



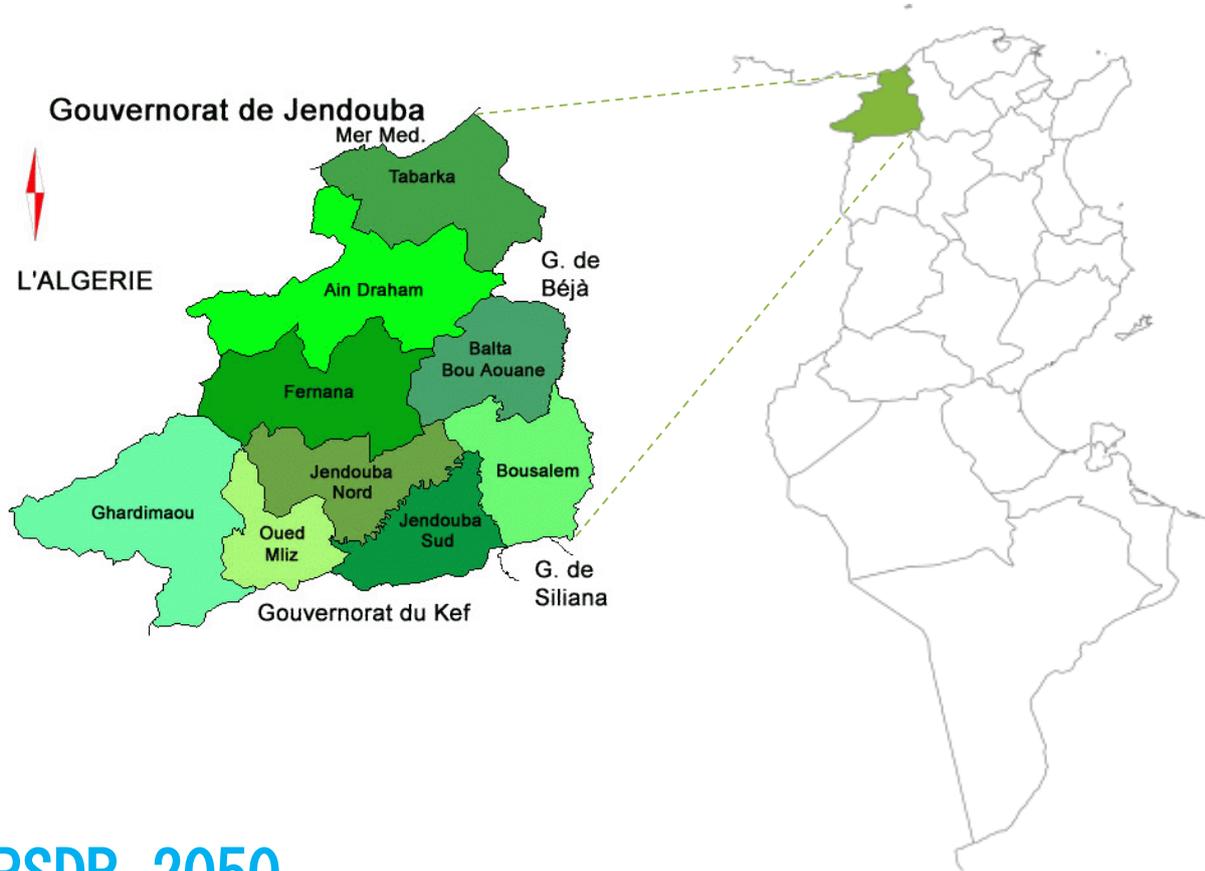
Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale



Gouvernorat de Jendouba



Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH /ADEC



PSDR 2050

Plan Stratégique de Développement Régional Du Gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050

Rapport Général du PSDR Jendouba 2050

Ce travail est parrainé par les deux associations de la société civile :



REALISE PAR



15 Octobre 2020

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES PROJETS.....	5
I. RESUME DU DIAGNOSTIC, DEFINITION DE LA PROBLEMATIQUE, ENONCE DE LA VISION ET LA STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT DU PSDR.....	8
II. PROBLEMATIQUES SECTORIELLES ET SPECIFIQUES.....	12
II.1. Synthèse des problématiques du secteur de l'infrastructure et aménagement du territoire	
12	
II.2. Synthèse des problématiques du secteur institutionnel et de gouvernance.....	15
II.3. Synthèse des problématiques du secteur de l'éducation, formation professionnelle et des ressources humaines.....	16
II.4. Synthèse des problématiques du secteur de l'environnement et développement durable	21
II.5. Synthèse des problématiques du partenariat transfrontalier.....	24
II.6. Synthèse des problématiques du secteur de l'agriculture, ressources hydrauliques et pêche	
27	
II.7. Synthèse des problématiques du secteur forestier et pastoral.....	29
II.8. Synthèse des problématiques du secteur de l'industrie, l'artisanat et des petits métiers...33	
II.9. Synthèse des problématiques du secteur du tourisme	38
II.10. Synthèse des problématiques du secteur des services marchands et non marchands	40
II.11. Synthèse des problématiques spécifiques du gouvernorat de Jendouba	43
III. PROBLEMATIQUES SECTORIELLES ET SPECIFIQUES.....	46
III.1. La vision du secteur de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire:	46
III.2. La vision du secteur de l'Institutionnel et Gouvernance :	46
III.3. La vision du secteur de l'Education et Formation :	47
III.4. La vision du secteur de l'environnement et du développement durable:	48
III.5. La vision du transfrontalier avec l'Algérie:	49
III.6. La vision du secteur de l'Agriculture et de la Pêche :	49
III.7. La vision du secteur des forêts :.....	50
III.8. La vision du secteur de l'industrie :	51
III.9. La vision du secteur du Tourisme :	52
III.10. La vision du secteur des services marchands et non marchands :.....	52
IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	53
V. PLAN D' ACTIONS ET PORTEFEUILLE DES PROJETS.....	54
V.1. Vue synthétique du portefeuille projet	54
V.2. Synthèse du processus de mise en œuvre et de Suivi/Evaluation.....	58
V.3. Processus de mise en œuvre des composantes du PSDR	59
V.4. Les dix programmes pour changer l'économie régionale de Jendouba.....	61

V.5. Secteur de l'infrastructure et de l'aménagement de territoire : combler le déficit en équipements et infrastructures et aménager durablement le territoire régional.....	119
V.6. Secteur de l'industrie : pour une industrialisation rapide et durable d'une région monoactive	125
V.7. Secteur des forêts : Valoriser les richesses forestières tout en préservant la forêt pour les générations futures.....	159
V.8. Secteur de l'agriculture et de la pêche : rendre Jendouba le verger de la Tunisie	192
V.9. Secteur de l'éducation, formation professionnelle et des ressources humaines : Pour un attrapage rapide quantitatif et qualitatifs pour les ressources humaines régionale.....	208
V.10. Secteur de institutionnel et de gouvernance : Pour des institutions régionales au service du décollage économique et sociale de la région	226
V.11. Secteur de l'environnement et développement durable : Pour un environnement relativement sain à préserver des risques de la croissance future.....	242
V.12. Secteur des services marchands et non marchands : Développer une économie résidentielle qui supporte l'économie régionale	262
V.13. Secteur du tourisme : Revoir le concept touristique régional et l'inscrire dans la durabilité économique et écologique.....	277
V.14. Secteur du partenariat transfrontalier : Préparer la région et le pays pour bénéficier des aménités d'une coopération transmaghrébine vivement souhaitée	307

Liste des tableaux

Tableau 1: Synthèse des problématiques du secteur de l'infrastructure et aménagement	13
Tableau 2: Synthèse des problématiques du secteur institutionnel et de gouvernance	15
Tableau 3: Problématiques du système éducatif	18
Tableau 4: Problématiques du système de la formation professionnelle, emploi et chômage .	20
Tableau 5: Synthèse des problématiques du secteur de l'environnement et développement durable	23
Tableau 6: Synthèse des problématiques du partenariat transfrontalier	26
Tableau 7: Synthèse des problématiques du secteur de l'agriculture, ressources hydrauliques et pêche	29
Tableau 8: Synthèse des problématiques du secteur forestier et pastoral	32
Tableau 9: Synthèse des problématiques du secteur de l'industrie, l'artisanat et des petits métiers	37
Tableau 10: Synthèse des problématiques du secteur du tourisme	39
Tableau 11 : Synthèse des problématiques du secteur des services marchands et non marchands	42
Tableau 12: Synthèse des problématiques spécifiques du gouvernorat de Jendouba	45

Liste des projets

Projet 1: Mise aux normes des infrastructures routières et développement de la route Nord-Sud.....	65
Projet 2: Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat	67
Projet 3: Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso- algérienne et activer la zone logistique	68
Projet 4: Construction de 5 barrages et de barrages collinaires et lutte contre les inondations	71
Projet 5: Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques.	75
Projet 6: Conservation des eaux et du sol	77
Projet 7: Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation.....	81
Projet 8: Projet de développement de la population forestière dans le gouvernorat de Jendouba	85
Projet 9: Réhabilitation de PI	90
Projet 10: Remplacement et création de forages	92
Projet 11: Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles	97
Projet 12: Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international.....	105
Projet 13: Modernisation du transport ferroviaire et création du TGV Tunis-Alger	107
Projet 14: Projet d'accès à l'eau, l'assainissement et télécom	109
Projet 15: Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en Gaz naturel	112
Projet 16: Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en Hôpital universitaire	114
Projet 17: Projet de Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours	118
Projet 18: Intégration régionale des zones et groupements ruraux	124
Projet 19: Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique	138
Projet 20: Unités industrielles pour la fabrication de composants automobiles et aéronautique	141
Projet 21: Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL.....	144
Projet 22: Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre	149
Projet 23: Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM.....	153
Projet 24: Développer la filière industrie pharmaceutique.....	158
Projet 25: Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestier	171
Projet 26: Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux et d'appui à l'opérationnalisation du projet de téléphérique	176
Projet 27: Projet de protection des forêts contre les incendies.....	179
Projet 28: Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat	184
Projet 29: Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier	188
Projet 30: Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles	197

Projet 31: Promotion des filières agricoles	200
Projet 32: Développement de la pêche marine et de l'aquaculture	202
Projet 33: Un grand chantier pour régler le problème d'analphabétisme, de transport des élèves pour le primaire et secondaire et lutter contre l'illettrisme	214
Projet 34: Création d'une interface Entreprise - Université dans le cadre d'un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur	218
Projet 35: Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole	221
Projet 36: Créer un observatoire régional du marché de l'emploi	223
Projet 37: Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régionale de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba –Arefop.....	225
Projet 38: Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir.....	229
Projet 39: Renforcement des institutions régionales	231
Projet 40: Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine	233
Projet 41: Instaurer un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.	235
Projet 42: Créer un corps spécifique de la haute fonction publique régionale/territoriale.....	238
Projet 43: S'assurer d'une bonne gouvernance du PSDR	239
Projet 44: Promouvoir les secteurs de ESS à Jendouba	242
Projet 45: Projet de Gestion des Déchets Municipaux	248
Projet 46: Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages	251
Projet 47: Projet de Dépollution des lagunes de la levurière et installation d'une station d'épuration dans la région	253
Projet 48: Projet de Dépollution des décharges sauvages	254
Projet 49: Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés	256
Projet 50: Projet de Valorisation du patrimoine historique de la zone.....	258
Projet 51: Améliorer l'efficacité énergétique et développement de l'énergie solaire	261
Projet 52: Améliorer les équipements des établissements de santé	266
Projet 53: Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation	269
Projet 54: Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale.....	270
Projet 55: Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest	272
Projet 56: Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat et encourager l'épargne locale	274
Projet 57: La création de pôle technologique	276
Projet 58: Projet « Costa Coralys Tabarka-Jendouba ».....	286
Projet 59: Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées	290
Projet 60: Mise à niveau de la filière des hôtels touristiques	293
Projet 61: Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés	296
Projet 62: Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham	300
Projet 63: Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région.....	303

Projet 64: Création des évènements régionaux de portée internationale à fort impact médiatique en lien avec les richesses et potentialités de la région.....	306
Projet 65: Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communs aux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières.....	313
Projet 66: Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien.....	314
Projet 67: Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka.....	315
Projet 68: Décentraliser les structures en charges du développement et la coopération internationale, y compris avec l'Algérie.....	317

I. Résumé du Diagnostic, Définition de la problématique, énoncé de la vision et la stratégie du développement du PSDR

La phase de diagnostic avait confirmé que l'agriculture du gouvernorat de Jendouba, qui ressort comme la principale source de richesse de la région, ne représente pas une source consistante d'accumulation primitive du capital. Pour décoller, ce gouvernorat avait –et a encore- besoin d'un substantiel apport exogène d'investissements et de capitaux extrarégionaux.

Le diagnostic avait ainsi démontré que les terres, peu riches en substances utiles, restent destinées à l'agriculture. Cependant, les superficies sont relativement réduites et inégalement réparties entre plaine et montagne de la Kroumirie. En outre, le diagnostic démontre la faiblesse du surplus dégagé par les exploitations agricoles. Le diagnostic avait mis également en exergue une faible intensification et diversification des terres qui empêchent l'obtention de meilleurs rendements. Aussi, la situation foncière compliquée, caractérisée par un faible enregistrement foncier des terres et un émiettement important des parcelles, n'a fait que ralentir le financement bancaire dans le secteur, faute d'hypothèque. De plus, il y a eu pendant des décennies, un échange inégal entre la région et le reste de l'économie ; ou l'Etat, en régulant les prix de vente de la céréaliculture, et en ne subventionnant pas les intrants, a limité les marges des céréaliers. L'état finalement n'a presque, investi dans ce gouvernorat que dans les équipements collectifs et infrastructures de base et l'amélioration des conditions de vie.

Les autres sources d'investissements externes à la région, (privés tunisiens, privés étrangers et Tunisiens Résidents de l'Etranger, TRE) n'ont pas été bien importants non plus.

Les analyses sectorielles de l'économie du gouvernorat de Jendouba, approfondies par les experts, avaient aussi mis clairement en exergue le fait que l'économie à Jendouba est en panne, et ce depuis longtemps. Secteur par secteur, l'analyse démontre de grandes défaillances : L'agriculture souffre, la pêche est en extinction, la forêt est sous-valorisée, le tourisme est resté déficitaire depuis sa création, l'industrie est quasi-absente et ne s'intègre pas avec les chaînes de valeur possible, et in fine les services qui sont censés se greffer sur ces secteurs, ne voient pas d'intérêt à s'installer à Jendouba.

La problématique centrale étudiée, dans la phase de la définition de la problématique, énoncé de la vision et la stratégie du développement, se présente ainsi : L'analyse de la dynamique socio-économique du gouvernorat de Jendouba y révèle un grand nombre de paradoxes. Les ressources naturelles et humaines et les richesses du gouvernorat ne sont que très partiellement valorisées. La mise en valeur de la région tout au long de l'époque moderne et contemporaine n'a pas abouti à un développement intégral de la région. Tous les secteurs productifs ne jouent pas pleinement leur rôle économique et social dans le décollage et le rattrapage, tant souhaités, par les habitants.

Faisant défaut de consistantes accumulations de richesse, d'une part, et d'un appui exogène stable et efficient, d'autre part, le gouvernorat de Jendouba s'est enlisé, dans le milieu des années 1990, dans une crise tridimensionnelle : économique, démographique et territoriale. Cette crise s'est traduite par la persistance d'une pauvreté rurale et urbaine massive -la plus haute du pays-, d'une migration, vers Tunis et le reste du pays, qui deviennent menaçante, et par un risque de décrochage par rapport au pays et à l'intérieur même du gouvernorat. Ces risques réduisent l'attractivité de ce territoire et la compétitivité de ses villes vis-à-vis des hommes et des capitaux tant locaux, nationaux et surtout internationaux.

Cette problématique peut être déclinée en trois grands enjeux pour le gouvernorat dans les trente prochaines années :

Enjeu 1 : L'intensification des tissus économiques et leur modernisation (industrielles, touristiques, agricoles et forestière, de services et autres)

Enjeu 2 : La stabilisation de la population et la réalisation d'une transition urbaine qui réaffecterait équitablement cette population, entre milieux urbains et rural et qui réconcilierait

deux forces contradictoires : retenir la population du gouvernorat et éviter le surpeuplement des secteurs montagneux et/ou de la plaine.

Enjeux 3 : Rattraper et converger économiquement socialement et culturellement avec les régions les plus développées du littoral Est et maintenir une intégration territoriale entre les sous régions à savoir la plaine de *Dakhlet* Jendouba et la Kroumirie.

Ces enjeux engageraient d'éventuels risques et menaces qu'il faut penser à l'amont de toute planification de correction.

Au cas où cette crise persiste encore longtemps, ce gouvernorat devient exposé à trois risques socioéconomiques majeurs.

Le premier de ces risques réside dans une profonde et irrémédiable rupture entre la dynamique socioéconomique du gouvernorat de Jendouba et celle des régions côtières de l'Est du pays. Plusieurs indicateurs annoncent déjà cette rupture, et notamment le rythme de croissance de la consommation de l'électricité moyenne tension.

Le second de ces risques consiste en une réelle et durable fracture spatiale du gouvernorat de Jendouba. L'écart entre la dynamique socioéconomique de la Moyenne Vallée de la Medjerda et celle de la région montagneuse de Kroumirie est déjà flagrant. En l'absence d'une pertinente stratégie innovatrice, touchant plus particulièrement le Kroumirie et ses limitrophes (plaine de Tabarka et piedmonts de Fernana), cette région pourrait s'enliser dans une irrémédiable marginalisation.

Le troisième de ces risques consiste en un profond dépeuplement du gouvernorat de Jendouba. Depuis très longtemps, le flux migratoire vécu par ce gouvernorat est devenu carrément négatif. L'amplification plausible de ce flux migratoire négatif, subi par le gouvernorat de Jendouba, pourrait, non seulement priver ce dernier de sa ressource humaine, mais aussi contribuer à l'entassement ingérable de la population dans les franges côtières du pays.

Afin de résoudre cette problématique, nous avons doté Jendouba d'une vision, une prise de position claire et inspirante partagée par les différents intervenants ; et qui répond aussi aux différentes visions sectorielles et spécifiques détaillées dans les documents relatifs à la 3^{ème} phase.

Cette vision se résume en Jendouba 2050 : Une région mieux insérée dans son environnement national et international, disposant de ressources humaines de qualité et d'une gouvernance porteuse d'un projet de territoire. Elle sera une région dynamique, bénéficiant d'une économie moderne et plus diversifiée tout en protégeant et valorisant son patrimoine culturel et environnemental.

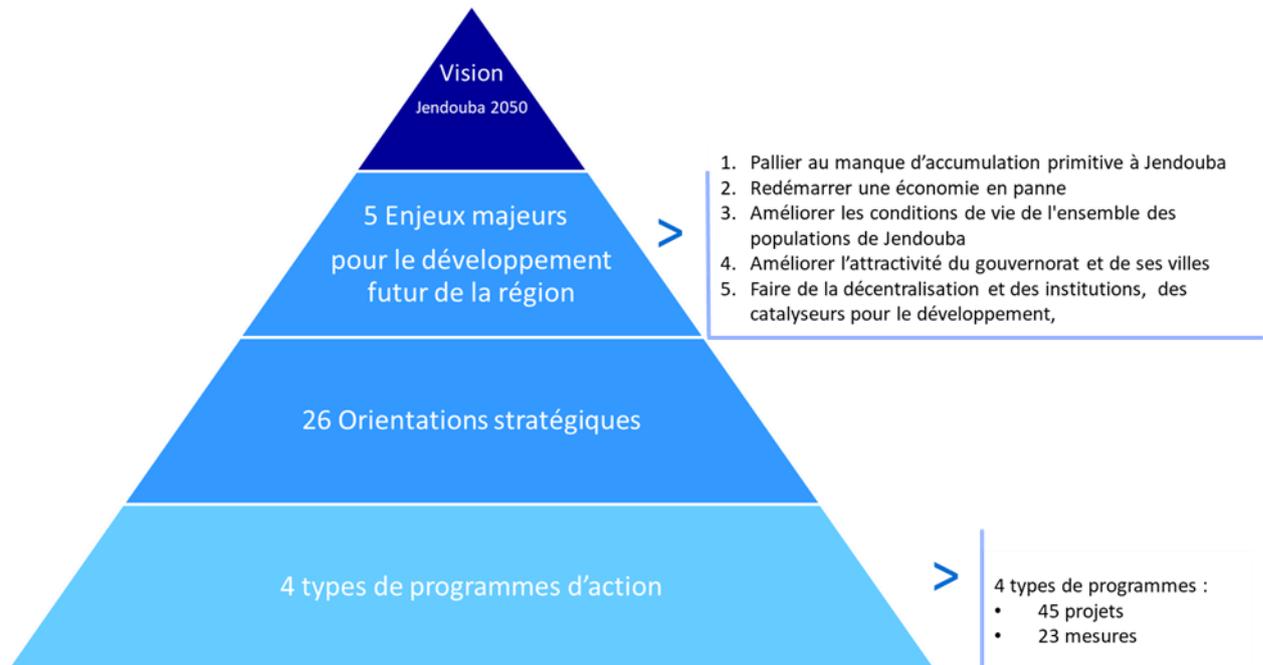
Afin d'atteindre cette vision, trois scénarios ont été étudiés à chaque fois, aussi bien au niveau global, sectoriels et spécifiques. Il s'agit du :

- scénario 1 : scénario tendanciel « us is », ou il n'y a pas de changements majeurs : c'est le scénario « Evolution tranquille ».
- scénario 2 : scénario optimiste, scénario 2, ou Jendouba aura des indicateurs classés dans la première moitié des gouvernorats tunisiens en 2050. C'est le « Scénario de Rattrapage ».
- scénario 3 : scénario rêveur, ou Jendouba serait considéré comme « La suisse de la Tunisie » en 2050. C'est le « Scénario de Décollage ».

Le « Scoring » de ces scénarios selon la méthode PESTEL défini dans le rapport, fera ressortir que le scénario le plus probant est le scénario 2 de « Rattrapage » ou Jendouba aura des indicateurs classés dans la première moitié des gouvernorats tunisiens en 2050.

Ce scénario medium sera le choix aussi de tous les secteurs, sauf pour l'agriculture et la forêt, ou il sera légitime de viser l'excellence, puisque Jendouba est nationalement déjà bien classée dans ces secteurs.

Conçu comme réponse concrète à la vision et à la stratégie d'intervention, le Plan d'actions se base sur 5 enjeux majeurs et 26 orientations stratégiques et comporte 4 types de programmes d'action intégrant 45 projets et 23 mesures d'accompagnement.



Les 26 orientations stratégiques qui supportent les orientations stratégiques se résument ainsi :

Détail des 26 orientations stratégiques :

1 Pallier au manque d'accumulation primitive à Jendouba	2 Redémarrer une économie en panne	3 Améliorer la qualité de vie	4 Améliorer l'attractivité du gouvernorat	5 Faire de la décentralisation et des institutions des catalyseurs pour le développement
<p>1 Réviser la politique agricole pour être plus favorable aux agriculteurs</p> <p>2 Attirer des investissements massifs externes à la région</p> <p>3 Mobiliser des ressources financières de la région</p> <p>4 Favoriser l'économie Sociale et solidaire</p>	<p>5 Développer une agriculture moderne tout en préservant les ressources hydriques et se prémunir contre les changements climatiques</p> <p>6 Développer le secteur de la pêche et la pisciculture tout en protégeant les ressources halieutiques</p> <p>7 Améliorer les circuits de commercialisation</p> <p>8 Optimiser la contribution des forêts à l'attractivité de la région et au développement socio-économique</p> <p>9 Densifier le tissu industriel régional</p> <p>10 Optimiser l'activité des filières touristiques et développer les activités de loisirs</p> <p>11 Développer une offre de services qui puisse accompagner l'industrie, l'agriculture et un commerce plus formel et structuré</p>	<p>12 Améliorer la qualité de vie et les conditions de l'habitat</p> <p>13 Gestion et réduction des émissions polluantes à l'échelle de l'ensemble du gouvernorat</p> <p>14 Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique</p> <p>15 Favoriser un système éducatif pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme</p> <p>16 Développer un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques et les établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche</p> <p>17 Développer des soins de qualité, accessibles pour l'ensemble de la population</p>	<p>18 Ouvrir et intégrer Jendouba à l'échelle nationale et internationale</p> <p>19 Valoriser les ressources naturelles et culturelles</p> <p>20 Actualiser les plans d'aménagement des différentes collectivités locales, et développer les infrastructures</p> <p>21 Renforce le rayonnement de l'Université de Jendouba au profit du développement régional</p> <p>22 Dynamiser le marché du travail</p>	<p>23 Refonte du système de gouvernance</p> <p>24 Améliorer l'efficacité des collectivités locales</p> <p>25 Assainir le foncier de la région</p> <p>26 Renforcer les structures décentralisées et des structures d'appui au développement</p>

Figure 1: Représentation des axes stratégiques

II. Problématiques sectorielles et spécifiques

II.1. Synthèse des problématiques du secteur de l'infrastructure et aménagement du territoire

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les problématiques sectorielles suivantes :

- Enclavement historique et persistant du gouvernorat et de tout le Nord-Ouest tunisien impactant négativement le degré d'attractivité de la région et, d'une façon générale, la qualité de vie des habitants
- Absence d'infrastructures modernes de transport et de mobilité inter-régionale, nationale voire internationale, permettant la valorisation du territoire et de ses potentialités agricoles, touristiques, industrielles et artisanales
- déclin et régression des modes de transport ferroviaire et aérien impactant négativement les activités économiques et le transport de marchandises et de voyageurs
- Déficit persistant en réseaux d'eau potable et assainissement notamment en zones rurales et absence de gaz de ville dans tout le gouvernorat comme pour tout le Nord-Ouest
- Manque flagrant en équipements socio-collectifs fort indispensables, sanitaire, d'enseignement supérieur, sportif et culturel ainsi que d'équipement de loisirs
- Outils de planification spatiale peu opérationnels, obsolètes et en inadéquation avec les outils de planification économique
- Réseau urbain embryonnaire formé de petites et moyennes villes peu dynamique et incapables de polariser leur-arrières pays ; même la ville de Jendouba, chef -lieu du gouvernorat, est loin de polariser et rayonner sur tout le territoire régional
- Absence d'une vision prospective et globale d'aménagement du territoire livrant Jendouba et tout le Nord-Ouest à leur propre sort et renforçant leur peu d'attractivité
- Planification urbaine inefficace, centralisée et peu participative même après l'adoption du principe de décentralisation par le nouveau Code des collectivités locales. Résultant, les plans d'aménagement sont obsolètes et peu appliqués engendrant une forte urbanisation anarchique
- Collectivités locales souffrant du manque de moyens et de ressources humaines qualifiées pour maîtriser la croissance de leurs territoires et les gérer durablement et selon approche participative.

L'analyse de ces problématiques selon l'arbre à problème se présente comme suit :

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Infrastructures de base	- Exiguïté et dégradation du réseau routier - Régression quantitative et qualitative des réseaux et trafics ferroviaire et aérien - Monde rural désavantagé pistes peu bitumées ; réseaux eau potable et assainissement	- Réseau routier hérité et non mis aux normes - Autoroute maghrébine inachevée arrivant aux abords du gouvernorat (Bou Salem) ; - Conditions climatiques difficiles : inondations cycliques, gel, neige, etc. - Environnement naturel contraignant : relief accidenté, glissements de terrain,	- Faible niveau d'accessibilité territoriale et de la qualité du service de transport de marchandises et de voyageurs - Enclavement des zones rurales et des villages montagneux - Qualité de vie et attractivité peu propices au

	<p>non généralisés, pas de gaz,</p> <ul style="list-style-type: none"> -Aéroport handicapé par sa faible capacité -Faiblesse du niveau du service public : santé, universitaire, culturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible réalisation des équipements socio-collectifs programmés : culturels, sportifs, loisirs - 	<p>développement des activités culturelles, universitaires, récréatives et d'animation</p>
Aménagement du territoire et urbain	<ul style="list-style-type: none"> -Marginalisation accentuée des zones frontalières -Un potentiel naturel et environnemental non mis à contribution -Inefficacité des outils d'aménagement du territoire à booster le développement économique et social -Réseau urbain embryonnaire dominé par de petits centres urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - Planification spatiale du gouvernorat en discordance avec la planification économique régionale - Centralisation excessive des outils d'aménagement et d'urbanisme excluant les acteurs locaux et la société civile dans la conception et la mise en application de ces outils - Longue et lente procédures administratives de révision et d'approbation des plans d'aménagement réduisant ainsi leur efficacité et leur degré d'applicabilité - Absence de pôle urbain régional capable de contre balancer l'effet polarisateur des villes du Nord-Est 	<ul style="list-style-type: none"> - Processus de développement territorial handicapé par l'inefficacité des outils d'aménagement du territoire - Persistance des inégalités territoriales inter et même intra régionales - Détérioration du niveau de la qualité de vie des habitants, - Villes peu compétitives et incapables de concurrencer non pas Tunis mais même les autres villes du Nord Est ou du Sahel

Tableau 1: Synthèse des problématiques du secteur de l'infrastructure et aménagement

Le développement du gouvernorat de Jendouba s'insère dans le cadre du développement de la région du Nord-Ouest et en particulier des deux gouvernorats frontaliers Jendouba et Le Kef. Il s'agit de deux gouvernorats montagneux difficilement accessibles, peu urbanisés et, bien que dotés d'importantes potentialités naturelles et environnementales, sont encore marginalisés et peu attractifs. Cette situation paradoxale révèle beaucoup de problématiques de développement et d'enjeux spécifiques de type économique, socio-culturel, d'aménagement du territoire voire même institutionnels et de gouvernance.

Toute stratégie de développement devrait tenir compte de ces enjeux ainsi que des innombrables potentialités endogènes de territoires locaux du gouvernorat ; elle devrait parvenir à une valorisation territoriale partagée, inclusive, durable et en **inter-complémentarité** avec les gouvernorats du Nord-Ouest et en particulier avec le gouvernorat du Kef.

Pour le gouvernorat de Jendouba, qui se singularise par sa situation géographique assez **contraignante**, entre la montagne et la mer, ainsi que ses fortes densités de population, les défis de développement sont beaucoup plus importants. La stratégie à adopter devrait créer les conditions optimales pour promouvoir le développement du territoire jendoubien et être à même de :

- Réduire les écarts régionaux le séparant de ceux du littoral Est ,
- Redémarrer l'économie locale restée longtemps en panne,
- Retenir et transformer sur place la production agricole et halieutique,
- Améliorer les conditions de vie des populations notamment les populations pauvres et vulnérables
- Aménager et valoriser le territoire régional et par la même occasion, les territoires locaux, tout en les insérant dans la dynamique de développement de tout le Nord-Ouest, nationale voire même maghrébine,
- Préserver les écosystèmes montagneux déjà fragilisés et menacés par l'homme et les changements climatiques de plus en plus ressentis ces dernières décennies.

Pour le secteur des infrastructures et de l'aménagement, étant donné leur importance, la vision stratégique y afférente devrait occuper une place centrale dans la stratégie générale de développement ; elle doit être conçue en adéquation avec les multiples problématiques qu'affronte et affrontera le gouvernorat aujourd'hui et au cours des prochaines décennies ; ces problématiques peuvent être regroupées en deux catégories principales :

Problématiques classiques et structurelles, à savoir :

- L'enclavement de la région du fait de l'absence d'une infrastructure routière dense et moderne , et de la médiocrité de la desserte ferroviaire, aérienne et portuaire de la région,
- La faible desserte en infrastructures et services de base, notamment en eau potable, assainissement et gaz surtout dans les zones rurales,
- La faiblesse de l'armature urbaine, composée de bourgs et petits et moyens centres urbains avec absence de tout pôle urbain régional (grande ville) capable de polariser et de desservir tous les territoires du gouvernorat en biens et services et de contrebalancer ainsi le poids et l'effet polarisateur des villes du Nord-Est et surtout Tunis,
- La faible insertion fonctionnelle et institutionnelle des établissements universitaires, sanitaires et technologiques ; à noter aussi l'absence d'une plateforme logistique (programmée mais non encore réalisée) qui, dans une telle zone frontalière et stratégique, pourrait freiner le développement économique et l'insertion du gouvernorat dans la dynamique générale du développement du pays ;

Problématiques récentes et d'ordre qualitatif qui affectent principalement le secteur de l'aménagement du territoire, à savoir :

- Problématique démographique, traduite par un vieillissement remarquable de la population du gouvernorat de Jendouba dû aux départs massifs des jeunes : le taux des personnes âgées, 60 ans et plus, est beaucoup plus supérieur à celui de la moyenne nationale (15% contre 11,4% en 2014) ; en parallèle , on relève une baisse remarquable du taux des jeunes, de moins de 15 ans, de moins 50% entre 1994 et 2014 (passant de 35,3% à 14,6%). Cette transition démographique spécifique nécessite indéniablement de :
 - ✓ Repenser les besoins en matière de programmation des infrastructures et des équipements pour l'avenir;
 - ✓ Rattraper au plus vite le retard de développement économique et du manque d'emploi pour atténuer l'exode des jeunes.
- Problématique climatique, traduite par les changements climatiques exceptionnels tels que la réduction de la pluviométrie, le stress hydrique, le réchauffement de la terre, etc. ; cette variation du climat d'un gouvernorat réputé par sa forte pluviométrie impliquera

certainement une modification substantielle des rapports à entretenir avec le sort du territoire régional et des territoires locaux et la stratégie de leur aménagement ;

- Problématique technologique et surtout les technologies numériques qui sont en train de modifier notre civilisation, notre économie, nos modes d'administration , d'éducation et plus généralement les interactions sociales. Ceci ne peut pas être neutre sur l'aménagement du territoire du gouvernorat et de tout le pays.

II.2. Synthèse des problématiques du secteur institutionnel et de gouvernance

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les problématiques sectorielles suivantes :

- La problématique de gouvernance est due :
à l'absence de cohérence entre les différents intervenants (Rapports entre l'autorité centrale et les structures décentralisées), au non achèvement de la phase de transition démocratique, à l'insuffisance du personnel hautement qualifié et à la recherche d'un soutien étatique illimité.
Ce flou a causé :
 - Des tergiversations au niveau du pouvoir décisionnel
 - Une insuffisance d'organes administratifs et technique d'encadrement de la région
 - Une lenteur pour répondre aux demandes et revendications locales
 - Une lenteur des procédures d'immatriculation foncière avec ces deux branches: facultative par les requêtes des particuliers et obligatoire par le recensement cadastral sur toute l'étendue du territoire de la Région de Jendouba.

L'analyse de ces problématiques selon l'arbre à problème se présente comme suit :

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Juridique	- Une décentralisation non achevée	- L'absence des élections régionales - L'absence des Conseils de district - La non adaptation de la fiscalité locale aux ambitions des décideurs locaux	- Hégémonie du centre - Manque d'opportunités
Gouvernance	- Beaucoup d'intervenants et prérogatives peu claires - Lenteur administrative	- Multitude d'acteurs fonctionnant comme à l'accoutumée - Une administration avec un poids qui se fait sentir - Revenus des communes sont engendrés essentiellement des taxes industrielles et hôtelières	- Difficulté de consommation du budget - Finances communales quasiment inexistantes
Foncier	- Lenteur des procédures de régularisations foncières	- Absence, pendant longtemps, d'un tribunal immobilier; il n'a vu le jour que récemment (2017).	- Financements agricoles bloqués - Investissement limité

Tableau 2: Synthèse des problématiques du secteur institutionnel et de gouvernance

II.3. Synthèse des problématiques du secteur de l'éducation, formation professionnelle et des ressources humaines

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les problématiques sectorielles suivantes :

A niveau de l'enseignement préparatoire – primaire, de base et secondaire :

- Taux d'abandon et de décrochage scolaire élevé particulièrement en milieu rural (retrait des enfants pour des raisons de grandes distances à parcourir surtout pour les filles).
- Les équipements et les commodités scolaires sont de plus en plus dépassés et inutilisables, et le rythme de renouvellement et de modernisation est excessivement lent
- Les prestations d'éducation préscolaire publiques ont un taux de couverture encore faible
- Les établissements privés ne sont pas assez contrôlés
- L'absence d'établissements d'enseignement pilote.
- L'accroissement du recours aux enseignants intérimaires.
- Les prestations des internats sont insuffisantes par rapport aux besoins des élèves des zones les plus éloignées et les plus cloisonnées.

Au niveau de l'enseignement supérieur (en plus de certaines défaillances antérieures) :

- Faible attractivité du gouvernorat
- Inadéquation des programmes, besoins de l'environnement socio-économiques insuffisamment pris en compte
- Les formations dispensées ne tiennent pas compte des besoins du marché de l'emploi (elles sont souvent reconduites sans réelle évaluation)
- Absence d'une politique de formation et de Recherche orientée projets de développement
- Taux d'encadrement pédagogique insuffisant (le niveau d'encadrement reste en deçà des normes exigées)
- Ressources pédagogiques, notamment numériques, faiblement utilisées
- Insuffisance de partenariats et de relations avec les opérateurs économiques
- Faible disponibilité des chercheurs-enseignants à temps plein
- Manque de formation initiale et continue des enseignants
- Compétences pédagogiques non valorisées dans l'avancement de carrière
- Absence de projet pédagogique opérationnel et performant
- Faible niveau en langue, notamment
- Absence d'un dispositif de suivi des diplômés
- Insuffisance des structures de recherche et faible activité des structures actuelle (un colloque annuel)
- Insuffisance des publications
- Faible niveau de coopération à l'international, notamment avec l'Algérie
- Faible coordination entre les différents acteurs locaux en lien avec l'apprentissage

Au niveau de la formation professionnelle, de l'emploi et du chômage :

- Les structures régionales de la formation professionnelle manquent de moyens financiers, techniques et humains pour remplir convenablement leurs rôles et nécessitent un renforcement de leurs pouvoirs de décision afin de réduire la lenteur des procédures administratives actuelles
- Dégradation des infrastructures des centres de formation professionnelle de la région et détérioration de leur réputation
- Absence de certaines formations professionnelles indispensables pour le développement de la région
- Inadéquation des besoins des industriels en main-d'œuvre avec l'offre actuelle (inadaptation des profils et manque de qualification)
- Insuffisance des moyens de transport reliant les centres de formation aux agglomérations
- Les diplômés des centres de formation professionnelle ne sont pas appuyés par les organismes de financement (BTS et BFPME) et se voient le plus souvent refusés des financements. Chose qui réduit considérablement la fréquentation de ces centres et nuit à leur crédibilité
- Détérioration de la situation d'ensemble de l'apprentissage
- Accentuation de la baisse du nombre d'apprentis
- Augmentation des abandons
- Sur classement de l'apprentissage formel par celui de l'informel
- Esprit d'initiative peu développé
- l'entrepreneuriat est faible
- Manque de connaissance de l'apprentissage en général dans les régions
- Activités artisanales menacées par l'insuffisance au niveau de matières premières et aussi au niveau de formation de main d'œuvre appropriée
- Mauvaise perception de l'apprentissage de la part des apprentis et des parents
- Insuffisance de l'application de la réglementation à plusieurs niveaux (indemnités, couverture sociale, etc.)
- Présence assez importante de l'apprentissage informel
- Forte disparité liée à l'offre d'emploi entre les délégations
- Inégalité des chances de recrutement entre hommes et femmes
- Taux de chômage élevé pour le genre féminin

Le système éducatif

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
L'enseignement préparatoire – primaire et de base	<ul style="list-style-type: none"> - Enclavement et éloignement de certaines délégations de la région par rapport au chef-lieu du gouvernorat - Taux d'abandon et de décrochage scolaire élevé particulièrement en milieu rural (retrait des enfants pour des raisons de grandes distances à parcourir surtout pour les filles). - Les équipements et les commodités scolaires sont de plus en plus dépassés et inutilisables, et le rythme de renouvellement et de modernisation est excessivement lent - Les prestations d'éducation préscolaire publiques ont un taux de couverture encore faible 	<ul style="list-style-type: none"> - Appauvrissement grandissant de la population - Conditions de vie déplorables (logement, santé, éducation) - Une infrastructure routière très peu développée ; - Absence d'équipements de loisir ; - Faiblesse des moyens de communications - Sous-équipement infrastructurel en équipements informatiques et en moyens de communication (internet), surtout dans les zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> - Abandon scolaire et ses raisons : un cercle vicieux de pauvreté - Une décision patriarcale pour subvenir aux besoins de la famille

	<ul style="list-style-type: none"> - Les établissements privés ne sont pas assez contrôlés - L'absence d'établissements d'enseignement pilote. - L'accroissement du recours aux enseignants intérimaires. - Les prestations des internats sont insuffisantes par rapport aux besoins des élèves des zones les plus éloignées et les plus cloisonnées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes sont particulièrement vulnérables (elles se trouvent accablées par la précarité de leurs sources de revenu) et ne peuvent, par conséquent, aider à améliorer le bien-être de leur famille en empêchant l'abandon scolaire de leurs enfants et la migration de ceux-ci. 	
L'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité du gouvernorat - Inadéquation des programmes, besoins de l'environnement socio-économiques insuffisamment pris en compte - Les formations dispensées ne tiennent pas compte des besoins du marché de l'emploi (elles sont souvent reconduites sans réelle évaluation) - Absence d'une politique de formation et de Recherche orientée projets de développement - Taux d'encadrement pédagogique insuffisant (le niveau d'encadrement reste en des normes exigées) - Ressources pédagogiques, notamment numériques, faiblement utilisées - Insuffisance de partenariats et de relations avec les opérateurs économiques - Faible disponibilité des chercheurs-enseignants à temps plein - Manque de formation initiale et continue des enseignants - Compétences pédagogiques non valorisées dans l'avancement de carrière - Absence de projet pédagogique opérationnel et performant - Faible niveau en langue, notamment - Absence d'un dispositif de suivi des diplômés - Insuffisance des structures de recherche et faible activité des structures actuelle (un colloque annuel) - Insuffisance des publications - Faible niveau de coopération à l'international, notamment avec l'Algérie - Faible coordination entre les différents acteurs locaux en lien avec l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance insuffisante des besoins de l'environnement, formations proposées non conformes aux priorités régionales et nationales - La mise sous tutelle de certains établissements entrave le développement des filières et la recherche scientifique - Insuffisance des moyens pédagogiques au niveau des établissements sous tutelle - Un déficit quantitatif et qualitatif en équipements déploré par les utilisateurs - Les moyens financiers mis à la disposition de l'UJ restent très insuffisants au bon fonctionnement de l'UJ - Lourdeur des démarches administratives quant aux possibilités de recrutement et de fixation des enseignants - La gouvernance des établissements universitaires n'est pas à ce jour optimisée : moyens financiers alloués et répartition des budgets 	

Tableau 3: Problématiques du système éducatif

Le système de la formation professionnelle, emploi et chômage

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Le système de la formation professionnelle, de l'emploi et du chômage	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures régionales de la formation professionnelle manquent de moyens financiers, techniques et humains pour remplir convenablement leurs rôles et nécessitent un renforcement de leurs pouvoirs de décision afin de réduire la lenteur des procédures administratives actuelles - Dégradation des infrastructures des centres de formation professionnelle de la région et détérioration de leur réputation - Absence de certaines formations professionnelles indispensables pour le développement de la région - Inadéquation des besoins des industriels en main-d'œuvre avec l'offre actuelle (inadaptation des profils et manque de qualification - Insuffisance des moyens de transport reliant les centres de formation aux agglomérations - Les diplômés des centres de formation professionnelle ne sont pas appuyés par les organismes de financement (BTS et BFPME) et se voient le plus souvent refusés des financements. Chose qui réduit considérablement la fréquentation de ces centres et nuisent à leur crédibilité - Détérioration de la situation d'ensemble de l'apprentissage - Accentuation de la baisse du nombre d'apprentis - Augmentation des abandons - Sur classement de l'apprentissage formel par celui de l'informel 	<ul style="list-style-type: none"> - l'idée que rien ne marche à Jendouba est essentiellement basée sur de mauvaises expériences et faillites passées. Absence d'une vision et d'une stratégie globale pour développer l'apprentissage - Une faiblesse de la formation professionnelle au profit des diplômés de l'enseignement (essentiellement supérieur) permettant d'éponger le sous-emploi - Une inadéquation des ressources et des moyens mis en œuvre par rapport à la cohorte des jeunes susceptibles d'être formés - Le suivi des données statistiques sur l'offre et la demande d'emploi à Jendouba est relativement difficile puisqu'il existe que seulement 4 structures qui en sont chargés. - Faiblesse de suivi des apprentis (suivi technique et nombre de visites) - Vétusté et Insuffisance des moyens matériels et logistiques dans la majorité des centres de formation - Une mentalité peu propice à l'initiative privée 	<ul style="list-style-type: none"> - Grands Projets structurants prévus dans la région en difficulté en raison du blocage au niveau des démarches administratives et de financement de projets - Perte d'attractivité pour les investisseurs suite à l'enclavement du gouvernorat du point de vue infrastructure de transport - Faibles budgets alloués pour certains secteurs d'appui au développement de la région en l'occurrence ceux relatifs aux secteurs de la santé et du transport - Phénomène d'exode en évolution continue dans la région de Jendouba: solde migratoire souvent négatif - Ddiminution de la main d'œuvre qualifiée suite au phénomène de l'émigration vers la capitale et les autres gouvernorats de Sahel tunisien - Risque de l'expansion de l'économie informelle - Absence de structures d'appui et d'accompagnement des jeunes diplômés : ceux-ci

	<ul style="list-style-type: none"> - Esprit d'initiative peu développé - l'entrepreneuriat est faible - Manque de connaissance de l'apprentissage en général dans les régions - Activités artisanales menacées par l'insuffisance au niveau de matières premières et aussi au niveau de formation de main d'œuvre appropriée - Mauvaise perception de l'apprentissage de la part des apprentis et des parents - Insuffisance de l'application de la réglementation à plusieurs niveaux (indemnités, couverture sociale, etc.) - Présence assez importante de l'apprentissage informel - Forte disparité liée à l'offre d'emploi entre les délégations - Inégalité des chances de recrutement entre hommes et femmes - Taux de chômage élevé pour le genre féminin 		<p>sont livrés à eux-mêmes et sont confrontés à un marché du travail très restreint et à de lourds obstacles financiers et administratifs qui rendent difficile la concrétisation de leurs projets en cas de d'installation pour leur propre compte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décalage entre profils de qualification offerts et profils demandés sur le marché du travail
--	---	--	--

Tableau 4: Problématiques du système de la formation professionnelle, emploi et chômage

II.4. Synthèse des problématiques du secteur de l'environnement et développement durable

Un environnement naturel riche soumis à des pressions

Les milieux naturels dont dispose la région constituent, certes, des opportunités potentielles à un développement global durable, cependant, ils présentent des contraintes qui pèsent lourdement sur leur mise en œuvre au service de ce développement :

- Les contraintes relatives au statut foncier du sol (cadastrage insuffisant, terres dans l'indivision, problèmes successoraux, expansion urbaine non maîtrisée...) constituent un élément perturbateur pour un aménagement rationnel permettant la création d'espaces favorables à la réalisation de projets de développement (aménagement urbain et de zones d'activités économiques, installation de projets d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs...).
- La dégradation de ces milieux sur le plan environnemental, causée tour à tour par l'insuffisance d'entretien et de la prise en charge, par la surexploitation et les rejets solides et liquides, insuffisamment maîtrisés par les systèmes de gestion aux carences multiples, empêche leur perception comme de véritables opportunités pour le développement des potentialités dont la valorisation constitue autant de ressources pour la création de richesses et l'amélioration des conditions de vie des habitants.
- C'est notamment le cas du patrimoine culturel, du littoral marin, des forêts et des Aires protégées (AP) dégradées.

L'analyse de ces problématiques selon l'arbre à problème se présente comme suit :

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Déchets urbains	Mauvaise collecte des déchets	- Manque des moyens de collecte des déchets ménagers - Extension urbaine non couverte par les services municipaux - Manque de civisme : rejet des ordures hors des horaires de collecte des déchets par les services municipaux	- Pollution visuelle - Prolifération des insectes et les animaux (rats, chats, chiens, etc.) - Mauvaise odeur - Risque de maladie - Point noir : rejets dans les oueds et les terrains non exploités
	Mauvaise gestion des déchets ménagers	- Absence de décharges contrôlées et de centres de transfert	- Enfouissement des déchets dans des Dépotoirs sauvages - Pollution du sol et des eaux superficielles et souterraines - Pollution visuelle - Prolifération des insectes et les animaux (rats, chats, chiens, etc.) - Mauvaise odeur - Risque de maladie
Rejets des eaux usées	- Pollution hydrique - des eaux souterraines et superficielles - de l'oued	- absence de traitement des eaux usées rurales - surexploitation des STEP ou dysfonctionnement de ses équipements - rejets clandestins des eaux usées	- dégradation de la qualité des eaux superficielles et souterraines

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
	Medjerda - des barrages	- stockage des eaux usées industrielles de la levurerie	
Le mouvement de la population	Extension urbaine non maîtrisée	- Dispersion géographique et l'enclavement de la population dont la grande partie vit en milieu rural - Migration	- Perte des terres agricoles
Patrimoine historique	Dégradation du patrimoine	- Absence de vision pour la sauvegarde du patrimoine	- Perte de monuments historiques
Littoral	Erosion côtière touchant le littoral de Tabarka	- Construction balnéaire sur les dunes et à proximité des côtes - Construction d'un barrage sur l'oued El Rmal	- Erosion côtière
Erosion hydrique	Inondations, glissement des terrains	- Dynamique érosive caractérisée par d'importants mouvements de masse qui se manifestent par des affaissements et effondrement de terrain, des chutes de pierres et parfois des coulées boueuses. - L'érosion hydrique constitue une menace permanente du fait de la pluviométrie, de la topographie et de la géologie de la région. - Le ravinement du relief est un phénomène qui caractérise le paysage et l'érosion hydrique est très active dans les plaines alluviales de la Medjerda. - Le sapement des berges des oueds et l'élargissement de la section des oueds constituent une menace sérieuse. - Le problème des inondations se pose pour les villes de Jendouba et Bou Salem qui se trouvent à proximité d'un tronçon peu encaissé de l'oued Medjerda. - L'alluvionnement et la sédimentation dans les barrages est importante dans la région du fait de l'augmentation de la charge solide.	- Dégâts matériels - Perte des terrains agricoles
Changement climatique	Stress hydrique	- Augmentation des températures moyennes annuelles - Augmentation de l'évapotranspiration - Augmentation de la salinité de l'eau - Diminution des précipitations annuelles comprise entre 10 à	- Impact de la salinité de l'eau d'irrigation sur les activités agricoles - Les rendements agricoles diminuent

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
		20%	
	Vulnérabilité des écosystèmes face au changement climatique	- Ssurexploitation des parcours lors des années de faible pluviométrie	- La dégradation du couvert végétal et de la diminution de sa capacité de production - Déforestation et incendies.
Forêts	Déforestation et incendies. Aires protégées (AP) et zones humides (ZH) menacées.	- Zones forestières non désenclavées - Décharges en milieux forestiers. - Extension des zones urbaines et des terres agricoles aux dépens de forêts. - Faible infrastructure préventive et de lutte contre les feux de forêt. - Absence de programme de réhabilitation des forêts dégradées et des dunes. - AP et ZH faiblement considérées dans les programmes forestiers. - Dominance des forêts en zone montagneuse et accidentée.	- Ressources en eau et terres agricoles peu protégées. - Retenues des barrages et berges d'oueds non fixées.

Tableau 5: Synthèse des problématiques du secteur de l'environnement et développement durable

En résumé, il est à noter que certains problèmes sont spécifiques à la région alors que la plupart sont nationaux. Les projets à travailler sont :

- Dépollution des décharges sauvages et mise en place d'une bonne gestion des déchets ménagers et industrielles ;
- Réhabilitation des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages ;
- Révision des PAU de chaque délégation
- Dépollution des lagunes de la levurerie et installation d'une station d'épuration dans la région ;
- Développement durable des forêts des aires protégées
- Encourager l'éco-tourisme
- Suivi de la qualité des eaux de Medjerda
- Plan régional de prévention contre les inondations
- Encourager les énergies renouvelables : solaires
- Valorisation du patrimoine historique de la zone.
- La protection de la zone côtière de Tabarka

II.5. Synthèse des problématiques du partenariat transfrontalier

L'analyse de la situation du partenariat transfrontalier avec l'Algérie, a confirmé un a priori, né de l'image de l'expérience de l'Union du Maghreb Arabe, à savoir un potentiel d'échange et de développement énorme, mais un gâchis en termes de réalisation, cantonné essentiellement aux passages de personnes et au petit commerce informel.

Ainsi, il en ressort principalement :

- Le non-application des dizaines de conventions et accords signés depuis les années 60 ;
 - La faiblesse des échanges extérieurs et particulièrement de nos exportations avec l'Algérie ;
 - La sous attractivité de l'infrastructure au tourisme des algériens notamment à cause de la qualité de l'infrastructure routière ;
 - La prolifération des échanges informels aux dépens des échanges formels qui demeurent insignifiants comparés au commerce mondial de l'Algérie ;
 - Les difficultés, rencontrées par les algériens installés en Tunisie et ce en dépit des conventions et accords sociaux signés

Cette situation est due :

- Au manque d'un dynamisme industriel notamment en matière de création de projets industriels, mixtes ou algériens afin de renforcer la place du marché algérien dans l'économie de Jendouba ;
- A l'absence ou sous-utilisation d'une infrastructure comme assise pour soutenir et promouvoir le partenariat transfrontalier ;
- Aux conditions d'accueil au niveau des postes frontaliers qui nécessitent l'accélération du programme de leur mise à niveau ;
- A l'absence d'accords de coopération décentralisée au niveau du gouvernorat de Jendouba du fait des problèmes de gouvernance et de l'absence des principaux acteurs.

Les causes et les conséquences des problématiques du partenariat transfrontalier en termes de faiblesses et des risques se présentent comme suit :

Problème	Causes	Conséquences
Problèmes non résolus pour la communauté algérienne,	Absence d'un modèle de gestion spécifique des zones frontalières.	Persistance des difficultés de mise en œuvre des conventions et accords au niveau national
Absence de cadre de vie propice pour le développement des échanges formels,	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion à vue des relations économiques entre les deux pays ; - Systèmes douanier et fiscal hétérogène, - Absence d'un partenariat d'échanges formels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Persistance de la stagnation au niveau national des exportations qui sont demeurées très limitées dans le passé, - Persistance de la stagnation au niveau national des importations qui sont demeurées très limitées et qui sont constituées essentiellement de produits pétroliers.
Activités du marché parallèle englobant des produits	<ul style="list-style-type: none"> - Le secteur informel domine des échanges qui demeurent non encadrés par les pouvoirs publics, - Persistance des échanges informels 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation complexe du commerce parallèle - Persistance induite de l'insécurité,

subventionnés	qui sortent du cadre règlementaire,	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts négatifs sur les échanges formels, - Manque à gagner pour les ressources publiques,
Flux migratoires et touristiques en deçà des capacités du gouvernorat	<ul style="list-style-type: none"> - Les Changements de la conjoncture en matière de sécurité, - Difficultés pour contenir la concurrence nationale et internationale en matière du tourisme, 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'ordre social rencontrées par les algériens installés en Tunisie malgré les conventions et accords, - Faibles indicateurs en matière de l'activité touristique - Sites archéologique peu valorisés et faiblement insérés dans les circuits touristiques locaux. -
Faiblesse de l'implémentation d'unités industrielles mixtes entre la Tunisie et l'Algérie et quasi inexistence des institutions issues d'une coopération,	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre institutionnel inadéquat, - Ses quatre délégations frontalières sont parmi les plus pauvres, - Des coûts de facteurs de moins en moins compétitifs, notamment ceux de la main d'œuvre, - Problèmes de disponibilité des matières, services et employés nécessaires à la production, - Poursuite de la mise en veille des conventions et accords entre les deux pays - Instabilité des décisions, prééminence du politique sur l'économique, - Rigidités procédurales dans la prise de décision pour les projets mixtes, - Rareté du capital privé tunisien disponible à l'investissement dans les zones frontalières... - Poursuite de la politique protectionniste du voisin algérien. - Fragilité des systèmes de coopération, changement politique majeur dans l'un des pays, - Absence d'un climat d'affaire acceptable, notamment en matière de change et de transfert des bénéfices, 	<ul style="list-style-type: none"> - Échec des expériences tentées par le passé qui n'ont pas abouti aux résultats escomptés, - Faiblesse du total des transferts effectués en Algérie par ses immigrés. - Absence de capacités de réponse aux demandes du marché algérien - Très faible attractivité de site Tunisie (y compris la région du nord-ouest) pour l'investisseur arabe, - Difficultés dans le transfert des capacités pour le renforcement institutionnel des zones frontalières, - Absence de résultats tangibles en matière d'application de plusieurs conventions ou d'accords relatifs aux incitations à l'investissement commun, - Persistance de la non visibilité de résultats concrets en matière de coopération au niveau de l'Union du Maghreb arabe,
Sous exploitation de l'ensemble de l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenance non suffisante de l'infrastructure -Fragilité de l'infrastructure routière face aux conditions naturelles, -Absence de la volonté des deux pays en matière de mise en application d'une manière suffisante des dizaines d'accords signés entre les deux pays depuis les premières années de leur 	<ul style="list-style-type: none"> - Zones industrielles sous exploitées. - Autoroute Trans maghrébine non achevée, - Absence de zone franche et de plateforme logistique, - Arrêt de l'activité du transport ferroviaire entre les deux pays.

	indépendance.	
Faible dynamique des postes frontaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Souffrent d'un retard dans la mise en place des équipements et des services nécessaires, - Les conditions ne favorisent pas totalement un trafic régulier entre les deux pays du fait des conditions sécuritaires. 	Persistance des conditions qui ne favorisent pas totalement un trafic régulier entre les deux pays.
La coopération décentralisée demeure quasi inexistante,	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cas de jumelages entre les villes tunisiennes et algériennes, - Faible insertion du monde universitaire local dans les perspectives de valorisation et de développement du territoire avec l'absence de filières scientifiques et industrielles, - Faiblesse des moyens des communes dans la gestion des processus d'urbanisation et de la croissance urbaine, - Prédominance du commerce non structuré informel. - Poursuite de la mise en veille des conventions et accords entre les deux pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Certaines expériences de coopération n'ont pas abouti, - Faible structuration des secteurs commerciaux et des échanges frontaliers, - Faible taux d'occupation dans les marchés municipaux et fréquentation limitée de ces marchés.

Tableau 6: Synthèse des problématiques du partenariat transfrontalier

II.6. Synthèse des problématiques du secteur de l'agriculture, ressources hydrauliques et pêche

La problématique du secteur agricole consiste en une sous exploitation et une faible valorisation du potentiel existant et des opportunités, une politique en défaveur des producteurs et une mauvaise gouvernance. Ce secteur ne favorise pas la création d'un surplus favorisant une accumulation pouvant participer à induire un développement régional.

La phase diagnostic a permis de dégager les problématiques principales suivantes pour le secteur agricole et de la pêche :

- Un manque d'accumulation primitif dans le secteur de l'agriculture
- Situation foncière confuse et non assainie
- Les rendements agricoles sont en deçà du potentiel existant.
- La dégradation des sols (Erosion, baisse de la fertilité, hydromorphie)
- Les ressources en eau superficielles ne sont pas totalement mobilisées et exploitées
- Les périmètres irrigués sont sous exploités pratiquant la monoculture (céréaliculture)
- Les filières agricoles sont fragiles et peu sécurisantes
- Le tissu des industries agro-alimentaires est presque inexistant
- La couverture des exploitants par les structures professionnelles (Sociétés Mutuelles des Services Agricoles « SMSA » et GDA) est très faible
- La faible gouvernance du secteur agricole
- Vieillesse de la MO agricole
- Système de vulgarisation insuffisant et inefficace
- Un secteur de la pêche et l'aquaculture très faible

On peut considérer que la problématique centrale est la suivante : **Le développement du secteur agricole n'a pas induit un développement régional.**

L'analyse de ces problématiques selon l'arbre à problème peut se présenter comme suit :

Problèmes	Causes	Conséquences
Le secteur ne favorise pas la création d'un surplus	Les accords avec l'Etat en termes de fixation des prix de vente ne sont pas en faveur des agriculteurs	Pas ressources propres dégagés pour investir dans d'autres secteurs et être une locomotive
Les rendements agricoles sont en deçà du potentiel existant	-Paquet technologique peu appliqué -Faiblesse de la vulgarisation de proximité -Faibles capacités financière des exploitants	-Faibles revenus des exploitants -Faible compétitivité pour certains produits -Faible surplus pour favoriser une accumulation pouvant pour assoir un développement régional -Activité agricole peu attrayante pour les jeunes - Abandon des terres agricoles
Situation foncière confuse et non assainie	-Prédominance de la petite et moyenne propriété et tendance vers le morcellement -Moyens limités des structures de l'état pour activer l'immatriculation foncière -Moyens financiers limités de nombreux propriétaires pour actualiser leurs titres et sortir de l'indivision	-Accès limité aux crédits pour les investissements et le financement des campagnes agricoles -Le métier d'agriculteur est peu attrayant

	-Très faible mobilité du foncier et faible accès des femmes et de jeunes à la propriété	
La dégradation des sols (Erosion, baisse de la fertilité, hydromorphie)	-Pratiques agricoles non adéquates (Labour selon la pente, assolements peu pratiqués) -Budgets de l'administration limités pour l'entretien des réseaux de drainages	-Baisse des rendements -Sédimentation des barrages, des barrages collinaires et lacs collinaires -Perte d'une partie des eaux de ruissellement -Fréquentes inondations et dégâts sur les cultures et de l'infrastructure -Pertes des terres agricoles fertiles
Les ressources en eau superficielles ne sont pas totalement mobilisées et ne sont pas sécurisantes	-L'achèvement de la mobilisation de ces ressources nécessite du temps pour les études et d'importants budgets -La variabilité climatique	-Perte d'une partie des eaux de ruissellement -Fréquentes inondations et dégâts sur les cultures et de l'infrastructure
Les périmètres irrigués sont sous exploités	Vétusté des réseaux d'irrigation, des pistes et des réseaux de drainage	-Non-rentabilisation des investissements de la collectivité nationale -Production agricole en deçà de la production escomptée -Impact limité sur la création de l'emploi -Non-exploitation des forages impactant le colmatage des puits
Les filières agricoles sont fragiles et peu sécurisantes	-Faible pouvoir des producteurs sur ces filières -Variabilité de la production	-Les exploitants agricoles profitent peu de la Valeur Ajoutée sur les chaînes des valeurs des filières -Parfois des surproductions en certains produits et forte baisse des prix à la production et pertes pour les exploitants
Le tissu des industries agro-alimentaires est presque inexistant	-Absence de tradition et de culture industrielle -Transformation à l'extérieur de la région	La région profite peu de la valeur ajoutée sur la chaîne de valeur des filières
La régression du secteur de la pêche	-Endettement des pêcheurs -Ensablement du port	Baisse de la production des produits de la pêche et faible exploitation du potentiel existant
La faible gouvernance du secteur agricole	-Les faibles moyens humains et matériels des acteurs -La multiplicité des attributions et tâches de certains acteurs, dont en premier lieu l'administration -Le non-partage de façon claire des rôles de ces acteurs -Très faible couverture par les structures professionnelles	-Les acteurs de la gouvernance sont peu performants -Les relations entre ces acteurs et les exploitants sont le plus souvent tendues

	<p>(SMSA, GDA)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Très faibles capacités managériales et financières Des GDA. -Les espaces de dialogue et de concertation entre les acteurs sont limités 	
--	---	--

Tableau 7: Synthèse des problématiques du secteur de l'agriculture, ressources hydrauliques et pêche

II.7. Synthèse des problématiques du secteur forestier et pastoral

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les enjeux et problématiques du secteur forestier suivants :

Enjeux	Problème	Cause	Conséquence
Social	<ul style="list-style-type: none"> -Forêt très peuplée et taux de pauvreté élevé. -Résultat mitigé des approches de développement socio-économique. 	<ul style="list-style-type: none"> -Forêt incapable de couvrir les besoins et la demande de sa population. -Des communautés hétérogènes et à intérêts divers. -Habitats et douars dispersés à l'intérieur des forêts. -Difficulté de désenclavement en zone montagneuse à relief accidenté. -Activités de développement communautaire limitées aux projets. -Faible coordination et concertation entre les différents intervenants et projets. -Faible capacités techniques et financières des organisations locales (GDA, SMSA). 	<ul style="list-style-type: none"> -Conflits avec la population locale. -Augmentation des délits de coupe et de défrichement. -Forte pression et demande croissante d'emploi dans les chantiers forestiers. -Absence d'autres opportunités d'emploi. -Réticence envers les approches de cogestion. -Doute envers la pertinence des activités menées pour le développement communautaire (souvent perçu comme appui et aide de l'Etat incitant à être dépendant et inactif). -Exode et diminution de la population habitant dans les forêts.
Economique	<ul style="list-style-type: none"> -Sous exploitation des produits forestiers. -Sous valorisation des produits forestiers. -Biens et services des forêts sous utilisés. -Faible offre écotouristique. 	<ul style="list-style-type: none"> -Plans d'exploitation des forêts non actualisés. -Difficulté des opérations de martelage. -Faible capacité de l'administration forestière en moyens humains, matériels et financiers pour mener et/ou 	<ul style="list-style-type: none"> -Forêts générant peu de bénéfices. -Faible offre de création des projets. -Désencouragement des jeunes et nouveaux promoteurs. -Potentiel d'emploi dans le secteur forestier non

		<ul style="list-style-type: none"> - contrôler les travaux. - Exploitation illicite et non contrôlée de certains produits (Pigne, champignon, escargots, ...). - Prédominance des objectifs de conservation. - Secteur privé peu associé et travaux à l'entreprise peu entrepris. - Absence de sociétés de travaux forestiers. - Absence d'unités de valorisation du bois et des PFNL. - Détérioration des produits forestiers en l'absence des bonnes pratiques de stockage, transport, séchage, hygiène, ... - Absence d'appui aux initiatives de projets agro-sylvo-pastoraux et d'écotourisme en milieu forestier. - Rareté de la formation professionnelle dans les métiers de la forêt. - Infrastructure forestière sous utilisée et non reconvertit. 	<ul style="list-style-type: none"> - exploité. - Manque de matière première et régression des activités des unités industrielles locales. - Activités phares en disparition (chasse touristique, PFNL, ...).
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> - Déforestation et incendies. - Ressources en eau et terres agricoles peu protégées. - Aires protégées (AP) et zones humides (ZH) menacées. - Décharges en milieux forestiers. - Mouvement des sables le long des côtes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des zones urbaines et des terres agricoles aux dépens de forêts. - Constructions en milieu dunaire. - Faible infrastructure préventive et de lutte contre les feux de forêt. - Retenues des barrages et berges d'oueds non fixées. - Absence de programme de réhabilitation des forêts dégradées et des dunes. - AP et ZH faiblement considérées dans les programmes forestiers. - Dominance des forêts en 	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion, glissement des terrains et des berges d'oueds, colmatage des barrages, ... - Attractivité du gouvernorat amoindrie. - Paysages non valorisés. - Absence de forêts récréatives, d'aires de repos et d'accueil du public. - Risque de dégradation des AP et ZH, perte des efforts menés depuis trois décennies. - Zones forestières non désenclavées

		zone montagneuse et accidentée.	
Aménagement Et gestion (Gouvernance)	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'aménagements forestiers participatifs et intégrés non actualisés et non mis en œuvre. - Situation foncière non apurée. - Une gestion classique soumise à des procédures complexes et inadaptées (AO et marchés publics, adjudication publique, concession, martelage, ...). - Absence de communication, sensibilisation et information. - Absence d'un système de suivi-évaluation. - Dominance de la politique nationale sur les considérations et spécificités régionales. - Recherche-développement peu initiée et résultats non appliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forêt appartenant à l'Etat qui fixe les règles et les modalités de son exploitation. - Régression du programme des études d'aménagement intégré et participatif. - Terres forestières non délimitées et non immatriculées. - Carence dans la planification et la programmation. - Tâches administratives prépondérantes et diminution des travaux forestiers. - Réduction des moyens humains et faible encadrement. - Manque d'ouverture sur son environnement et absence de stratégie de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sylvicoles non réalisés. - Diminution de la production forestière et non satisfaction de la demande des industriels et des artisans. - Vieillesse de la subéraie, absence de régénération. - Dégradation de la qualité des produits forestiers. - Forêts mal équipées, souvent inaccessible. - Faible consommation des ressources financières disponibles autres que celles destinées aux chantiers. - Perceptions et préjugés négatifs sur le secteur.
Juridique et Institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Restrictions imposées par le code forestier pour l'accès aux ressources et l'usage des biens et services des forêts. - Une administration forestière en panne, surchargée et inopérante pour mettre en œuvre les stratégies et projets forestiers. - Secteur privé non impliqué, absence de PPP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Code forestier non révisé et ne répondant aux demandes des parties prenantes. - Organisation administrative non adaptée. - Administration forestière mal équipée et orientée vers la conservation des forêts. - Absence de programme de renforcement des capacités. - Manque et de délégation des activités forestières au secteur privé. - Complexité des procédures et manque d'encouragement pour l'exercice du tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance des aspects de conservation et de répression sur les aspects de développement. - Insatisfaction des parties prenantes des modalités de gestion du secteur forestier. - Tension avec les autorités locales. - Régression des programmes et activités forestières. - Conflit foncier avec la population forestière. - Absence d'entreprises de travaux et d'industrie forestière. - Absence d'unités écotouristiques.

		alternatif dans les forêts.	Faible emploi généré par le secteur forestier dans le gouvernorat.
--	--	-----------------------------	--

Tableau 8: Synthèse des problématiques du secteur forestier et pastoral

Problématique du développement :

En résumé, le diagnostic du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba a identifié plusieurs problèmes, elles sont d'ordre :

- Social ;
- Economique ;
- Environnemental ;
- Aménagement et gestion locale du secteur forestier (Gouvernance) ;
- Juridique et institutionnel.

Certains problèmes sont spécifiques à la région et d'autres sont nationaux. Certains sont conjoncturels et d'autres sont persistants et constants. Il est mis en évidence :

- L'importance économique et sociale des forêts dans le gouvernorat de Jendouba, mais pouvant mieux contribuer au développement de la région.
- La population forestière reste la plus vulnérable dans le gouvernorat.
- La prédominance des aspects de conservation des forêts sur les aspects de développement et de création de richesses.
- L'administration régionale forestière est affaiblie, communique mal et souvent peine à gérer le patrimoine forestier.
- Les partenaires sont insatisfaits de la gouvernance actuelle du secteur forestier.
- Le secteur privé est peu impliqué dans la planification et la mise en œuvre des projets forestiers.
- L'attractivité des forêts de la région est amoindrie.
- Les paysages et les espaces naturels n'ont pas constitué une locomotive de développement des zones montagneuses, l'investissement y est très faible et les forêts ne produisent pas un surplus.
- Un manque d'accumulation primitive ; plusieurs décennies d'effort de foresterie et d'investissement risquent de se dégrader.
- Les zones montagneuses et forestières restent marginales et enclavées.
- Malgré les grands investissements de l'Etat (Aéroport, zones touristiques, infrastructure routière, zones industrielles, Institut forestier, Station de recherche forestière, ODESYPANO, deux arrondissements des forêts, ...), le secteur forestier n'a pas suivi pour contribuer à l'amélioration de la compétitivité et de la spécificité de la région.

Pour résumer, les points marquants de la problématique sont les suivants :

- Un domaine forestier assez vaste (38 % du territoire) densément peuplé par une population assez pauvre.
- Un domaine forestier faiblement créateur d'emploi et de sources de revenu pour la population et de richesse pour la région et par conséquent contribue faiblement au développement régional
- Une gouvernance du domaine forestier privilégiant l'aspect conservation du patrimoine forestier, la protection des bassins versants des barrages et le traitement social des populations forestières.
- La stratégie de développement de la région n'a pas intégré le domaine forestier comme un secteur économique créateur de richesse pouvant contribuer à la diversification de l'économie locale et au développements régional.
- Un code forestier restrictif, favorisant la prévention au profit du développement

II.8. Synthèse des problématiques du secteur de l'industrie, l'artisanat et des petits métiers

A l'issue du diagnostic du secteur industriel du gouvernorat de Jendouba, nous avons démontré que ce secteur vit, et ce depuis maintenant plus de 30 ans, un marasme. Son affaiblissement se traduit par un petit tissu industriel, de 74 entreprises et de quelques 6000 emplois manufacturiers. Ce bilan est, de loin, en deçà de ce que la région attend de ce secteur sensé être un moteur du développement de la région. Ce bilan peut-il être expliqué par les dysfonctionnements importants de l'industrie régionale ? Qu'elle est la contribution des faiblesses énormes au niveau des infrastructures technologiques et de base dans cette situation ? L'armature industrielle existante explique-t-elle la difficulté du décollage du secteur industriel dans ce gouvernorat ? Et pourquoi l'aménagement du territoire tout court, et l'aménagement industriel en particulier, n'aident-t-ils pas la région à s'industrialiser rapidement ?

Tout cela constitue un tableau assez décourageant, de l'industrie du gouvernorat de Jendouba. Réunir toutes les conditions cadres et les moyens, humains, financiers, technologiques, politiques, etc., pour aider la région à décoller est nécessaire mais pas suffisant.

En effet, eu égard de la faiblesse des ressources et efforts endogènes, n'est-il pas urgent de mobiliser pour la région, des apports extérieurs massifs ? Qu'elle est la nature de ses ressources exogènes ? Comment devrait-on les identifier et les mobiliser ? Avec quel rythme ? Et avec quels acteurs ? Publics ? Privés (local ? national ? étrangers ?) ?

- Où va-t-on puiser les ressources exogènes pour l'industrialisation de Jendouba ?

Nous avons démontré dans le diagnostic que les capitaux régionaux n'ont que très marginalement contribué à l'éclosion de ce petit tissu industriel du gouvernorat de Jendouba. Les industriels régionaux ont investi rarement dans des PME (100 salariés et plus). Ils sont présents sur le créneau des TPE à caractère répétitifs, peu capitalistiques et à intensité technologiques faible. En outre, nous avons rassemblé des preuves que ce capitalisme industriel régional est en crise et n'a pas pu accumuler ni dans la région ni ailleurs, contrairement à d'autres régions du pays qui se sont dotées, ces cinquante dernières années, d'une bourgeoisie industrielle : Tunis, Sahel et Sfax. Bourgeoisie qui a investi dans leurs régions d'origine mais également dans le reste du pays. Donc l'industrie future de Jendouba ne peut que très peu compter sur des capitaux régionaux. Les deuxièmes investisseurs industriels privés de la région sont les industriels extra régionaux ; nationaux et/ou étrangers. En ce qui concerne les privés nationaux, ils commencent à s'intéresser à Jendouba, par l'acquisition d'anciennes entreprises publiques privatisées dans le domaine des IAA, en premier lieu, et dans le domaine des IMCCV en second lieu. A l'exception de leur investissement dans le secteur laitier, qui a intégré la production régionale de Jendouba dans une vision nationale du secteur à l'intérieur du Groupe Délice-Danone, leader national du secteur ; le secteur privé national peine à trouver un point d'ancrage solide dans la région. Il cède le terrain aux investisseurs privés internationaux. Ceux-ci se positionnent en rachetant des affaires privatisées, l'usine de levure, qui faisait partie du Complexe Sucrier de Bin Bachir et la SNL, devenue filiale de la firme portugaise AMORIM, etc. En outre, ils confortent leurs positions dans des secteurs déjà existants comme les ITHC ou certaines activités émergentes comme les composants électroniques et mécaniques pour automobiles et avions. **Notons que les investisseurs internationaux à Jendouba deviennent les plus importants acteurs industriels et ce en termes d'entreprises créées et surtout en termes d'emplois. Ils frôlent les trois quarts. C'est à dire le caractère stratégique de ce type de capitaux pour la future industrialisation de la région. Mais on n'est pas sûre que cette catégorie d'acteurs s'intéresse dans le futur à la région ? Certains indices prouvent qu'ils se détourneront du site Jendouba ? Ce qui donnera à l'Etat un grand rôle à jouer dans l'industrie régionale.**

En réalité l'acteur étatique s'est désengagé définitivement du rôle de promoteur industriel en cédant définitivement les entreprises publiques qu'il possédait aux privés (Complexe Sucrier, Laino, Savinord, SNL, Le Céramic, etc.).

Mais cela ne veut pas dire que son rôle actif dans l'industrialisation du gouvernorat est révolu ? Oui, l'Etat n'est plus investisseur direct dans la production ! Mais il joue toujours le rôle d'accompagnateur des entreprises privées nationales ou étrangères pour aller s'installer à Jendouba qui est théoriquement moins attractive que d'autres sites industriels sur le littoral et même dans l'intérieur du pays ? L'Etat continuera probablement à intervenir dans l'amélioration des conditions d'attractivité de la région vis-à-vis des investisseurs potentiels et ce en travaillant sur deux tableaux. En premier lieu, en améliorant les infrastructures industrielles et technologiques de la région et en second lieu, en privilégiant un aménagement industriel qui contribuera à l'intensification du tissu industriel régional, son intégration économique et géographique et ce, en privilégiant certains lieux centraux (villes) et en œuvrant contre la dispersion inefficaces et inefficiente du tissu industriel. Cet aménagement industriel souhaité, gagnera en efficacité s'il mariera, l'aménagement du territoire à la planification économique et sociale de moyen et de long terme.

- Avec quel rythme doit-on mobiliser des ressources extérieures pour le gouvernorat de Jendouba dans le domaine industriel ?

Au vu du retard accumulé du gouvernorat dans le domaine industriel, et au vu du caractère stratégique et même salubre du secteur des industries de transformation pour l'économie régionale, le rythme de mobilisation doit être accéléré et ce sous la forme d'IDE relativement massifs, ou d'implication de grands groupes industriels nationaux dans certains secteurs porteurs dans la région. Des mixtes entre IDE et investisseurs nationaux devraient être encouragés. L'horizon temporel du PSDR, soit 30 ans et 6 Plans Développement Economique et Sociale, doit être subdivisée en deux temps : 15 ans pour décoller une industrie régionale pérennes (200 firmes et 20 000 salariés dans l'industrie) et 15 ans pour ancrer définitivement l'économie industrielle dans la région en pérennisant le tissu industriel en la rendant structurelle et entraînant pour l'économie régionale.

- Avec quels acteurs cette industrialisation souhaitée devrait-elle être réalisée ?

- * Les privés internationaux en premier lieu,
- * Les privés nationaux en second lieu,
- * Des associations des deux premiers en troisièmes lieux,
- * L'Etat en tant qu'accompagnateur du processus industriel régional et non en tant que producteur.

- Le gouvernorat aura-t-il besoin de transferts financiers uniquement ?

L'installation d'une industrie régionale, économiquement durable, nécessite, bien évidemment, des transferts financiers massifs. Mais cette condition, bien qu'elle soit nécessaire, n'est pas suffisante. **Cette industrie souhaitée, aurait besoin de ressources humaines bien formées en quantité et en qualité.** Cette condition est devenue problématique puisque la région peine à retenir sa population et n'est pas attractive pour les cadres régionaux, nationaux et que dire des internationaux ! La réussite d'un projet industriel pour le gouvernorat de Jendouba serait conditionnée par une sérieuse amélioration de son attractivité, tout d'abord, pour sa population et ensuite, pour des populations qui viennent travailler et vivre dans la région. Celle-ci ne manque pas d'atout pour inverser sa situation de zone répulsive en une destination attractive.

Récapitulatif de la problématique de l'industrie à Jendouba et ses déclinaisons

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Le tissu industriel existant	Un tissu industriel très réduit incapable de relever les défis du développement économique et social du gouvernorat de Jendouba	<ul style="list-style-type: none"> - Une faiblesse structurelle d'esprit entrepreneurial régional - Un rythme faible de création de firmes industrielles, - Une mortalité élevée des entreprises industrielles, - Une faiblesse de l'effort public dans le domaine de l'industrie, - Une faiblesse de l'investissement privé dans le secteur industriel, - Des IDE qui tardent à venir investir à Jendouba. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tissu industriel constitué essentiellement de TPEs, - Après plus de 70 ans de l'apparition de l'activité industrielle, le gouvernorat de Jendouba n'abrite que 74 firmes manufacturières et 6500 salariés. - L'activité industrielle manufacturière reste marginale dans l'économie régionale de Jendouba. - Il est envisageable, sinon impératif de développer une industrie manufacturière adaptée à Jendouba...
Pourquoi le tissu industriel de Jendouba ne s'est pas développé ?	Des efforts endogènes d'industrialisation limités et de courtes portées	<ul style="list-style-type: none"> - Les industriels locaux et régionaux sont peu nombreux surtout ceux qui détiennent des PME. Celles qui ont survécus confrontent plusieurs problèmes qui engagent leurs pérennités; - Le reste du tissu, tenu par des "capitalistes" industriels régionaux, est constitué par des TPE dans des secteurs de proximité et qui sont économiquement et organisationnellement fragiles, - Aucune des PME/TPE <i>Jendoubienne</i> n'a donné l'exemple d'une réussite industrielle qui pourra donner l'exemple pour d'autres promoteurs pour aller investir et accumuler dans l'industrie. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les affaires industrielles à capitaux privés régionaux et locaux qui ont réussi sont absentes sinon exceptionnelles, - Le tissu industriel <i>jendoubi</i> n'arrive pas à essaimer et à se multiplier, - Le "capitalisme industriel" régional n'est pas arrivé à émerger, - Il est resté orienté sur les affaires répétitives, subventionnées et à marges réduites
Pourquoi le tissu industriel de Jendouba ne s'est pas développé ?	Des efforts exogènes réduits et discontinus: les privés extrarégionaux, L'Etat et les IDE.	<ul style="list-style-type: none"> - Les industriels privés non originaires de Jendouba ne se sont intéressés à l'investissement dans la région que vers la fin des années 1990 et ce à l'occasion de la privatisation de 	<ul style="list-style-type: none"> - La région de Jendouba est restée longtemps hors de portée des investisseurs industriels nationaux ; son attractivité pour eux était marginale. Ce qui a creusé un écart industriel énorme

		<p>certaines entreprises publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les IDE n'ont également découvert la destination et le site industriel Jendouba que très tardivement, vers la fin des années 1990. Tout d'abord dans les ITHC et ensuite dans les IIEE et enfin dans les IAA. L'expérience de ce type d'investisseurs extrarégionaux est de courte durée. Et à part la capacité de ces entreprises issues des IDE à embaucher, leur effet d'entraînement de l'industrie régionale reste à prouver: dissémination, sous-traitance cotraitance, pérennité, etc. - L'Etat comme troisième investisseur extrarégional à Jendouba, a tenté très tôt de créer des projets industriels structurants. Malheureusement pour la régions, ces projets ont tous périclités et ont été soit définitivement fermés soit privatisés. - Aujourd'hui l'Etat tunisien s'est retiré de la sphère industrielle, elle n'agit que sur l'environnement de la production. 	<p>entre ce gouvernorat et les régions du littoral Est.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jendouba est aujourd'hui sur les radars des IDE. Leur affluence n'est pas encre massive, mais elle est théoriquement prometteuse. - Des signes avant-coureurs témoignent d'une certaine réticence quant à l'affluence des IDE vers Jendouba. - Les projets industriels structurants publics ont tous disparus ; les apports exogènes publics dans la sphère de la production sont anéantis. - Le rôle de l'Etat s'est concentré sur la création des environnements de production attractive pour les investisseurs industriels privés.
<p>Où et comment peut-on puiser des apports extérieurs massifs nécessaires pour industrialiser Jendouba?</p>	<p>Les capitaux issus des IDE sont salutaires pour Jendouba</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Devant la faiblesse des capitaux industriels régionaux, locaux et publics, les IDE peuvent les relayer moyennant une bonne visibilité et une bonne et adéquate politique d'attractivité industrielle de la région. - Une politique de promotion du site Jendouba aux IDE, reste toujours classique est formalisant, alors que l'urgence pour résoudre les problèmes économiques et sociaux de la région via l'industrialisation, implique une nouvelle politique plus agressive qui serait portée par l'Etat et ses relais 	<ul style="list-style-type: none"> - La visibilité et l'attractivité industrielle de Jendouba vis-à-vis des IDE sont faibles et il n'existe aucune politique réelle de les améliorer. - Une nouvelle promotion de Jendouba vis-à-vis des IDE reste à imaginer et implémenter. Cette nouvelle politique doit donner plus d'importance aux rôles à jouer par les acteurs économiques régionaux et locaux : Conseils régionaux, Administrations

		régionaux, mais également, et dirais-je prioritairement régionaux, dans le cadre de la nouvelle décentralisation en cours de mise en place.	déconcentrées, agences régionales, nouvelles communes, etc.
Où et comment peut-on puiser des apports extérieurs massifs nécessaires pour industrialiser Jendouba ?	L'Etat ne doit pas s'impliquer directement dans la production industrielle. Mais il doit-il jouer un rôle prépondérant dans la création des environnements économiques et sociaux propices au développement de l'activité industrielle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pour donner suite au choix du pays des options libérales (PAS, OMC, ZLE avec l'UE, etc.), l'Etat tunisien s'est retiré quasi définitivement de la production industrielle directe. -Cependant l'Etat tunisien, via les subventions, les infrastructures industrielles et technologiques, qu'il mette à la disposition des promoteurs industriels, de sa politique d'aménagement du territoire, industriel et urbain, planifie pour l'équipement équitable du territoire et essaie de créer l'environnement propice à l'activité industrielle dans les régions, entre autres à Jendouba. Cet effort, apparemment diffus, n'est pas négligeable. Il est en outre nécessaire pour toute politique de décollage industriel de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les investisseurs industriels potentiels doivent stimuler l'Etat à jouer parfaitement son rôle de catalyseur de l'environnement industriel régional. - Toute la politique de promotion publique industrielle : dans ces volets : 1. subvention 2. Équipement 3. Infrastructure industrielles et technologiques 4. Réforme territoriale et décentralisation, etc. doit être articulée autour de la promotion économique des régions intérieures entre autres Jendouba.
Les apports extérieurs ne sont-ils pas uniquement financiers ?	Jendouba manque de ressources humaines qualitatives nécessaires pour tout effort d'industrialisation... Sa tendance vers le dépeuplement peut-il raréfier les ressources humaines banales ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources humaines qualitatives sont insuffisantes à Jendouba, elles ont en outre écrémées par les migrations intérieures et internationales ; - Une industrialisation rapide et soutenue peinera à trouver, <i>in situ</i>, les ressources humaines qualitatives dont elle a besoin ; - Dans une perspective sérieuse d'industrialisation soutenue du gouvernorat, et moyen et à long terme, les bras pour l'industrie peuvent manquer si les symptômes de dépeuplement, qui sont aujourd'hui localisés, se confirment. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jendouba est dans l'obligation de former des ressources humaines qualitatives pour l'industrie ; - Elle doit mettre en place une politique d'attractivités et de fidélisations des ressources humaines extrarégionales qui choisissent de venir travailler dans l'industrie de Jendouba -Une politique démographique, migratoire et économique doit émerger pour parier à l'éventualité d'un dépeuplement du gouvernorat.

Tableau 9: Synthèse des problématiques du secteur de l'industrie, l'artisanat et des petits métiers

II.9. Synthèse des problématiques du secteur du tourisme

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les problématiques sectorielles suivantes :

- Incompatibilité entre les composantes des infrastructures touristiques mises en place au niveau de la région Tabarka Ain Draham et les projections et les attentes des planificateurs du projet d'aménagement de la zone touristique.
- Offre touristique au niveau du gouvernorat restant focalisée sur le balnéaire en dépit des richesses paysagères et patrimoniales dont est dotée la région.
- Capacité d'accueil de la zone assez réduite ne permettant pas sa programmation par les tours opérateurs spécialisées.
- Manque de reconversion et de valorisation des richesses paysagères patrimoniales et culturelles en atouts et opportunités pour le développement de l'activité touristique dans la région.
- Secteur en déficit de rentabilité ayant pour conséquence le recul des investissements privés dans le secteur touristique et le manque d'accumulation primitive à Jendouba.

L'analyse de ces problématiques se présente comme suit :

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Aménagement de la zone touristique	- Incompatibilité entre les infrastructures touristiques mises en place et les objectifs attendus	- Surcote au niveau des coûts des travaux d'aménagement touristique. - Retard important dans l'achèvement des travaux d'aménagement de la zone touristique. - Ajournement de l'aménagement touristique de la zone de Ain Draham.	- Réalisations touristiques non conformes au plan d'aménagement touristique de la zone. - Spéculation foncière. - Absence des catégories des hôtels orientés vers la clientèle internationale ciblée. - Offre touristique ne répondant pas aux attentes de la clientèle ciblée par les planificateurs du projet ; clientèle aisée en provenance d'Europe et des pays arabes du Golfe. - Fréquentation assez réduite de la région par la catégorie de la clientèle internationale.
Offre touristique limitée	- Offre touristique au niveau du gouvernorat restant focalisée sur le balnéaire en dépit des richesses paysagères et patrimoniales dont est dotée la région	- Absence d'intégration des offres complémentaires à l'activité balnéaire dans les opérations de promotion du secteur du tourisme au niveau de la région. - Absence de campagnes promotionnelles vulgarisant toutes les opportunités touristiques de la région ;	- Demande limitée à la saison estivale. - Durée de séjours dans les unités hôtelières assez réduite, autour de 2 nuitées par client, avec une saison estivale assez courte à cause des conditions climatiques caractérisant la région de Tabarka largement concurrencée par les autres destinations.

		balnéaire, culturelle chasse, sport, golf, plongée sous-marines ...etc.	
Capacité de la zone touristique	- Capacité d'accueil de la zone touristique assez réduite	- Capacité de la zone en lits touristiques projetés autour de 10.000 lits répartis sur Tabarka et Ain Draham. - Capacité en lits touristiques réalisées autour de 5.000 lits. - L'aménagement de la zone touristique d'Ain Draham n'a pas été réalisé.	- Absence de commercialisation de la zone touristique de Tabarka par les tours opérateurs spécialisées. - Fréquentation insignifiante de la zone par la clientèle internationale.
Opportunités touristiques de la région	- Manque de valorisation des richesses paysagères patrimoniales et culturelles au profit de l'activité touristique	- Multiplicité des intervenants, - Mauvais état d'exploitation de certaines filières telles que les sites culturels, l'activité plaisancière, - Absence de coordination entre les différents intervenants et les services de tourisme. - Absence d'un programme de reconversion des richesses en opportunités pour le développement de l'activité touristique.	- Offre touristique incomplète ne reflétant pas les potentialités réelles de la région. - Secteur demeurant une activité modeste d'appoint alors qu'il pourrait constituer une activité économique salubre. - Absence de vulgarisation des opportunités touristiques réelles de la région. - Les campagnes promotionnelles ne dévoilent pas l'image de marque réelle de la zone et ses atouts de différenciation par rapport aux autres destinations concurrentes.
Rentabilité du secteur du tourisme	- Secteur en déficit de rentabilité	- Faible taux d'occupation des unités hôtelières ; autour de 30% contre 40,9% enregistré à l'échelle nationale. - Faible durée de séjours des clients dans les unités hôtelières : autour de 2 nuitées contre 5,6 enregistrée à l'échelle nationale.	- Dégradation des services touristiques dans les unités hôtelières. - Faible investissement privé dans le secteur du tourisme. - Manque d'accumulation primitive.

Tableau 10: Synthèse des problématiques du secteur du tourisme

II.10. Synthèse des problématiques du secteur des services marchands et non marchands

Le diagnostic réalisé lors de la phase 2 a permis de dégager les problématiques sectorielles suivantes :

Déclinaisons	Problèmes	Causes	Conséquences
Santé	- La densité des médecins spécialiste est faible : taux de couverture par la médecine spécialisé est faible	Faible attractivité de la région pour les spécialistes	- Manque de ressources humaines dans les établissements de santé - Des équipements de soins non exploités - Manque de services de santé pour la population
	- Manque d'équipement et/ou de personnel qualifié pour faire fonctionner les équipements	Manque de personnel Manque de moyens pour développer l'infrastructure Et lorsqu'il y a des équipements n'y a pas de médecin spécialiste qualifié pour les utiliser ! Manque d'investissement public et privé	Conséquence de manque de moyens matériels : - Aucun laboratoire d'anatomie et de cytologie pathologique - Aucun laboratoire cytogénétiques - Des équipements de radiothérapie ne sont pas installés dans les établissements de santé tels que les appareils Cobalts, les Accélérateurs Linéaires et les Gamma Camera. Dans la spécialité de cardiologie, les établissements de santé à Jendouba ne sont pas équipés de salles de Cathétérisme Cardiaque et de salles d'Angiographie Vasculaire Polyvalente. -En urologie, un seul équipement lithotripteurs est exploité par le secteur privé. Conséquences du manque de moyens humains même lorsque les rares moyens matériels sont là : - Un équipement IRM est installé à l'hôpital mais non exploité
	Accès difficile de la population non communale aux services de santé, surtout dans la zone montagnarde	- Population dispersée - Des difficultés à construire des établissements de santé dans les zones montagneuses - Manque de moyens de transport dans ces zones	- Accès difficile aux services de santé et soins - Baisse de la qualité des prestations de santé et baisse de la capacité à offrir des soins pour les cas d'urgence

	Problèmes	Causes	Conséquences
Banque et sociétés d'Investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Présence faible des banques - La contribution des SICAR au financement des projets dans le gouvernorat est faible 	<p>Manque d'investissement et faible attractivité du gouvernorat</p> <p>Peu d'hypothèques à donner sur les terrains agricoles dues à la situation foncière</p> <p>Peu de projets hors agricultures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une faible diversification des branches d'activités économiques du secteur des services
Assurance	<ul style="list-style-type: none"> - Faibles pénétration des assureurs - Pour la principale activité (agriculture), le nombre des agriculteurs assurés est faible 	<p>Une petite économie</p> <p>Manque de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de pertes de récoltes - Risque de perte suite à la mortalité du bétail - Risques de pertes suite à la défaillance des équipements de refroidissement des chambres frigorifiques
La diversification des activités de services	<p>Une faible diversification des branches d'activités économiques du secteur des services : Plusieurs activités de services ne sont pas exercées par des entreprises implantées à Jendouba.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'investissement privé - Manque de sensibilisation de la population sur les opportunités d'investissements - Faible attractivité du gouvernorat pour les investisseurs - Faible intervention des fonds d'investissements 	<p>Une contribution faible du secteur au développement régional</p>
Le segment des loisirs	<p>Un faible développement du secteur des loisirs</p>	<p>Manque de parcs de loisirs et de récréation</p>	<p>Faible contribution de ce secteur à la dynamisation des activités d'autres entreprises et à l'amélioration des conditions de vie de la population</p>
Les autres secteurs (commerce, transport, télécom...)	<p>Un secteur peu performant</p>	<p>Vu que l'économie régionale est faible ; les services sont faibles aussi</p> <p>Manque d'attractivité de l'investissement privé pour promouvoir le secteur des services</p> <p>Une infrastructure télécom ne permettant pas le développement de certains secteurs</p>	<p>Une faiblesse du secteur</p>
Services non marchands	<p>Une quasi-saturation dans ce gouvernorat des besoins en matière d'agents de la fonction publique,</p>	<p>Les recrutements publics ont été plafonnés à la suite du recul démographique du gouvernorat, et aussi à la suite des politiques de restrictions nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recul des indicateurs de l'éducation, de la santé, et du service public en général

Tableau 11 : Synthèse des problématiques du secteur des services marchands et non marchands

En résumé

Par définition, le secteur des services est très lié aux autres secteurs et au développement économique. Les indices de développement de Jendouba étant faibles, il est normal que le secteur des services soit faible. Il s'accroît par l'insuffisance des investissements et des ressources humaines.

- Ressources humaines : le secteur de la santé manque de médecins. Dans plusieurs établissements, les équipements sont installés mais inexploités à cause de l'absence de personnes qualifiées et habilités à les utiliser. Ceci baisse la qualité des prestations et ne facilite pas l'accès aux soins pour la population. (Établissements sanitaires désertés)
- Investissement :
 - ✓ La faible diversification des activités de services pose la problématique de l'attraction des investisseurs locaux (gouvernorat) ou autres.
 - ✓ La faible intervention des fonds d'investissement dans le gouvernorat
 - ✓ Le manque d'équipements socio collectifs
 - ✓ La faible capacité des collectivités locales à investir avec une autonomie faible dans un contexte de pression financière sur le budget de l'Etat

II.11. Synthèse des problématiques spécifiques du gouvernorat de Jendouba

Le gouvernorat de Jendouba présente un découpage selon les spécificités qu'il présente :

- La vallée de la Medjerda englobant le corridor de la moyenne vallée de la Medjerda et les zones des plaines
- Le corridor des forêts et des montagnes
- La zone frontalière

Spécificités	Problématiques	Causes	Conséquences
La vallée de la Medjerda/ Le corridor de la Medjerda	<p>La vallée de Medjerda est la principale cause des dégâts qu'affrontent les gouvernorats qu'elle traverse malgré le fort potentiel qu'elle possède</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est une des plaines les plus riches de Tunisie. - Une plaine alluviale et correctement arrosée où une bonne partie de ces terres est irrigable, environ 35 000 ha sont équipés - Une plaine moyennement peuplée et en cours de densification - Une plaine qui concentre l'essentiel de la population et de l'armature urbaine régionale 	<ul style="list-style-type: none"> - Fortes pluies - Réseau appréciable de barrage de rétention; - Qualité excellente des sols. - Une dynamique de peuplement positive qui a balancé une partie de la population des montagnes et des piedmonts sur la plaine, - Une urbanisation tardive de cette plaine ...mais qui se consolide à travers l'histoire focalisant l'armature urbaine naissante sur l'axe de la Medjerda - Une concentration vertueuse des ressources naturelles et humaines et des villes et de l'activité non agricole dans cet axe, - Incapacité des barrages à supporter l'eau pluviale, déversant dans Medjerda - Immersion de déchets domestiques et industriels - Absence d'un aménagement adéquat au besoin des 	<ul style="list-style-type: none"> - L'espace de la Medjerda moyenne est le plus prometteur pour le décollage économique social et territorial du gouvernorat - C'est un territoire à forts potentialités économiques et urbaines sur lesquelles le projet de territoire doit se baser et s'articuler - Le corridor de la moyenne vallée de la Medjerda constitue l'épine dorsale" de l'organisation territoriale du gouvernorat, - Inondations - Habitants menacés (Bousalem, Jendouba et Ghardimaou) - Fracture physique entre les deux rives - Les délégations de la plaine de vallée de la Medjerda (excepté

	<p>-Elle concentre la majorité de l'armature industrielle régionale et de l'essentiel de l'économie résidentielle.</p> <p>- La concentration des bonnes terres des ressources en eau, des hommes et des entreprises industrielles, ou autres, constitue un élément de structure dans l'organisation territoriale du gouvernorat...</p> <p>- Toutes fois le fleuve Medjerda est un grand facteur de risque. Il est la principale cause des dégâts qu'affrontent les terres et les villes qu'il traverse. Les risques récurrents d'inondation relativisent un peu les vertus inestimables du fleuve.</p>	<p>berges de la vallée de madjerda</p>	<p>Jendouba), ont perdu des populations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pollution - Secteur agricole endommagé - Risque sérieux de fracture territoriale entre le corridor de la vallée et la région montagneuse et forestière.
<p>Le corridor des forêts et des montagnes</p>	<p>Ce corridor présente une richesse naturelle délaissée et mal exploitée engendrant une dynamique lente et une dégradation progressive des forêts et des montagnes</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est un couloir naturel de passage entre la plaine et la mer, - C'est un facteur d'unité du gouvernorat - Un couloir étroit, difficile d'accès, - Mais il est assez densément peuplé, - Une ville, Tabarka, constitue la tête de pont de ce couloir, elle est reliée avec le Sud par une petite ville, Ain 	<ul style="list-style-type: none"> - Un couloir sous équipé surtout en réseau secondaires, route régionales, locales, pistes et ouvrages d'art, - L'équipement et l'entretien de ce couloir est extrêmement couteux, - La montagne se vide lentement de sa population, mais beaucoup de personnes restent scotchées à leurs forêts, - Les villes du couloir peinent à se développer, elles confrontent beaucoup de contraintes pour se développer et s'étendre, - L'urbanisme forestier n'est pas développé et la richesse paysagère n'est mise en valeur: vues panoramiques imprenables, circuits divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Une liaison Nord Sud correctement, mais difficilement assurée, - L'unité géographique du gouvernorat est toujours d'actualité, - Les coûts d'équipement de ce couloir ont toujours constitué un handicap pour son développement... mais techniquement et stratégiquement il est incontournable, - Une politique et une urbanisation spécifique ont été toujours absentes ou non achevées. Les pôles urbains forestiers qui catalyseront le développement tout en préservant la nature, n'existe toujours pas,

	<p>Drahem, et plus en bas, par une bourgade, Fernana.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ce couloir est entouré de part et d'autre d'une forêt splendide, correctement préservée, - Cette forêt, la plus importante en Tunisie, constitue une richesse en ressources naturelles et paysagère exceptionnelle, (C.F. partie consacrée à la forêt) ... - Ce couloir désenclave tant bien que mal la forêt de la Kroumirie, - Il est économiquement sous exploité, - Ce corridor présente une richesse naturelle mal exploitée engendrant une dynamique lente et une dégradation progressive des forêts et des montagnes 	<p>etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours intra forestier unique en Tunisie, peu mis en valeur, - Absence de pôle de dynamisme qui peut absorber les surplus de chômeurs - Difficulté des reliefs - Terres pulvérisées en micro-parcelles - Zone non animée (Tabarka, Ain Drahem) - Absence de moyens de divertissement - Erosion et glissement des terrains - Insécurité et absence de contrôle dans certaines parties 	<ul style="list-style-type: none"> - Territorialement ce couloir est un garant d'unité du gouvernorat et de son ouverture sur la mer. Il assure également la complémentarité entre plaine et montagne. - Début d'un Dépeuplement localisé - Pauvreté et marginalité socio spatiale de certains territoires de la forêt - Le territoire de la montagne est toujours relativement isolé, il risque de décrocher par rapport à la plaine. - Chômage et sous-emploi massif - Rareté d'activités productives - Secteur touristique prometteur mais en crise grave - Installation récente du terrorisme. Le problème sécuritaire devient structurelle dans cette sous-région.
La zone frontalière	<p>Une zone frontalière quasi absente dans le développement de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Zone non adaptée à l'agriculture traditionnelle (une production essentiellement forestière) - Faible potentiel agricole - Infrastructure routière non développée - Difficulté d'accès - Zone non urbanisée - Zone avec un taux de pauvreté assez élevé - Absence d'un climat d'affaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture non développée et très en retard comparée à celle du reste du gouvernorat - Une liaison non fluide avec le voisinage Algérien - Difficulté d'exporter la production locale - Zone isolée - Développement très en retard - Manque d'engouement à investir dans la zone frontalière

Tableau 12: Synthèse des problématiques spécifiques du gouvernorat de Jendouba

III. Problématiques sectorielles et spécifiques

III.1. La vision du secteur de l'infrastructure et de l'aménagement du territoire :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un territoire bien aménagé et bien équipé permettant une plus grande accessibilité des différents secteurs de la région, une meilleure intégration du gouvernorat dans son environnement national et international et une plus grande attractivité de la région pour les acteurs économiques et pour les visiteurs nationaux et étrangers

Argumentaire :

Au vu de ces diverses problématiques, la vision stratégique serait une stratégie à long terme (horizon 2050), ambitieuse et en mesure de rattraper le retard accusé en matière de développement. Elle devrait permettre d'améliorer :

- L'attractivité du gouvernorat à travers le renforcement de son efficacité économique, son cadre de vie meilleur et sa capacité de valoriser ses potentialités et avantages comparatifs
- La compétitivité et la résilience des villes du gouvernorat et principalement la ville de Jendouba, non seulement comme moteur de développement mais, également, en tant que contrepoids au développement unilatéral de la capitale Tunis ;
- L'accessibilité extra et intra gouvernorat et ce, par la mise aux normes et la modernisation des infrastructures et surtout des réseaux de transport (routes, autoroute, pistes agricoles, voie ferroviaire, etc.) sur la base d'un maillage optimal du gouvernorat ;
- Le développement des activités économiques, surtout agricole et touristique, industriel, des affaires (business) et de l'emploi afin d'augmenter la compétitivité du gouvernorat dans une logique de complémentarité territoriale régionale ;
- La gestion durable des ressources naturelles et de l'écosystème montagneux tout en arrêtant et appliquant les mesures adéquates pour accroître la résilience

III.2. La vision du secteur de l'Institutionnel et Gouvernance :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un système de gouvernance de son territoire favorisant un développement économique et social durable de la région et basé sur des institutions responsables et des règles de bonne gouvernance et de coopération entre les différents collectivités et pouvoirs en place dans le cadre de la décentralisation.

Argumentaire :

La vision tient compte des principales évolutions futures attendues au niveau démographique, institutionnel, économique, technologique, climatique et géopolitique

III.3. La vision du secteur de l'Éducation et Formation :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un système d'éducation et de formation de qualité permettant aux nouvelles générations d'acquérir des connaissances et des qualifications de haut niveau facilitant leur insertion dans le marché du travail à l'échelle régional, national et international, et à la région et son système économique et social de disposer des ressources humaines de qualité

Argumentaire :

Tenant compte des principales évolutions futures attendues au niveau démographique, institutionnel, économique, technologique, climatique et géopolitique, la vision du secteur pourrait s'argumenter comme suit :

L'enseignement préscolaire et l'enseignement de base dans le gouvernorat de Jendouba : des dysfonctionnements à corriger aussitôt

L'enseignement et L'emploi en tant que priorité pour le gouvernorat de Jendouba :

La capacité d'un territoire à assurer son développement économique, à améliorer sa compétitivité et à innover, dépend fortement des compétences de ses citoyens et ainsi de son capital humain. Cet aspect est d'autant plus prégnant que les actions des pouvoirs publics doivent s'inscrire dans les principes de la société de la connaissance. Laquelle devra prioriser les conditions d'une croissance intelligente, durable et inclusive dans la région de Jendouba.

Dans un environnement d'intégration régionale croissante, la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche doit plus que jamais être, des facteurs clés de dynamisme économique, social dans le gouvernorat de Jendouba.

Dans cette perspective, plusieurs défis sont à relever :

- Attirer les meilleurs étudiants, les enseignants et les chercheurs les plus prometteurs ;
- Lutter contre l'échec universitaire ;
- Acquérir ou préserver la maîtrise du savoir le plus avancé et ses applications ;
- Renforcer les capacités d'innovation et la compétitivité des entreprises, notamment en tissant des liens entre le monde académique et les acteurs socio-économiques et ainsi en déployant sur les territoires infrarégionaux des dynamiques emploi-formation, voire dans certains cas formation-recherche innovation ;
- Transférer les résultats de la recherche vers la Société en général, afin de promouvoir une société apprenante où l'éducation est une cible privilégiée ;
- Irriguer une culture scientifique, technique et industrielle dans toutes les composantes de la population, mais également une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation ; etc.

Plusieurs pistes d'amélioration de l'efficacité de l'enseignement supérieur à Jendouba peuvent être abordées :

- Une amélioration de la qualité d'enseignement
- Une lutte contre la dévalorisation des diplômes
- Un nouveau paradigme pour la gouvernance universitaire
- Des mesures en faveur de l'égalité des chances

L'entrepreneuriat comme voie crédible de l'insertion des jeunes diplômés

La dimension entrepreneuriale est vitale pour impacter considérablement les interventions de l'université, qui doit aider les jeunes entrepreneurs (la sensibilisation, l'encadrement et le suivi). L'entrepreneuriat fait de l'université la principale composante de tout projet de société basée sur le savoir.

Tout d'abord, pour développer la culture entrepreneuriale, il faut reconsidérer l'éducation dans son ensemble de la petite enfance au supérieur en ce qui concerne la culture de l'initiative. L'objectif doit être la promotion de l'entrepreneuriat en tant que choix de carrière.

De même, il faut engager un travail de sensibilisation et de réflexion, impliquant toutes les parties prenantes : décideurs politiques, universitaires, étudiants, administratifs, industriels et employeurs. Il faut apprendre aux jeunes à reconnaître une opportunité, à élaborer un plan d'entreprise et à diriger une société. Aussi, ces jeunes ont besoin des aides pour développer des compétences générales telles que le sens de l'initiative, la créativité, l'autonomie et le travail d'équipe. Face aux obstacles générés par le manque de connaissances, de compétences et d'aptitudes entrepreneuriales, ainsi que l'absence d'une expérience professionnelle préalable, les autorités doivent préconiser des programmes adéquats.

Ces différentes mesures envisagées jouent un rôle essentiel pour encourager les jeunes à envisager l'activité indépendante comme une véritable possibilité de carrière. En dehors du système éducatif, il faut créer des partenariats avec les organisations professionnelles et communautaires pour que les étudiants profitent de plus de temps en entreprise. Ceci exige un travail d'information, de conseil d'encadrement et d'accompagnement, via les canaux d'internet, centres de services, l'interaction avec des entrepreneurs expérimentés

En ce qui concerne le soutien financier, il faut aider les jeunes entrepreneurs en couvrant leurs dépenses courantes pendant une période donnée. Les jeunes promoteurs auront plus de facilités à promouvoir leurs projets s'ils trouvent un financement destiné à couvrir les investissements et le fond de roulement.

Par ailleurs les autorités publiques, doivent offrir un soutien suffisant pour permettre aux jeunes promoteurs de créer une entreprise en dehors des secteurs habituels (caractérisés par de faibles barrières à l'entrée, mais soumis à une forte concurrence). Dans cette perspective, et dans le but de repositionner l'université au cœur du développement régional, l'investissement dans l'aménagement territorial et l'amélioration du cadre de vie présente un créneau porteur pour promouvoir le travail indépendant.

III.4. La vision du secteur de l'environnement et du développement durable :

Tenant compte des principales évolutions futures attendues au niveau démographique, institutionnel, économique, technologique, climatique et géopolitique, la vision du secteur pourrait se présenter comme suit :

Jendouba, un gouvernorat qui protège son environnement et son patrimoine écologique exceptionnel contre toute forme de dégradation et contre les effets du changement climatique tout en le valorisant pour en faire un des leviers de son développement économique et social dans le cadre d'une gouvernance décentralisée et responsable.

Fondements de la vision :

- Enseignements majeurs du diagnostic territorial
- Rôle majeur de la Région dans le développement économique
- Déclinaisons et convergences des politiques publiques

- Prise en compte des échanges dégagés des concertations avec les citoyens lors des ateliers

Argumentaire :

Un environnement naturel riche soumis à des pressions

Une région à fort potentiel naturel disposant de ressources abondantes en eau, un vaste domaine forestier et des terres agricoles riches. Cet environnement naturel riche et diversifié est soumis à des pressions anthropiques à des risques de dégradation et de pollution.

Un patrimoine historique de qualité universelle

Une région avec un potentiel immatériel constitué d'une culture riche et d'un patrimoine historique de valeur internationale.

III.5. La vision du transfrontalier avec l'Algérie :

Jendouba, un gouvernorat valorisant sa position frontalière en instaurant un véritable partenariat transfrontalier avec l'Algérie basé sur une économie dynamique et attractive pour les acteurs économiques algériens ainsi que pour une clientèle algérienne à la recherche de services de qualité y compris sur le plan touristique. .

Argumentaire :

Elle s'inscrit dans la vision d'ensemble du gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050. Il en ressort que l'octroi au gouvernorat de Jendouba d'un nouveau souffle de développement dépend fondamentalement d'un appui exogène durable et soutenu.

III.6. La vision du secteur de l'Agriculture et de la Pêche :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un secteur agricole valorisant mieux ses potentialités naturelles à travers une diversification et une modernisation des systèmes de production et contribuant à la création d'une dynamique d'accumulation locale et de diversification du tissu économique.

Argumentaires :

Les arguments qui justifient cette proposition de vision sont les suivants :

La diversification

La diversification peut mieux valoriser le potentiel régional et améliorer les revenus agricoles et les rendre moins aléatoires. D'après nos entretiens avec des cadres de l'administration et des chercheurs, l'extension de l'arboriculture est possible (le grenadier, les agrumes et la culture de l'olivier), la culture du colza et des plantes aromatiques sont possibles. . Les produits classés comme produits de terroirs sont à développer (miel, cerise champignon, le Rihan et la Mloukhia de Bousalem sont prometteuses.

La culture du colza qui a été expérimentée et qui commence à être pratiquée, constitue une grande opportunité pour son huile, pour l'élevage et la fertilisation des terres.

La durabilité

Une agriculture durable est une exigence majeure qui porte sur :

-L'utilisation rationnelle des ressources en eaux et sa protection contre toute les formes de dégradation (surexploitation, sédimentation des barrages et lacs collinaires, pertes, pollutions)

-La protection des sols contre toutes les formes de dégradation (hydromorphie, salinisation, érosion, baisse de fertilité, pollution et urbanisation)

-La pratique d'une agriculture pour avoir des produits sains non nocifs pour l'homme

La résilience

Les changements climatiques sont une réalité incontournable. La tendance de l'élévation des températures et la baisse des précipitations auront des impacts négatifs sur l'agriculture de la région. L'adaptation à ces changements est primordiale.

L'amélioration des rendements et la création de la richesse

Le secteur agricole joue un rôle très modeste dans le développement de la région. Il peut constituer un important levier pour le développement de la région, à condition qu'il améliore et qu'il produise plus de richesse dont une grande partie doit être captée dans la région.

III.7. La vision du secteur des forêts :

Jendouba, un gouvernorat valorisant son important patrimoine forestier au profit de l'économie régionale et pour le développement des populations forestières tout en assurant une bonne gouvernance et une gestion durable de l'écosystème forestier et de ses biens et services.

Argumentaires :

La vision proposée s'intègre dans la vision de la stratégie Nationale de développement et de gestion durable des forêts et parcours en Tunisie (2015-2024) :

« Les ressources forestières et pastorales de la Tunisie soient étendues, restaurées et gérées activement et efficacement dans le long terme moyennant la bonne gouvernance de tous les biens, services et valeurs qu'elles recèlent, dans l'intérêt (i) du bien-être socio-économique des populations concernées et de l'économie nationale, (ii) de la conservation de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, ressources génétiques, etc.), la lutte contre la dégradation des terres et l'atténuation des effets des changements climatiques ».

La vision traduit les ambitions du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050. Lors des entretiens et durant les ateliers régionaux au niveau de chaque délégation, les parties prenantes ont exprimé leurs utopies sur le secteur forestier dans la région :

- Forêt créatrice de richesse et de bien-être social ;
- Jendouba, exploite et valorise sa production forestière en bois, liège et PFNL ;
- Jendouba, destination écotouristique de la Tunisie ;
- Gouvernorat englobant les villes vertes et écologiques de la Tunisie ;
- Jendouba pionnière dans la gestion communautaire des forêts et le développement de la population forestière ;
- Une administration régionale forestière structurée, ouverte et bien outillée, garante d'une gestion durable des écosystèmes forestiers.

La vision du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba traduit le rêve d'une région qui veut vivre en harmonie avec sa forêt

La vision traduit les principaux enjeux identifiés à savoir le social, l'économique, l'environnemental et la gouvernance du secteur.

Cette vision offre simultanément plusieurs axes et répond aux diverses sollicitations des parties prenantes :

- Travailler sur l'économie à travers l'exploitation et la valorisation du bois, liège, PFNL, parcours, ... le développement d'unités industrielles et artisanales, la création des sociétés de services, l'amodiation du droit de chasse, ...

- Travailler sur l'environnemental axé sur la conservation, la valorisation des paysages, le développement de la récréation, l'écotourisme, la valorisation des aires protégées et le développement de la faune sauvage spécifique.
- Travailler sur le social avec une ouverture sur la foresterie communautaire, la cogestion, le développement des alliances productives, la valorisation des produits de terroir, l'exploitation des clairières forestières et la production biologique...
- Travailler sur la gouvernance tout en améliorant les aspects institutionnels et juridiques.

Enfin, la vision du secteur forestier fait partie de la vision générale du gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050 énoncé précédemment

Quatre moteurs animent cette vision :

- Conférer au secteur forestier un rôle de protection, un rôle de production et un rôle social. Il s'agit de concilier entre les fonctions environnementales et les fonctions socio-économiques.
- Différencier entre les mesures à adopter sur le plan national et les mesures à mener au niveau régional.
- Ouvrir le secteur sur son environnement extérieur et adopter une approche intégrée tenant compte des espaces limitrophes et des autres secteurs (tourisme, artisanat, industrie, développement local, urbanisation, PPP, ...).
- La forêt doit être une solution et source de richesse, non pas un problème et handicap.

Outre sa production traditionnelle, elle peut produire un surplus et un appui au tourisme alternatif, à l'artisanat, à la sauvegarde des ressources hydraulique, à l'élevage, ...

III.8. La vision du secteur de l'industrie :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un tissu industriel moderne économiquement et écologiquement durable tirant vers le haut toute l'économie régionale et contribuera à l'allègement de la pression humaine et économique sur les campagnes et les milieux naturels fragiles

Argumentaire :

L'industrie est un secteur stratégique pour Jendouba car :

- Il doit contribuer à la diversification de la base économique de la région qui ne peut plus compter sur une agriculture en crise et des services publics en régression;
- L'industrie est le secteur le plus à même à développer les villes en haut de l'armature urbaine régionale; elle contribuera ainsi à accélérer la transition urbaine régionale et ensuite allègera la pression sur les campagnes surpeuplées en montagne mais également en plaine. Cet allègement est une condition sine qua non pour une réforme sérieuse des structures agraires.
- Une industrie écologiquement durable épargnera une pollution catastrophique de la Medjerda et des atteintes graves à la forêt de la Kroumirie.
- Une industrie pérenne et structurante de l'économie régionale, tirera vers le haut, les services privés et autoalimentera la diversification irréversible de l'économie régionale.

III.9. La vision du secteur du Tourisme :

Jendouba, un gouvernorat touristique dynamique avec des produits touristiques spécifiques valorisant son potentiel écologique et culturel répondant à la demande d'une clientèle nationale, maghrébine et internationale

Argumentaire :

La vision proposée tout en tenant compte des problématiques constatées est basée sur la reconversion des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles caractérisant la région en atouts de différenciation par rapport aux autres destinations touristiques et par conséquent en opportunités de développement de l'activité touristique.

En effet, en complément à l'activité balnéaire existante dans la région, et qui a montré ses limites en matière de rentabilité des unités hôtelières, non seulement au niveau de la région de Tabarka Ain Draham, mais aussi au niveau des autres destinations tunisiennes, le développement du secteur du tourisme dans la région passe inévitablement par une intégration rationnelle d'autres filières touristiques axés sur les spécificités de la région associant mer, forêt et sources thermales tels que : l'éco-tourisme, la culture, le bien-être, la chasse, plongée sous-marine..etc.

L'objectif étant d'enrichir, de diversifier, mais surtout de caractériser l'offre touristique dans la région dans le but :

- d'améliorer son attractivité à l'échelle nationale et internationale,
- de promouvoir le tourisme de 4 saisons en offrant un produit touristique complet et étalé sur toute l'année,
- de soutenir l'activité balnéaire des unités hôtelières existantes,
- de cibler une nouvelle clientèle adeptes de certaines filières touristiques telles que la chasse, la culture, le bien-être, le golf, la plongée sous-marine les randonnées..etc.

La fréquentation des autres filières touristiques telles que bien-être, le golf, la plongée-sous-marine, la culture ...etc. par les adeptes de ce type d'activités pourrait moyennant des actions promotionnelles ciblées soutenir l'activité balnéaire des infrastructures hôtelières existantes.

Ainsi donc, cette vision fixe comme objectif final non seulement la rentabilisation du secteur touristique dans le gouvernorat de Jendouba, mais aussi la relance des investissements privés dans le secteur du tourisme dans la région, et l'accumulation primitive dans le gouvernorat de Jendouba.

III.10. La vision du secteur des services marchands et non marchands :

Jendouba, un gouvernorat disposant d'un secteur des services marchand et non marchand de qualité contribuant au renforcement de la dynamique économique régionale et favorisant son insertion dans son environnement national et international

Argumentaire :

- **Santé :** Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.
- **TIC :** Faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique
- **Collectivités locales :** des collectivités locales dotées d'une forte autonomie financière capable de générer une épargne suffisante pour stimuler le développement
- **Loisirs :** Développer le secteur des loisirs pour améliorer les conditions de vie de la population et utiliser ce secteur en tant que moyen d'attraction des investissements.
- **Préserver l'environnement grâce au développement des services environnementaux**
- **Autres secteurs (commerces, non marchands...):** contribuer à la dynamique de développement de l'économie

IV. Les orientations stratégiques

Détail des 26 orientations stratégiques :

1 Pallier au manque d'accumulation primitive à Jendouba	2 Redémarrer une économie en panne	3 Améliorer la qualité de vie	4 Améliorer l'attractivité du gouvernorat	5 Faire de la décentralisation et des institutions des catalyseurs pour le développement
<p>1 Réviser la politique agricole pour être plus favorable aux agriculteurs</p>	<p>5 Développer une agriculture moderne tout en préservant les ressources hydriques et se prémunir contre les changements climatiques</p>	<p>12 Améliorer la qualité de vie et les conditions de l'habitat</p>	<p>18 Ouvrir et intégrer Jendouba à l'échelle nationale et internationale</p>	<p>23 Refonte du système de gouvernance</p>
<p>2 Attirer des investissements massifs externes à la région</p>	<p>6 Développer le secteur de la pêche et la pisciculture tout en protégeant les ressources halieutiques</p>	<p>13 Gestion et réduction des émissions polluantes à l'échelle de l'ensemble du gouvernorat</p>	<p>19 Valoriser les ressources naturelles et culturelles</p>	<p>24 Améliorer l'efficacité des collectivités locales</p>
<p>3 Mobiliser des ressources financières de la région</p>	<p>7 Améliorer les circuits de commercialisation</p>	<p>14 Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique</p>	<p>20 Actualiser les plans d'aménagement des différentes collectivités locales, et développer les infrastructures</p>	<p>25 Assainir le foncier de la région</p>
<p>4 Favoriser l'économie Sociale et solidaire</p>	<p>8 Optimiser la contribution des forêts à l'attractivité de la région et au développement socio-économique</p>	<p>15 Favoriser un système éducatif pour lutter contre l'analphabétisme et l'illettrisme</p>	<p>21 Renforce le rayonnement de l'Université de Jendouba au profit du développement régional</p>	<p>26 Renforcer les structures décentralisées et des structures d'appui au développement</p>
	<p>9 Densifier le tissu industriel régional</p> <p>10 Optimiser l'activité des filières touristiques et développer les activités de loisirs</p> <p>11 Développer une offre de services qui puisse accompagner l'industrie, l'agriculture et un commerce plus formel et structuré</p>	<p>16 Développer un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques et les établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche</p> <p>17 Développer des soins de qualité, accessibles pour l'ensemble de la population</p>	<p>22 Dynamiser le marché du travail</p>	

V. Plan d'actions et portefeuille des projets

V.1. Vue synthétique du portefeuille projet

Comme déjà présenté, la vision se résume en Jendouba 2050 : Une région mieux insérée dans son environnement national et international, disposant de ressources humaines de qualité et d'une gouvernance porteuse d'un projet de territoire. Elle sera une région dynamique, bénéficiant d'une économie moderne et plus diversifiée tout en protégeant et valorisant son patrimoine culturel et environnemental

Cette vision s'articule autour de :

- 5 enjeux majeurs
- 26 axes et orientations stratégiques
- 10 programmes

Le PSDR, coutera un peu plus de 25 milliards de dinars sur 30 ans :

- Financements privés : plus de 12,5 milliards DT, essentiellement via des projets structurant dans le tourisme ou l'industrie
- Financements publics (budget de l'Etat, dons, PPP, crédit internationaux, etc. : plus de 12,5 milliards DT, Soit en moyenne 416 millions de dinars par an pour la région

Les actions à la charge du public les plus couteuses du PSDR sont :

- Désenclavement de la région 4 160 MDT
- Infrastructure ferroviaire 2 000 MDT
- Infrastructure routière 1 000 MDT
- Généraliser les commodités 1 000 MDT
- Réhabilitation des PI 950 MDT
- Construction de barrages 650 MDT

Secteur	N°	Projet	Planning																																	
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050				
Agriculture	21	Construction de 5 barrages et barrages collinaires et lutte contre les inondations																																		
	22	Conservation des eaux et du sol																																		
	23	Programme de Réhabilitation et de mise à niveau des périmètres irrigués																																		
	24	Remplacement de forages et Création des forages de reconnaissance																																		
	25	Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles																																		
	26	Promotion des filières agricoles et refonte de la vulgarisation																																		
	27	Développement de la pêche marine et de l'aquaculture																																		
Education, formation et RH	28	Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves																																		
	29	Création d'une interface Entreprise - Université dans le cadre d'un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur																																		
	30	Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole																																		
	31	Créer un observatoire régional du marché de l'emploi																																		
	32	Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régionale de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba -Arefop																																		
Institutionnel et gouvernance	33	Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir																																		
	34	Renforcement des institutions régionales dont le CRDA																																		
	35	Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine																																		
	36	Instaurer un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.																																		
	37	Créer un corps spécifique de la haute fonction publique régionale																																		
	38	Prévoir une bonne gouvernance du PSDR par la constitution d'une agence																																		
	39	Projet de l'économie sociale et solidaire																																		
	40	Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles »																																		
Environnement et DD	41	Gestion des Déchets Municipaux du gouvernorat																																		
	42	Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages																																		
	43	Dépollution des lagunes de la levrierie et installation d'une station d'épuration dans la région																																		
	44	Dépollution des décharges sauvages																																		
	45	Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés																																		
	46	Valorisation du patrimoine historique de la zone																																		
	47	Améliorer l'efficacité énergétique et renforcer le marché de l'énergie solaire																																		
	48	Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours																																		

Secteur	N°	Projet	Planning																																																									
			2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050																												
Services	49	Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en hôpital universitaire	←					→																																																				
	50	Améliorer les équipements des établissements de santé	←															→																																										
	51	Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation	←					→																																																				
	52	Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale	←					→																																																				
	53	Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord Ouest											←															→																																
	54	Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernement et encourager l'épargne locale	←					→																																																				
	55	La création de pôle technologique	←															→																																										
Tourisme	56	Costa Coralis	←															→																																										
	57	Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées	←					→																																																				
	58	Mise à niveau de la filière des hôtels touristiques	←					→																																																				
	59	Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés	←					→																																																				
	60	Aménagement de la nouvelle zone touristique « Con des Ruines » à Ain Draham	←															→																																										
	61	Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région	←					→																																																				
	62	Création des événements régionaux de portée internationale à fort impact médiatique en lien avec les richesses et potentialités de la région	←			→																																																						
Partenariat transfrontalier	63	Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne											←															→																																
	64	Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communs aux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières	←					→					←																		→																													
	65	Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien ;	←																																																									
	66	Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernement	←					→																																																				
	67	Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka	←					→																																																				
	68	Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération internationale bilatérale, y compris avec l'Algérie	←																																																									

V.2. Synthèse du processus de mise en œuvre et de Suivi/Evaluation

Le cadre de pilotage du PSDR

Le pilotage du PSDR Ceci peut se matérialiser par le **contrat programme**, entre l'état et le conseil régional, comme outil de gouvernance pour la mise en œuvre du PSDR.

Nous préconisons que le pilotage du PSDR soit effectué moyennant les modalités suivantes :

Un pilotage global du PSDR : ce pilotage consiste à faire le suivi de la mise en œuvre de tous les projets du PSDR. Le pilotage global du PSDR nécessitera :

1- la constitution d'un Comité (continuité du Comité de pilotage actuel), présidé par le gouverneur actuellement, et le Président de la région après les élections.

Ce comité comprenant les responsables qui se chargeront du suivi du PSDR.

Les membres du comité peuvent appartenir à plusieurs entités différentes qui accepteront de collaborer pour le suivi global du PSDR. Les membres peuvent également appartenir à une seule entité prenant en charge la responsabilité du suivi global du PSDR.

Les attributions de ce comité (et ou nouvelle entité) se résument comme suit :

- Le suivi de la mise en œuvre des actions des projets et de leur planning
- Le suivi de l'utilisation des moyens mobilisés pour la mise en œuvre des projets comprenant le suivi du budget réalisé et prévisionnel
- L'identification des risques pouvant compromettre la mise en œuvre des projets
- Echanger avec les entités responsables de la mise en œuvre des projets sur le planning de réalisation de chaque projet et les éventuelles difficultés de sa mise en œuvre
- Elaborer un rapport de suivi annuel sur l'état d'avancement du PSDR
- Planifier toute activité pouvant faciliter la mise en œuvre du PSDR et/ou aider les entités responsables des projets lors de la mise en œuvre des projets qui leur sont confiés.

2- D'autre part, et afin de s'assurer d'un bon impact, nous préconisons la création d'une structure juridique de suivi du PSDR légère avec une équipe d'appui de consultants, bras armé du Comité de Pilotage :

Ceci permettra de dédier des ressources au PSDR, de pouvoir les mobiliser et d'avoir une certaine indépendance administrative et financière.

Idéalement, il s'agira d'une société Mixte Public-Privé (que nous appellerons ARDES pour Agence Régionale de Développement Economique et Sociale), au format par exemple de la société de gestion de Sfax Taparura....

La partie publique pourra être représenté par l'ODNO et le gouvernorat, la partie privée par des investisseurs institutionnels (banques, assurances...) et des privés de la région ou du pays et même du privé international.

D'ailleurs, et si l'Etat le souhaite, l'ARDES pourra carrément être construite par la transformation de l'institution déjà existante.

Nous préconisons certes une structure légère, mais en termes d'organisation, il est à prévoir la mobilisation de consultants multidisciplinaires, de très haut niveau ni, et correctement payé, qui apporteront et soutiendront cette structure nécessaire au développement de la région.

Ce pool d'experts serait constitué de compétences interdisciplinaires et inter institutionnelles. L'équipe de consultants assurerait l'appui et l'élaboration de méthodologie de travail, la formation et le coaching pendant le projet ; le coaching vise en particulier la médiation entre les acteurs locaux et la facilitation du dialogue public-privé.

Il est recommandé de démarrer le projet par une phase pilote de 2 à 3 ans et dans certains gouvernorats uniquement entre autres celui de Jendouba.

Il est à rappeler que la mise en œuvre de ce type d'organisation est en quelque sorte tributaire d'un modèle de gouvernance favorisant la déconcentration / décentralisation, les partenariats public/privés.

3. Enfin, Un pilotage par secteur et par projet : chaque projet comprendra une entité chargée de sa mise en œuvre. Elle veillera à la réalisation des actions du projet et de la mobilisation des moyens y afférent. Pour les projets agricoles et forestiers, par exemple, il est évident que c'est le CRDA qui sera le chef de file sur la plupart des projets. Et ce en partenariat étroit avec l'ARDES. Ainsi, pour ces secteurs, et au niveau du CRDA, il est proposé qu'un cadre soit affecté à la Division Etudes et Développement Agricole pour se consacrer exclusivement à la composante agriculture et forestière du PSDR.

V.3. Processus de mise en œuvre des composantes du PSDR

Il s'agira d'adopter l'approche de gestion par objectifs et résultats pour mettre en œuvre les composantes et le programme du PSDR. Cette démarche met l'accent sur la formulation d'objectifs clairs et cohérents ainsi que sur la responsabilisation des différents acteurs pour atteindre les résultats qui en découlent.

Le processus pour chaque Projets/ Secteur/ Territoire de mise en œuvre comprendra huit (8) phases :

Phase 1, préparatoire: Informer et créer une dynamique dans le gouvernorat de Jendouba

Le PSDR servira de catalyseur afin de contribuer à sensibiliser et informer les parties prenantes. Cette tâche incombera essentiellement à l'ARDES sous l'égide du comité de pilotage

Phase 2 : Création de sous- structure de gestion et de mise en œuvre des programmes sectoriels et par projet du PSDR

Pour chaque Secteur/territoire/Projet identifié dans le PSDR, il sera créé un sous-comité au sein du grand comité de pilotage du PSDR.

Il sera Composé du chef de file technique de la composante (par exemple le CRDA pour les actions agricoles et forestière), des différents organismes intervenants dans le secteur/projet et de l'ARDES.

Phase 3 : Révision des projets existants pour introduire le programme du PSDR

Plusieurs des actions proposées dans le PSDR peuvent s'insérer dans les projets programmés et peuvent être introduites de façons détaillées dans les projets en cours.

Phase 4 : Présentation du Programme/ Projet du PSDR aux agences de coopération, bailleurs de fonds, ...

Le PSDR, fera l'objet d'une campagne de présentation aux différents bailleurs de fonds, donateurs et agences de coopération.

Outre l'aspect communication et information, l'objectif est de coordonner entre les priorités du PSDR avec les axes et les priorités des programmes des différentes organisations.

Phase 5 : Introduction du PSDR dans le plan quinquennal (2021-2026)

Le PSDR facilitera l'élaboration du nouveau plan quinquennal (2021-2026) et leur mise en œuvre.

Phase 6 : Préparation des requêtes de financement

La recherche et la préparation des requêtes de financement des projets suivront le processus suivant :

- Organiser des tables rondes d'information et de mobilisation de partenariat pour la mise en œuvre du PSDR Jendouba
Il s'agit d'informer et présenter les composantes du PSDR, sensibiliser les gestionnaires des fonds et programmes (nationaux et internationaux) susceptibles de financer des interventions dans le gouvernorat de Jendouba.
- Préparer des notes conceptuelles et des requêtes de projet.

- Ouvrir à l'utilisation rationnelle du budget de l'Etat alloué aux secteurs.
- Au niveau national, établir des partenariats avec les projets notamment de l'ODNO, ... pour introduire les composantes forestières dans leurs programmes et projets.

Une bonne campagne médiatique aidera à la visibilité du PSDR.

Résultats attendus

- Les dotations budgétaires des administrations de la région sont suffisantes pour couvrir les besoins
- Des stratégies de financement durable sont élaborées à partir d'un large éventail de sources de financements provenant des secteurs public et privé ou de ressources nationales et internationales.
- Divers mécanismes et instruments financiers innovants sont testés et adaptés au contexte régional.
- Les mécanismes financiers existants et des mécanismes de financement innovants seront adaptés à la nouvelle vision
- Ce programme introduit dans le processus de Gestion du Budget par Objectifs (GBO).

Phase 7 : Etudes détaillées des projets

L'expérience a montré que les études durent souvent plus de 18 mois.

Outre la mobilisation du personnel local et national, elle nécessite une assistance technique qui pourra être fourni par l'ARDES en mobilisant ses experts.

Ce sont des études assez complexes avec les étapes suivantes :

- désignation de la structure en charge de la préparation des études,
- création du comité de pilotage,
- définition des premières orientations du projet,
- élaboration des TDR de l'étude et celles des consultants individuels,
- approbation des TDR par le comité de pilotage,
- recrutement et la mobilisation de l'expertise nécessaire,
- révision et approbation des orientations du projet,
- approbation de la méthodologie de l'étude,
- organisation des missions de terrain et des rencontres avec les parties prenantes,
- préparation des premiers documents du projet (technique, social, environnemental, financier),
- organisation des réunions et des ateliers de concertation,
- coordination et suivi de l'étude,
- diffusion des rapports et leurs approbations, ...

Ces étapes doivent associer l'ensemble des parties prenantes. Particulièrement les partenaires régionaux et locaux, les organisations de la population locale et le secteur privé, dans les processus de conception, de formulation et préparation des études détaillées des projets.

La gestion des projets :

La gestion de projet suivra les étapes suivantes :

- L'initialisation du projet ;
- La planification ;
- La réalisation ;
- Le contrôle ;
- La clôture.

Le gouvernorat de Jendouba nécessite un très grand effort de développement des capacités et des compétences, qui devront être apporté notamment par l'ARDES.

Le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre des premiers projets permettront ultérieurement d'avoir des compétences régionales pour assurer la suite du PSDR.

Communication

L'ARDES aura à charge de prévoir un plan de communication pour le PSDR.

En effet, une bonne communication et l'adhésion de toutes les parties prenantes est une condition de réussite indispensable

V.4. Les dix programmes pour changer l'économie régionale de Jendouba

La dynamique élaborée précédemment, concernant la dynamique socio-économique du gouvernorat de Jendouba a surtout montré que ce dernier souffre d'une faiblesse manifeste de son propre surplus et d'un apport extérieur désordonné et souvent peu efficient.

Pour relancer sa dynamique, ce gouvernorat a besoin d'un appui exogène rénové renfermant les principales composantes suivantes :

- Des projets économiques structurants touchant plus particulièrement l'agriculture, le tourisme et l'industrie.
- Des filières durables et intégrées, surtout en matière agro-alimentaire.
- Des politiques économiques incitatives, rationnelles et efficientes

Dans ce qui suit, nous détaillons les 10 programmes qui nous paraissent les plus importantes pour changer l'économie de Jendouba. Il s'agit de :

- **3 programmes territoriaux** : Programme de développement de la zone frontalière ; Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda et Programme de Mise à niveau des petites villes et polarisation du territoire
- **5 programmes économiques** l'un dans l'agriculture (PI), l'autre dans l'industrie (filrière) infrastructure, environnement et le dernier dans le tourisme (dont Costa Coralais)
- **1 programme de gouvernance** : Programme d'amélioration de la gouvernance
- **1 programme des projets structurants**

Et

Les intitulés de ces actions, détaillés ci-après, sont comme suit :

- 1 Programme de développement de la zone frontalière
- 2 Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda
- 3 Programme de Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation
- 4 Programme de Réhabilitation et de mise en valeur des périmètres irrigués
- 5 Programme de développement des filières touristiques
- 6 Programme de développement des filières industrielles et agricoles
- 7 Programme de développement du secteur de l'infrastructure et commodités de la vie
- 8 Programme de développement de l'environnement
- 9 Programme d'amélioration de la gouvernance
- 10 Programme des projets structurants

Programme 1 : Programme de développement de la zone frontalière

Ce programme consiste à développer la zone frontalière, la plus défavorisée,

N° Programme	N° Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de développement de la zone 1 frontalière	1.1 Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat	Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire du secteur forestier.
	1.2 Adaptation et mise aux normes des infrastructures routières existantes de développement Nord-Sud	Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles
	1.3 Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne et activer la zone logistique	Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers et intégrer l'informel

Ce programme comporte trois composantes matérialisées par trois projets :

- Projet 1 : Mise aux normes des infrastructures routières et développement de la route Nord-Sud
- Projet 2 : Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat
- Projet 3 : Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne et activer la zone logistique

Ainsi que 5 mesures d'accompagnement détaillées dans les parties sectorielles, à savoir

- Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire du secteur forestier : mesure détaillée dans le secteur forestier.
- Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles : mesure détaillée dans le secteur institutionnel.
- Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves : mesure détaillée dans le secteur Ressources humaines
- Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région : mesure détaillée dans le secteur Tourisme
- Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers et intégrer l'informel : mesure détaillée dans le secteur Transfrontalier

Les sous projets sont détaillés ci-dessous :

Projet 1 : Mise aux normes des infrastructures routières et développement de la route Nord-Sud

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du gouvernorat
Objectifs stratégique 1: Améliorer l'infrastructure de transport et d'échange	
Intitulé du projet n°1 Mise aux normes des infrastructures routières et développement de la route Nord Sud	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Etudes en cours pour les projets nouveaux Préparation des programmes annuels pour les projets en continuation

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Connexion de tous les territoires du gouvernorat en vue de leur intégration régionale Renforcement de l'attractivité et l'ouverture du gouvernorat sur l'extérieur.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement de la RN17 et la construction des ouvrages de franchissement et des tunnels nécessaires, en particulier sur le tronçon Ain Drahim – Babouche - Entretien du réseau routier classé RR 53 / 61 / 65 / 72 et 75, et des pistes rurales fortement exposés aux intempéries climatiques par des programmes de renforcement des chaussées et des bas-côtés pour améliorer leur état et diminuer les risques d'accidents - Réparation des points de glissements de terrain sur les routes classées et les pistes rurales entre Tabarka et Ain Drahim, Ghardimaou et Fernana
Localisation géographique du projet	<ul style="list-style-type: none"> -Entre Tabarka et Ghardimaou pour RN17 -Tout le territoire du gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'état des routes pour une plus grande fluidité des trafics - Assurer un entretien régulier des différents tronçons de routes posant des problèmes - Etendre le réseau routier principal en Est-Ouest (RN 11) et Nord-Sud de manière à atteindre aisément toutes les agglomérations et groupements structurants de population
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité de la population - Renforcer la connexion du gouvernorat avec les autres régions du pays
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> -Développement des secteurs productifs (agricole, industriel, services) par la maîtrise des coûts de transports de leurs productions - Aménagement et polarisation du territoire en vue de créer un maillage optimum du réseau routier et du réseau urbain
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Projet transversal intéressant tous les secteurs de développement économique et social de la région et en particulier les projets agricoles, industriels et touristiques
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Meilleure connexion inter-régionale et intra-gouvernorat - Désenclavement des territoires locaux notamment Balta Bouaouène-Fernana et la zone frontalière - meilleure sécurité routière et diminution des accidents causés par la défektivité de la route et les glissements de terrain - Maintien de la population sur place et limitation des départs et de l'exode rural vers les grands centres urbains et vers la capitale Tunis
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Se concerter avec les acteurs locaux pour les informer et sensibiliser

	- Prendre en considération les études d'impacts pour minimiser les dégâts et les impacts négatifs des projets sur la forêt, les périmètres irrigués et les groupements de population situés près des lieux des travaux
Planning indicatif de mise en œuvre	- Réaménagement de la RN17 : 2021 – 2022 Etude et préparation du dossier d'appel d'offres Après 2022 : exécution de travaux tributaire de la mobilisation du financement - Entretien routier et des pistes rurales : programme annuel - Réparation des points de glissements de terrain : programme annuel
Acteurs clefs concernés	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières Ministère du Développement et de la Coopération internationale
Etudes de faisabilité	- Nécessaire
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Adhésion des populations locales situées sur le passage de l'autoroute au projet
Indicateurs de suivi-évaluation	Taux de respect du planning de réalisation Performance de gestion des risques entravant l'avancement des projets
Indicateurs d'impact	Degré de maîtrise et gestion des risques du projet : sources de pollution, nuisances, intempéries climatiques,
4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	A. Réaménagement de la RN17 : 300,0 Millions DT B. Entretien routier et des pistes rurales : 150 Millions DT/an C. Réparation des points de glissements de terrain : 30 Millions DT D : Total : 480 MDT
Sources de financement	Budget de l'Etat Bailleurs de fonds internationaux,

Projet 1: Mise aux normes des infrastructures routières et développement de la route Nord-Sud

Projet n° 02 : Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat

1. Orientation d'ensemble	Améliorer l'attractivité du gouvernorat et de ses villes
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier
3. Objectif stratégique	Développer l'infrastructure et le transport au niveau du gouvernorat
4. Objectif opérationnel	Développer l'infrastructure et mettre à niveau les réseaux routiers
5. Projet 2 : Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat	
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Cadence lente en matière de mise en œuvre des conventions et accords
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Perspectives prometteuses compte tenu des conventions et accords déjà signés
- Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des points de passage douanier des centres d'intérêts pour les villes qui les accueillent ; - Créer des stations d'accueil et des aires de repos (services d'hygiène, de restauration, de résidence, magasins hors-taxes...) - Améliorer l'état des routes et les indications reliant la ville au point de passage douanier après achèvement de l'axe autoroutier Bouselem-la frontière algérienne.
- Localisation géographique du projet	Zones frontalières (Tabarka, Ain Draham et Ghardimaou...)
- Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Constitue une attractivité importante notamment en matière du tourisme,
- Objectifs du projet	Contribution au Développement de prestations de services
- Liens avec les projets en cours	Composante importance dans le secteur touristique et du transport des marchandises
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Extension du marché au profit de la production jendoubienne tous secteurs confondus
- Résultats attendus	Meilleure expansion du secteur touristique transfrontalier et national
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres par la structure en charge de ce programme sur les 5 prochaines années
- Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Office National Des Points Frontaliers Terrestres - Ministère de l'équipement

	- Ministère du tourisme
- Etudes de faisabilité	En cours de réalisation
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	Disponibilité des ressources financières
- Indicateurs de suivi-évaluation	Degré d'évolution des visiteurs algériens et autres
- Indicateurs d'impact	Evolution des visiteurs internationaux au gouvernorat de Jendouba
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	- Impact écologique négligeable - Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	20 millions de dinars
10. Sources de financement	Administration publique et secteur privé

Projet 2: Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat

Projet n° 03 : Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne et activer la zone logistique

1. Orientation d'ensemble	Pallier le manque d'accumulation primitive à Jendouba
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier
3. Objectif stratégique	Œuvrer pour la complémentarité économique
4. Objectif opérationnel	Aménager des zones d'activité économiques au niveau de la frontière Tuniso-algérienne
5. Projet 1 : Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne et activer la zone logistique	
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Manque de zones d'activité économique dans les zones frontières
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Fonction des encouragements pour la réalisation de tels projets
- Description sommaire du projet	Préparer des études terrains des projets prioritaires des zones frontalières intégrant les spécificités de développement de telles zones, basées sur la contribution et la participation active des structures locales des zone concernées, notamment les organisations patronales et la société civile ; Créer des zones économiques franche adaptée aux échanges Tuniso-Algériens Créer des zones industrielles aménagées répondant aux besoins des deux pays ; Créer des zones d'investissements entre les deux pays, indépendamment du lieu géographique où la nationalité de l'investisseur, algérien ou tunisien et sa résidence ne sont pas prises en considération et où l'échange ou l'utilisation des monnaies des deux pays n'est pas limité. Concrétiser le projet de zone logistique
- Localisation géographique du projet	Tout le territoire du gouvernorat de Jendouba
- Justificatifs et pertinence par rapport au	Pallier le manque d'accumulation primitive du

développement du secteur et de la région en général	capital
- Objectifs du projet	Préparer l'infrastructure pour l'installation des projets d'activité économique
- Liens avec les projets en cours	Relance de l'activité agricole, industrielle et des services
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Tous les projets thématiques et sectoriels
- Résultats attendus	Meilleure croissance de l'économie de Jendouba
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	Tabler sur 2025-2035
- Acteurs clefs concernés	Tous départements confondus : agriculture, industrie, commerce, finances, développement économique et coopération internationale...
- Etudes de faisabilité	A réaliser
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	Fait partie de la stratégie du gouvernement
- Indicateurs de suivi-évaluation	Superficie des zones d'hébergement réalisées
- Indicateurs d'impact	Nombre de projets installés au gouvernorat de Jendouba et entrés en production
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	Impact écologique fonction de la nature du projet Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	100 millions de dinars
10. Sources de financement	Secteur Privé

Projet 3: Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso- algérienne et activer la zone logistique

Programme 2 : Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda

Ce programme consiste à valoriser et protéger la vallée de Medjerda

N° Programme	N° Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda	2.1 Conservation des eaux et du sol	Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles »
	2.2 Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques.	Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves
	2.3 Construction de 5 barrages et barrages collinaires et lutte contre les inondations	Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles Renforcement des institutions régionales dont le CRDA

Trois composantes matérialisées par trois projets :

- Projet 1 : Construction de 5 barrages et des barrages collinaires pour la sécurisation des ressources en eau et la protection contre les inondations.
- Projet 2 : Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques
- Projet 3 : Projet de Conservation des eaux et du sol

Ainsi que 4 mesures d'accompagnement détaillées dans les parties sectorielles, à savoir

- Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles : mesure détaillée ci-après
- Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves : mesure détaillée dans le secteur Ressources Humaines
- Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles: mesure détaillée dans le secteur institutionnel
- Renforcement des institutions régionales dont le CRDA : mesures détaillée dans le secteur institutionnel

Les sous projets sont détaillés ci-dessous :

Projet 1 : Construction de 5 barrages et de barrages collinaires et lutte contre les inondations

Secteur : Agriculture	Domaine : Mobilisation des eaux de ruissellement
Intitulé du projet : Construction de 5 barrages et de de barrages collinaires et lutte contre les inondations	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les ressources en eau de ruissellement mobilisables de la région sont de 593 Mm ³ .Le taux de mobilisation actuel est de 88,8%. 522 Mm ³ sont mobilisés, dont 363 Mm ³ sont mobilisés dans la région et 159 Mm ³ sont mobilisés hors du gouvernorat. Le ministère de l'agriculture des ressources hydrauliques et de la pêche prévoit l'achèvement de la mobilisation totale des ressources en eau, par la création de 5 barrages (Oued Raghay, Oued Eddir, Mguidis, Oued Mliz et Mlila) D'autre part, le gouvernorat compte actuellement 17 barrages collinaires ayant une capacité de 9,5 Mm ³ et

	<p>irrigant 460ha (en moyenne 27 ha/barrage). Le relief de la région favorise l'existence de sites pour la construction d'autres barrages. La construction de 2 barrages collinaires (Ain Aida, et Ain Babouche à Tabarka) est programmée par la DG/BGTH. Ils ne sont pas compris dans le présent projet. Les études topographiques et APD ont été réalisées.</p>
Perspectives du domaine concerné par le projet	<p>La Tunisie continue de privilégier la mobilisation au maximum de ses ressources en eau, y compris les eaux de ruissellement dont une partie est perdue et occasionne parfois des inondations lors de crues des Oueds.</p>
2. Description du projet	
Institution porteuse du projet	Le CRDA
Description sommaire du projet	Il s'agit de construire 5 barrages ; 10 barrages collinaires (*) et des hectares irrigués.
Principales composantes du projet	<p>Construction de 5 barrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Oued Raghay, (capacité 30 Mm³. Apports moyens 17 Mm³/an). Y compris barrage Hjar (capacité 3 Mm³) Les études sont en cours. -Mguedis ou Ghezal. (Capacité utile 12 Mm³ . Apports moyens 8 Mm³/an) -Oued Mliz ((capacité 18 Mm³. Apports moyens 12 Mm³/an). L'étude d'avant-projet sommaire est réalisée. -Oued Eddir (capacité 13 Mm³) -Mlila <p>10 barrages collinaires, 150 ha de PI</p>
Zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> -OuedRaghay (Ghardimaou) -Mguedis (Fernana) -OuedEddir(Ghardimaou) -OuedMliz (OuedMliz) -Mlila (AinDrahem) <p>Et pour les collinaires, toutes les délégations sont concernées</p>
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Ce projet aura d'importants retombés sur le développement de la région. Il permet une la durabilité des périmètres irrigués, des infrastructures et d'améliorer la situation actuelle en AEP. Indirectement, les principaux impacts seront la création de postes d'emploi et l'amélioration des revenus des exploitants et la lutte contre l'exode.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer le taux de mobilisation des eaux de surface -Augmenter les disponibilités en eau pour l'irrigation et l'AEP -Lutter contre l'érosion -Participer à la recharge des nappes -Participer à la lutte contre les inondations
Liens avec les projets en cours	<p>Ce projet est en lien très étroit avec les programmes en cours pour améliorer l'irrigation, l'AEP et la lutte contre les inondations.</p>

Complémentarités avec d'autres projets du PSDR	Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat
Résultats attendus	-Participer à améliorer le taux d'irrigation -participer à améliorer le taux de desserte en AEP, surtout en milieu rural. -Création de petits périmètres irrigués au niveau local -Limiter l'envasement des barrages
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	Le projet est à réaliser à l'entreprise. La concertation est à assurer avec les bénéficiaires depuis le démarrage des études.
Planning indicatif de mise en œuvre	-Barrage Raghay (2023-2027) -Barrage OuedMliz (2025-2029) -Barrage Mguidis (2030-2034) -Barrage Eddir (2035-2039) -Barrage Mlila (2040-2044) A réaliser sur 10 ans (2024-2033), à raison d'un barrage par an pour les collinaires
Acteurs clefs concernés	La DG/BGTH au MARHP et le CRDA
Etude de faisabilité	Plusieurs études sont à faire. Pour chaque barrage, les études doivent être entamées au moins 2 ans avant d'entamer la recherche du financement.
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Renforcer les capacités de la DG/BGTH en moyens humains et matériels
Indicateurs de suivi-évaluation	-Taux d'avancement des travaux -Taux de mobilisation des eaux de ruissellement
Indicateurs d'impacts	-Volume d'eau d'irrigation mis à la disposition des exploitants bénéficiaires pour l'irrigation -Volume d'eau exploité pour l'AEP -Durabilité des infrastructures
4. Risques écologiques, économiques et sociaux	
-Finances publiques limitées -Terrorisme -Conflits pour l'expropriation des terrains et pour l'exploitation des eaux	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	640 MDT
Sources de financement	Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 4: Construction de 5 barrages et de barrages collinaires et lutte contre les inondations

Projet N°2 : Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques.

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.
------------------------	---

Intitulé du projet :
Projet de restauration des paysages forestiers
et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques

1. Contexte général du projet

<p>Situation actuelle du domaine concerné par le projet</p>	<p>L'Inventaire Forestier et Pastoral National (2010) présente la situation des terrains forestiers dans le gouvernorat de Jendouba comme suit :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="3" style="background-color: #cccccc;">Répartition des terrains forestiers selon l'occupation du sol</th> </tr> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Type d'occupation</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Superficie</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">en ha</th> <th style="text-align: center;">en %</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Arboretum</td><td style="text-align: center;">65</td><td style="text-align: center;">0,05</td></tr> <tr><td>Boqueteau</td><td style="text-align: center;">151</td><td style="text-align: center;">0,13</td></tr> <tr><td>Brise vent Haies</td><td style="text-align: center;">169</td><td style="text-align: center;">0,14</td></tr> <tr><td>Clairières forestières</td><td style="text-align: center;">323</td><td style="text-align: center;">0,27</td></tr> <tr><td>Forêt de feuillus</td><td style="text-align: center;">72 494</td><td style="text-align: center;">60,32</td></tr> <tr><td>Forêt de résineux</td><td style="text-align: center;">9 462</td><td style="text-align: center;">7,87</td></tr> <tr><td>Forêt mixte</td><td style="text-align: center;">4 162</td><td style="text-align: center;">3,46</td></tr> <tr><td>Garrigue arborée</td><td style="text-align: center;">27</td><td style="text-align: center;">0,02</td></tr> <tr><td>Garrigue non arborée</td><td style="text-align: center;">2 166</td><td style="text-align: center;">1,8</td></tr> <tr><td>Terres incultes</td><td style="text-align: center;">6 508</td><td style="text-align: center;">5,41</td></tr> <tr><td>Infrastructures forestières</td><td style="text-align: center;">1 920</td><td style="text-align: center;">1,6</td></tr> <tr><td>Jeune peuplement</td><td style="text-align: center;">3 701</td><td style="text-align: center;">3,08</td></tr> <tr><td>Maquis arboré</td><td style="text-align: center;">7 376</td><td style="text-align: center;">6,14</td></tr> <tr><td>Maquis non arboré</td><td style="text-align: center;">9 783</td><td style="text-align: center;">8,14</td></tr> <tr><td>Plantation d'alignement</td><td style="text-align: center;">501</td><td style="text-align: center;">0,42</td></tr> <tr><td>Plantation des berges, dunes</td><td style="text-align: center;">1 380</td><td style="text-align: center;">1,15</td></tr> <tr style="background-color: #cccccc;"><td>Total général</td><td style="text-align: center;">120 187</td><td style="text-align: center;">100</td></tr> </tbody> </table> <p>Les forêts dégradées nécessitant des réhabilitations et la restauration de leurs fonctions sont relativement étendues dans le gouvernorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 17 000 ha de maquis ; - 6 500 ha de terres incultes (y compris les dunes maritimes non fixées) ; - 12 500 ha de forêts de chêne liège ayant un recouvrement inférieur à 50% ; - Plusieurs sites sont incendiés et n'ont pas fait l'objet de travaux sylvicoles et de régénération. <p>Par ailleurs :</p>	Répartition des terrains forestiers selon l'occupation du sol			Type d'occupation	Superficie		en ha	en %	Arboretum	65	0,05	Boqueteau	151	0,13	Brise vent Haies	169	0,14	Clairières forestières	323	0,27	Forêt de feuillus	72 494	60,32	Forêt de résineux	9 462	7,87	Forêt mixte	4 162	3,46	Garrigue arborée	27	0,02	Garrigue non arborée	2 166	1,8	Terres incultes	6 508	5,41	Infrastructures forestières	1 920	1,6	Jeune peuplement	3 701	3,08	Maquis arboré	7 376	6,14	Maquis non arboré	9 783	8,14	Plantation d'alignement	501	0,42	Plantation des berges, dunes	1 380	1,15	Total général	120 187	100
Répartition des terrains forestiers selon l'occupation du sol																																																												
Type d'occupation	Superficie																																																											
	en ha	en %																																																										
Arboretum	65	0,05																																																										
Boqueteau	151	0,13																																																										
Brise vent Haies	169	0,14																																																										
Clairières forestières	323	0,27																																																										
Forêt de feuillus	72 494	60,32																																																										
Forêt de résineux	9 462	7,87																																																										
Forêt mixte	4 162	3,46																																																										
Garrigue arborée	27	0,02																																																										
Garrigue non arborée	2 166	1,8																																																										
Terres incultes	6 508	5,41																																																										
Infrastructures forestières	1 920	1,6																																																										
Jeune peuplement	3 701	3,08																																																										
Maquis arboré	7 376	6,14																																																										
Maquis non arboré	9 783	8,14																																																										
Plantation d'alignement	501	0,42																																																										
Plantation des berges, dunes	1 380	1,15																																																										
Total général	120 187	100																																																										

	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs berges d'oueds, rives des barrages, ... nécessitent une consolidation et protection ; - Les terres agricoles et les périmètres irrigués sont le plus souvent non protégées par des brises vents ; - Les entrées des villes, les routes, la nouvelle autoroute (Béja-Jendouba), éventuellement l'autoroute prévue reliant Jendouba à la frontière Algérienne, les zones urbaines et péri-urbaines, ... nécessitent des plantations et des embellissements ; - Les espaces verts à l'intérieur des villes sont souvent peu boisés. <p>Ce programme de réhabilitation des forêts et de plantations forestières hors forêts est actuellement quasiment absent dans la région.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Sans prétendre à une extension du couvert forestier dans la région, certaines zones dégradées et des terres marginales nécessitent une restauration. La Restauration des paysages forestiers (Forest Landscape Restoration, FLR) est une approche intégrée qui vise à identifier, négocier et mettre en œuvre des pratiques qui restaurent un équilibre optimal. Elle assure que les forêts, les arbres et leurs fonctions sont efficacement restaurés, conservés. Elle ne vise pas à rétablir les forêts primitives ni à s'intéresser à un site, mais plutôt à des fonctions écosystémiques (production, conservation, récréation) au niveau d'un paysage. Elle aider à sécuriser des moyens d'existence durables et l'intégrité écologique pour le futur et fournissent donc des avantages écologiques, sociaux et économiques.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham Direction Générale des Forêts ODESYANO INRGREF Ministère de l'Environnement</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire et cartographie des sites à restaurer (forêts, dunes maritimes, cours d'eau, zones humides, barrages, terres agricoles routes et zones urbaines). ➤ Priorisation des sites interventions avec les parties prenantes. ➤ Négociation avec les parties prenantes et les ayants droits de l'objectif et la fonction assignés à chaque zone d'intervention. ➤ Elaboration du plan de restauration pour chaque site. ➤ Réhabilitation des pépinières forestières et production des plants. ➤ Mise en œuvre des travaux. <p>Les travaux portent sur l'amélioration et la régénération des forêts dégradées et incendiées, les plantations des berges d'oueds, la plantation de ceinture verte autour des barrages, le renforcement des plantations routières, l'aménagement des forêts urbaines et routières, l'installation des brises vents dans les terres agricoles et les périmètres irrigués, ...</p>
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer les biens et services marchands et non marchands des forêts, arbres et plantations hors forêts. ➤ Restaurer les zones dégradées, réduire l'érosion, préserver les infrastructures routières et hydrauliques, ...

secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une concertation entre les divers intervenants pour prioriser les zones d'intervention et fixer leurs fonctions. ➤ Contribuer à la protection des terres agricoles et l'augmentation de leurs productions.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Modifier la vision des partenaires sur le secteur forestier et procéder à des changements au niveau des objectifs assignés aux forêts, arbres et plantations hors forêts dans le gouvernorat de Jendouba. ➤ Améliorer la contribution du secteur forestier à l'économie régionale. Forêt et plantations créatrices de richesse et de bien-être social ➤ Introduire, à travers les principes de la restauration des paysages, des méthodes innovantes d'aménagement et de valorisation des forêts. ➤ Conservation de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, ressources génétiques, etc.), lutte contre la dégradation des terres et atténuation des effets des changements climatiques.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Protection contre les inondations, limiter le phénomène de glissement des terrains, renforcer la stabilité des infrastructures routières, améliorer l'attractivité de la région, protéger et augmenter la production agricole, conserver les ressources hydrauliques, ...
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Milieux restaurés ; ➤ Paysages réhabilités ; ➤ Erosion réduite ; ➤ Infrastructure consolidée ; ➤ Visibilité des activités forestières améliorée ; ➤ Développement durable du secteur forestier assuré.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adopter les principes de la restauration des forêts, arbres et plantations hors forêts ; ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA dans la mise en œuvre.
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques ➤ CRDA Jendouba ➤ DGF ➤ ODESYANO ➤ INRGREF ➤ Ministère de l'Environnement
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités du personnel des arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham ; ➤ Implication des parties prenantes et les ayants droits.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inventaire des sites et priorités des interventions établis ; ➤ Plans et approche d'intervention approuvés ; ➤ Travaux exécutés.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régression des zones dégradées ; ➤ Régression de l'érosion, des glissements de terrain et la sédimentation des barrages.
4. Coût estimatif du projet	
Coût de	Coût du projet selon les composantes

l'investissement		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT
	Etudes	-	-	1
	Travaux	-	-	20
	Equipement	-	-	5
	Communication - sensibilisation	1 convention	-	0.5
	Renforcement des capacités	1 convention	-	0.5
	Total			27

Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme National du CRDA de Jendouba ; ➤ Projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Projet PGIF cofinancé par la JICA ; ➤ Programme de l'ODESYPARO
------------------------	---

Projet 5: Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques.

Projet 3: Conservation des eaux et du sol

Secteur : Agriculture	Domaine : Conservation des eaux et du sol
Intitulé du projet : Conservation des eaux et du sol	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	En 1997, les terres menacées par l'érosion dans le gouvernorat de Jendouba, couvraient environ 86000 ha, soit environ 28% de superficie du gouvernorat. Jusqu'à 2019, 33000 ha ont été traités par les travaux CES, et 52000 ha sont encore affectés par l'érosion, ce qui est important.
Perspectives du domaine concerné par le projet	Après la réalisation de 2 stratégies de conservation des eaux et sols, <i>Ministre de l'agriculture</i> , des ressources hydrauliques et de la pêche a élaboré en 2018 une nouvelle stratégie. La CES dans un contexte de développement rural intégré où l'aménagement des terres agricoles et leur conservation constituent la porte d'entrée pour intervenir*. Ainsi, pour Jendouba, un nombre indicatif de Projets d'aménagement et de développement intégré territorial (PADIT) a été arrêté pour être mis en œuvre durant 10 ans, dans le cadre de la CES. Ces PADIT sont multisectoriels. 4 à 5 PADIT seront réalisés par an. Le CRDA de Jendouba a entamé la préparation des appels d'offres pour l'étude des premiers PADIT.
2. Description du projet	
Institution porteuse du projet	Le CRDA de Jendouba
Description sommaire du projet	Il est prévu d'intervenir sur 52000 ha de terres encore menacées par l'érosion et d'entretenir 30000 ha de terres aménagées. Ces interventions se feront dans le cadre des PADIT et dans le cadre de l'intervention classique de l'administration et en fonction du degré d'urgence.
Principales composantes du projet	Les 3 principales composantes de CES du projet : -Aménagement de 52000 ha -Entretien de 30000 ha aménagés -Mise en œuvre de 47 PADIT.

	<p>Les actions de CES porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La création de lacs collinaires -Les banquettes manuelles -Les banquettes mécaniques -Les cordons en pierre sèche -Les unités de recharge des nappes -Les cuvettes - La correction des ravins -Les ouvrages de protection -La fixation biologique -Le curage des affluents secondaires -La lutte contre le glissement de terrains -Le remembrement foncier <p>Les composantes des PADIT sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mobilité sociale et économique des ménages ruraux pauvres (Modernisation et gestion des Infrastructures sociales, renforcement des capacités des ménages ruraux défavorisés, promotion des moyens de subsistance) -Intégration économique et filières inclusives et durables (Infrastructures productives et adaptation au changement climatique, renforcement des capacités des acteurs et de leurs organisations, valorisation des produits de terroir et partenariats économiques)
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Ce projet contribue au développement du secteur agricole, par l'amélioration de la mobilisation des ressources en eau de surface, la lutte contre la dégradation du sol, l'amélioration des rendements, l'extension de l'arboriculture, la limitation de l'envasement des barrages, des lacs collinaires en prolongeant leur durée de vie et à l'adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Pour la région, ce projet participe à la protection des infrastructures, à la lutte contre les inondations, à la création de postes d'emploi et à l'amélioration des revenus et de leurs conditions de vie et à limiter l'exode.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Protection des sols contre l'érosion et la gestion rationnelle eaux de ruissellement et du sol. -La participation à l'amélioration des revenus de la population - La participation à l'amélioration des conditions de vie de la population.
Liens avec les projets en cours	Ce projet est en lien avec les projets du CRDA dans le domaine de gestion rationnelle des ressources en eau et d'intensification agricole.
Complémentarités avec d'autres projets du PSDR	Le projet est complémentaire avec plusieurs projets ; création des forages, développement de l'arboriculture et protection contre les inondations
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> -Baisse de la superficie menacée par l'érosion -Baisse d'envasement des barrages -Extension de l'arboriculture en sec -Accroissement des rendements

	-Lutte contre les inondations
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	Le projet sera mis en œuvre selon une approche participative et territoriale avec les différentes parties prenantes, dont principalement les bénéficiaires.
Planning indicatif de mise en œuvre	-Les travaux classiques de CES seront étalés sur 30 ans (de 2021 à 2050) -Les PADIT seront réalisés sur 10 ans (de 2022 à 2031)
Acteurs clefs concernés	-Le CRDA, les organisations de base, les collectivités locales et les bénéficiaires pour les actions classiques de CES - Le CRDA, les organisations de base, les collectivités locales, les bénéficiaires, les services déconcentrés des différents ministères pour les PADIT
Etude de faisabilité	Les études de faisabilité à confier aux bureaux d'études sont à prévoir pour les lacs collinaires et les PADIT
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Stabilité politique et renforcement des capacités du CRDA en moyens humains, matériels et animation
Indicateurs de suivi-évaluation	-Superficie traitée en CES -Superficie traitée entretenue -Nombre de PADIT totalement achevés
Indicateurs d'impacts	-Evolution du taux d'envasement des barrages -Evolution du taux de mobilisation des eaux de surface -Evolution de la superficie des cultures -Evolution des revenus des bénéficiaires -Evolution de l'exode
4. Risques écologiques, économiques et sociaux	
Faible adhésion des exploitants pour les travaux CES sur leurs parcelles	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	150 MDT
Sources de financement	Budget tunisien pour la CES Budget tunisien, FIDA, UTSS, bénéficiaires pour le PADIT

Projet 6: Conservation des eaux et du sol

*Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, DG/ACTA, UE « Elaboration de la stratégie de conservation des eaux et des sols de la Tunisie ». Nov2017.

Programme 3 : Programme de Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation :

Il s'agit d'un programme englobant :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation	3.1	Mise à niveau des petites villes et développement de centres régionaux	Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves Création d'une interface Entreprise - Université
	3.2	Projet de développement de la population forestière dans le gouvernorat de Jendouba	Créer un observatoire régional du marché de l'emploi
	3.3	Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie	Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale

Les deux projets sont :

- Projet 1 : Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation
- Projet 2 : Développement la population forestière

Les 5 mesures d'accompagnement

- Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves : Mesure détaillée dans le secteur des ressources humaines
- Création d'une interface Entreprise - Université : Mesure détaillée dans le secteur des ressources humaines
- Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie : Mesure détaillée dans le secteur des ressources humaines
- Créer un observatoire régional du marché de l'emploi : Mesure détaillée dans le secteur des ressources humaines
- Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale : Mesure détaillée dans le secteur des services

Le contenu des deux sous-projets se présente ainsi :

Projet 1 :

Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique 2 : Améliorer la compétitivité des villes
Objectifs stratégique 1 : Création d'un réseau urbain hiérarchisé et polarisant tout le territoire régional	
Projet 1 :	
Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Faible armature urbaine Urbanisation peu maîtrisée
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Projet de développement urbain durable
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Communes Conseil régional du gouvernorat de Jendouba

	Ministère des Affaires Locales Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre d'un programme de développement urbain selon une vision stratégique de résilience et durabilité urbaine - Mise en place d'un réseau urbain cohérent, hiérarchisé et polarisant tout le territoire régional - Révision des PAU des villes selon un processus décentralisé participatif et inclusif ; - création de nouveaux centres urbains modernes à l'exemple de Bullaregia
Localisation géographique du projet	Ensemble des villes du gouvernorat Pour le nouveau centre urbain à Bullaregia, sur environ 300 ha du domaine de l'Etat au Nord de Bullaregia
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un cadre urbain résilient et attractif, - Croissance urbaine peu planifiée et au détriment de terrains agricoles souvent d'interdiction (forêts, périmètres irrigués, etc.) - Faible attractivité des villes, en dehors de Tabarka, par rapport au trafic routier avec l'Algérie qui s'effectue principalement à travers Béja
Objectifs du projet	<p>Renforcer et articuler l'armature urbaine et rurale du gouvernorat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser le potentiel productif humain dans les villes Promotion de trois centres régionaux Villes de Tabarka, Bousalem et Ghardimaou - Promotion des villes de Ain Draham et Beni M'Tir comme relais régionaux - Promotion des groupements de population importants et les doter des infrastructures et équipements socio-collectifs de base : ElHmaidia, Ain Essobh (2) (délégation de Tabarka), Hammam Bourguiba (délégation d'Ain Draham), Bouaouèn (délégation de Balta Bouaouène), SoukEssebt (délégation de Bousalem), Souk Ejjemaa, Dkhailia et El Galaa (délégation de Ghardimaou, Bulla-Regja (délégation de Jendouba Nord)). - création d'un nouveau centre urbain moderne du côté de Bullaregia formant ensemble avec la gare Ben Béchir le Grand Jendouba.
Liens avec les projets en cours	Secteur horizontal
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	<ul style="list-style-type: none"> - Projet transversal intéressant et stimulant tous les secteurs de développement économique et social des territoires locaux - Support de l'épanouissement et du développement humain
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer l'armature urbaine et rurale - Stabiliser le potentiel productif humain dans les petites villes et villages.

	<ul style="list-style-type: none"> - Animer les espaces enclavés et valoriser les petits métiers et comme impact - Offrir l'opportunité de logements aux catégories sociales les plus démunies - Formation d'un ensemble urbain intégré Jendouba - Bulla Régia
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les communes de Tabarka, Bousalem, Ghardimaou, Ain Draham et Beni M'Tir à développer les infrastructures urbaines, à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants et de préserver l'environnement urbain - Mobilisations des compétences et investisseurs locaux pour initier et développer des projets urbains intégrés - réviser et veiller à la bonne application des Plans d'Aménagement Urbain de ces villes - Eriger le chef-lieu du gouvernorat, Jendouba, comme pôle de développement régional polarisant avec le nouveau centre urbain, tout le territoire régional par : <ul style="list-style-type: none"> - Polariser tout le territoire régional et attirer de nouveaux investisseurs notamment dans le nouveau centre urbain par : <ul style="list-style-type: none"> - l'implantation de nouvelles activités économiques intégrées et génératrices de revenus et de richesses par des investisseurs privés locaux, nationaux et publics. - la création de services du tertiaire supérieur et de la logistique liée aux affaires (business) et au marketing - mise en œuvre d'un grand projet de restructuration urbaine et de régénération du centre-ville de Jendouba pour en faire une ville écologique, accessible et durable
Planning indicatif de mise en œuvre	- En continu sur toute la période
Acteurs clefs concernés	<p>Communes concernées de Jendouba Gouvernorat de Jendouba Société civile Secteur privé Opérateurs et concessionnaires publics Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ministère des collectivités locales Ministère de l'Environnement</p>
Etudes de faisabilité	- Indispensable
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement et cohésion des conseils municipaux élus - Adhésion des populations locales et de la société civile
Indicateurs de suivi-évaluation	
Indicateurs d'impact	<p>Degré de maîtrise de l'urbanisation spontanée Amélioration de la qualité de vie et stabilité de la population</p>

4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	-500 MDT
Sources de financement	- Budget communal soutenu par : . contribution de l'Etat . apport des investisseurs privés

Projet 7: Mise à niveau des communes dans le nouveau contexte de décentralisation

Projet N°2 : Projet de développement de la population forestière dans le gouvernorat de Jendouba

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.
Intitulé du projet Projet 2 : Projet de développement de la population forestière dans le gouvernorat de Jendouba.	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>La matrice SWOT a mis en relief que la forêt est très peuplée et le taux de pauvreté est élevé.</p> <p>En effet, les forêts du gouvernorat de Jendouba sont des forêts habitées, de montagnes et frontalières. Elles concernent directement une population forestière de 165 984 usagers répartis en 36 418 ménages.</p> <p>Les principaux indicateurs socioéconomiques de la population usagère des forêts montrent que c'est la population la plus vulnérable du gouvernorat de Jendouba :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le taux de pauvreté est de 34% ; ➤ 32 % sont des analphabètes et 33% ont un niveau d'instruction ne dépassant pas l'école primaire ; ➤ Le taux de chômage varie entre 25 et 30% ; ➤ 45% des chefs de familles sont des ouvriers. ➤ 4% des ménages habitent les gourbis ; ➤ 29% ont un revenu annuel inférieur à 2000 DT ; ➤ 37% de la population est jeune (moins de 25 ans) ; ➤ 77% de la population est active ; ➤ Le taux de desserte en eau potable est extrêmement faible ; ➤ Les habitats sont dispersés, les douars sont enclavés ; ➤ Les opportunités d'emploi et les activités régénératrices de revenus sont très limitées. <p>L'emploi forestier :</p> <p>Faute de budget et avec une pression sociale, l'administration forestière emploie les chefs de famille, dans certaines délégations, une semaine par mois. Un tel salaire d'une centaine de dinars ne permet pas de couvrir les dépenses de nourriture. Des familles entières souffrent de la faim, des conditions de vie rudimentaires et des logements indécents.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>La forêt joue un rôle social important. Elle contribue à hauteur de 30 à 36% des revenus de la population locale à travers l'emploi dans les chantiers forestiers, le parcours extensif, l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, la culture des clairières, etc.</p> <p>Les GDA dans le domaine forestier sont créés pour cogérer les ressources forestières et améliorer les revenus des populations.</p> <p>Le gouvernorat de Jendouba compte 18 GDA. A l'origine, ce sont des Associations Forestières d'Intérêt Collectifs (AFIC). Cependant, plusieurs ne sont pas actifs.</p>

	<p>Les GDA capitalisent une bonne expérience et un savoir-faire local à travers les multitudes de projets qu'ils ont mené avec le service forestier, l'ODESYANO et la Société civile.</p> <p>Le projet compte redynamiser ces GDA et créer d'autres groupements afin d'organiser la population forestière et lui permettre de bénéficier des biens et services des forêts, dans l'objectif d'un développement des populations locales, offrir des opportunités d'emploi et d'autres sources de revenus.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham Direction Générale des Forêts ODNO ODESYANO ONG</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Innovation programmatrice de l'approche participative et intégrée ; ➤ Appui des GDA existants et création des nouveaux GDA ; ➤ Etude des possibilités de regroupement de la population forestière dans des villages forestiers ; ➤ Electrification des douars par des panneaux solaires, réintroduction des fours améliorés, ... ➤ Désenclavement de la population et amélioration de l'accès aux principaux axes routiers, aménagement des points d'eau, amélioration des établissements scolaires et leur adduction à l'eau potable, électrification, ... ➤ Elaboration des Plans de développement communautaire et mise en œuvre des différentes activités identifiées selon les spécificités et potentialités de chaque zone forestière ; ➤ Développement du concept « un village – un produit » ; ➤ Développement de l'Agroforesterie dans les clairières, les zones montagneuses, les piedmonts des collines et les terres privées marginales ; ➤ Création des unités de valorisation des produits forestiers et agricoles, ... ➤ Développement d'un partenariat entre l'administration forestière et les usagers des forêts (contrat de cogestion, contrat-programme, ...) ; ➤ Parrainage des GDA par les ONG ; ➤ Renforcement des capacités des différents partenaires (GDA, SMSA, jeunes diplômés, unités de valorisation des PFNL, Société civile, nouveaux promoteurs, entreprises des travaux forestiers, bucherons et récolteurs de liège, ...) ; ➤ Amélioration des statuts des GDA (permettre aux GDA de distribuer des bénéfices aux adhérents ou d'exercer une activité lucrative) ; ➤ Elaboration des alliances productives et contrat programme entre les organisations de la population forestière (GDA, SMSA) et les opérateurs économiques ; ➤ Formation des jeunes dans les métiers de la forêt (de liégeurs, exploitants, reboiseurs, pépiniéristes, sylviculteurs, ...) ; ➤ Mise en place d'une plateforme de concertation.
Zone d'intervention	<p>Tout le gouvernorat de Jendouba. Délégations les plus impliquées seront Tabarka, Ain Draham, Fernana et Ghardimaou.</p>

	<p>Il est primordial d'identifier les zones pauvres dans les forêts. Certains sites émergents (lors des discussions avec les responsables forestiers) : Ain Sellam, Ain Zana, El Homrane et Farrouha Supérieure.</p>
<p>Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Indice de Développement Régional (IDR) montre que les délégations forestières du gouvernorat de Jendouba sont classées aux derniers rangs des délégations en Tunisie. ➤ Le projet agira sur les indicateurs défaillants qui ont placé Jendouba parmi les derniers gouvernorats tunisiens. ➤ Le projet compte améliorer la contribution du secteur forestier au développement de la population locale, l'implication de la population dans la gestion des écosystèmes forestiers, la résolution des conflits, la concertation et l'élaboration d'une relation gagnant-gagnant. ➤ La population forestière sera organisée, leurs représentants désignés et un plan de communication sera établi avec les différents intervenants. ➤ Des plans de développements communautaires seront élaborés et des contrats programmes seront mis en œuvre par les organisations de la population forestière avec l'administration, les ONG, les organisations nationales et internationales de développement. ➤ Le projet contribuera à la mise en œuvre de la stratégie forestière. ➤ Le projet compte assurer à la population locale des activités continues à travers l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, le développement de la récréation et du tourisme alternatif en milieux forestier, le développement du PPP et de l'offre d'opportunités de cogestion des forêts. ➤ Le projet permettra à Jendouba d'être le gouvernorat leader en matière d'approche de développement socio-économique. <p>Outre l'aspect social, ce projet permettra de préserver la forêt et limiter sa dégradation.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et renforcer le rôle social des forêts afin de diminuer le taux de pauvreté et de chômage au sein de la population forestière, améliorer leurs conditions de vie et diversifier leurs sources de revenus. ➤ Assurer un revenu stable et durable au population forestière à travers le développement des produits de terroir, la diversification et innovation dans la valorisation des clairières forestières, facilitation à l'accès aux produits forestiers et leurs valorisations, le développement des alliances productives avec les organisations de la population forestières (GDA, SMSA),... ➤ L'intégration de la population forestière dans la cogestion des forêts moyennant des arrangements institutionnels efficaces, des droits de propriété claire, une motivation de la communauté et amélioration de la perception de la foresterie communautaire en tant qu'outil générant des bénéfices. ➤ Renforcement des capacités, du savoir-faire local pour l'exploitation et la valorisation de certains produits forestiers. ➤ Désenclaver les douars, faciliter l'accès aux visiteurs et développement des produits de terroir. ➤ Créer une dynamique et améliorer l'attractivité de la région.
<p>Liens avec les projets en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIF cofinancé par la JICA ; ➤ Meilleure programmation, mise en œuvre et SE du programme national ;
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Projets sociaux, enseignement et infrastructures.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forêts gérées durablement ; ➤ Taux de pauvreté réduit, revenus d'une frange vulnérable de la population du gouvernorat de Jendouba améliorés ; ➤ Pression sur les forêts allégés et nombre de délits forestiers réduit ; ➤ Population forestière organisée ; ➤ Capacités techniques et financières des GDA renforcées ; ➤ Structures de dialogue créées ; ➤ Attitude de l'administration vis-à-vis de ces structures positivée ; ➤ Encadrement de la population forestière renforcée ; ➤ Accès aux ressources forestières renforcés ; ➤ Activités lucratives et générant des bénéfices pour les GDA, bénéfices distribués aux adhérents ; ➤ Outils de concertation et de sensibilisation développés.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA et à l'ODESYPARNO dans la préparation et la mise en œuvre ; ➤ C'est un projet territorial. Chaque délégation sera étudiée individuellement pour faire ressortir les zones d'intervention prioritaires et identifier les activités spécifiques de chaque unité socio-territoriale. Quatre délégations prioritaires : Ain Draham, Fernana, Ghardimaou et Tabarka. ➤ Le projet démarre par le renforcement des capacités des différents intervenants, l'identification des procédures et la préparation des manuels de cogestion et de mise en œuvre des contrats-programmes, l'instauration d'un système de suivi-évaluation, ...
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques ➤ CRDA Jendouba ➤ ODESYPARNO ➤ ODNO ➤ DGF ➤ ONG
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La forêt a ses limites pour subvenir aux besoins de la population forestière. D'autres secteurs doivent appuyer et intervenir ; ➤ Renforcement des capacités des différents intervenants ; ➤ Facilitation des procédures de cogestion et de mise en œuvre des contrats-programmes.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de GDA actifs ; ➤ Nombre de PDC ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de contrats programmes élaboré entre CRDA et GDA ; ➤ Nombre de sessions de formation organisées ; ➤ Nombre de population forestière touchée. ➤ Nombre de produits de terroirs développés. 																											
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de douars désenclavés. ➤ Nombre d'emploi créé. ➤ Nouvelles activités introduites. ➤ Amélioration de la scolarité. ➤ Nombre de nouveaux projets (privés, individuels ou collectifs) créés. ➤ Fréquence des touristes visiteurs. 																											
4. Coût estimatif du projet																												
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes																											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Délégations</th> <th>Coût unitaire en millions de DT</th> <th>Coût total En millions de DT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude (PDC, contrats programmes, cogestion, ...)</td> <td>4</td> <td>1,5</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des capacités</td> <td>4</td> <td>1</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Mise en œuvre des activités identifiées par les PDC</td> <td>4</td> <td>15</td> <td>60</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de l'infrastructure</td> <td>4</td> <td>10</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Etude de création des villages forestiers *</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>112</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Durant ce projet, on entame une étude des possibilités, avantages-inconvénients et d'acceptation de regroupement de la population dans des villages forestiers (expérience de Atheimnia dans les années 70),</p>		Délégations	Coût unitaire en millions de DT	Coût total En millions de DT	Etude (PDC, contrats programmes, cogestion, ...)	4	1,5	6	Renforcement des capacités	4	1	4	Mise en œuvre des activités identifiées par les PDC	4	15	60	Amélioration de l'infrastructure	4	10	40	Etude de création des villages forestiers *	-	-	2	Total	-	-
	Délégations	Coût unitaire en millions de DT	Coût total En millions de DT																									
Etude (PDC, contrats programmes, cogestion, ...)	4	1,5	6																									
Renforcement des capacités	4	1	4																									
Mise en œuvre des activités identifiées par les PDC	4	15	60																									
Amélioration de l'infrastructure	4	10	40																									
Etude de création des villages forestiers *	-	-	2																									
Total	-	-	112																									
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme National du CRDA de Jendouba ; ➤ Projet PGIIF cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Projet PGIIF cofinancé par la JICA ; ➤ Programme de l'ODESYPANO. 																											

Projet 8: Projet de développement de la population forestière dans le gouvernorat de Jendouba

Programme 4 : Programme de Réhabilitation des périmètres irrigués

Il s'agit d'un programme comprenant :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de réhabilitation et de mise en valeur 4 des périmètres irrigués	4.1	Projet de réhabilitation de PI	Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles »
	4.2	Remplacement et création de forages	Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles
			Renforcement des institutions régionales dont le CRDA

Les deux projets :

- Projet 1 : Réhabilitation de PI
- Projet 2 : Remplacement et création de forages

Et une série de mesure d'accompagnement :

- Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles : mesure détaillée dans ce chapitre
- Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles : mesure détaillée dans le secteur de l'agriculture
- Renforcement des institutions régionales dont le CRDA : mesure détaillée dans le secteur de l'institutionnel

Le détail des deux projets se présente ainsi :

- **Projet 1 : Réhabilitation de PI**

Secteur : activités transversales	Axe stratégique 2 : la réhabilitation des périmètres irrigables et réajustement du tarif de l'eau
Objectifs stratégique 2 : Favoriser dans le gouvernorat de Jendouba l'extension des périmètres réellement irrigués, riche en valeur et en emploi.	
Projet 1 : Réhabilitation de PI	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Depuis l'indépendance, le gouvernorat de Jendouba semble avoir bénéficié d'un atout majeur en matière agricole : 40 000 ha irrigables aménagés, en majorité, par l'Etat. Cependant, environ le tiers de cette superficie irrigable demeure inexploité.</p> <p>Plusieurs causes se trouvent derrière cette sensible sous-exploitation des terres irrigables dans le gouvernorat de Jendouba. L'on peut citer :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le flou touchant le statut foncier d'une partie de ces périmètres irrigables. 2. La transition inachevée et/ou des cultures en sec aux cultures irriguées. Dans un grand nombre d'exploitations, la pratique des cultures en sec, exigeant moins de moyens et d'efforts, persiste. 3. L'état délabré de la majeure partie du réseau d'irrigation ainsi que du réseau des pistes favorisant l'accès à ces périmètres. Le manque d'entretien et de réhabilitation de ces réseaux provoque beaucoup de pertes en eau, en temps et en argent. 4. L'excès dans la tarification des eaux

	<p>consommées. Dans les périmètres publics irrigués le prix moyen d'un m³ s'élève à environ 120 millièmes; tarif perçu par la majorité des exploitants comme excessif. Ce qui les décourage à recourir à l'irrigué.</p> <p>5. Le flou dans le comptage des quantités d'eaux consommées. La majorité des bornes des exploitations irrigables sont dépourvues de compteur. La quantité d'eau consommée par chaque exploitant est donc estimée de manière fort approximative par le contrôleur. Se sentant lésés, les exploitants font recours le moins possible à l'irrigation.</p> <p>Par ailleurs, par spéculation, les superficies effectivement irriguées dans le gouvernorat de Jendouba sont allouées à raison de 40% pour les céréales, 30% pour les fourrages, 20% pour le maraîchage, 5% pour l'arboriculture et 5% pour les autres cultures. Dans ce gouvernorat, l'irrigué est donc demeuré largement focalisé sur les grandes cultures (céréales et fourrages). Faiblement génératrices d'emploi et de valeur ajoutée.</p> <p>Globalement, le gouvernorat de Jendouba continue à souffrir d'un important manque à gagner en termes de surplus et d'emploi, résultant, entre autres, d'une sensible sous-exploitation des périmètres irrigables et d'une mauvaise allocation des superficies irriguées.</p>
<p>Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)</p>	<p>Les importantes potentialités hydrauliques du gouvernorat de Jendouba lui préservent une large marge pour l'extension de l'irrigué.</p> <p>De même, l'Etat tunisien, soutenu par d'importantes institutions financières internationales telle la Banque Mondiale, prend sérieusement conscience du sensible délabrement du réseau d'irrigation de ce gouvernorat.</p> <p>Une nouvelle élite, aspirant pratiquer sur une large échelle l'irrigué valeureux (maraichage; agrumes; arboriculture fruitière; oliviers) émerge lentement dans ce gouvernorat</p>
<p>2. Description du projet</p>	
<p>Institutions porteuses du projet</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'Etat 2. Certaines organisations internationales 3. Le CRDA de Jendouba 4. Une élite d'agriculteurs innovante
<p>Description sommaire du projet</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réhabilitation par étape de l'ensemble du réseau d'irrigation. 2. Réhabilitation par étape de l'ensemble du réseau de drainage. 3. Réhabilitation par étape des voies d'accès aux

	<p>périmètres irrigables.</p> <p>4. Dotation des exploitations irriguées d'un compteur des quantités d'eau consommées.</p> <p>5. Réduction de 50% du prix de l'eau d'irrigation.</p>
Zone d'intervention	L'ensemble des périmètres irrigables du gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Ce projet améliore de façon nette non seulement le revenu des exploitants agricoles mais aussi du surplus mobilisable dans la région ainsi que les opportunités d'emploi.
Objectifs du projet	<p>* Améliorer sensiblement le surplus agricole afin de pouvoir promouvoir de consistants nouveaux projets agricoles et non agricoles.</p> <p>* Améliorer sensiblement le niveau de vie des exploitants agricoles en général et des petits exploitants en particulier.</p> <p>* Maximiser les opportunités d'emploi dans l'agriculture du gouvernorat.</p> <p>* Développer les périmètres irrigués surtout de Boualem et Jendouba en face d'une urbanisation accrue, la réhabilitation des PI doit être associée à l'assainissement foncier et l'aménagement des villes de la région dont les périmètres urbains sont bloqués par les PI.</p>
Liens avec les projets en cours	<p>L'Etat tunisien a pris récemment l'initiative d'élaborer un programme de réhabilitation des périmètres irrigués par le barrage de Bou Herthma, localisés à Bousalem, Badrouna et Bir Lakhdar. Ce programme, financé par la Banque Mondiale à raison de 90 millions de dinars, couvre une superficie d'environ 10 000 ha. Il entamera sa mise en œuvre à partir de 2021.</p> <p>Ce programme comprend les principales composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des canaux d'irrigation • Réhabilitation des accessoires des réseaux d'irrigation (lâchage-coupe-vidange). • Elargissement et nettoyage des bassins à réservoir. • Réhabilitation des stations de pompage • Mise en place de réseaux de drainage et d'assèchement. • Réhabilitation des pistes agricoles. • Réinstallation des points d'irrigation ainsi que des compteurs des quantités d'eau consommées. <p>Au-delà de ces composantes, le programme vise aussi à soutenir la production et la commercialisation des produits agricoles de ces zones. De même, il pense créer dans ces zones une société-témoin, chargée de gérer ses périmètres irrigués.</p>

Complémentarités avec d'autres projets PSDR	L'extension et l'intensification des périmètres effectivement irrigués favorisent le développement de l'élevage laitier ainsi que l'émergence dans le gouvernorat de nouvelles unités manufacturières agro-alimentaires (conserveries-laiteries-...).
Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un gain en termes de surplus additionnel de la production agricole végétale de l'ordre de 120 millions de dinars par an. 2. Des créations de journées de travail additionnelles dans l'agriculture de l'ordre de 875 000, soit l'équivalent de 3 500 emplois permanents.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les citoyens, y compris les usagers de l'eau d'irrigation, de la nécessité de protéger et d'entretenir le patrimoine hydraulique, y compris les réseaux d'irrigation. 2. Procéder à la mise en œuvre de programmes de réhabilitation des réseaux d'irrigation et des voies d'accès aux périmètres irrigués. 3. Allouer chaque année un petit budget destiné à l'entretien régulier de ces ouvrages (irrigation-drainage-voie d'accès-compteurs-...).
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Le projet de réhabilitation des périmètres irrigués du gouvernorat de Jendouba peut s'étaler sur les deux prochains plans de développement économique et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 000 ha durant le plan quinquennal 2021-2025 • 20 000 ha durant le plan quinquennal 2026-2030. <p>Au cas de grandes difficultés de financement et de mise œuvre, le timing de réalisation du programme pourrait aller jusqu'au plan quinquennal 2031-2035.</p>
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers de l'eau d'irrigation • L'U.T.A.P • Le C.R.D.A du gouvernorat • Le Ministère de l'Agriculture • Les institutions internationales de financement (Banque Mondiale-BAD-FADES-...)
Etudes de faisabilité	Etude achevée pour la première tranche du projet (celle couvrant les premiers 10 000 ha dont on a parlé ci-haut)
Conditions cadre pour la mise en Œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Allègement des procédures administratives afin de gagner du temps et de l'argent. • Clarification rapide et définitive du statut juridique des terres irriguées. • Intéressement des usagers de l'eau d'irrigation afin qu'ils adhèrent amplement au projet.

	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser suffisamment de moyens de financement afin d'assurer l'achèvement du projet.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des quantités d'eau d'irrigation consommées selon les zones (ici apparait l'importance des compteurs performants). Evolution du taux d'utilisation des périmètres irrigables. Evolution de la diversité des cultures irriguées. Evolution des journées d'emploi dans les périmètres irrigués.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la production des cultures irriguées. Evolution de l'emploi dans les périmètres irrigués.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> Salinisation des sols à défaut de drainage. Excès de consommation de l'eau à défaut d'amélioration des techniques d'irrigation.
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> Incapacité du budget de l'Etat à allouer suffisamment de ressources pour ce genre de projets. Peu d'enthousiasme des institutions financières internationales à financer ce genre de projets à cause des incertitudes de remboursement.
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> L'incapacité de pas mal d'exploitants à supporter le coût des cultures irriguées même en cas de réduction du prix de l'eau. Le peu d'adhésion des citoyens en général à ce genre de projets, ce qui altère sensiblement leur durabilité.
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>Le coût global du projet pourrait atteindre 950 millions de dinars aux prix de 2020. Ce coût se répartit entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> 940 millions de dinars pour la réhabilitation des 40 000 ha, et ce à raison de 23 500 dinars par ha. 10 millions de dinars de subvention de l'eau d'irrigation, à raison de 60 millièmes par m³ consommé (la consommation future des périmètres irrigués du gouvernorat de Jendouba est estimée à 160 millions de m³). <p>Notons que 90 millions de dinars sont déjà mobilisés. Le reste (850 MD) pourrait être mobilisé durant les trois prochains plans.</p>
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> Budget de l'Etat. Institutions financières internationales.

Projet 9: Réhabilitation de PI

Projet 2 : Remplacement et création de forages

Secteur : Agriculture	Domaine : Ressources en eau
Intitulé du projet : Remplacement et création de forages	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Le gouvernorat de Jendouba compte actuellement 85 forages publics pour l'irrigation et l'AEP en milieu rural. La création de 15 autres forages est escomptée suite à des prospections à réaliser. Ces 100 forages ont une durée de vie de 20 ans. Le CRDA de Jendouba a un programme annuel de remplacement des forages.
Perspectives du domaine concerné par le projet	Fournir l'eau pour l'AEP rurale et l'irrigation doit toujours continuer à être assuré. C'est une action qui est prioritaire.
2. Description du projet	
Institution porteuse du projet	Le CRDA
Description sommaire du projet	Il s'agit de remplacer les forages qui commencent à manifester une baisse de leurs débits, suite au vieillissement ou à un accident quelconque. Et la réalisation de 150 forages de reconnaissance. La priorité sera donnée aux zones assoiffées dont les ressources en eaux profondes ne sont pas connues
Principales composantes du projet	Remplacement de 100 forages Réalisation de 150 forages de reconnaissance
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Les forages participent à l'irrigation de 5200 ha de PPI à Ghardimaou et Oued Mliz. 144 714 habitants en milieu rural (36% de la population totale) sont approvisionnés en eau potable par 69 GDA à partir de 11 sources et 10 forages. Annuellement des forages sont à remplacer. En cas de non-replacement à temps, les perturbations et coupures font chuter les productions agricoles et privent la population en AEP et n'encouragent pas sa fixation sur place ou les obligent à chercher l'eau sur des longues distances et à s'approvisionner parfois en eau salubre.
Objectif	Pérenniser l'irrigation par les forages et les systèmes d'AEP rurale gérés par les GDA. Mieux connaître les ressources en eaux profondes.
Liens avec les projets en cours	Ce projet est en lien avec les projets annuels du CRDA de maintenance et de réparation dans les périmètres publics irrigués.
Résultats attendus	-Sécuriser l'AEP assurée par forages en milieu rural et gérée par les GDA - Sécuriser l'irrigation des PPI sur forages - Les ressources en eaux profondes sont mieux connues

3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	-Pour le remplacement : Anticiper et remplacer les forages dès que leurs débits commencent à baisser. - Pour la reconnaissance : A Commencer par les zones assoiffées et dont les ressources en eaux profondes ne sont pas connues.
Planning indicatif de mise en œuvre	A réaliser entre 2021 et 2050, à raison de 3 à 4 forages par an.
Acteurs clefs concernés	Le CRDA
Etude de faisabilité	Le projet ne nécessite pas une étude
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Pas de conditions
Indicateurs de suivi-évaluation	Pour le remplacement : - Nombre de forages accusant une baisse de débit et remplacés à temps -Débit de chaque nouveau forage par rapport au débit de l'ancien forage Pour la reconnaissance : -Nombre de forages réalisés -Les forages positifs -Débit de chaque forage positif -Entrée en exploitation de chaque forage -Superficie irriguée créée ou sauvegardé ou AEP mis en place ou renforcé
Indicateurs d'impacts	-Volume d'eau fourni aux irrigants sur forage -Volume d'eau fourni aux GDA pour l'AEP - Nouvelles données sur les ressources en eaux profondes
4. Risques écologiques, économiques et sociaux	
- Aucun risque	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	16MDT
Sources de financement	Budget tunisien

Projet 10: Remplacement et création de forages

Mesure 1 : Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles

Secteur : activités transversales	Axe stratégique 3 : Réajustement des prix des intrants agricoles
Objectifs stratégique 3 : Soutenir des exploitants agricoles souffrant durement de trois maux : les vicissitudes climatiques ; les fluctuations des prix à la production des produits agricoles ; et la manipulation par l'Etat d'un bon nombre de ces prix à la production.	
Intitulé de la mesure n°7 : « Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles ».	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>En Tunisie, le climat méditerranéen dominant se distingue par ses fortes fluctuations climatiques, et plus particulièrement celle relative à la pluviométrie. Il en résulte d'énormes variations de la production agricole selon les années et les spéculations.</p> <p>Par exemple, du début de l'indépendance à nos jours, la production nationale du blé dur a varié d'un minimum de 1 671 000 quintaux (1988) à un maximum de 17 056 000 (1996), soit un écart de 1 à 10. La majorité écrasante des exploitants agricoles ne sont en mesure de subir et de supporter seuls, et uniquement seuls, ce genre de chocs. Leur soutien par la collectivité nationale à travers le budget de l'Etat est donc impératif.</p> <p>Par ailleurs, l'actualisation des prix à la production encore administrés, tels ceux des céréales et du lait, ne suivent pas toujours l'évolution des prix des intrants et par conséquent les coûts de production. Cet échange inégal finit à la longue par appauvrir sensiblement les exploitants agricoles.</p> <p>Quant aux à la production des agricoles non administrés, ils font souvent l'objet d'une grande volatilité, lésant la plupart des exploitants agricoles.</p> <p>Durant la première quinzaine d'années de l'indépendance (1956-1970), les agriculteurs ont bénéficié d'une quasi-stabilité des intrants agricoles. Cette tendance a permis aux agriculteurs de faire aisément face à la fixation sur longue période des prix à la production de la majorité des produits agricoles.</p> <p>Pendant le quart de siècle 1971-1995, L'Etat a pris l'initiative d'instaurer des mécanismes de subvention, touchant la quasi-totalité des intrants agricoles. Parallèlement, l'Etat a lié l'actualisation des prix à la production de plusieurs produits agricoles à l'évolution des coûts de production. Cette politique a contribué à préserver tant soit peu les revenus réels des agriculteurs.</p>

	<p>Par suite de l'adhésion de notre pays à l'OMC au milieu des années 90, l'Etat s'est désisté de la subvention de la quasi-totalité des intrants agricoles. De même l'actualisation des prix à la production des produits agricoles ne se fait plus par référence à l'évolution de leur coût de production mais par rapport à leur prix mondial. De ce fait, le revenu réel de la plupart des exploitants agricoles n'a cessé de se dégrader.</p> <p>Le soutien de l'Etat aux agriculteurs est devenu donc une réelle nécessité, et ce à travers le rétablissement minimal des subventions des intrants agricoles. Afin de ne pas s'enliser dans une impasse du point finances publiques, l'Etat pourrait progressivement réduire les subventions à la consommation et orienter le gain aux subventions à la production.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>L'écart entre la tendance des prix des intrants agricoles et la tendance des prix à la production des produits agricoles se creuse sans cesse. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs dont notamment le dysfonctionnement des entreprises nationales produisant des engrais, la forte dépréciation du dinar, et le gel sur longue période des prix à la production administrés. La chute des rendements dans la plupart des spéculations agricoles, observées durant la dernière décennie, rend la situation des agriculteurs encore plus vulnérable.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat • L'U.T.A.P
Description sommaire du projet	<p>Il s'agit d'octroyer aux principaux intrants agricoles une subvention minimale de 20% de leurs prix courants. Les principaux intrants à subventionner sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les semences • Les engrais • L'eau d'irrigation partiellement subventionnée. • Les aliments du cheptel
Zone d'intervention	<p>L'ensemble du pays, y compris le gouvernorat de Jendouba.</p>
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Le gouvernorat de Jendouba souffre depuis longtemps de la faiblesse du surplus agricole, ne permettant ni de moderniser mieux ce secteur ni d'accumuler dans les</p>

	autres activités économiques (industries ; tourisme ; commerce ; etc.). L'appui que pourrait apporter l'Etat à ce secteur pourrait améliorer sensiblement ce surplus.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvegarder l'agriculture du gouvernorat de Jendouba, qui y constitue de très loin, la principale activité économique. • Améliorer, tant soit peu, le niveau de vie d'un très grand nombre des exploitants agricoles. • Arrêter l'hémorragie de la population dont souffre le gouvernorat de Jendouba depuis un certain temps. • Favoriser l'émergence dans ce gouvernorat d'un surplus agricole consistant, permettant de mieux dynamiser l'économie de la région.
Liens avec les projets en cours	En cas de mise en œuvre de ce projet, il contribuerait à consolider substantiellement les infimes subventions en cours, touchant certains intrants (semences sélectionnées des céréales ; eau d'irrigation de certaines spéculations, et en particulier les céréales)
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des réseaux d'irrigation et ajustement du tarif de l'eau d'irrigation. • Développement dans la région des industries agro-alimentaires
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du surplus agricole de la région. • Amélioration du revenu réel des exploitants
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Il est conseillé de mettre en œuvre ce projet le plus tôt possible, vue le chavirement que connaît l'agriculture dans la région. En cas d'impossibilité budgétaire, il est recommandé de mettre ce projet en œuvre progressivement.
Planning indicatif de mise en œuvre	La mise en œuvre progressive de ce projet pourrait être inscrite dans le prochain plan quinquennal 2021-2025.
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • L'Etat

	<ul style="list-style-type: none"> • L'U.T.A.P • Le C.R.D.A de Jendouba • Les usagers des intrants agricoles • Les institutions Internationales (O.M.C – Banque Mondiale, etc.
Etudes de faisabilité	A engager le plus tôt possible
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Aisance relative des finances publiques. • Pas de véto contraignant de la part des institutions internationales, et plus particulièrement l'O.M.C.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • L'évolution du rendement des différentes spéculations agricoles de la région. • L'évolution du surplus agricole selon les spéculations.
Indicateurs d'impact	Le rendement des différentes spéculations agricoles
4. Limites écologiques, économiques et sociales du projet	
Limites écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Salinisation des sols par excès d'usage des intrants, et plus particulièrement les engrais chimiques. • Affectation des nappes phréatiques et des barrages, suite à l'excès d'usage des engrais. • Gaspillage d'une chère denrée dans notre pays : l'eau. • Extinction totale de l'élevage extensif.
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> • Alourdissement excessif des charges budgétaires, surtout au cas de non réduction des subventions de consommation. • Plus grandes difficultés d'accès à l'appui des institutions internationales. • Poursuite de la sensible dévaluation de la monnaie nationale.
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Faible adhésion des usagers des intrants agricoles au projet. • Refus de la part des partis et des syndicats à réduire progressivement les subventions à la consommation.
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>Le coût du projet revenant au gouvernorat de Jendouba serait de l'ordre de 37 MD par an aux prix de 2020. Ce montant se répartit selon les principaux intrants subventionnés (eau d'irrigation exclue) comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • engrais : 17 MD • semences : 12 MD • aliments du cheptel : 8MD <p>Sur 30 ans, l'effort est de $37 \times 30 = 1\ 110$ MDT</p>

Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Etat • Institutions financières internationales
------------------------	--

Projet 11: Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles

Programme 5 : Programme de développement des filières touristique

Il s'agit d'un programme ambitieux avec les composantes suivantes :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de développement des filières 5 touristique	5.1	Projet costa-Coralis	Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région
	5.2	Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux, et d'appui à l'opérationnalisation du projet du téléphérique	Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien
	5.3	Valorisation du patrimoine historique de la zone	santé en direction du tourisme algérien
	5.4	Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées	
	5.5	Mise à niveau de la filière des hôtels touristique	Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka
	5.6	Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham	
	5.7	Création des événements régionaux de portée internationale	Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés

Il est ainsi composé des projets suivants :

- Projet costa-Coralis : Projet détaillé dans le secteur tourisme
- Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux : Projet détaillé dans le secteur forestier
- Valorisation du patrimoine historique de la zone : Projet détaillé dans le secteur environnement et développement durable
- Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées : Projet détaillé dans le secteur tourisme
- Mise à niveau de la filière des hôtels touristique : Projet détaillé dans le secteur tourisme
- Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham : Projet détaillé dans le secteur tourisme
- Création des événements régionaux de portée internationale : Projet détaillé dans le secteur tourisme

Ainsi que des mesures d'accompagnement suivantes :

- Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien : mesure détaillée dans le secteur du transfrontalier
- Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région : Mesure détaillée dans le secteur Tourisme
- Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien : Mesure détaillée dans le secteur Transfrontalier
- Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka : Mesure détaillée dans le secteur Transfrontalier
- Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés : Mesure détaillée dans le secteur Tourisme

Programme 6 : Programme de développement des filières industrielles et agricoles

Ce programme consiste à développer des filières essentiellement industrielles :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de développement des filières 6 industrielles et agricoles	6.1	Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre	Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles
	6.2	Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL	
	6.3	Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM	La création de pôle technologique
	6.4	Développe la fabrication de composants automobiles et aéronautiques	
	6.5	Développer la filière industrie pharmaceutique	
	6.6	Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestiers	Améliorer l'efficacité énergétique et renforcer l'enragiez solaire
	6.7	Promotion des filières agricoles et refonte de la vulgarisation	
	6.8	Développement de la pêche marine et de l'aquaculture	

Le programme est construit autour de 8 projets

- Projet 1 : Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre : projet détaillé dans le secteur de l'industrie
- Projet 2 : Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL : projet détaillé dans le secteur de l'industrie
- Projet 3 : Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM : projet détaillé dans le secteur de l'industrie
- Projet 4 : Développe la fabrication de composants automobiles et aéronautique : projet détaillé dans le secteur de l'industrie
- Projet 5 : Développer la filière industrie pharmaceutique : projet détaillé dans le secteur de l'industrie
- Projet 6 : Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestier : projet détaillé dans le secteur forestier
- Projet 7 : Promotion des filières agricoles : projet détaillé dans le secteur agricole
- Projet 8 : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture : projet détaillé dans le secteur agricole

Et trois mesures d'accompagnement :

- Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles : mesure détaillée dans le secteur agricoles
- La création de pôle technologique : mesure détaillée dans le secteur des services
- Améliorer l'efficacité énergétique et renforcer l'énergie solaire : mesure détaillée dans le secteur de l'énergie et du développement durable

Programme 7 : Programme de développement du secteur de l'infrastructure et commodité de la vie

Ce programme consiste :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
Programme de développement du secteur de 7 l'infrastructure et commodité de la vie	7.1	Intégration régionale des zones et groupements	Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves
			Création d'une interface Entreprise - Université
			Créer un observatoire régional du marché de l'emploi
	7.2	Améliorer les équipements des établissements de santé	Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Arefop
Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale			
7.3	Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique	La création de pôle technologique	
		Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien	
			Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka

Le programme est construit autour de 3 projets :

- Projet 1: Intégration régionales des zones et groupements: projet détaillé dans le secteur de l'infrastructure
- Projet 2 : Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique
- Projet 3 : Améliorer les équipements des établissements de santé : projet détaillé dans le secteur des services

Et neuf mesures d'accompagnement :

- Lutter contre l'analphabétisme, et améliorer le transport des élèves : mesure détaillée dans le secteur Ressources Humaines
- Création d'une interface Entreprise - Université : mesure détaillée dans le secteur Ressources Humaines
- Créer un observatoire régional du marché de l'emploi: mesure détaillée dans le secteur Ressources Humaines
- Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Arefop : mesure détaillée dans le secteur Ressources Humaines
- Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale: mesure détaillée dans le secteur des services
- La création de pôle technologique : mesure détaillée dans le secteur des services
- Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien : mesure détaillée dans le secteur transfrontalier
- Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka : mesure détaillée dans le secteur transfrontalier

Programme 8 : Programme de développement de l'environnement

Ce programme consiste :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
8 Programme de développement de l'environnement	8.1	Gestion des Déchets Municipaux du gouvernorat	Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées
	8.2	Dépollution des lagunes de la levurerie et installation d'une station d'épuration Dans la région	Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés
	8.3	Dépollution des décharges sauvages	Améliorer l'efficacité énergétique et renforcer l'énergie solaire
	8.4	Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés	

Le programme est construit autour de 4 projets

- Projet 1 : Gestion des déchets municipaux : projet détaillé dans le secteur de l'environnement et du développement durable
- Projet2 : Dépollution des lagunes de la levurerie et installation d'une station d'épuration dans la région: projet détaillé dans le secteur de l'environnement et du développement durable
- Projet 3 : Dépollution des décharges sauvages : projet détaillé dans le secteur de l'environnement et du développement durable
- Projet 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés : projet détaillé dans le secteur de l'environnement et du développement durable

Et trois mesures :

- Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées : mesure détaillée dans le secteur de l'environnement et du développement durable
- Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés projet détaillé dans le secteur de l'environnement et du développement durable
- Améliorer l'efficacité énergétique et renforcer l'énergie solaire : mesure détaillée dans le secteur de l'environnement et du développement durable

Programme 9 : Programme d'amélioration de la gouvernance :

Ce programme consiste :

Programme	N°	Projets	Mesures d'accompagnement
9 Programme d'amélioration de la gouvernance	9.1	Projet de protection des forêts contre les incendies	Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire du secteur forestier.
	9.2	Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat	Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir Renforcement des institutions régionales dont le CRDA
	9.3	Instaurer un système numérique des titres fonciers	Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine Prévoir une bonne gouvernance du PSDR par la constitution d'une agence Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation
	9.4	Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat	Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord Ouest
	9.5	Créer le corps spécifique de haute fonction publique régional	Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers et intégrer l'informel
	9.6	Economie Sociale et solidaire	Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération, y compris avec l'Algérie

Les programmes et projets proposés dans le PSDR peuvent faire l'objet de contrat programme entre l'organisme en charge de ce dernier et le conseil régional. Ça sera un outil de gouvernance pour la mise en œuvre du PSDR.

Le programme est construit autour de 6 projets

- Projet 1 : Projet de protection des forêts contre les incendies : projet détaillé dans le secteur forestier
- Projet 2 : de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat : projet détaillé dans le secteur forestier
- Projet 3 : Instaurer un système numérique des titres fonciers : projet détaillé dans le secteur institutionnel
- Projet 4 : Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat : projet détaillé dans le secteur des services
- Projet 5 : créer le corps spécifiques de la haute fonction publique régional
- Projet 6 : Economie sociale et solidaire

Et douze mesures :

- Redéfinir la subvention des prix des intrants agricoles : mesure détaillée dans ce chapitre
- Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire du secteur forestier : mesure détaillée dans le secteur forestier
- Assainissement foncier, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles : mesure détaillée dans le secteur agricole
- Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir : mesure détaillée dans le secteur institutionnel
- Renforcement des institutions régionales dont le CRDA : : mesure détaillée dans le secteur institutionnel
- Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine : mesure détaillée dans le secteur institutionnel
- Prévoir une bonne gouvernance du PSDR par la constitution d'une agence : mesure détaillée dans le secteur institutionnel
- Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation : mesure détaillée dans le secteur institutionnel

- Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale
- Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest : mesure détaillée dans le secteur des services
- Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers et intégrer l'informel : mesure détaillée dans le secteur du transfrontalier
- Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération, y compris avec l'Algérie : mesure détaillée dans le secteur du transfrontalier

Programme 10 : Programme des projets structurants

Programme des Projets structurants
1 Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international
2 Modernisation du transport ferroviaire et création du TGV Tunis-Alger
3 Projet d'accès à l'eau, assainissement et télécom
4 Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en Gaz naturel
5 Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en hôpital universitaire
6 Création d'un centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours

Projet 1 : Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du gouvernorat
Objectifs stratégique 1 : Améliorer l'infrastructure de transport et d'échange	
Intitulé du projet n°1	
Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	En cours d'étude – phase finale
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Projet promoteur
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Description sommaire du projet	<p>A. Prolongement de l'autoroute A3 de Bou Salem à la frontière algérienne (84 km) pour promouvoir le transport Maghrébin et desservir les principales villes du gouvernorat via des bretelles vers Jendouba et Ain Draham jusqu'au continent algérien au point Errouii, au Nord du barrage de Barbra et à 10 kms de la station de Hammam Bourguiba</p> <p>B. Aménagement d'un axe routier frontalier Tabarka, Ghardimaou (80 kms), se prolongeant par la suite à Sakiet Sidi Youssef, KallatSnan (gouvernorat du Kef) et Hidra(gouvernorat de Kasserine)</p>
Localisation géographique du projet	<p>A. Voie d'autoroute le long de la vallée de la Medjerda</p> <p>B. Voie routière linéaire le long de la frontière tuniso-algérienne</p>
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>A. -Mise à niveau et développement du réseau routier afin de desservir convenablement les zones reproductions et d'activités économiques pour correspondre aux ambitions et aux exigences économiques du développement du gouvernorat</p> <p>-Infrastructure routière structurante et vitale pour</p>

	le développement de tout le Nord-Ouest du pays B. Désenclavement de la zone frontalière
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mobilité de la population - Développer les échanges de biens et marchandises entre Jendouba et la capitale et les villes du littoral Est - Renforcer la connexion du gouvernorat avec les autres régions du pays
Liens avec les projets en cours	<p>A. Poursuite de la réalisation du projet de l'autoroute maghrébine démarré en 2002 et qui s'arrête à Bou Salem</p> <p>B. Nouvelle infrastructure à créer le long de la frontière</p>
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	A. Projet transversal intéressant tous les secteurs de développement économique et social de la région et en particulier les projets agricoles, industriels et touristiques
Résultats attendus	<p>A. -Meilleure connexion du gouvernorat avec la capitale Tunis avec un gain de temps :moins de deux heures au lieu de trois pour Tunis-Jendouba</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la fluidité du trafic passager et marchandise à la mesure de leurs fonctions <p>-consolidation des échanges économiques et sociaux avec l'Algérie</p> <p>B. - Développement des échanges transfrontaliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la population sur place et limitation des départs et de l'exode rural vers les grands centres urbains du gouvernorat
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Se concerter avec les acteurs locaux et les habitants concernés pour les informer et sensibiliser et aplanir toutes les contestations sociales possibles qui risquent de retarder l'exécution des projets - Prendre en considération les études d'impacts pour minimiser les impacts négatifs et les dégâts générés par le passage de l'autoroute et de l'axe frontalier sur la forêt, les périmètres irrigués, l'environnement et les groupements de population - Ecourter les délais d'exécution des travaux et respecter scrupuleusement le planning établi en raison de la forte pluviométrie pour éviter les arrêts des travaux et la perte et la dégradation des premières couches réalisées
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>A.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2020 – 2022 Préparation du dossier d'appel d'offres (DAO) - 2021 – 2022 Mobilisation des sources de financement - 2022-2023 Assainissement foncier et libération de l'emprise - 2023 – 2025 Construction du 1^{er} tronçon de 35 kms

	des 84 kms de l'autoroute de Bou Salem (Oued Zergha) : -Après 2025 : Tronçons Bou Salem – Fernana et Fernana- frontière tuniso-algérienne Construction de deux bretelles vers la ville de Jendouba et vers la ville Ain Draham
Acteurs clefs concernés	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières Ministère du Développement et de la Coopération internationale
Etudes de faisabilité	En phase d'Avant-Projet Détaillé - APD
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Adhésion des populations locales situées sur le passage de l'autoroute au projet
Indicateurs de suivi-évaluation	Taux de respect du planning de réalisation Performance de gestion des risques entravant l'avancement du projet
Indicateurs d'impact	Degré de maîtrise et gestion des risques du projet : sources de pollution, nuisances, intempéries climatiques,
4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	A. 4 060,0 Millions DT B. 100,0 Millions DT Soit 4 160 millions de DT
Sources de financement	Budget de l'Etat Bailleurs de fonds internationaux,

Projet 12: Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international

Projet 2 : Modernisation du transport ferroviaire et création du TGV Tunis-Alger

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du gouvernorat
Objectif stratégique : Améliorer l'infrastructure de transport et d'échange	
Intitulé du projet n°2 Modernisation du transport ferroviaire et création d'un TGV Tunis-Alger	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	- Réseau de chemin de fer existant non exploité
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	- Moderniser la ligne Tunis-Ghardimaou pour en faire une ligne de train à grande vitesse, amorce du TGV maghrébin, permettant de relier Jendouba à Tunis en une heure de temps - Améliorer l'état du réseau des deux lignes ferroviaires existantes – - Relier la zone à la frontière algérienne - Améliorer les conditions sécuritaires à la frontière tuniso-algérienne afin de permettre la reprise du trafic entre les deux pays.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère du Transport
Description sommaire du projet	- Mise en place de programmes réguliers d'entretien et de modernisation des voies, des trains et du matériel, - Réhabilitation de la ligne Tunis-Tabarka en préparation du projet de train touristique « lézard vert » - Acquisition de trains adaptés au développement de l'économie avec un renforcement de la capacité des porte-conteneurs ; - la construction d'une gare multimodale à Jendouba ; - l'aménagement de tous les passages à niveau non protégés par des barrières et/ou par des signaux sonores et lumineux. - Réalisation des liaisons avec l'Algérie.
Localisation géographique du projet	- Voie ferroviaire linéaire entre Tunis et Ghardimaou - Voie ferroviaire linéaire entre Tunis et Tabarka - Voie ferroviaire linéaire entre Tabarka et la frontière algérienne
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Mode de transport plus adapté que la route en terrain accidenté - Rattraper le retard en matière de transport ferroviaire : qualité du service, fréquence, confort, etc. - Contribuer avec les infrastructures routières à désenclaver les territoires locaux.
Objectifs du projet	- Améliorer la qualité du transport ferroviaire - Faciliter et alléger les frais de transport de marchandises - développer les échanges commerciaux et la mobilité des personnes entre la Tunisie et l'Algérie.
Liens avec les projets en cours	- Développement des secteurs productifs surtout industriel et agricole par la maîtrise des coûts de transports de la production et des personnes

	- Aménagement et polarisation du territoire en vue de créer un maillage optimum du réseau routier et du réseau urbain
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Projet transversal intéressant tous les secteurs de développement économique et social de la région et en particulier les projets agricoles, industriels et touristiques
Résultats attendus	- Meilleure connexion inter-régionale, nationale et internationale - Désenclavement des territoires locaux notamment Balta Bouaouène-Fernana et la zone frontalière - Meilleure sécurité de transport et d'échange que la route - Maintien de la population sur place et limitation des départs et de l'exode rural vers les grands centres urbains et vers la capitale Tunis
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Veiller à la complémentarité et la cohérence des programmes de modernisation des programmes d'infrastructures rail, route et autoroute - Prendre en considération les études d'impacts pour minimiser les dégâts et les impacts négatifs du projet ferroviaire sur la forêt et les périmètres irrigués.
Planning indicatif de mise en œuvre	- 2025-2035
Acteurs clefs concernés	Ministère du Transport Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières Ministère du Développement et de la Coopération internationale
Etudes de faisabilité	- Indispensable
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Se concerter avec les acteurs locaux et le voisin algérien au sujet de l'opportunité et la programmation du projet Engager une étude de faisabilité
Indicateurs de suivi-évaluation	- Respect des délais des études et de réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension.
Indicateurs d'impact	Degré de maîtrise et gestion des risques du projet : sources de pollution, nuisances, intempéries climatiques, etc.
4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	2 000 millions de dinars
Sources de financement	Budget de l'Etat Bailleurs de fonds internationaux,

Projet 13: Modernisation du transport ferroviaire et création du TGV Tunis-Alger

Projet 3 : Projet d'accès à l'eau, assainissement et télécom

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique3 : Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat
Intitulé du projet n°3 Projet d'accès à l'eau, assainissement et télécom	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Faible taux d'accès aux commodités de la vie
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	-
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Concessionnaires publics Collectivités Locales du gouvernorat de Jendouba Ministère des Affaires Locales
Description sommaire du projet	- Généraliser l'accès de tous les ménages urbains et ruraux aux commodités de la vie : - eau potable, par l'extension du réseau et le remplacement des conduites vétustes surtout en zones rurales - assainissement, par l'extension du réseau dans certains secteurs des villes et surtout dans la majorité des zones rurales - gaz de ville à tout le gouvernorat par la réalisation d'un réseau de gaz à partir du gazoduc venant de la future centrale de la Mornaguia desservant les zones industrielles modernes et les zones d'habitat facilitant ainsi la vie quotidienne des ménages surtout en hiver - réseaux Tic, à moderniser par l'introduction des technologies intelligentes dont la desserte par le réseau des fibres optiques à haut débit
Localisation géographique du projet	Toutes les communes du gouvernorat Tous les territoires et groupements ruraux locaux
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Accès limité aux commodités de la vie notamment en dehors des principaux centres urbains - Amélioration des conditions de vie des populations - Amélioration de la santé des enfants et personnes âgées
Objectifs du projet	-Renforcement et extension du réseau d'eau potable et d'assainissement à toutes les communes en liaison avec la croissance urbaine - Approvisionnement des zones rurale sen eau

	<p>et satisfaction de l'ensemble des besoins en priorité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimenter tout le gouvernorat en gaz de ville, en particulier les zones industrielles modernes, pour réduire la dépendance et les risques d'approvisionnement en énergie pour le chauffage à bois - Desservir les zones urbaines de réseau des fibres optiques à haut débit - Améliorer la qualité de vie et accroître l'attractivité des investisseurs
Liens avec les projets en cours	Secteur horizontal en rapport tous les secteurs de développement
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Projet stratégique pour pourvoir les projets du PSDR en services urbains de base et commodités de la vie
Résultats attendus	Amélioration du taux de raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et d'assainissement
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Réviser les Plans Directeurs des concessionnaires publics pour améliorer les taux de raccordement aux réseaux dans tout le gouvernorat
Planning indicatif de mise en œuvre	-Court et Moyen termes 2020-2035
Acteurs clefs concernés	Communes du Gouvernorat de Jendouba Concessionnaires publics : STEG, SONEDE, ONAS, Telecom Ministère du Développement et Coopération Internationale
Etudes de faisabilité	-Nécessaire.
Conditions cadre pour la mise en œuvre	- Engagement des conseils municipaux élus, et agences foncières - Soutien financier de l'Etat
Indicateurs de suivi-évaluation	Les indicateurs de qualité de vie
Indicateurs d'impact	Degré de maîtrise de l'urbanisation spontanée Degré de développement de nouveaux lotissements de grande importance
4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	1 000 millions de dinars
Sources de financement	- Agences foncières - Budget communal soutenu par : . Contribution de l'Etat . Apport des investisseurs privés

Projet 14: Projet d'accès à l'eau, l'assainissement et télécom

Projet 4 : Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en gaz naturel

Secteur : industrie	Axe stratégique 1 : L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investissements industriels
Objectifs stratégique 1 : Mettre à niveau et moderniser les infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat de Jendouba	
Intitulé du projet n°2 Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en Gaz naturel	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Le gouvernorat de Jendouba Possède aujourd'hui, à l'instar des gouvernorats de l'intérieur du pays, un petit tissu industriel ; 74 firmes industrielles et environ 6 500 salariés.</p> <p>Ce tissu industriel confronte pour son développement une alimentation approximative en électricité moyenne et haute tension nécessaire pour le travail des usines. Souvent l'alimentation est de mauvaise qualité et le service n'est pas correctement assuré (coupures, retards de réparation, etc.). Les villes du gouvernorat de Jendouba sont également privées du gaz de ville, une énergie nécessaire pour certaines activités industrielles et elle est par ailleurs moins couteuse et plus sûre que l'électricité.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Il s'agit de moderniser le réseau électrique, MT et HT, du gouvernorat de Jendouba. L'objectif étant d'alimenter, avec toute la sécurité requise, les unités industrielles existantes et celles projetées.</p> <p>La généralisation de la couverture du réseau électrique triphasée constitue un objectif à réaliser surtout dans les périmètres irrigués et dans les zones agricoles les plus denses dans la plaine électrification des puits et soutenir toutes les activités industrielles rurales, collecte de lait frais, chambres frigorifiques, etc. Malheureusement pour le gouvernorat le programme triphasé est aujourd'hui en panne par manque de financement et de programmation du Ministère de l'agriculture et de le CRDA.</p> <p>Le gouvernorat de Jendouba, à l'instar des trois autres gouvernorats du Nord-Ouest ; Beja, Kef et Silvana, est programmé pour être desservis, en gaz naturel : Boussalem, Jendouba, Oued Mliz, Ghardimaou, Ain Drahim, Et Tabarka devraient avoir leur réseau de gaz de ville vers la fin de l'an 2022.</p>

2. Description des projets	
Institutions porteuses du projet	- STEG
Description sommaire du projet	<p>Il s'agit de moderniser le réseau électrique, MT et HT, du gouvernorat de Jendouba. L'objectif étant d'alimenter, avec toute la sécurité requise, les unités industrielles existantes et celles projetées.</p> <p>La généralisation de la couverture du réseau électrique triphasée constitue un objectif à réaliser surtout dans le périmètre irrigué et dans les zones agricoles les plus denses dans la plaine.</p> <p>Le gouvernorat de Jendouba, à l'instar des trois autres gouvernorats du Nord-Ouest est programmé pour être desservi, en gaz naturel : Boussalem, Jendouba, Oued Mliz, Ghardimaou, Ain Drahim, Et Tabarka devraient avoir leurs réseaux de gaz de ville vers la fin 2022.</p>
Zone d'intervention	- Tout le gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Sans une alimentation sécurisée, en électricité et en gaz naturel, toute l'activité économique et industrielle du gouvernorat de Jendouba serait compromise. Les firmes déjà existantes peuvent quitter la région ; celles qui projettent de venir travailler dans le gouvernorat, se trouvent dissuader de le faire. - Les efforts de la STEG devraient être renforcés dans le gouvernorat
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les anciennes unités industrielles, - Créer, ex nihilo, de nouvelles entreprises industrielles et de services, - Garder les emplois industriels existants dans le gouvernorat, - Créer de nouveaux emplois industriels,
Liens avec les projets en cours	- A définir
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- A définir
Résultats attendus	- Alimenter correctement toutes les usines installées à Jendouba ou qui comptent s'installer par l'électricité et le gaz naturel.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquez les clients actuels et potentiels de la STEG, - Impliquez les districts STEG de la région, - Impliquer la société civile pour limiter, au maximum, les retards de réalisation
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>A. projets électricité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste HT Erroumani, 2024 - Poste HT Erteh 2, 2021 - Ligne 90 KV Beni Mtir Ain Drahim - Relancer, au plus tôt, le projet triphasé de Jendouba, 2022-2031 <p>B. projet gaz : projet national gazoduc : Tunis -</p>

	Dahmani, via Boussalem-Jendouba-Ghardimaou (les villes de Ain Drahim et de Tabarka seront alimentées) début des travaux 2021 fin des travaux fin 2022.
	<ul style="list-style-type: none"> - Clients/industriels - Ministère de l'Industrie, - STEG
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de sources de financement, - Programmation par la STEG
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - consommation électrique et de gaz naturel par entreprise et par an - fréquence des coupures de courant en jour par entreprise et par an
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises nouvellement connectées au réseau électrique et en gaz naturel - Nombre d'entreprise satisfaites des services de la STEG
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	- Aucun, très peu
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennité des financements publics du secteur énergétique, - Etat de la santé économique de la STEG, - Les économies de concentration et d'agglomération
Limites sociales	- Aucun
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>A. projets électricité : 207 MDT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poste HT Erroumani, 2024 : 100 MDT - Poste HT Ertyeh 2, 2021 : 50 MDT - Ligne 90 KV Beni Mtir Ain Drahim : 7 MDT - Relancer, au plus tôt, le projet triphasé de Jendouba, 2022-2031 : 50 MDT <p>B. projet gaz : projet national gazoduc : Tunis Dahmani, début des travaux 2021 fin des travaux fin 2022 : 100 MDT</p> <p>Total : A+B= 307 MDT</p>
Sources de financement	Etat/STEG

Projet 15: Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en Gaz naturel

Projet 5 : Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en hôpital universitaire

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.
Objectif stratégique : - Améliorer les équipements de santé des établissements - Améliorer la qualité et l'accès aux soins	
Intitulé du projet n°5 Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en Hôpital universitaire	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les équipements et l'infrastructure de l'hôpital régional sont devenues vétustes et nécessitent une modernisation
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Direction Régionale de Santé de Jendouba
Description sommaire du projet	Il s'agit d'équiper l'hôpital régional conformément aux exigences requises pour le reclasser en hôpital universitaire et de recruter les compétences nécessaires
Localisation géographique du projet	Gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Le projet permettra d'élargir l'offre de soins et d'améliorer leur qualité avec la mise en place de plusieurs spécialités manquantes telles que la chirurgie générale et la cardiologie
Objectifs du projet	Transformer l'hôpital actuel en hôpital universitaire
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	Le reclassement de l'hôpital actuel en hôpital universitaire
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : Action 1 : Préparer un programme de d'investissement visant à équiper l'hôpital : Cette action consiste à faire un état des besoins en équipements de l'hôpital pour sa transformation en hôpital universitaire Action 2 : Préparer les textes juridiques requis Cette action consiste à préparer les textes juridiques requis pour classer l'hôpital en hôpital universitaire Action 3 : Mettre en œuvre le plan

	d'investissement : Cette action consiste à équiper les établissements de santé conformément au plan d'investissement et à recruter les ressources humaines nécessaires
Planning indicatif de mise en œuvre	Action 1 : 2021-2022 Action 2 : 2021-2023 Action 3 : 2022-2025
Acteurs clefs concernés	Ministère de la santé
Etudes de faisabilité	Ce projet nécessite la réalisation d'une étude pour la détermination des besoins en investissement pour la transformation de l'hôpital
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Le reclassement de l'hôpital
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'allocation des ressources - Le développement des équipements médicaux - Le développement des actes médicaux - L'amélioration de l'organisation des soins
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Action 1 : 150 000 DT Action 2 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers Action 3 : entre 100 et 150 millions \$
Sources de financement	Budget de l'Etat

Projet 16: Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en Hôpital universitaire

Projet 6 : Projet de Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours

Secteurs : Forêt. Aménagement du territoire et infrastructures. Environnement. Gouvernance.	Orientations stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité de vie et les conditions de l'habitat. • Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux. • Actualiser les plans d'aménagement des différentes collectivités locales, et développer les infrastructures. • Refonte du système de gouvernance. • Développer la coopération décentralisée.
Projet N°6 : Intitulé du projet Projet de Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Durant les ateliers au niveau des délégations de Ain Draham, Bousalem, Fernana, Ghar Dimaou et Jendouba, les partenaires ont toujours exprimé la contrainte catastrophe naturelle, son impact social, économique et environnemental sur la région.</p> <p>En effet, le gouvernorat de Jendouba connaît des catastrophes naturelles et d'origines humaines telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les inondations ; - Les glissements de terrain ; - L'enneigement ; - Les feux de forêts. <p>Ces différentes catastrophes entraînent un mouvement de panique, un isolement de plusieurs villes et village, un blocage de la circulation au niveau des routes, un besoin de secourir les habitants isolés en montagne, le dégagement des routes et pistes, le désenclavement de plusieurs quartiers en villes, le pompage des eaux, la lutte contre la propagation des feux de forêts et souvent celle des champs céréaliers, ...</p> <p>Des programmes sont en cours pour aménager les oueds, l'amélioration des pistes, l'équipement et la protection des routes, les travaux préventifs de protection des forêts contre les incendies, l'amélioration de l'infrastructure pour drainer les eaux de pluie, ...</p> <p>Cependant, le système actuel de prévention, de lutte et d'organisation des secours présentent plusieurs lacunes. En effet, il est souvent cité l'absence de plan d'action, d'une vision unique, de coordination entre les divers intervenants, de disponibilité des moyens nécessaires d'intervention, la lenteur d'acheminement des secours notamment de l'extérieur de la région, ...</p> <p>Il en résulte une amplification des dégâts, le sentiment d'insécurité auprès de la population locale et certains opérateurs économiques.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Le Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours aura pour mission d'établir des plans d'action, développer des mécanismes, coordonner les interventions,</p>

	<p>organiser les secours dans les zones touchées par des catastrophes, mobiliser les moyens de secours, de l'expertise, des équipes d'intervention et des équipements spécialisés.</p> <p>Le centre assure le déploiement rapide de l'aide d'urgence et sert de plateforme de coordination entre tous les intervenants.</p> <p>Le centre développera un système de surveillance, d'alerte précoce et d'intervention.</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>Ministère de l'Intérieur Office National de la Protection Civile Gouvernorat de Jendouba Municipalités CRDA (arrondissements des Forêts) Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire.</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur la création d'un centre régional de prévention et lutte contre les catastrophes naturelles, ayant pour principale mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer le développement des systèmes d'alerte précoce et de surveillance des catastrophes naturelles. ➤ Aider les départements techniques dans l'élaboration des stratégies de prévention et d'intervention pour la lutte contre les catastrophes. ➤ Instaurer un système efficace et opérationnel des secours. ➤ Coordonner entre les différents intervenants. ➤ Appuyer les départements techniques dans la mise en œuvre des travaux préventifs pour l'atténuation des effets des catastrophes. ➤ Renforcer les moyens matériels de la région, assurer leurs entretiens et meilleur usage. ➤ Renforcer les moyens humains au niveau régional. ➤ Développer l'expertise nécessaire. ➤ Former et renforcer les capacités des différents intervenants. ➤ Renforcer le rôle et la participation des populations locales et de la société civile dans la prévention et la lutte contre les feux de forêts. ➤ Elaborer et mettre en œuvre un programme d'information et de sensibilisation sur les catastrophes naturelles. ➤ Mettre en place un système de suivi évaluation.
Zone d'intervention	<p>Tout le gouvernorat de Jendouba. Le Centre rayonnera sur les gouvernorats du Nord-Ouest.</p>
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Menaces et risques encourus par la population locale et leur bien ; ➤ Désenclaver et sécuriser la population locale ; ➤ Protection des zones urbaines, villages, douars, forêts ... ➤ Menaces encourus par les écosystèmes forestiers ; ➤ Contribuer à la protection des infrastructures, des unités touristiques, des forêts, des terres agricoles, des champs

	<p>céréalières, des paysages routiers, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer une bonne coordination entre les divers intervenants ; ➤ Communication et sensibilisation aux dangers des catastrophes naturelles. <p>Il est mis en évidence que, dans le gouvernorat de Jendouba, les catastrophes affectent le plus souvent la population vulnérable et pauvre (en montagne, en milieux forestiers, zones urbaines populaires, quartiers non aménagés ou mal équipés).</p>
Objectifs	<p>Assurer une meilleure intervention pour limiter les impacts négatifs des catastrophes naturelles sur la population locale, leur bien et l'économie régionale.</p> <p>Etre le gouvernorat leader et pilote dans les différents processus de gouvernance, gestion des catastrophes, organisation des secours, protection des forêts, communication et sensibilisation.</p>
Liens avec les projets en cours	<p>Tous les projets d'infrastructures, agricoles, forestiers, touristiques, environnementaux, ... devront tenir compte de la composante risque des catastrophes naturelles dans la région. Des travaux préventifs devront être menés.</p> <p>Actuellement, le centre doit s'insérer dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets Office National de la Protection Civile ➤ Projets des arrondissements des forêts.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Projets forestiers ➤ Projets d'infrastructures. ➤ Projets environnementaux. ➤ Mesures de gouvernance.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Région outillée par des plans d'action de prévention contre les catastrophes. ➤ Région outillée par un système efficace de la lutte contre les catastrophes. ➤ Amélioration et organisation des secours. ➤ Capacité des différents intervenants améliorée. ➤ Atténuation des effets des inondations, neiges, feux de forêts et glissement de terrain sur la population locale et l'économie locale. ➤ Coordination dans les interventions améliorée. ➤ Communication améliorée et public sensibilisé. ➤ Développement durable de la région assuré. ➤ Région autonome avec ses équipements d'intervention.
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduire l'idée de projet dans le cadre de la coopération internationale (Coopération américaine, coopération espagnole, FAO, GTZ, PNUD, ...) ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ;
Acteurs clés concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Intérieur ➤ Office National de la Protection Civile

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gouvernorat de Jendouba ➤ Municipalités ➤ CRDA (arrondissements des Forêts) ➤ Direction Régionale de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. ➤ ONG 			
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique			
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition de la structure administrative du Centre. ➤ Entente sur son rattachement à un Ministère. 			
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système de surveillance et d'alerte précoce établi et testé ; ➤ Approche d'intervention pour la lutte contre les catastrophes approuvée par les différents intervenants, testée et mise en place ; ➤ Système d'organisation des secours établi, mis en place et testé. ➤ Stratégie de communication et de sensibilisation approuvée ; ➤ Travaux préventifs exécutés. ➤ Expertise développée. ➤ Personnel formé. ➤ Equipements nécessaires mobilisés. 			
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intervention précoce, avant l'amplification de la catastrophe ; ➤ Régression des dégâts engendrés par les catastrophes ; ➤ Habitants tranquilisés et confiants au système de gestion des catastrophes. 			
Coût estimatif du projet				
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes			
		Superficie	Coût unitaire en millions de DT	Coût total en millions de DT
	Construction et aménagement des locaux du Centre	-		10
	Etudes (système de surveillance, intervention et coordination, communication, sensibilisation)	-	-	15
	Equipements de prévention, intervention et secours	-		200
	Fonctionnement du centre	-		10
	Création d'unité de maintenance des équipements, unité GIS d'observation, unité de transmission radio, ...	-	-	8
	Communication - sensibilisation	1 convention	-	2
	Renforcement des capacités	1 convention	-	5
	Total		250	
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coopération internationale ➤ Budget de l'Etat 			

Projet 17: Projet de Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours

V.5. Secteur de l'infrastructure et de l'aménagement de territoire : combler le déficit en équipements et infrastructures et aménager durablement le territoire régional

1. Orientations Stratégiques

1. Ouverture et intégration du gouvernorat à l'échelle nationale et internationale
2. Renforcer la polarisation du territoire régional et la compétitivité des villes
3. Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat
4. Assurer une gouvernance territoriale en faveur du développement du gouvernorat

2. Objectifs stratégiques

Orientation Stratégique 1 : Ouverture et intégration du gouvernorat à l'échelle nationale et internationale	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture et intégration du gouvernorat dans son environnement - Désenclaver les territoires locaux et les zones rurales - Aménagement du territoire et gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver le territoire régional par un réseau routier intra et inter-régional adéquat • Prolonger l'autoroute A3 jusqu' à la frontière algérienne, • Transformer la ligne ferroviaire Tunis-Ghardimaou en ligne de train à grande vitesse • Moderniser la connexion longitudinale Tabarka – Kef par des ouvrages de franchissements et des tunnels • Redynamiser l'aéroport international de Tabarka-Ain Draham • Désenclaver les zones rurales et les territoires locaux par une densification du réseau routier • Entretenir et mettre aux normes les réseaux routiers et des pistes rurales • Adopter un système de planification stratégique articulé autour du développement des territoires locaux. • Harmoniser les documents d'aménagement du territoire avec ceux de la planification économique, SDA-PDR • Réguler le développement du territoire dans le cadre d'un système partenarial élargi regroupant tous les acteurs locaux et centraux • Opter pour une gouvernance territoriale en faveur du développement du gouvernorat.

Orientation Stratégique 2 : Renforcer la polarisation du territoire régional et la compétitivité des villes	
<p>-Polarisation du territoire et mise à niveau des villes</p> <p>- Renforcer la compétitivité de la ville de Jendouba</p> <p>- Assurer une planification urbaine efficiente</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un vaste programme de développement et de renforcement du réseau urbain régional • Actualiser les plans d'aménagement en vigueur et les compléter par des plans opérationnels (des plans d'aménagement de détail) • Mettre à niveau les villes et les raccorder entre elles pour plus de coordination et de complémentarité • Consolider les activités économiques de base et de polarisation spatiale de chaque ville • Compléter les équipements socio-collectifs manquants • Mettre à niveau et entretenir les infrastructures existantes • développer une multipolarité urbaine articulée autour de la ville de Jendouba, • Renforcer la compétitivité de Jendouba, par la création de services tertiaires supérieurs et l'amélioration de la qualité de son urbanisme • Assurer la fluidité de la circulation par la réalisation de voies urbaines structurantes, • Maitriser l'étalement urbain et l'urbanisation anarchique • Augmenter l'offre de terrains aménagés pour tous les usages • développer l'offre de logements abordables à toutes les catégories sociales • Mettre en valeur le patrimoine ancien et l'insérer dans la dynamique économique et la promotion du tourisme culturel. • Renforcement de la capacité des communes à assumer la compétence décentralisée et transférée des documents d'urbanisme • Mise en place d'une structure d'assistance technique spécialisée régionale en matière d'aménagement et d'urbanisme.
Orientation Stratégique 3 : Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat	
<p>-Généraliser l'accès aux commodités de la vie</p> <p>-Pour une meilleure qualité de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etendre les réseaux d'eau potable et d'assainissement à tout le territoire et surtout aux zones rurales • Alimenter tout le gouvernorat en gaz de ville, • Moderniser le réseau TIC par l'introduction des technologies intelligentes • augmenter l'attractivité du gouvernorat et la compétitivité des villes à l'échelon national . • Œuvrer à ce que les villes soient vivantes, compactes et animées • combler le déficit du gouvernorat et surtout des villes en équipements socio-collectifs structurants de qualité et à rayonnement régional voire national • Assurer de meilleures conditions d'habitat et encourager la construction d'éco-quartiers intégrés et durables

Orientation Stratégique 4 : Assurer une gouvernance territoriale en faveur du développement du gouvernorat	
- Attraction des investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le rôle des collectivités locales à encadrer et à accompagner les investisseurs privés potentiels • Encourager et faciliter la réalisation de projets en partenariat public-privé PPP • Anticiper la satisfaction des besoins en terrains constructibles par la constitution de réserves foncières et la réalisation de grands projets urbains polyfonctionnels
- Coaching territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Recourir aux techniques de coaching territorial pour stimuler les différents acteurs à entreprendre des projets de développement économique et territorial • Favoriser les synergies et les partenariats entre investisseurs et partenaires locaux. • Développer les partenariats transfrontaliers tuniso-algériens • Coordonner la lutte antisubversive contre les incendies, l'enneigement et les catastrophes naturelles

3. Fiches de projets structurants en vue d'atteindre les objectifs opérationnels et spécifiques :

Orientation Stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du gouvernorat		
Objectif stratégique	Intitulé du projet	Description sommaire
Améliorer l'infrastructure de transport et d'échange	Projet A : Désenclavement et du gouvernorat et son insertion dans l'espace national et international <u>NB :</u> Ce projet est remonté dans les projets structurants	Prolongement de l'autoroute A3 de Bou Salem à la frontière algérienne pour promouvoir le transport Maghrébin et desservir les principales villes du gouvernorat via des bretelles vers Jendouba et Ain Draham
		Aménagement d'un axe routier frontalier Tabarka, Ghardimaou (80 kms), se prolongeant par la suite à Sakiet Sidi Youssef, Kallat Snan et Hidra à Kasserine
	Projet B : Mise aux normes des infrastructures routières existantes, et développement de la route Nord-Sud <u>NB :</u> Ce projet est remonté dans les projets structurants	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la RN 17 par des ouvrages d'art de franchissement et réalisation d'un tunnel de montagne Tronçon Ain Draham – Babbouch (5 kms) - Entretien du réseau routier classé et des pistes rurales fortement exposés aux intempéries climatiques par des programmes de renforcement des chaussées et des bas-côtés pour améliorer leur état et diminuer les risques d'accidents - Réparation des points de glissements de terrain sur les routes classées et les pistes rurales entre Tabarka et Ain Draham, Ghardimaou et Fernana
	Projet C : Modernisation	Modernisation du réseau de transport

	du transport ferroviaire NB : Ce projet est remonté dans les projets structurants	ferroviaire par la normalisation des voies et l'aménagement d'une gare ferroviaire moderne de voyageurs. Création d'une ligne TGV dans le cadre du trans-maghrébin Tunis-Alger
	Projet 1 : Intégration régionale des zones et groupements ruraux	Désenclavement des territoires et groupements ruraux locaux par : - rattrapage du retard des délégations les moins dotées en pistes revêtues (D. Balta-Bouaouène – Fernana), - densification du taux de revêtement des pistes dans toutes les zones rurales par la réalisation d'environ un millier de kms (1000 kms) en 10 ans.
Orientation Stratégique 2 : Améliorer la compétitivité des villes		
Objectif stratégique	Intitulé du projet	Description sommaire
Création d'un réseau urbain hiérarchisé et polarisant tout le territoire régional	Projet D : Programme de Mise à niveau des petites villes et polarisation du territoire NB : Ce projet est remonté dans les projets structurants	Mettre en œuvre un vaste programme de développement urbain permettant la mise en place d'un réseau urbain cohérent, hiérarchisé et polarisant tout le territoire régional par : - Révision des PAU des villes selon un processus décentralisé participatif et inclusif ;
Orientation Stratégique 3 : Améliorer la qualité de vie et les conditions d'habitat		
Objectif stratégique	Intitulé du projet	Description sommaire
	Projet E : Généraliser l'accès aux commodités de la vie pour tous les habitants	Généraliser l'accès de tous aux commodités de la vie : - eau potable, par l'extension du réseau et le remplacement des conduites vétustes surtout en zones rurales - assainissement, par l'extension du réseau dans certains secteurs des villes et surtout dans la majorité des zones rurales - gaz de ville à tout le gouvernorat par la réalisation d'un réseau de gaz à partir du gazoduc venant de la future centrale de la Mornaguia desservant les zones industrielles modernes et les zones d'habitat facilitant ainsi la vie quotidienne des ménages surtout en hiver - réseaux Tic, à moderniser par l'introduction des technologies intelligentes dont la desserte par le réseau des fibres optiques à haut débit

4. Détail des fiches projets

Secteur : Aménagement du territoire et infrastructures	Orientation stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du gouvernorat
Objectifs stratégique 1 : Améliorer l'infrastructure de transport et d'échange	
Intitulé du projet n°1 Intégration régionale des zones et groupements ruraux	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	En cours d'étude
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Connexion de tous les territoires du gouvernorat en vue de leur intégration régionale Renforcement de l'attractivité et l'ouverture du gouvernorat sur l'extérieur.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire
Description sommaire du projet	- Désenclavement des territoires et groupements ruraux locaux par : - Densification du taux de revêtement des pistes dans toutes les zones rurales par la réalisation d'environ un millier de kms (1000 kms) en 10 ans - Rattrapage du retard des délégations les moins dotées en pistes revêtues (D. Balta-Bouaouène -Fernana),
Localisation géographique du projet	-Tout le territoire du gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Multiplicité des programmes de création de pistes rurales (Programmes nationaux, Programme Régional de Développement et Programme de Développement Intégré) - Enclavement de plusieurs secteurs ruraux et groupements éloignés - dégradation de l'état des pistes existantes
Objectifs du projet	- Désenclaver les territoires locaux et groupements ruraux - Faciliter la mobilité de la population rurale - Renforcer la connexion intra-gouvernorat
Liens avec les projets en cours	-Développement du secteur agricole et forestier par la maîtrise des coûts de transport de la production et des personnes - Amélioration des conditions de vie des habitants
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Projet transversal intéressant tous les secteurs de développement économique et social de la région et en particulier les projets agricoles - Développement de l'éco-tourisme
Résultats attendus	-Meilleure connexion intra-gouvernorat - Désenclavement des territoires locaux notamment la zone Balta Bouaouène-Fernana et la zone frontalière - Meilleure desserte en infrastructures de base (eau, électricité) et en services publics (éducation, santé, culture, etc.)

	- Maintien de la population sur place et limitation des départs et de l'exode rural vers les centres urbains et en particulier Jendouba
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Se concerter avec les acteurs locaux pour les informer et les faire adhérer aux projets de revêtement des pistes rurales - Prendre en considération les études d'impacts pour minimiser les dégâts et les impacts négatifs des projets sur la forêt, les périmètres irrigués et les groupements de population situés près des lieux des travaux
Planning indicatif de mise en œuvre	2021 – 2030 : Densification du taux de revêtement des pistes rurales par la réalisation d'environ un millier de kms (1000 kms)
Acteurs clefs concernés	Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire Ministère de l'Agriculture, de Pêche et des Ressources Hydrauliques Ministère du Domaine de l'Etat et des Affaires Foncières Ministère du Développement et de la Coopération internationale
Etudes de faisabilité	- Indispensable
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Adhésion des populations locales situées sur le passage de l'autoroute au projet
Indicateurs de suivi-évaluation	Taux de respect du planning de réalisation Performance de gestion des risques entravant l'avancement des projets
Indicateurs d'impact	Degré de maîtrise et gestion des risques du projet : sources de
4. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	500 Millions DT soit 50 Millions DT/an y compris les ouvrages d'art
Sources de financement	Budget de l'Etat Bailleurs de fonds internationaux,

Projet 18: Intégration régionale des zones et groupements ruraux

V.6. Secteur de l'industrie : pour une industrialisation rapide et durable d'une région monoactive

1. Rappel des axes stratégiques du secteur industriel à Jendouba.

Pour concrétiser la vision énoncée plus haut et pour la rendre opérationnelle, trois axes stratégiques pour le développement industriel du gouvernorat de Jendouba ont été retenus:

Axe stratégique I : L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investissements industriels.

L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba pour les investisseurs industriels tant internationaux que nationaux est une condition nécessaire pour tout décollage industriel de la région. Cette amélioration ne concernerait pas uniquement les conditions matérielles et physiques (infrastructures industrielles et technologiques de toutes sortes) mais également porterait sur l'aménagement urbain et industriel et sur la gouvernance économique et industrielle.

Axe stratégique II : La densification du tissu industriel régional

Il est communément admis que sans les créations de nouvelles entreprises industrielles, tout œuvre de développement industriel est chimérique et serait sans lendemain. C'est pourquoi, Jendouba est appelé, sur le long terme, à créer des PME mais également de grandes entreprises industrielles. Toutes les opportunités sont à saisir. Un déterminisme qui impliquerait le développement d'industries dépendantes uniquement des ressources naturelles ou humaines régionales, handicaperait probablement la région. Les industries exportatrices, et du marché nationale et surtout internationale, sont à encourager.

Axe stratégique III : Un changement radical du système de gouvernance de l'industrie régionale

Le système de gouvernance économique et industrielle régionale handicape lourdement le développement industriel de la région. Le parfaire, dans le cadre de la réforme de la décentralisation, aiderait probablement l'industrie régionale à décoller.

2. Contribution du secteur industriel au développement du gouvernorat de Jendouba.

Le gouvernorat de Jendouba possède aujourd'hui, à l'instar des gouvernorats de l'intérieur du pays, un petit tissu industriel ; 74 firmes industrielles et environ 6 500 salariés. La contribution des industries manufacturières à l'emploi total de la région est minime et il est en régression (6.5% pour les industries manufacturières en 2014). L'économie industrielle de la région reste faible et peu intégrée. Les services marchands et non marchands, l'agriculture et la forêt, procurent l'essentiel des revenus des habitants du gouvernorat. Elle ne contribue pas ainsi, à relever les défis du développement régional. Jendouba connaît une régression spectaculaire de son industrie manufacturière et une stagnation relative de ses industries non manufacturières. Cette régression-stagnation s'explique par : l'extinction de l'activité minière ; le reflux des BTP suite au plafonnement de l'équipement du gouvernorat, en réseau électrique et d'adduction d'eau potable et de mobilisation des eaux de surface ; et la lente progression des créations de firmes et d'emplois, dans les industries manufacturières contrairement à d'autres régions du pays et pas uniquement littoral (Zaghouan et Kairouan par exemple). Les industries

manufacturières quant à elles, ont cru d'une façon très lente et sont entrées en crise grave au début des années 1990.

Aujourd'hui, le poids industriel du gouvernorat de Jendouba est négligeable, en Tunisie (1%). Qui plus est, on créait peu d'entreprises à Jendouba : 13 entreprises, en moyenne et par an, entre 1994-2011 et 9 sur la période post révolution (2012-2017). En termes d'investissements industriels et sur le long terme, 1994-2017, Jendouba n'a attiré que moins de 233,6 millions de dinars, soit moins de 1% du total du pays ! Le volume d'investissement moyen, par an, est de dix millions (10) de dinars soit, un niveau d'investissements industriels parmi les plus faibles du pays. Ce rythme moyen d'investissement, est resté stationnaire sur toute la période. Ce faible effort est insuffisant et ne prédispose pas la région à un décollage industriel. Sur la même période, 1994-2017, Jendouba n'a connu que la création de quelques 3 622 emplois, trois fois moins que Béja (1% du total national) et parmi les volumes les plus faibles du pays, si l'on excepte les gouvernorats peu peuplés du Jérid et le Nefzaoua. Le rythme de création d'emplois industriels dans ce gouvernorat, est de 148 emplois industriels par an, pour une moyenne nationale de 17 288 emplois. Ce rythme était relativement, plus élevé (161 emplois/an) sur la période 1994-2011. Mais, il a fléchi après la Révolution, pour tomber à 120 emplois an. A ce rythme-là, les industries manufacturières Jendoubi n'ont pas contribué à la diversification de la base économique de la région et à la résolution des problèmes épineux du chômage et du sous-emploi endémiques.

D'une façon générale, il apparaît que les atouts industriels du gouvernorat de Jendouba ne sont pas très nombreux. Excepté une richesse relative du sol et du sous-sol, sa relative prospérité agricole, la relative disponibilité des ressources humaines, en quantité plutôt qu'en qualité, et son organisation dans des bassins d'emploi et de vie, etc., la région n'est pas très riche. Elle est pratiquement, sans atouts de taille. Notons l'ancienneté relative de l'activité industrielle dans la région, l'existence d'une grande et dynamique d'une communauté de TRE attachée à son territoire. En outre, l'avancement du projet de la construction de l'autoroute de l'Ouest qui reliera Jendouba à Tunis, en moins de deux heures, constituent des éléments qui amélioreront significativement, l'attractivité, aujourd'hui faible de la région.

En l'absence de points forts déterminants pour l'essor industriel du gouvernorat, beaucoup de points faibles le plombent. Nous pouvons citer : la faiblesse de l'esprit d'entreprise dans une région réputée agricole, un tissu industriel limité, la faiblesse de l'accumulation primitive du capital, la fuite de ce qui reste, vers les autres régions, la pénurie relative des ressources humaines, la défaillance du système de promotion de la PME dans le région, la faiblesse de la productivité et la faible exploitation des capacités de production, l'exigüité du marché régional et national, l'absence et l'obsolescence des infrastructures industrielles technologiques.

Les atouts relatifs, et les points forts relatifs conjugués avec une histoire industrielle récente ne sont pas très favorables à l'éclosion de l'activité industrielle, à Jendouba. Qui plus est, la situation géographique excentrée et marginale, en cul de sac, de la région par rapport au territoire national, complique un peu l'avenir industriel du gouvernorat. Cette marginalité géographique est accentuée par une frontière hermétique qui joue le rôle d'une barrière. En effet, les ressources naturelles et humaines sont relativement modestes, et ne peuvent pas à elles seules, être à l'origine d'un essor industriel salutaire. Excepté quelques filières courtes dans les IAA, les IMCCV, et les produits de forêt, ces ressources ne peuvent générer la création de plusieurs entreprises. Promouvoir des industries qui ne se baseront pas sur une ressource naturelle régionale, sera complémentaire à l'effort d'industrialisation et même indispensable. Les industries de sous-traitance internationales, *labor intensive*, sont à ce propos, recommandées : les filières classiques de la confection, des ICC, des pièces et composants pour automobiles et avions, trouveront leur place et contribueront à combattre le chômage et le sous-emploi massif de la région. Grosso modo, Jendouba aura intérêt à saisir toutes les fenêtres qui lui seront ouvertes, pour accélérer son industrialisation comme par exemple les difficultés de

certaines régions limitrophes, les effets vertueux de l'autoroute de l'Ouest et la probabilité de l'émergence d'une nouvelle industrie touristique, écologique, paysagère et technologique (téléphérique de la Kroumirie).

3. Rappel de quelques conditions cadres pour assurer un rattrape industriel pour Jendouba à l'horizon 2050.

A. Une implication forte de l'Etat dans le processus d'industrialisation souhaité du gouvernorat.

Le soutien rénové de l'Etat à l'industrie régionale de Jendouba est vivement souhaitable. Il est une condition incontournable. Ce soutien peut être renforcé par un partenariat avec le secteur privé (PPP), par une politique énergique des prix agricoles, l'Etat peut intervenir également par une réforme institutionnelle et régionale sûre et soutenue. Il est bien entendu que l'aménagement du territoire est un monopole étatique qu'il faut renforcer. L'Etat gagnerait en efficacité et en efficience économique en aménageant correctement le territoire régional.

B. Une amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba (Infrastructures industrielle et technologiques, équipements, habitat, ville et urbanisation, aménagement du territoire, assainissement de l'environnement des affaires et création d'entreprises).

C. La création d'un tissu industriel dense constitué simultanément, de TPE, de PME et de grands projets industriels.

D. Un changement radical dans le système de gouvernance de l'industrie à Jendouba : financement, promotion, accompagnement, suivi, expansion et durabilité, etc.

Le processus d'élaboration du PSDR de Jendouba 2050 a prévue des mécanismes et instances de consultations régionales qui peuvent aboutir à un consensus sur le scénario global et sectoriel à adopter pour la région, entre autre celui du secteur industriel. L'étude PSDR a mis comme condition mais également un out put l'émulation de la participation de tous les acteurs régionaux intervenant dans l'industrie et le développement régional. L'approche stratégique privilégie la confrontation des différents acteurs en présence qui s'ajusteront les uns aux autres pour la mise en place d'un projet industriel régional. Les terrains effectués par les experts, le *reporting*, les réunions avec les acteurs régionaux travaillent dans le sens de cette adhésion souhaitée. La gouvernance territoriale et régionale est vivement recommandée. Elle aboutira à un projet territorial issu, approprié et supporté par la population de Jendouba.

E. La mise en Place de nouvelles institutions de Planification régionale de l'amont à l'aval c'est-à-dire de la conception des projets et des programmes jusqu'à leurs mises en œuvre et leurs réalisation suivi et mise en cohérence avec les autres composantes de l'économie régionale.

4. Rappel des Axes Stratégiques (AS), Objectifs stratégiques (OS) et Objectifs Opérationnels (OO)

Axe Stratégique 1 : L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investissements industriels	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Objectif stratégique 1. Mettre à niveau et moderniser les infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat de Jendouba</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper le gouvernorat par tous les réseaux : électricité MT/HT, gaz naturel, Eau courante, assainissement, NTIC, etc. -Créer et entretenir les infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat : SITJ, ZI, Plateforme logistique, etc.
<p>Objectif stratégique 2. Améliorer l'urbanisme des principales villes du gouvernorat et corriger et articuler l'armature urbaine à l'objectif de décollage industriel de Jendouba</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Négocier les objectifs opérationnels avec ceux proposés par l'aménagement du territoire</i>
<p>Objectif stratégique 3. Assainir le climat d'affaire régional : sécurité, stabilité politique et sociale et transparence dans les affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Finir avec le terrorisme et pacifier la région, - Créer une instance de négociation sociale régionale, - Réactiver le rôle des organismes professionnels UTICA/Connect/UTAP/UGTT et articuler leur rôle avec l'état pour une transparence absolu dans le milieu d'affaire régionale <p><i>(il ne s'agit pas d'un objectif stratégique, on peut le considérer comme une condition cadre ...)</i></p>

Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Objectif stratégique 1. Promouvoir les industries exportatrices mondialisées très riche en emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les IDE existantes dans les ITHC et les IEEE, - Aider à l'émergence de certaines nouvelles filières Composants automobiles, aéronautique, plasturgie, etc. - Liège technologique, - produits nobles de la forêt, etc.
<p>Objectif stratégique 2. Promouvoir et encourager les filières prometteuses de la région</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les filières existantes (la filière laitière, les fromages, les eaux minérales, la filière viande rouge et blanche, l'huile d'olive extra vierge et bio, la transformation et le conditionnement de certains fruits et légumes régionaux. -Réhabilitation des filières en crise (betterave à sucre et sucrerie, tabac, liège, produits spécifiques de la forêt, PAM, etc.).
<p>Objectif stratégique 3. Promouvoir une industrie des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet du Téléférique (le coté Hardware), - Industries touristiques et de bien être : parc récréatif, thalassothérapie, musée océanographique, etc. - Les services aux entreprises : centres d'appels/CSP et bureaux d'études divers

<i>Projet structurant transversal</i>

Axe stratégique 3 : Un changement radical du système de gouvernance de l'industrie régionale	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Objectif stratégique 1. Mettre en place un nouveau système de financement des PME industrielles régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser une banque des PME et des régions. - Opérationnaliser une banque des territoires (proposition partagée avec les axes de l'aménagement et des Institutions) <p>Projet structurant transversal</p>
<p>Objectif stratégique 2. Articuler la réforme territoriale, de la décentralisation en cours, avec l'industrialisation rapide du gouvernorat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser des Conseils Régionaux (CR) qui amélioreront l'environnement régional des affaires, - Opérationnaliser des communes qui amélioreront l'environnement local des affaires, <p><i>NB : ces deux propositions doivent s'articuler sur les outputs des objectifs opérationnels du secteur institutionnel</i></p> <p>Projet structurant transversal</p>

5. Résumé Rappel des Axes Stratégiques (OS), Objectifs stratégiques (OS) et Objectifs Opérationnels (OO)

Résumé Rappel des Axes Stratégiques (OS), Objectifs stratégiques (OS) et Objectifs Opérationnels (OO)

Secteur : INDUSTRIE ET PETITS METIERS		
Axe stratégique 1 : L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investissements industriels		
Objectifs stratégique	Intitulé du projet	Description sommaire du projet
<p>Objectifs stratégique 1 : Mettre à niveau et moderniser les infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat de Jendouba</p>	<p>Projet1 : Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique</p>	<p>Projet porte sur la création de nouvelles ZI, la réhabilitation d'anciennes Zones Industrielles du gouvernorat de Jendouba. Il est également envisageable de construire des locaux industriels là où la demande existe. Enfin, une plateforme logistique et de transport multimodal est à l'étude à Erroumani et devrait être aménagée dans les années qui viennent</p> <p>Les projets comprennent les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des études technico-économiques des ZI, des locaux industriels et de la plateforme logistique et des études d'exécution pour les travaux d'aménagement, - La préparation et la connexion des espaces industriels à aménager par les réseaux externes, - L'équipement des ZI de la voirie, l'eau potable, l'électricité, le gaz naturel, les réseaux d'assainissement, les réseaux anti-incendie, les réseaux téléphoniques et internet à haut débit, l'éclairage public et ce dans les normes internationales. <p>Pour les opérations de la réhabilitation des anciennes ZI Jendouba, il s'agit de la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réfection des voies et trottoirs, éclairage public et signalisation - réhabilitation des réseaux d'alimentation en électricité, d'eau potable, d'eau usée et de télécommunications ;

		<ul style="list-style-type: none"> - équipement en réseau d'alimentation en gaz naturel. <p>Pour la construction de la plateforme logistique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De connecter le site à l'autoroute et aux réseaux externes, - D'aménager la ZI adjacente - D'aménager, les aires de stationnement, de dépôt, des hangars, des ateliers spécialisés, des gares etc.
Objectifs stratégique 2	Projet A : Alimenter correctement les villes du gouvernorat de Jendouba en électricité et en Gaz naturel (cf. Programme des projets structurants)	<p>Il s'agit de moderniser le réseau électrique, MT et HT, du gouvernorat de Jendouba. L'objectif étant d'alimenter, avec toute la sécurité requise, les unités industrielles existantes et celles projetées.</p> <p>La généralisation de la couverture du réseau électrique triphasée constitue un objectif à réaliser surtout dans le périmètre irrigué et dans les zones agricoles les plus denses dans la plaine.</p> <p>Le gouvernorat de Jendouba, à l'instar des trois autres gouvernorats du Nord-Ouest est programmé pour être desservi, en gaz naturel : Boussalem, Jendouba, Oued Mliz, Ghardimaou, Ain Drahim, Et Tabarka devraient avoir leurs réseaux de gaz de ville vers la fin 2022.</p>
Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional		
Objectif stratégique 1 Promouvoir les industries exportatrices mondialisées très riche en emploi	Projet3 : Unités industrielles dans les ITH et pour la fabrication de composants automobiles et aéronautiques	<p>Il s'agit d'exécuter des extensions et de développement des activités des entreprises déjà existante dans les secteurs exportateurs ; elles sont au nombre de cinq. En outre, il est envisageable de créer, ex nihilo, de nouvelles entreprises dans le domaine des ITH et de composants automobile et aéronautique avec des opérateurs et des firmes exerçant déjà en Tunisie ou avec de nouvelles firmes qui désirent s'y installer.</p>
Objectifs stratégique 2 : Promouvoir les filières prometteuses de la région	Intitulé Projet4 : Développer la filière laitière et de produits de santé autour de	<ul style="list-style-type: none"> - Une extension, in situ, des capacités de production du lait et des sous-produits laitiers,

	la Centrale Laitière du Nord, CNL	<p>- La création ex nihilo, de nouvelles entreprises : fromagerie, Yaourterie, usine de conditionnement d'eaux minérales, etc.</p> <p>- Création d'un cluster laitier autour de la CLN constitué de PME/PMI régionaux, etc.</p>
<p>Objectifs stratégique 2 : Promouvoir les filières prometteuses de la région</p>	<p>Projet 5 : Développer la filière sucrière autour de la firme La Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre</p>	<p>Il s'agit de recréer un complexe sucrier à Jendouba mais pas exclusivement puisque le bassin de la culture de la betterave en irrigué et en sec peut aujourd'hui se faire dans les gouvernorats de Béja, de Bizerte et de la Manouba. Ce complexe serait constitué de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'Actuel usine GINOR, remise en forme et modernisée jusqu'à la saturation de ses capacités de transformation de la betterave à sucre brute ; soit 350 000 t /an ; et ce pour la production de 40 à 50 000 t de sucre blanc ; soit le triplement de la production actuelle. 2. Le démarrage d'une activité de raffinage de sucre à partir de la mélasse importée, pour une capacité de production en croisière de 150 à 175 000 t par an. Cette activité complémentaire permettrait à l'usine de fonctionner en plein régime ; soit 10 mois par ans ; dont deux uniquement pour la transformation de la betterave à sucre, 3. La modernisation de la société de service/ou son externalisation pour les agriculteurs betteraviers : matériels divers et hyper spécialisés (labours, semis, récoltes, services phytosanitaires, etc.), 4. La création d'une société d'aliment pour bétail à grande capacité à partir de pulpes de betterave aujourd'hui vendues brut et sans aucune transformation. 5. Dans une perspective de développement exponentiel et

		<p>soutenue de la betterave à sucre dépassant les capacités de production de la GINOR actuel, une nouvelle sucrerie peut être mise en place,</p> <p>6. Des industries connexes biologiques peuvent être développées : c'est le cas d'une unité de production de l'alcool éthylique, aujourd'hui importé, et qui était fabriquée par la Régie d'alcool de Tunisie. La crise du Covid-19 a montré l'utilité de cette catégorie d'activité.</p> <p>7. le développement de l'activité de la levure pour l'export pour un marché européen et mondial pratiquement illimité.</p>
<p>Objectifs stratégique 2 : Promouvoir les filières prometteuses de la région</p>	<p>Projet 6 : Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM</p>	<p>Il s'agit de créer un cluster Liège autour des deux firmes de référence et historique à savoir SNL et la multinationale portugaise AMORIM. Le noyau dur de ce cluster se composerait des deux entreprises existantes SNL et AMORIM. Dans une première phase, ces deux firmes rebâtiront l'activité perdue en augmentant les capacités de production des deux usines qui sont aujourd'hui très faibles : ne dépassant pas 40%. Une fois la filière reconstituée et pérennisée, d'autres unités de transformation peuvent voir le jour pour satisfaire le marché national et surtout pour se positionner à l'international.</p>
<p>Objectifs stratégique 2 : Promouvoir les filières prometteuses de la région</p>	<p>Projet 7 : Développer la filière industrie pharmaceutique</p>	<p>- Il s'agit de la création d'un cluster d'industrie pharmaceutique autour de la firme industrielle nouvellement créée à Tabarka Gallia Pharma. Celle-ci entrera en production à l'horizon 2023. Elle développera ensuite d'autres produits pharmaceutiques et para-pharmaceutiques : 2023-2029. Une fois cette usine est en plein régime, d'autres entreprises pharmaceutiques filiales ou indépendantes peuvent voir le jour dans la région vers 2030-2040. A</p>

		terme, vers 2050, le cluster aurait pour vocation la création d'un pôle pharmaceutique dans le Nord-Ouest.
--	--	--

6. Portefeuille des projets

Secteur : industrie	Axe stratégique 1 : L'amélioration de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investissements industriels
Objectifs stratégique 1 : Mettre à niveau et moderniser les infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat de Jendouba	
Intitulé du projet n°1	
Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Le gouvernorat de Jendouba Possède aujourd'hui, à l'instar des gouvernorats de l'intérieur du pays, un petit tissu industriel ; 74 firmes industrielles et environ 6 500 salariés. La contribution des industries manufacturières à l'emploi total de la région est minime ; et il est en régression (6.5% pour les industries manufacturières en 2014). L'économie industrielle de la région reste faible et peu intégrée.</p> <p>Le gouvernorat de Jendouba possède 127 ha dans six (06) zones industrielles. Soixante-sept hectares (67 ha) sont aménagés par l'AFI, et ce depuis 1985. Mais, Jendouba possède également une ancienne ZI communale (60 ha). Cette zone est très bien située près du centre de la Ville. Cependant, elle est très sommairement aménagée. Elle a été tout récemment programmée pour une réhabilitation par l'AFI (3.8millions de dinars). Elle est confrontée à quelques problèmes relatifs à l'absence du Groupement de Maintenance et de Gestion, GMG, bien structuré ; la ZI n'est pas bien cadastrée ; une partie a été construite par des bâtiments non industriels et d'habitat. La contribution des occupants de ladite ZI n'est pas encore définie suite à l'absence du GMG. Jendouba ville abrite deux zones industrielles AFI, la plus ancienne, celle de Jendouba sur la route de Ghardimaou, aménagée depuis 1985, est exploitée à 65% uniquement. La deuxième ZI industrielle de la ville est récemment aménagée à Irtyeh, prêt du site archéologique de Bulla Régia (2012), et n'est exploitée qu'à 38%. Boussalem possède une vieille ZI, qui date de 1981, et qui est sommairement aménagée. Cette zone nécessite aujourd'hui, une réhabilitation intégrale. Tabarka abrite quant à elle, deux ZI, la première date de 1984, avec un taux d'exploitation de 76% et qui est aujourd'hui, envahie par la ville. La ZI Tabarka 2 a été aménagée en 1996, mais, n'est exploitée qu'au tiers. Au</p>

	total, quantitativement, Jendouba ne manque pas de zones industrielles, une grande marge reste pour optimiser l'exploitation de l'existant à coup de réhabilitation et de rationalisation.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Les acteurs concernés par les infrastructures industrielles et technologiques dans le gouvernorat de Jendouba œuvrent pour équiper la région.</p> <p>Cinq (05) zones industrielles sont projetées ou à l'étude :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La ZI Irtyeh 2, à Jendouba, pour 78 ha et un coût estimatif de 5.5 millions de dinars dont une première tranche de 20 ha. La réalisation de cette tranche commencera en 2020 ; 2. la ZI d'Eroumani, Boussalem, s'entendra sur 50 ha, pour un investissement de 11.5 millions de dinars. Cette zone bute sur un problème d'assainissement ; 3. La ZI de Fernana pour 8 ha ; 4. La ZI de Ghardimaou, 10 ha. Cette zone est à l'étude. 5. Enfin une ZI à Ben Béchir, de 12 ha, elle est proposée et fiancée par le Conseil Régional de Jendouba. Elle est encore à l'étude. <p>Une plateforme logistique et de transport multimodal est également projetée à Erroumani, tout prêt de Boussalem et sur l'Autoroute Tunis- Ghardimaou.</p> <ol style="list-style-type: none"> 6. La Sopino construit et aménage des locaux industriels ; 7. Le Conseil Régional, quant à lui, possède des locaux industriels dans certaines localités. Il les loue aux industriels à des taux modérés.
2. Description des projets	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du transport, - Agence Foncière Industrielle (AFI), - Communes du gouvernorat de Jendouba, - Conseil Régional, - SOPINO, - Groupement de Maintenance et de Gestion des ZI de Jendouba - Société du Complexe Industriel et Technologique de Jendouba (à créer).
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur la création de nouvelles ZI, la réhabilitation d'anciennes ZI du gouvernorat de Jendouba. Il est également envisageable de construire des locaux industriels là où la demande existe. Enfin, une plateforme logistique et de transport multimodal est à l'étude à Erroumani et devrait être aménagée dans les années qui viennent</p> <p>Les projets comprennent les composantes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation des études technico-économiques des ZI, des locaux industriels et de la plateforme logistique et des études d'exécution pour les travaux d'aménagement, - La préparation et la connexion des espaces industriels à aménager par les réseaux externes, - L'équipement des ZI de la voirie, l'eau potable,

	<p>l'électricité, le gaz naturel, les réseaux d'assainissement, les réseaux anti-incendie, les réseaux téléphoniques et internet à haut débit, l'éclairage public et ce dans les normes internationales.</p> <p>Pour les opérations de la réhabilitation des anciennes ZI Jendouba, il s'agit de la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réfection des voies et trottoirs, éclairage public et signalisation - réhabilitation des réseaux d'alimentation en électricité, d'eau potable, d'eau usée et de télécommunications ; - équipement en réseau d'alimentation en gaz naturel. <p>Pour la construction de la plateforme logistique, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De connecter le site à l'autoroute et aux réseaux externes, - D'aménager la ZI adjacente - D'aménager, les aires de stationnement, de dépôt, des hangars, des ateliers spécialisés, des gares etc.
<p>Zone d'intervention</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La commune de Jendouba : La ZI Irtyeh (78 ha) 2. La commune de Boussalem : la ZI d'Eroumani, (50ha), cette commune accueillera également la plateforme logistique (50 ha). 3. La commune de Fernana : la ZI de Fernana (8 ha) ; 4. La commune de Ghardimaou : la ZI de Ghardimaou, (10 ha). 5. La commune de Jendouba : la ZI à Ben Béchir, (12 ha), 6. Des locaux industriels peuvent être construits dans les communes : de Jendouba, de Boussalem, de Ain Drahim, d'Oued Mliz, de Tabarka, Ain Sobh et de Balta Bou Aouène (entre 1000 et 2000m2) et là ou un besoin urgent se manifeste.
<p>Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des infrastructures industrielles et technologiques du gouvernorat de Jendouba, - Contribuer au renforcement de l'attractivité du gouvernorat de Jendouba vis-à-vis des investisseurs industriels potentiels.
<p>Objectifs du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les anciennes unités industrielles, - Créer ex nihilo, de nouvelles entreprises industrielles et de services, - Garder les emplois industriels existants dans le gouvernorat, - Créer de nouveaux emplois industriels,
<p>Liens avec les projets en cours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider le programme de réalisation des ZI de l'AFI dans le gouvernorat de Jendouba. - La réalisation d'une ZI qualitative (100 ha) adossée à la plateforme logistique projetée d'Eroumani connectée, elle-même, directement reliée à l'autoroute de l'Ouest.
<p>Complémentarités avec d'autres projets PSDR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'autoroute de l'Ouest, - Les routes nationales - La rénovation réhabilitation de ligne de chemin de fer Tunis-Alger - Autres: à définir ultérieurement.

<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures industrielles et technologique du gouvernorat de Jendouba - Amélioration des conditions d'aménagement industriel et urbain et contrôle et maîtrise des origines de la pollution de tout ordre - Protection, à l'amont, de la moyenne vallée de la Medjerda.
<p>3. Mise en œuvre du projet</p>	
<p>Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les communes et surtout celles nouvelles, - Impliquez le Conseil Régional, - Appuyer la constitution des GMG, - Impliquer les GMG dans les différentes étapes des projets, - Impliquer et consulter les investisseurs locaux nationaux et internationaux - Encourager la SOPINO à intervenir plus énergiquement dans la construction de locaux industriels
<p>Planning indicatif de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - composantes nouvelles ZI: 208 ha sont programmées. Ils peuvent être réalisés en trois Plan de développement Economiques et sociales (PDES) ceux de 2021-2024; 2025-2029 et 2030-2034. Au-delà, il faut suivre l'effort de planification de zones industrielles au prorata de la réalisation de la première tranche et de l'évolution de la demande dans la région. - Composante réhabilitation de ZI. 100 ha sont à réhabiliter. Il faut planifier cette opération en dix ans: 2021-2031. Cette opération devrait devenir une composante structurale dans l'aménagement industriel, car les anciennes ZI nécessitent de l'entretien et les cas échéant de la réhabilitation. - Composante locaux industriels. Les 6000 à 12 000 m² de locaux industriels devrait être conçus comme des opérations prioritaires et urgente pour parier à l'insuffisance de ZI. Il faut les programmer et réaliser, dans les 5 prochaines années (2021-2024), et selon la demande en locaux, qui peut se manifester. - Composante zone logistique d'Erroumani - La plateforme logistique multimodale est prioritaire. Elle doit être réalisée entre 2021-et 2031. Tout retard dans cette composante est préjudiciable à l'attractivité du gouvernorat de Jendouba.
<p>Acteurs clefs concernés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Industrie, AFI, communes, Conseil Régional du gouvernorat de Jendouba. - Grands groupes Industriels en exercice ou ceux qui projettent s'installer dans le gouvernorat de Jendouba, - Utica, Connect, Utap, Synagri, Centre d'Affaire, CICINO, - Société du Complexe Industriel et Technologique de Jendouba (en projet).
<p>Etudes de faisabilité</p>	<p>Oui obligatoire</p>
<p>Conditions cadre pour la mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement public et PPP, - Existence d'entreprises de BTP (en quantité et en

	<p>qualité),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation active des bénéficiaires : industriels, collectivités locales, populations... - Assainissement foncier. 																												
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Hectares de terrains industriels aménagés, - Mètres carré de bâtiments industriels construit. 																												
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles implantations industrielles, - Nouvelles extensions/rénovations, - Nombre d'emplois créés. 																												
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet																													
Limites écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> - terrains accidentés et non propices à l'aménagement de ZI - Milieu forestier fragile - Risques de pollution divers : eaux, nappes, sols, couverture végétale, etc. 																												
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de financement - Absence d'entreprises pour réaliser les projets - Absence de demande réelle de ZI - Absence de demande réelle de locaux industriels 																												
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance sociale à l'activité industrielle - Instabilité politique et sociale régionale et/ou national - Persistance du terrorisme 																												
5. Coût estimatif du projet																													
Coût de l'investissement	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Superficie (ha)</th> <th>Coût du m2 en dinar</th> <th>Coût total en millions de dinars</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménagement de cinq (05) Nouvelles ZI*</td> <td>208</td> <td>65</td> <td>135.2</td> </tr> <tr> <td>Réhabilitation de quatre (04) anciennes ZI</td> <td>100</td> <td>55</td> <td>55</td> </tr> <tr> <td>Locaux industriels à la demande</td> <td>6000 et 12 000m2</td> <td>600</td> <td>3.6 à 7.2</td> </tr> <tr> <td>Aménagement et installation de la plateforme logistique et de transport multimodal d'Erroumani</td> <td>50</td> <td>1000</td> <td>50</td> </tr> <tr> <td>Création de la Société du Complexe Industriel et technologique de Jendouba</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>-</td> <td>-</td> <td>253 à 257.4</td> </tr> </tbody> </table>		Superficie (ha)	Coût du m2 en dinar	Coût total en millions de dinars	Aménagement de cinq (05) Nouvelles ZI*	208	65	135.2	Réhabilitation de quatre (04) anciennes ZI	100	55	55	Locaux industriels à la demande	6000 et 12 000m2	600	3.6 à 7.2	Aménagement et installation de la plateforme logistique et de transport multimodal d'Erroumani	50	1000	50	Création de la Société du Complexe Industriel et technologique de Jendouba	-	-	10	Total	-	-	253 à 257.4
		Superficie (ha)	Coût du m2 en dinar	Coût total en millions de dinars																									
	Aménagement de cinq (05) Nouvelles ZI*	208	65	135.2																									
	Réhabilitation de quatre (04) anciennes ZI	100	55	55																									
	Locaux industriels à la demande	6000 et 12 000m2	600	3.6 à 7.2																									
	Aménagement et installation de la plateforme logistique et de transport multimodal d'Erroumani	50	1000	50																									
	Création de la Société du Complexe Industriel et technologique de Jendouba	-	-	10																									
	Total	-	-	253 à 257.4																									
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat, via l'AFI, - les communes, - Le Conseil régional, - La SOPINO, 																												

Projet 19: Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique

Secteur : industrie	Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional
Objectif stratégique 1. Promouvoir les industries exportatrices mondialisées très riche en emploi	
Intitulé du projet n°3	
Unités industrielles pour la fabrication de composants automobiles et aéronautique	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	L'économie industrielle du gouvernorat de Jendouba se base, en 2020, sur trois secteurs les IEEE, les IME et les ITH. Il s'agit des filières du câblage automobile ; des composants automobiles et de la confection et du prêt à porter. Tous ses secteurs se basent en totalité, sur le marché international et constituent des plateformes d'export à partir de Jendouba. Ils accaparent, à eux seuls, 5000 salariés sur les 6500 que contient le gouvernorat. Au vu des taux activités faibles et des taux de chômage élevés qui sévissent dans la région, cette catégorie d'industrie est recommandée pour la région et peut doubler ses effectifs sur le moyen terme. A plus long terme, elle peut aller jusqu'à tripler ses effectifs à l'horizon 2050.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	La Tunisie se positionne très bien dans les filières de composants automobiles et plus récemment aéronautiques. Elle est le cinquième fournisseur de l'UE dans le câblage automobile par exemple. Le marché des composants est prometteur et avec le début du reflux de l'économie mondiale et de sa régionalisation. En effet, avec une éventuelle redéfinition des politiques d'approvisionnement des multinationales de l'automobile et de l'aéronautique sur les régions limitrophes à l'Europe, ce marché peut avoir une deuxième chance pour reprendre au-delà de son effondrement post Covid. La Tunisie peut saisir sa chance et booster son secteur automobile et de fabrication de composants. Les régions de l'intérieur, et l'occurrence Jendouba, auront leurs chances car elles constituent jusqu'à tout récemment des bassins d'emploi vierges.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	- Firmes multinationales - Industriels privés tunisiens et étrangers
Description sommaire du projet	Il s'agit d'exécuter des extensions et de développement des activités des entreprises déjà existante dans le secteur ; elles sont aujourd'hui au nombre de cinq. En outre, il est envisageable de créer ex nihilo de nouvelles entreprises dans les domaines de composants automobiles et aéronautique avec des opérateurs et des firmes exerçant déjà en Tunisie ou avec de nouvelles

	firmes qui désirent s'y installer.
Zone d'intervention	Toutes les villes du gouvernorat de Jendouba, surtout celles du couloir de la Medjerda
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Cette activité est en expansion en Tunisie et au Maghreb, - Elle est peu capitalistique, - Elle est employant, surtout pour les jeunes filles les plus touchées par l'inactivité et le chômage, - Elle est rapide d'installation, - La massivité des recrutements et son organisation à l'international, avec son niveau très élevé d'exigence, constitue une très bonne introduction de la région de Jendouba, peu industrialisée, à la civilisation industrielle.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Etoffer le tissu industriel du gouvernorat de Jendouba et le diversifier, - Promouvoir de nouveaux emplois industriels.
Liens avec les projets en cours	- A définir
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Liaison étroite avec les projets d'infrastructure industrielle, d'assainissement du climat régional des affaires et de la nouvelle instance de la gouvernance décentralisée de l'économie régionale
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Création soutenue d'entreprises industrielles structurantes, - Création soutenue, et nombre assez consistant, de postes d'emplois dans les industries manufacturières.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<p>Aiguiller les firmes multinationales du domaine automobile et aéronautique exerçant en Tunisie ou ailleurs vers le site Tunisie en premier lieu et ensuite vers le site Jendouba</p> <p>Impliquez les autorités nationales et régionales dans ce marketing territoriale avec une méthodologie qui insisterait sur les avantages spécifiques de Jendouba et pas uniquement et exclusivement sur les avantages génériques du pays (coût minute et disponibilité de bassins de main d'œuvre, etc.).</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'entreprises structurantes (+ de 500 salariés) tous les cinq ans, soit 12 firmes sur la période de 12 ans ; - Création d'une PME (100-499 salariés) par an ; soit 30 sur la période 2020-2050 - Création de deux PMI (moins de 100 salariés) par an soit 60 sur les trente prochaines années. - Entretien d'un tissu industriel d'une bonne soixantaine d'entreprises dans les activités de sous-traitance internationale dans le secteur automobile et aéronautique, le gouvernorat de Jendouba peut s'assurer une intégration géographique et économique à son espace national et surtout

	international et mondialisé
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Les firmes multinationales de composants automobiles et aéronautiques, - Conseil Supérieur de l'Investissement (CSI) - Instance Tunisienne de l'Investissement (ITI)
Etudes de faisabilité	- Oui obligatoire : économique et technique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité macroéconomique - Sécurité sociale, économique et civile dans la région - Des infrastructures industrielles et technologiques régionale acceptable par les firmes multinationales, - Un tissu correct de PME/PMI régionales
Indicateurs de suivi-évaluation	<p>Nombre d'entreprises privées structurantes crée par an</p> <p>Nombre de PME/PMI privés crée par an</p>
Indicateurs d'impact	<p>Nombre d'emplois industriels de cadres régionales embauché</p> <p>Nombre d'emplois "banal" crée</p> <p>Nombre d'emploi de jeunes filles crée</p>
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun à très peu... - Industrie non polluante
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Manque et pénurie du travail - renchérissement des coûts (transport et logistique, faible productivité, gaspillage, etc.).
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - terrorisme et perte de la paix civile - Refus du travail, - mouvement social sauvage et sabotage, - Refus du travail des femmes après le mariage
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - 3 MDT/an et cela dépend de la volonté des firmes privées. Soit 30 MDT à l'horizon 2030, 50 MDT en 2039 et 70 MDT en 2050 -Soit : 150 MDT en 30 ans
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises privées nationales et internationale - Entreprises mixtes tuniso-étrangères

Projet 20: Unités industrielles pour la fabrication de composants automobiles et aéronautique

Secteur : industrie	Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional
Objectif stratégique 1. Promouvoir les filières prometteuses de la région	
Intitulé du projet n°4 Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Le développement du périmètre irrigué de Jendouba dans les années 1980 et l'installation d'une usine de transformation de lait frais dans la région ; LAINO tout d'abord, et la CLN, filiale du Groupe délice-Danone Tunisie ensuite, ont contribué à l'émergence du bassin laitier de Jendouba qui se classe parmi les premiers bassins du pays. La production de ce bassin suffit aujourd'hui à approvisionner la CLN et une partie importante est exportée hors de la région. C'est dire l'existence d'assez de matière première pour faire tourner l'usine actuelle dans ses capacités de transformation actuelles et même augmentées. Il est prévu que la production du bassin laitier de Jendouba augmente en améliorant quantitativement le cheptel et la conduite de l'élevage laitier de la région. En l'état actuel, la filière laitière de Jendouba intègre la stratégie de développement de la firme CLN, qui, à son tour, applique la stratégie du groupe Délice-Danone-Tunisie qui épouse une approche filière pour le développement de son activité lait et produit de santé (eaux minérales et autres produits alimentaires pour bébé et jeunes, etc.). Cette stratégie d'entreprise pourrait s'avérer payante pour la filière laitière à Jendouba : la CLN peut donc développer ses capacités de production dans son usine d'Erroumani comme elle développe certaines autres activités sous la forme d'entreprise indépendante : fromagerie, unicité de conditionnement d'eaux minérales, etc.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> - Le marché du lait est garanti par les unités existantes dans le pays qui ont le monopole du marché national, - Un marché international peut se développer moyennant une nouvelle organisation de la filière et une assurance que la production en lait frais soit garantie d'une façon continue et sans interruption, - Il en va de même pour les sous-produits laitiers : beurre, yaourt, fromage et autres
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - entreprises privées - la CLN
Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Une extension, in situ, des capacités de production du lait et des sous-produits laitiers, - La création ex nihilo, de nouvelles entreprises : fromagerie, yaourterie, usine de conditionnement d'eaux minérales, etc.

	- Création d'un cluster laitier autour de la CLN constitué de PME/PMI régionaux
Zone d'intervention	- tout le gouvernorat de Jendouba, particulièrement les PPI et les PI de la plaine de la moyenne vallée de la Medjerda.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Le bassin laitier est en pleine expansion, - Son développement est facilement envisageable, - la qualité du lait de Jendouba est positivement appréciée par le Groupe Délice Danone et la CLN, - Cette filière est parmi les rares réussites de la région.
Objectifs du projet	- Créer un cluster lait, produit laitier et produits pour la santé humaine, - Ce cluster pourrait être organisé autour de la CLN et du Groupe Délice-Danone.
Liens avec les projets en cours	- Les projets d'infrastructures industrielles et technologiques, - Les projets de d'équipement de désenclavement de la région, - Les projets de développement de l'élevage laitier
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- A définir
Résultats attendus	- La transformation, à Boussalem, de l'intégralité de la production laitière régionale, - L'organisation et la maîtrise de toute la chaîne de valeur de la filière lait régionale, - La création de plusieurs entreprises industrielles dans la filière
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Responsabiliser la CLN et le groupe Délice Danone quant à leur stratégie de développement industrielle mais également régionale dans un esprit <i>win-win</i> , - Impliquez tous les acteurs de la chaîne de la filière : éleveurs, collecteur, transporteurs, commerçants de fourrages, etc., - Développer une approche cluster lait et produit de la santé, et pas uniquement, et ce pour que la stratégie industrielle soit le moteur du cluster.
Planning indicatif de mise en œuvre	- Continuer à organiser et à optimiser la filière lait, 2020-2024, - Assurer une production stable et suffisante pour la transformation industrielle par des extensions des capacités de production actuelles, jusqu'à saturation, 2024-2029, - Créer de nouvelles firmes de produits dérivés du lait, 2020- 2050, - Créer des entreprises de produits de santé divers, 2020- 2050, - Stimuler des PME/PMI nationales et régionales, à travailler dans un esprit cluster autour de CLN, en la fournissant en matières première ou en le sous-traitant.
Acteurs clefs concernés	- Etat MARH,

	- Groupe Délice Danone Tunisie/CLN, - Entreprises privées nationales et internationale.
Etudes de faisabilité	- Oui : économique et technique.
Conditions cadre pour la mise en œuvre	- Organisation optimale de la filière laitière nationale et régionale, - solidité économique, financière et technique du Groupe Délice Danone Tunisie/CLN, - Clustérisation/territorialisation de la filière.
Indicateurs de suivi-évaluation	- Quantité de lait par an, - Quantité de lait transformé à CLN par an, - Quantité d'autres produits laitiers produits par an.
Indicateurs d'impact	- Nombre d'entreprise créées dans la filière, - Nombre d'emplois créés dans la filière.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	- moyenne, - Filière moyennement polluante, - Moyennement consommatrice d'eau.
Limites économiques	- risque de non-sureté de l'approvisionnement en lait frais, - Risque d'effondrement industriel et de faillite des entreprises locomotives et autres du secteur, - Risque de perte de marchés.
Limites sociales	- terrorisme et perte de la paix civile, - Refus du travail, - mouvement social sauvage et sabotage, - Refus du travail des femmes après le mariage
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	- 2MDT par an, à raison de 20 MDT la première décennie 2021-2030, 30 MDT la deuxième (2031-2040) et 50 MDT entre 2040-2050 - Soit 100 MDT sur la période du PSDR
Sources de financement	- Entreprises privées nationales et internationales, - Entreprises mixtes tuniso-étrangères

Projet 21: Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL

Secteur : industrie	Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional
Objectif stratégique 1. Promouvoir les filières prometteuses de la région	
Intitulé du projet n°5	
Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>La culture de la betterave à sucre a débuté dans notre pays au début des années 1960, suite à la création de la « Société Tunisienne de Sucre », à Béja. Cette culture s’est nettement consolidée avec l’instauration d’un autre Complexe Sucrier, à Ben Béchir. Cependant, avec la cessation de la production du sucre de betterave dans notre pays, en 2000, la culture de betterave à sucre s’y est brusquement estompée. Certes, cette production de la betterave, a repris en 2013, avec la réouverture du Complexe Sucrier de Tunisie (CST). Cependant, du point de vue superficie et production de la betterave, l’on est très loin des niveaux atteints antérieurement. En effet, la superficie allouée à cette spéculation a chuté, d’une moyenne annuelle de 3 500 ha, durant le quinquennat 1996-2000 à seulement 1 100 ha, durant le quinquennat, 2011-2015. La superficie emblavée en betterave atteint pour la campagne 2019-2020, 1700 ha. Il en est de même pour la moyenne annuelle de la production de cette denrée puisqu’elle a baissé, d’environ 165 000 tonnes, durant le quinquennat, 1996-2000 à 63 000 tonnes durant le quinquennat 2011-2015. La production de la betterave est estimée 110 000/ 120 000 en 2019-2020. Habituellement, la production de la betterave à sucre est réalisée principalement par les deux gouvernorats de Béja et Jendouba, et accessoirement par le gouvernorat de Bizerte. La crise que traverse, depuis 20 ans, cette culture a donc fait perdre au gouvernorat de Jendouba, un grand nombre d’opportunités d’emplois et de revenus et a déstructuré et freiné le concept du CST : Complexe Sucrier de Jendouba.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis 2011, l’Etat et tous les acteurs centraux et régionaux de la filière betterave à sucre, se sont mis d’accord pour reconstruire, de nouveau, la filière sucrière à base de betterave produit prioritairement dans la plaine irriguée de Jendouba, mais pas uniquement. D’ailleurs dans le schéma de la reprise, la Société Tunisienne de Sucre (STS) de Béja, est intégrée dans le concept et devrait reprendre, elle, également, la production de sucre à base de betterave, - La GINOR, l’usine de sucre de Ben Bachir, a repris son activité et transforme actuellement entre 100 et 120 000 t de betterave pour produire entre 15 000 et 20 000 t de sucre blanc qu’elle livre à l’Office du Commerce Tunisien (OCT),

	<ul style="list-style-type: none"> - Les prix de la betterave brut et du sucre est administrée et se base sur la subvention étatique et pour les usines du sucre GINOR et pour la STS et sur la subvention des intrants agricoles essentiellement l'eau de l'irrigation, - La contractualisation de la culture sucrière et entre les betteraviers les usines de transformation d'une part, et entre l'Etat et les sucreries d'autres part, constitue aujourd'hui un cadre contraignant pour toutes les parties intervenantes dans la filière qui espèrent s'en affranchir, - La GINOR espère repartir sur la base d'un projet industriel sous la forme d'un Complexe Sucrier : qui aura comme cœur d'activité: la transformation du betterave en sucre blanc, puis le raffinage de la mélasse de la canne à sucre importée, la fourniture de la levurerie <i>Lesafre</i> en matière première, la création et le renforcement d'autres activités de production industrielles et de services qui dérivent de l'activité sucrière: aliment pour bétail à base de pulpes de betterave, société de service agricoles spécialisées, etc.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés industrielles GINOR et Lesafre, - L'Etat - Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, MRAH, - D'autres firmes industrielles publiques ou privées qui s'associeront au projet de la reconstruction de la filière sucrière tunisienne
Description sommaire du projet	<p>Il s'agit de recréer un complexe sucrier à Jendouba mais pas exclusivement, puisque le bassin de la culture de la betterave en irrigué et en sec, peut aujourd'hui se faire dans les gouvernorats de Béja, de Bizerte et de la Manouba. Ce complexe serait constitué de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'Actuel usine GINOR, remise en forme et modernisée jusqu'à la saturation de ses capacités de transformation de la betterave à sucre brute ; soit 350 000 t /an ; et ce pour la production de 40 à 50 000 t de sucre blanc ; soit le triplement de la production actuelle. 2. Le démarrage d'une activité de raffinage de sucre à partir de la mélasse importée, pour une capacité de production en croisière de 150 à 175 000 t par an. Cette activité complémentaire permettrait à l'usine de fonctionner en plein régime ; soit 10 mois par ans ; dont deux uniquement pour la transformation de la betterave à sucre, 3. La modernisation de la société de service/ou son externalisation pour les agriculteurs betteraviers : matériels divers et hyper spécialisés (labours, semis, récoltes, services phytosanitaires, etc.), 4. La création d'une société d'aliment pour bétail à

	<p>grande capacité à partir de pulpes de betterave aujourd'hui vendues brut et sans aucune transformation.</p> <p>5. Dans une perspective de développement exponentiel et soutenue de la betterave à sucre dépassant les capacités de production de la GINOR actuel, une nouvelle sucrerie peut être mise en place,</p> <p>6. Des industries connexes biologiques peuvent être développées : c'est le cas d'une unité de production de l'alcool éthylique, aujourd'hui importé, et qui était fabriqué par la Régie d'Alcool de Tunisie. La crise de la Covid a montré l'utilité de cette catégorie d'activité.</p> <p>7. le développement de l'activité de la levure pour l'export pour un marché européen et mondial pratiquement illimité.</p>
Zone d'intervention	-Les villes de la plaine de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - La régénération de la filière sucrerie ne peut être envisagée sans un projet industriel, sans unités de transformation de la betterave à sucre, - Le programme mise ne place par l'Etat et le Ministère de l'Agriculture, prévoit, dans une première phase, l'extension des terres cultivées, en betterave, à 5000 (horizon 2029) et à 10 000 ha (horizon 2039) pour une production d'environ 1 millions de tonnes pour la première période et environ 2 millions de tonne pour la seconde, - Le raisonnement en termes de Complexe Sucrier, ou sous la forme d'un cluster sucrier, autour d'une grande entreprise locomotive GINOR, ou autre, est prometteur en termes de création d'entreprises industrielles dans la filière.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Produire du sucre, produit stratégique pour l'alimentation des tunisiens, - Satisfaire le marché national du sucre, monopole de l'Etat et estimé à environ 350 à 400 000 t par an, - Satisfaire le marché national en produit stratégique dérivé de la betterave comme la levure, l'alcool et d'autre ovo produits, - Exporter l'excédent sur le marché international.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Avec les projets d'infrastructures et de connexion de la région, - lien avec les projets de l'environnement car cette activité est grande consommatrice en eau et grande productrice d'eau industrielles usées, -Lien avec les projets d'infrastructures industrielles et technologiques.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- A définir
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - La transformation de la betterave à sucre produit dans le bassin de production de Jendouba et d'ailleurs, - La satisfaction en production nationale de demande

	<p>nationale en sucre 10 à 15%, - La création d'un cluster industrie sucrière à Jendouba et au NO.</p>
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Ce projet est capitalistique et nécessite des acteurs de gros calibre au niveau industriel et institutionnel, - Le projet industriel doit être porté par une grande entreprise locomotive de type GINOR, ou équivalent, qui aurait la possibilité de concevoir, de réaliser de suivre des grands projets industriels, - Des associations, en PPP et avec des firmes multinationales de l'agroalimentaire sont recommandées, - Le projet industriel est de très long terme, un suivi rapproché de ses étapes et sa construction progressive est une condition de sa réussite.
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Les composantes de ce projet peuvent être planifiées selon la succession suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise à niveau de la GINOR actuelle : entamée et doit continuer jusqu'en 2024, 2. La modernisation de la GINOR actuelle jusqu'à la saturation de ses capacités de production : entamée et devrait se poursuivre jusqu'en 2029, 3. La modernisation ou l'externalisation de la société de service agricole pour la culture de la betterave : entamées et devrait se poursuivre jusqu'en 2029, 4. La création d'une ou plusieurs sociétés d'aliments pour bétail (2029-2050), 5. La création d'activités et de firmes transformant les dérivés de la betterave : extension de la levurerie actuelle, création de nouvelles levureries, création d'une ou plusieurs unités d'alcool éthylique (entamée et devrait se poursuivre entre 2024-2050).
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - GINORS/Lesafre, -Autres firme privées, -L'Etat, - Les betteraviers, -Les éleveurs bovins
Etudes de faisabilité	Oui : économiques et techniques
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des entreprises locomotives : GINOR/Lesafre ou autres, - L'existence de financement national et surtout international. - L'existence d'une expertise industrielle, commerciale et managériale pour le montage et la gestion de gros projets industriels structurants, - Une remise à plat du système des prix du sucre et de la répartition de la valeur ajoutée à travers les maillons de la chaîne de la filière sucre, - Le remise en place et d'une façon pérenne, écologiquement et économiquement de la culture de la

	<p>betterave à sucre,</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une politique sucrière public cohérente qui marie le souci de la maîtrise des prix à la consommation et la vérité des coûts de production pour le betteravier et pour l'industriel.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tonnes de betterave brute transformées par an, - Nombre de tonnes de sucre raffiné par an, - Nombre de tonne d'autres sous-produits : levure, aliment pour bétail, alcool, etc.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises industrielles créées dans la filière et par an, - Nombre d'emplois industriels directs et indirects créés par an.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Elevés, - Industrie potentiellement polluante, - Sans des précautions de haut niveau, les eaux de la Medjerda seraient menacées de pollutions hydriques et chimiques.
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'entreprises de grande taille et financièrement solides pour mener à bien la régénération de cette filière, - Absence d'entreprises qui aient l'expertise suffisante pour mener à bien ce type de grands projets industriels structurants, - Déprises des betteraviers par rapport à la culture de la betterave et défaut d'approvisionnement des usines de transformation.
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - terrorisme et perte de la paix civile - Refus du travail, - mouvements sociaux sauvages et sabotages, - Pertes des savoirs et savoirs faire relatives à la culture de la betterave à sucre dans la région.
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - 50 millions de dinars à l'horizon 2024, - 150 millions de dinars à l'horizon 2034, - 400 millions de dinars à l'horizon 2039, - 500 millions de dinars à l'horizon 2050.
Sources de financement	Firmes privées, PPP, coopération internationale

Projet 22: Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Lesafre

Secteur : industrie	Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional
Objectif stratégique 1. Promouvoir les filières prometteuses de la région	
Intitulé du projet n°6 : Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>La forêt de chêne liège de Jendouba se situe dans la Subéraie Occidentale du Nord-Ouest tunisien : (Nefza partie Ouest et Kroumirie) avec un faciès relativement en bon état qui couvre 45 500 hectares (IFPN, 1995). Cette forêt, quoiqu'encore productive, 80 000 à 100 000 quintaux de liège par an ; demeure constamment menacée par la dégradation née du feu, du surpâturage et des défrichements provoqués par les habitants et les riverains. Il en résulte que sur les 150 000 ha de l'aire du chêne, il ne reste que 73 000 ha dont 45 500 ha sont productifs et 27 500 ha constituent des forêts dégradées (IFPN, 1995). Environ 50 000 ha de peuplements de chêne liège à l'état pur se trouvent dans le gouvernorat de Jendouba soit 71% de la subéraie tunisienne. Béja contient 14 000 ha (20%) et Bizerte 6000 ha (9%).</p> <p>Les peuplements mixtes de chêne liège couvrent 16 423 ha, localisés essentiellement dans le gouvernorat de Jendouba.</p> <p>Théoriquement cette forêt productive peut fournir une quantité suffisante de liège pour une ou plusieurs entreprises de transformation de ce produit très prisé au niveau industriel.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - La filière liège est très anciennement ancrée dans le gouvernorat de Jendouba plus de 150 ans. L'exploitation et la transformation du liège remonte au début de la période coloniale et il continue toujours, - La forêt de chêne liège de Jendouba est relativement abandonnée, son entretien est approximatif, elle risque une dégradation accélérée d'ici 2050 ; cette dégradation peut toucher jusqu'à 1000 ha par an, - La production moyenne de liège a reculé d'environ 10 000 t en 1956, à moins de 4500-3000t an entre 2010-2019, - La reprise de la production au niveau de 10 000t de liège brut est possible moyennant quelques réformes légères de la filière. Mesures et réformes qui peuvent être engagées immédiatement par le MARH/DGF, - Le démasclage de l'arbre du chêne liège est une sorte d'entretien et pour la forêt et pour l'arbre lui-même. C'est pourquoi l'exploitation industrielle de la forêt de chêne liège n'est jamais extractive ; au

	<p>contraire elle est conservatrice,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un pôle industriel de transformation de liège à Tabarka se justifie donc et il est économiquement et socialement salubre pour l'espace forestier de la région.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - SNL/AMORIM, - Autres firmes privée spécialisées du secteur, - l'Etat/MARH/DGF.
Description sommaire du projet	<p>Il s'agit de créer un cluster liège autour des deux firmes de référence et historique à savoir SNL et la multinationale portugaise AMORIM. Le noyau dur de ce cluster se composerait des deux entreprises existante SNL et AMORIM. Dans une première phase, ces deux firmes rebâtiront l'activité perdue en augmentant les capacités de production des deux usines qui sont aujourd'hui très faible : ne dépassant pas 40%.</p> <p>Une fois la filière reconstituée et pérenniser, d'autres unités de transformation peuvent voir le jour pour satisfaire le marché national et surtout pour se positionner à l'international.</p>
Zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Tabarka, - Gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une assez vaste forêt de production de chêne liège ; une production de liège qui est aujourd'hui en régression ; mais qui peut être redressée très rapidement. - La création d'un cluster industriel régional et même national d'une hyperspécialisation vertueuse pour toute la filière et pour la forêt de la Kroumirie, - Le redressement de cette filière contribuerait et à la conservation de la forêt et au développement économique et surtout social du milieu forestier de la région.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un cluster liège, - Transformer tout le liège brut de la forêt de Jendouba.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les projets de conservation et d'exploitation de l'espace forestier de Jendouba, - liens avec les projets d'infrastructures industrielles et technologiques de la région, - liens avec les projets de développement du tourisme écologique et alternatif, - liens avec les projets de protection de

	l'environnement
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	-A définir
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Transformer entre 10 000 et 20000 t de liège brut, - créer entre 5 et 10 entreprises spécialisées dans les métiers de la transformation de liège.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche cluster nécessite un niveau élevé de coopération entre les acteurs de la filière ; les industriels devraient être le chef de fil et les animateurs de cette coopération - L'Etat/DGF, les exploitants divers de la forêt doivent marier correctement les exigences de la protection de la forêt et les exigences de son exploitation et ce en poussant les industriels à optimiser le démasclage du chêne liège et la durabilité écologique de l'espèce. Les deux objectifs ne sont pas contradictoires, - Il faut veiller à ce que l'approvisionnement de la SNL/AMORIM en liège soit sécurisé sur le court le moyen et surtout le long terme ; un projet industriel ne peut pas être bâti quand on a des doutes sur les approvisionnements en matière premières.
Planning indicatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise de la transformation de liège jusqu'à la saturation des capacités de production actuelles de la SNL/AMORI (soit 10 000t par an), 2021-2030 - l'extension, in situ, de l'usine actuelle. Les capacités de transformation de la SNL/AMORIM peuvent être augmentées pour atteindre 20 000t à l'horizon 2040, - Création de nouvelles unités spécialisées dans certains produits ou sous-produits du liège, 2030-2050.
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - SNL/AMORIM, - Autres firmes privées spécialisées du secteur, - l'Etat/MARH/DGF
Etudes de faisabilité	- Oui économiques et techniques
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation de l'approvisionnement des usines actuelles et des usines projetées en liège brut, - La solidité économique et financière de la SNL/AMORIM,

	- Un soutien indéfectible et permanent de l'Etat à la filière liège sur le long et le très long terme.
Indicateurs de suivi-évaluation	- Nombre de tonnes de liège brut transformées, - Volumes et valeurs des diverses productions.
Indicateurs d'impact	- Nombre d'entreprises créées dans la filière par an, - Nombre d'emploi créés dans la filière par an.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	- Pas de risque écologique particulier - Il faut éviter toute activité polluante
Limites économiques	- Faillite et disparition d'entreprises, - Faiblesse d'expertise technique, économique, commerciale et autre dans la filière lièges et dérivés, - Pertes des marchés et incapacité de prospecter et de créer de nouveaux.
Limites sociales	- terrorisme et perte de la paix civile - Absence de la main d'œuvre et ou refus du travail, - mouvements sociaux sauvages et sabotages, - déprise des espaces forestiers et migration massive vers les villes et hors de la région
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	- 5 MDT : 2021-2030 - 10 MDT 2031-2040 - 50 MDT 2041-2050 - 65 MDT sur la période du PSDR
Sources de financement	- subvention publique : MARH/DGF, - Firme privées : SNL/AMORIM, - Autres firmes privées nationales et internationales.

Projet 23: Développer la filière liège autour de la SNL/AMORIM

Secteur : industrie	Axe stratégique 2 : La densification du tissu industriel régional
Objectif stratégique 1. Promouvoir les filières prometteuses de la région	
Intitulé du projet n°7 : Développer la filière industrie pharmaceutique	
1. Contexte général du projet	
<p>Situation actuelle du domaine concerné par le projet</p>	<p>L'industrie pharmaceutique tunisienne compte en 2019, 43 usines pharmaceutiques employant quelques 9000 personnes. C'est un secteur relativement atomisé, où coexistent filiales de grands laboratoires étrangers (Sanofi, Pfizer, GSK, Novartis, etc.) et producteurs locaux (Adwiya, Medis, Opalia, Unimed, Teriak et autres). Cette industrie Le secteur, est en pleine expansion et compte créer 2.500 nouveaux postes d'emplois d'ici 2023 ; soit 500 emplois prévus par an. L'industrie locale couvre désormais plus de la moitié des besoins en médicaments du pays, avec un taux de couverture de 52,5%, en 2017 (soit 1.2 milliard de dinars). Ce taux a vocation à s'accroître, dans la continuité des cinq dernières années, avec un décalage de croissance entre importations (+ 2,5% par an) et production locale (+7% par an).</p> <p>En effet, la production de l'industrie pharmaceutique est en hausse : la valeur de la production locale de médicaments et dispositifs médicaux qui tournaient autour de 15 millions de dinars, en 1990, est devenue 650 millions de dinars aujourd'hui. L'approvisionnement local concerne les produits médicamenteux génériques fabriqués sous licence ; ceux ayant des formes liquides et pâteuses et les produits importés (sérum, vaccins etc.) sont produits par des laboratoires publics ; l'Institut Pasteur particulièrement. L'importation est assurée par l'Institut Pasteur de Tunisie. De son côté, la consommation des médicaments enregistrée aussi une hausse moyenne de 10% par an. En 2005, la consommation nationale se situe à 530 millions de dinars pour atteindre 1500 millions de dinars en 2015. Avec 720 millions de dinars injectés en 2018, le secteur pharmaceutique tunisien reste dynamique en matière d'investissements. C'est, également, une industrie dont l'orientation à l'export évolue progressivement, avec 17% des ventes en 2018, (soit 164 millions de dinars). Des exportations en hausse significative (+18% par an depuis 2012) essentiellement orientées vers les pays du Maghreb.</p> <p>L'industrie pharmaceutique privée affiche des ambitions en matière d'investissements, d'amélioration de la couverture des besoins du marché national et de compétitivité à l'export.</p>

	<p>S'agissant de l'investissement dans les capacités de production, ils seront de l'ordre de 900 millions de dinars à l'horizon 2023, soit 180 millions de dinars par an. Ce qui va permettre la mise en place de cinq nouvelles unités de production. Il est, également, prévu de mettre en place un outil développé qui permet de relever davantage le défi de l'exportation qui devrait passer de 164 millions de dinars en 2018 à 520 MDT en 2023. Il existe, également, des capacités de production additionnelles qui permettront d'améliorer le taux de couverture du médicament par la production locale pour passer de 52,5% en 2017 à 62% en 2023.</p> <p>A Jendouba cette industrie n'existe pratiquement pas. Mais ces dernières années et à partir de 2010, une grosse unité, Gallia Pharma, est en cours d'installation à Tabarka avec un investissement de 23 millions de dinars et qui compte développer ce secteur dans cette ville et à travers le gouvernorat et le Nord-Ouest.</p>
<p>Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cette industrie peut se développer à Jendouba et peut toujours bénéficier de la tendance haussière de la consommation des médicaments sur le marché tunisien mais également régional et africain, - Au-delà de l'intérêt de développer cette industrie, elle peut être très bénéfique pour le marché d'emploi. En effet, cette industrie propose de nombreux débouchés qui assurent un parcours professionnel passionnant pour les sortants des facultés de médecine, facultés de pharmacie etc. Ils peuvent exercer entre autres le métier de pharmacien hospitalier (celui qui assure la gestion des achats et des produits de santé des patients hospitalisés), le praticien hygiéniste (celui qui assure de formations d'hygiène définit par le comité de lutte contre les infections), le pharmacien inspecteur de santé publique (celui qui élabore et met en œuvre la politique de santé publique). On peut citer également le pharmacien biologiste, le pharmacien enseignant ou maître de conférences, ou le pharmacien responsable d'un laboratoire de recherche etc. Le progrès technologique a fait aussi apparaître l'e-pharmacien, - Même si ses talents sont rares au niveau régional, dans un proche avenir, des "vocations" peuvent être stimulées et le marché de travail aura l'occasion de se diversifier et surtout de migrer vers des qualifications supérieures.

2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - La firme industrielle Gallia Pharma, - des firmes pharmaceutiques privés nationales et surtout internationales.
Description sommaire du projet	<p>- Il s'agit de la création d'un cluster d'industrie pharmaceutique autour de la firme industrielle nouvellement créée à Tabarka Gallia Pharma. Celle-ci entrera en production à l'horizon 2023. Elle développera ensuite d'autres des produits pharmaceutiques et para pharmaceutiques : 2023-2029. Une fois cette usine est en plein régime, d'autres entreprises pharmaceutiques filiales ou indépendantes peuvent voir le jour dans la région vers 2030-2040. A terme, vers 2050, le cluster aurait pour vocation la création de pôle pharmaceutique dans le NO.</p>
Zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Tabarka, - Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Un marché intérieur de médicament en plein essor, - Des opportunités sérieuses à l'export, - Une main-d'œuvre banale facilement mobilisable, - Une main d'œuvre qualitative peut être attirée par la qualité de vie exceptionnelle de la région.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - fournir le marché national et régional en certains médicaments, - exporter une partie de la production sur le Maghreb et le reste du monde.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les projets de conservation et d'exploitation de l'espace forestier de Jendouba, - Liens avec les projets d'infrastructures industrielles et technologiques de la région, - liens avec les projets de développement du tourisme écologique et alternatif, - liens avec les projets de protection de l'environnement.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	A définir
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des médicaments génériques ou pas pour le marché national et international, - Produire des produits para pharmaceutiques à partir d'intrants régionaux et qui répondront au besoin du secteur touristique par exemple.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	- Une entreprise ou des entreprises locomotives

(étapes, modalités, approche, etc.)	doivent tirer le secteur, Gallia Pharma seule ou avec d'autres firmes peuvent jouer ce rôle, - Ce projet industriel doit être supporté par l'Etat mais simultanément et avec force par la région et la population locale
Planning indicatif de mise en œuvre	- la mise en place de Gallia Pharma à l'horizon 2023 : démarrage de la production des premiers médicaments, - Le développement des produits para pharmaceutiques : 2023-2029, - le développement d'autres unités pharmaceutiques à Tabarka et dans la région et exploration de partenariat maghrébins et autres 2030-2040, - Parfaire la création d'un pôle pharmaceutique à Tabarka et dans le NO, 2041-2050.
Acteurs clefs concernés	- Gallia Pharma, - D'autres firmes privées nationaux et surtout internationaux.
Etudes de faisabilité	- Oui économiques et techniques
Conditions cadre pour la mise en œuvre	- La solidité financière de Gallia Pharma et d'autres firmes privées, - La soutenabilité du projet industrielle et du concept du développement du secteur choisi, - l'existence de l'expertise nécessaire : financière, économique, commerciale, technologique pour conduire ce type d'industrie très exigeante en connaissance, - l'existence de ressources humaines qualitatives dans la région, - l'existence d'un vrai marché maghrébin sure et pérenne.
Indicateurs de suivi-évaluation	- La mise en place et le démarrage de Gallia Pharma dans des délais raisonnables, 2023, - Entreprises créées dans le secteur par an.
Indicateurs d'impact	- Quantités en tonnes ou valeur de médicaments produits par an, - Nombre de postes d'emplois créés par an.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	- Industrie peu polluante, - Industrie exigeante en la qualité naturelle et humaine de son environnement.
Limites économiques	- Solidité financière et économique de la firme Gallia Pharma, - maîtrise technologique des processus de

	fabrication des médicaments,
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - terrorisme et perte de la paix civile, - Absence de la main d'œuvre surtout qualitative et ou refus du travail dans les industries manufacturières, - mouvement sociaux sauvages et sabotages, - absence structurelle de ressources humaines qualifiées.
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<ul style="list-style-type: none"> - Initial ; environ 30 millions de dinar à l'horizon 2025, - 100 MDT entre 2026-et 2040 - 200 MDT entre 2041-2050 - 330 MDT sur la période du PSDR - Se développera au prorata des rythmes d'investissements privés et de la réussite des premières composantes du concept industriel choisi.
Sources de financement	- Privés : nationale et internationale, PPP, Firmes multinationales des médicaments, etc.

Projet 24: Développer la filière industrie pharmaceutique

V.7. Secteur des forêts : Valoriser les richesses forestières tout en préservant la forêt pour les générations futures

1. Rappel des orientations stratégiques du secteur forestier à Jendouba.

L'atteinte de la vision retenue pour le développement futur du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050 est possible par la gestion durable de l'espace forestier selon ses potentialités et l'amélioration de la gouvernance du secteur.

La phase 3 de l'étude du PSDR a identifié trois axes et huit objectifs stratégiques de développement :

Les axes stratégiques de développement :

- Axe1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.
- Axe 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.
- Axe3 : Réforme du secteur forestier, améliorer sa gouvernance et renforcement des capacités des parties prenantes.

Les objectifs stratégiques :

- Objectif 1 : Lever les contraintes administratives et réglementaires pour la protection et le développement des biens et services des forêts.
- Objectif 2 : Renforcer les capacités des parties prenantes pour une gestion durable et une bonne gouvernance des forêts et des aires protégées.
- Objectif 3 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements forestiers pour la protection des ressources en eau et des terres agricoles, le développement des aires de récréation et d'accueil du public, l'amélioration d'accès aux sites paysagers remarquables, le renforcement de l'attractivité des villes et des zones forestières.
- Objectif 4 : Consolider l'infrastructure pour la protection des forêts et le désenclavement de la population forestière.
- Objectif 5 : Optimiser l'exploitation durable et soutenue des ressources forestières.
- Objectif 6 : Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif.
- Objectif 7 : Assurer un revenu stable et durable au population forestière à travers le soutien et le développement des alliances productives avec les organisations de la population forestières (GDA, SMSA), développement des produits de terroir, diversification et innovation dans la valorisation des clairières forestières, facilitation à l'accès aux produits forestiers et leurs valorisations.
- Objectif 8 : Ouverture du secteur forestier sur son environnement à travers l'engagement envers les parties prenantes, l'amélioration des politiques et des pratiques de collaboration et de concertation.

2. Contribution du secteur forestier au développement à Jendouba

Les terrains forestiers dans le gouvernorat de Jendouba occupent 120 187 ha.

Le gouvernorat compte deux parcs nationaux (PN), 4 réserves naturelles (RN), une réserve de faune (RF) et une Zone humide (ZH) d'importance internationale classée dans la convention Ramsar.

Les forêts sont habitées, de montagnes, frontalières et riches en biodiversité végétale et animale. Elles produisent, protègent et contribuent au bien-être social.

Château d'eau du pays, on y trouve les plus grands barrages de Tunisie.

Elles concernent directement une population forestière de 165 984 usagers répartis en 36 418 ménages. Les forêts frontalières s'allongent sur 135 km au niveau des délégations de Tabarka, Ain Draham, Fernana et Ghardimaou.

La forêt naturelle de Chêne liège et Chêne zen, est l'habitat d'une importante richesse de biodiversité puisqu'elle compte 700 espèces végétales, 70 espèces d'oiseaux et 25 espèces de mammifères. Elle constitue le couloir de mouvement du Cerf de barbarie en Tunisie.

Trois types de services sont fournis par ces écosystèmes forestiers :

- Services culturels (Services éco touristiques, Beauté écologique, Biodiversité) ;
- Services de régulation : (Réduction de l'envasement, Purification de l'eau, Pertes évitées de production agricole, Fixation de carbone) ;
- Services d'approvisionnement (Bois, Liège, Fourrage, PFNL).
- A ceux-ci s'ajoute un rôle social très important.

La forêt occupe une place importante et stratégique au niveau des économies des ménages et de la population forestière.

L'espace peut être cogéré avec la population locale ; des concessions pour le développement des activités écotouristiques peuvent être octroyées.

Le gouvernorat de Jendouba offre des paysages remarquables qui associent mer, forêts, barrages, parcs nationaux et réserves naturelles.

Ain Draham était la région pionnière en Tunisie dans l'accueil des chasseurs touristes de sanglier.

Le bois, le liège, les plantes aromatiques et médicinales, les champignons et la pigne sont les produits phare du gouvernorat de Jendouba.

De grandes possibilités existent pour la création des entreprises de travaux forestiers, d'exploitation et de valorisation des produits. Le secteur est un grand pourvoyeur d'emploi dans la région, cependant il n'est exploité qu'à 51%.

Les forêts et les parcours génèrent des bénéfices :

- 55% du total de la valeur sont des bénéfices au niveau national, y compris la réduction de la sédimentation des réservoirs et la protection contre la désertification. Dans un pays pauvre en eau comme la Tunisie, ces valeurs sont particulièrement importantes pour la croissance d'autres secteurs tels que l'agriculture irriguée.
- 33% du total sont des bénéfices pour les communautés locales, sous la forme de fourrage et de produits forestiers non ligneux.
- Les 10% restants sont des bénéfices globaux, comme la séquestration du carbone et la biodiversité.

3. Contenu du plan d'action forêt du PSDR Jendouba 2050

La planification d'action ou la planification opérationnelle constitue le processus permettant d'opérationnaliser les objectifs stratégiques.

La concertation avec les parties prenantes du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba ont permis de définir les résultats recherchés et les produits des trois axes stratégiques comme suit :

AXE 1 :

Axe Stratégique 1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique du gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.

Résultat : les ressources du secteur sont gérées durablement sur le long terme pour maintenir, améliorer et valoriser leurs biens et services.

Objectif 1 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements forestiers pour la protection des ressources en eau et des terres agricoles, le développement des aires de récréation et d'accueil du public, l'amélioration d'accès aux sites paysagers remarquables, le renforcement de l'attractivité des villes et des zones forestières.

Objectif 2 : Optimiser l'exploitation durable et soutenue des ressources forestières.

Objectif 3 : Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif.

Objectif 4 : Assurer un revenu stable et durable au population forestière à travers le soutien et le développement des alliances productives avec les organisations de la population forestières (GDA, SMSA), développement des produits de terroir, diversification et innovation dans la valorisation des clairières forestières, facilitation à l'accès aux produits forestiers et leurs valorisations.

Effet 1.1 : Services d'approvisionnement développés (Bois, Liège, PFNL)

Produits :

- P1 : Forêts couvertes par des plans d'aménagement actualisés
- P2 : Programme annuel des travaux sylvicoles et d'exploitation élaboré
- P3 : Au moins 50% du programme des AF réalisé par les entreprises de travaux forestiers (secteur privé)
- P4 : Récolte de liège réorganisée et secteur privé associé
- P5 : Plans d'action des principaux PFNL mis en œuvre

Effet 1.2 : Services culturels développés (éco- touristiques, Beauté écologique, Biodiversité)

Produits :

- P1 : Forêts routières, urbaines, ... aménagées pour une meilleure attractivité de la région et l'accueil du public
- P2 : Projets et activités écotouristiques promus, diversifiés et encouragés
- P3 : Aires protégées aménagés, faune sauvage en croissance et observable
- P4 : Marketing écotouristique
- P5 : Charte environnementale établie

Effet 1.3 : Rôle social et emploi développés

Produits :

- P1 : Innovation programmatrice de l'approche participative et intégrée

P2 : Valorisation des atouts et produits forestiers et non forestiers locaux à travers le développement du concept « un village – un produit »
 P3 : Alliances productives et contrat programme établis entre les organisations de la population forestière (GDA, SMSA) et les opérateurs économiques

Effet 1.4 : Biens et service des forêts valorisés

Produits :

P1 : Unités de transformation du bois créées
 P2 : Unités de valorisation des PFNL installées
 P3 : Chasse touristique développée
 P4 : Produits forestiers destinés à l'artisanat, fournis et commercialisés en quantité suffisante

Effet 1.5 : Un partenariat plus renforcé

Produits :

P1 : Partenariat avec la Société civile consolidé
 P2 : Partenariat avec le secteur privé développée
 P3 : Partenariat avec les usagers des forêts promu
 P4 : Partenariat avec les institutions gouvernementales établie (ODNO, ODESYPTANO, Municipalités, autres services régionaux, ...)
 P5 : Partenariat avec les media définie
 P6 : Partenariat avec les bailleurs de fond élaboré

AXE 2 :

Axe stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.

Résultat : Ecosystèmes protégées, biodiversité conservée, ressources en eau et infrastructure hydraulique conservées

Objectif 3 : Elaborer et mettre en œuvre les aménagements forestiers pour la protection des ressources en eau et des terres agricoles, le développement des aires de récréation et d'accueil du public, l'amélioration d'accès aux sites paysagers remarquables, le renforcement de l'attractivité des villes et des zones forestières.

Objectif 4 : Consolider l'infrastructure pour la protection des forêts et le désenclavement de la population forestière.

Effet 2.1 : Couvert forestier protégé et consolidé

Produits :

P1 : Développement des services de régulation : (Plantation des berges des barrages et des oueds, Plantations routières, Brise vents autours des terres agricoles, ...)
 P2 : Réhabilitation des forêts dégradées
 P3 : Développement de l'Agroforesterie dans les clairières, les zones montagneuses, les piedmonts des collines et les terres privées marginales
 P4 : Modernisation des pépinières et du système de production des plants

Effet 2.2 : Risques de feux de forêts et superficies des incendies réduites

Produits :

P1 : Instauration d'un système efficace et opérationnel de protection et de lutte contre les feux de forêts
 P2 : Risque des feux de forêts atténué

P3 : Plan d'intervention et de lutte contre les feux de forêt opérationnels

Effet 2.3 : Délits forestiers minimisés et assise foncière conservée

Produits :

P1 : Réorganisation du système de gardiennage des forêts

P2 : Développement d'une application SIG d'observation et de suivi de l'état des forêts

P3 : Création d'une patrouille mobile et de première intervention

AXE3 :

Axe stratégique 3 : Réforme du secteur forestier, améliorer sa gouvernance et renforcement des capacités des parties prenantes

Résultat : Un environnement institutionnel et réglementaire favorable pour la gestion durable des forêts dans le gouvernorat de Jendouba et le développement d'un programme avec les parties prenantes (usagers, partenaires, acteurs du secteur privé, ONG, media, bailleurs de fond, centres de recherches, ...).

Objectif 1 : Lever les contraintes administratives et réglementaires pour la protection et le développement des biens et services des forêts.

Objectif 2 : Renforcer les capacités des parties prenantes pour une gestion durable et une bonne gouvernance des forêts et des aires protégées.

Objectif 6 : Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif.

Effet 3.1 : Cadre juridique réglementé et adapté

Produit :

P1 : Code forestier amendé

Effet 3.2 : Cadre institutionnel plus performant

Produits :

P1 : Administration restructurée

P2 : Personnel formée et mis à niveau

P3 : Moyens humains et matériel renforcés

P4 : Budgétisation par objectifs

P5 : Système de Suivi-Evaluation des programmes des deux AF de Jendouba et Ain Draham élaboré et mis en œuvre, analyse des performances des programmes, référentiel d'évaluation des programmes

Effet 3.3 : Assise foncière apurée

Produit :

P1 : Assise foncière apurée

Effet 3.4 : Capacité des partenaires renforcé

Produits :

P1 : Programme de renforcement des capacités des différents partenaires élaboré et mis en œuvre (Société civile, promoteurs, entreprises des travaux forestiers, bucherons et récolteurs de liège, GDA, SMSA, jeunes diplômés, unités de valorisation des PFNL, ...)

P2 : Catalogue des Métiers de la forêt élaboré, programme de formation professionnelle établi et mis en œuvre

P3 : Axes de recherche-développement identifiés et menés

Effet 3.5 : Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre

Produits :

P1 : Stratégie de communication autour du secteur forestier élaborée afin d'informer/familiariser les différentes catégories d'acteurs (décideurs, planificateurs, techniciens, populations forestières, société civile/public, etc.) à la spécificité du secteur, en particulier quant aux rôles et fonctions des ressources forestières (sociales, économiques, environnementales, etc.), aux défis et enjeux du secteur, etc.

P2 : Plateforme de communication et d'échange d'information entre les différents acteurs et parties prenantes concernés par le développement du secteur forestier, ce qui devrait permettre de Favoriser le développement de synergies entre les acteurs et créer une plateforme favorable à l'identification d'opportunités collaboration autour du développement d'activités/projets.

- **Rappel de quelques conditions cadres générales/transversales**
- Définir une vision stratégique partagée et portée par les acteurs locaux pour un développement durable de la région favorisant :
 - une meilleure structuration de son espace économique
 - une meilleure valorisation de son potentiel productif
 - une meilleure ouverture de la région sur son environnement extérieur (national et international).
- Soutien rénové de la part de l'Etat pour le développement de la région à travers, entre autres, le développement de l'instrument Partenariat Public-Privé (PPP), l'encadrement institutionnel rapproché, et l'aménagement et l'organisation du territoire régional.
- Mettre en place une nouvelle gouvernance régionale et locale s'inscrivant dans une véritable dynamique de décentralisation.
- Mise en place d'un instrument régional approprié d'appui à la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies globales et sectorielles de développement de la région.
- **Rappel des Orientations Stratégiques (OS), Objectifs stratégiques (OS) et Objectifs opérationnels (OO)**

Axe Stratégique 1 :	
Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socio-économique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements forestiers pour la protection des ressources en eau et des terres agricoles, le développement des aires de récréation et d'accueil du public, l'amélioration d'accès aux sites paysagers remarquables, le renforcement de l'attractivité des villes et des zones forestières. - Optimiser l'exploitation durable et soutenue des ressources forestières. - Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des 	<ul style="list-style-type: none"> - Services d'approvisionnement développés (Bois, Liège, PFNL). - Services culturels développés (éco- touristiques, Beauté écologique, Biodiversité). - Rôle social et emploi développés. - Biens et service des forêts valorisés. - Forêt génératrice de revenu tirant les secteurs industriels, touristiques et des services vers le haut.

<p>travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un revenu stable et durable au population forestière à travers le soutien et le développement des alliances productives avec les organisations de la population forestières (GDA, SMSA), développement des produits de terroir, diversification et innovation dans la valorisation des clairières forestières, facilitation à l'accès aux produits forestiers et leurs valorisations. 	
<p>Axe Stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux</p>	
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>Objectifs opérationnels</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre les aménagements forestiers pour la protection des ressources en eau et des terres agricoles, le développement des aires de récréation et d'accueil du public, l'amélioration d'accès aux sites paysagers remarquables, le renforcement de l'attractivité des villes et des zones forestières. - Consolider l'infrastructure pour la protection des forêts et le désenclavement de la population forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Couvert forestier protégé et consolidé. - Risques de feux de forêts et superficies des incendies réduites. - Délits forestiers minimisés et assise foncière conservée.
<p>Axe Stratégique 3 : Réforme du secteur forestier, améliorer sa gouvernance et renforcement des capacités des parties prenantes</p>	
<p>Objectifs stratégiques</p>	<p>Objectifs opérationnels</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Lever les contraintes administratives et réglementaires pour la protection et le développement des biens et services des forêts. - Renforcer les capacités des parties prenantes pour une gestion durable et une bonne gouvernance des forêts et des aires protégées. - Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique réglementé et adapté. - Cadre institutionnel plus performant. - Assise foncière apurée. - Processus de PPP instauré et capacités des parties prenantes renforcées. - Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre.

<p>- Ouverture du secteur forestier sur son environnement à travers l'engagement envers les parties prenantes, l'amélioration des politiques et des pratiques de collaboration et de concertation.</p>	
--	--

- Portefeuille des projets : Fiche récapitulative des projets

Pour le secteur forestier, sept projets structurant sont identifiés. Ces projets sont soumis et discutés avec les responsables du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba, les industriels et des ONG. Un projet structurant est un projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de la région et dans un axe ayant un potentiel de croissance appréciable démontré, qui provoque un effet multiplicateur dans l'économie régionale. Pour qu'une région s'épanouisse pleinement, elle doit miser sur un développement économique, social et environnemental prospère et être guidée par des projets structurants et mobilisateurs pour l'ensemble des parties prenantes. Le plan d'action, arrêté de manière concertée et participative avec les acteurs de la région de Jendouba, comporte sept projets structurants. Ce sont des projets initiant des nouveaux concepts et outils ayant un impact en termes de synergie et développement pour les communautés, les filières, les territoires, ...

Secteur : Forêt	
Orientation stratégique 1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.	
Intitulé du projet	Description sommaire du projet
Projet N°1 : Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestiers.	Projet porte sur l'élaboration des plans d'aménagement durable des ressources forestières, leurs mises en œuvre, l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux, leurs valorisations et commercialisation.
Projet N°A : Projet de développement de la population forestière. NB : Projet inséré dans le Programme de mise à niveau des petites villes	Projet porte sur le soutien et l'encadrement des organisations de la population forestières (GDA, SMSA), le développement des produits de terroir, la diversification et l'innovation dans la valorisation des clairières forestières, des zones limitrophes aux parcs nationaux, la facilitation à l'accès aux produits forestiers et leurs valorisations et le développement des alliances productives.
Projet N°2 : Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux.	Projet porte sur : - La capitalisation des études réalisées (écotourisme, procédures des concessions et de cogestion, projets et zones identifiés, parcs nationaux et réserves naturelles, ...). - Le développement de l'investissement privé dans les projets d'éco- tourisme. - L'aménagement des forêts urbaines et périurbaines, les aires de repos, la signalisation, ...

	- Le développement des nouvelles infrastructures et activités attractives dans la région (téléphérique, chasse, ...).
--	---

Orientation stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.

Intitulé du projet	Description sommaire du projet
Projet N°3 : Projet de protection des forêts contre les incendies.	Projet porte sur : - L'équipement des forêts en infrastructure préventive contre les feux de forêt, l'amélioration des accès, le désenclavement des douars et séries forestières. - L'instauration d'un système efficace et opérationnel de lutte contre les feux de forêts.
Projet N°B : Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques. <u>NB</u> : Projet inséré dans le Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda	Projet porte sur les travaux d'amélioration et régénération des forêts dégradées, plantation des berges d'oueds, renforcement des plantations routières, l'aménagement des forêts routières.
Projet N°4 : Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat.	Projet porte sur : - la délimitation et la cartographie du domaine forestier de l'Etat ; - Le bornage ; - La sensibilisation et l'entente avec les habitants locaux pour sauvegarder le bornage.

Orientation stratégique 3 : Réforme du secteur forestier, améliorer sa gouvernance et renforcer la capacité des parties prenantes.

Intitulé du projet	Description sommaire du projet
Projet N°5 : Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier.	Projet porte sur : - L'adaptation du cadre juridique pour enlever les blocages quant au développement des initiatives et projets, l'accès aux produits forestiers, ... - Le renforcement du cadre institutionnel ; - L'instauration d'un processus de PPP ; - Le renforcement des capacités des parties prenantes ; - Le développement des processus de concertation ; - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ; - L'instauration d'un système de planification des travaux forestiers, le suivi-évaluation, ...

- **Portefeuille des projets**

Projet N°1 : Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestier

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.
Intitulé du projet	
Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestiers	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Avec 120 000 hectares, le potentiel forestier constitue un des atouts stratégiques du gouvernorat de Jendouba.</p> <p>Le liège, le bois, les champignons, le lentisque, le myrte et le pin pignon sont les produits phares du gouvernorat. Les forêts du gouvernorat produisent à concurrence de 70% de la production totale nationale.</p> <p>Les produits forestiers sont sous exploités et sous valorisés dans le gouvernorat. Le taux d'exploitation varie de 20 à 75% du potentiel existant. La valorisation est réalisée principalement à l'extérieur du gouvernorat.</p> <p>De grandes possibilités existent pour la création des entreprises de travaux forestiers, d'exploitation et de valorisation des produits. Le secteur est un grand pourvoyeur d'emploi dans la région, cependant il offre seulement 51% de ce qu'il doit procurer.</p> <p>Par manque de produits, certaines unités locales fonctionnent à 40% de leurs capacités.</p> <p>Du point de vue technique, les forêts manquent de traitement sylvicole et les plans d'aménagement sont périmés.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>La Tunisie est un pays importateur de bois, cependant les études ont montré que le programme d'exploitation des forêts accuse un grand retard.</p> <p>Le liège est un produit stratégique, il n'est produit qu'au niveau du bassin méditerranéen, presque la quasi-totalité du produit est destiné à l'export. Cependant, il n'est exploité qu'à 58% de sa production.</p> <p>Le Champignon, l'escargot, le myrte, la pigne, ... sont des produits très recherchés sur le marché local et international.</p> <p>Plusieurs études sont menées pour estimer la production, le développement des filières et chaînes de valeurs des PPFNL, ... cependant elles n'ont pas connu de suites.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba</p> <p>Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Drahem</p> <p>Régie d'exploitation forestière</p> <p>Direction Générale des Forêts</p> <p>INRGREF</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration et révision des plans d'aménagement forestiers ; ➤ Préparation des plans de gestion/règlement d'exploitation des PPFNL ; ➤ Elaboration des programmes annuels des travaux sylvicoles et d'exploitation de tous les produits forestiers ; ➤ Réalisation d'au moins 50% du programme des AF par les entreprises de travaux forestiers (secteur privé) ; ➤ Amélioration de l'accès à la forêt, aménagement des aires de stockage

	<p>des produits forestiers, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement des possibilités de vente des produits sur pied (bois, PFNL) ; ➤ Réorganisation des opérations de récolte de liège et implication du secteur privé ; ➤ Planification et appui à l'organisation des adjudications publiques de vente ; ➤ Vente de grés à grés à une certaine catégorie d'utilisateurs (artisanat, agriculteurs, ONG, GDA, femme rurale, ...). ➤ Capitalisation des études « filières et chaînes de valeurs forestières » ; ➤ Préparation et mise en œuvre des plans d'action de développement et de valorisation des filières prioritaires des PFNL ; ➤ Concertation avec le secteur industriel, les transformateurs, ... pour améliorer la qualité des produits forestiers et les méthodes d'exploitation et de valorisation ; ➤ Appui du programme de la Recherche Forestière en matière de valorisation des PFNL ; ➤ Développement du savoir-faire traditionnel en matière de transformation et confection de produits et d'articles à partir des PFNL ; ➤ Promotion de la création des PME forestières.
Zone d'intervention	<p>Tout le gouvernorat de Jendouba. Délégations les plus impliquées seront Tabarka, Ain Draham, Fernana, Ghardimaou et Jendouba.</p>
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion durable des Forêts ; ➤ Contribuer au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité de la région ; ➤ Développement social à travers la création d'emploi et la réduction de la pauvreté en milieu forestier ; ➤ Amélioration de la qualité de vie ; ➤ Valorisation des biens et services de la forêt.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménager toutes les forêts ; ➤ Exploiter durablement les potentialités des forêts ; ➤ Transformer localement les produits forestiers ; ➤ Professionnaliser le savoir-faire local ; ➤ Créer de nouvelles PME forestières et de services ; ➤ Développer les activités des entreprises existantes ; ➤ Créer de nouveaux emplois ; ➤ Préserver les emplois industriels existants ; ➤ Encourager la valorisation et la commercialisation des PFNL ; ➤ Contribution à la croissance économique nationale et locale ; ➤ Création d'une dynamique socio-économique ; <p>Etre le gouvernorat leader et pilote dans les différents processus de gouvernance, gestion durable des forêts, l'exploitation et la valorisation de leurs biens et services. Créer une croissance interne, la stratégie marketing repose sur le développement des produits phares et spécifiques de la région.</p>
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIF cofinancé par la JICA ; ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre des programmes de la Régie

	<p>d'Exploitation Forestière ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleure programmation, mise en œuvre et SE du programme national ; ➤ Orienter le programme des laboratoires de Recherche au niveau de l'INRGREF ; ➤ Appui des programmes de création des petites et moyennes entreprises. 																																										
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Projets du secteur de l'industrie, commerce et artisanat.																																										
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmentation de la contribution du secteur forestier dans la création d'emploi et de la richesse ; ➤ Création de nouvelles unités de travaux et exploitations forestières ; ➤ Produits forestiers valorisés dans la région ; ➤ Forêts couvertes par des plans d'aménagement actualisés ; ➤ Programme annuel des travaux sylvicoles et d'exploitation élaboré ; ➤ Meilleure contribution des entreprises de travaux forestiers (secteur privé) dans l'exploitation forestière ; ➤ Récolte de liège réorganisée et secteur privé associé ; ➤ Plans d'action des principaux PFNL mis en œuvre ; ➤ Valorisation in-situ des produits forestiers ; ➤ Un système de suivi-évaluation instauré. 																																										
3. Mise en œuvre du projet																																											
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA et à la REF dans la mise en œuvre ; ➤ Réaliser les études d'aménagement des forêts ; ➤ Planifier les travaux d'exploitation, de vente, ... ➤ Appuyer la création des unités de transformation et de valorisation ; ➤ Les industriels, les promoteurs locaux et internationaux doivent être impliqués et consultés. Leur participation adapterait l'offre à la demande ; ➤ Adopter l'Approche de Développement des Marchés (ADM qui est un cadre de planification, de formation et d'accompagnement permettant de renforcer les capacités des structures d'appui pour leur permettre d'aider et d'accompagner les producteurs et les autres acteurs des filières de PFNL à accroître leurs revenus à travers l'entreprenariat tout en intégrant la gestion durable des PFNL). 																																										
Planning indicatif de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude d'aménagement des forêts (100 000 ha)</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Création des PME forestières</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Exploitation forestière et travaux annexes</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Valorisation des produits forestiers</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Recherches développements</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Etude d'aménagement des forêts (100 000 ha)							Création des PME forestières							Exploitation forestière et travaux annexes							Valorisation des produits forestiers							Recherches développements						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																																					
Etude d'aménagement des forêts (100 000 ha)																																											
Création des PME forestières																																											
Exploitation forestière et travaux annexes																																											
Valorisation des produits forestiers																																											
Recherches développements																																											
Acteurs clefs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources 																																										

concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hydrauliques ➤ CRDA Jendouba ➤ REF, DGF, INRGREF ➤ UTICA ➤ UTAP ➤ APIA 																																
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique																																
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui des administrations forestières et renforcement des capacités ; ➤ Expertise en matière d'aménagement forestier, préparation des règlements d'exploitation des PFNL, mobilisation d'experts et/ou de bureaux d'études d'aménagement forestier ; ➤ Participation active des bénéficiaires : sociétés de travaux forestiers, exploitants, industriels, collectivités locales, populations... ➤ Renforcement des moyens humains (équipes de martelage) et matériel des arrondissements forestiers pour la préparation des programmes et la contrôle ; ➤ Développement de l'esprit d'Entrepreneuriat ; ➤ Facilitation à l'accès au financement, PPP, ... 																																
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taux d'exploitation des produits forestier ; ➤ Nombre de produits valorisés dans la région ; ➤ Taux de plans d'aménagement forestier actualisés et mis en œuvre ; ➤ Nombre de filières développées. 																																
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de nouvelles implantations d'unités de valorisation des produits forestiers ; ➤ Nombre d'emplois créés ; ➤ Nombre d'unités de travaux forestiers créés. 																																
4. Coût estimatif du projet																																	
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes																																
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Superficie</th> <th style="text-align: center;">Coût unitaire (DT)</th> <th style="text-align: center;">Coût total en millions de DT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude d'aménagement des forêts</td> <td style="text-align: center;">100 000 ha</td> <td style="text-align: center;">50</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Exploitation des Forêts et travaux annexes</td> <td style="text-align: center;">100 000 ha</td> <td style="text-align: center;">300</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Valorisation des produits forestiers</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1 000 000</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Recherche développement</td> <td style="text-align: center;">1 convention</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Appui à la création des PME forestières</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Mesures d'accompagnements et frais de gestion</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">5</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">57</td> </tr> </tbody> </table>		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT	Etude d'aménagement des forêts	100 000 ha	50	5	Exploitation des Forêts et travaux annexes	100 000 ha	300	30	Valorisation des produits forestiers	10	1 000 000	10	Recherche développement	1 convention	-	2	Appui à la création des PME forestières	-	-	5	Mesures d'accompagnements et frais de gestion	-	-	5	Total			57
		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT																													
	Etude d'aménagement des forêts	100 000 ha	50	5																													
	Exploitation des Forêts et travaux annexes	100 000 ha	300	30																													
	Valorisation des produits forestiers	10	1 000 000	10																													
	Recherche développement	1 convention	-	2																													
	Appui à la création des PME forestières	-	-	5																													
Mesures d'accompagnements et frais de gestion	-	-	5																														
Total			57																														
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme National du CRDA de Jendouba ; ➤ Programme de la Régie d'Exploitation Forestière ; ➤ Projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Projet PGIF cofinancé par la JICA ; ➤ Programme de l'ODESYPARO ; ➤ Investissement du secteur privé ; ➤ PPP ; ➤ Primes et encouragements du code d'investissement. 																																

Projet 25: Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestier

Projet N°2 : Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux et d'appui à l'opérationnalisation du projet de téléphérique

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 1 : Optimisation de la contribution des forêts à l'attractivité de la région, au développement socioéconomique dans le gouvernorat de Jendouba et à l'économie nationale.
Intitulé du projet Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux et d'appui à l'opérationnalisation du projet de téléphérique	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Le gouvernorat de Jendouba offre des paysages remarquables qui associent mer, forêts, barrages, parcs nationaux et réserves naturelles.</p> <p>Actuellement, le potentiel écotouristique de la région n'est pas valorisé et exploité. Les activités phares de la région sont en nette régression. On cite notamment les voyages organisés, la chasse touristique, la destination des vacances d'hivers et de printemps, les colonies de vacance en été,</p> <p>La région est devenue peu attractive.</p> <p>Lors des ateliers de concertation, les différents intervenants ont cité un important potentiel de développement de l'écotourisme cependant ils notent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous valorisation des produits et des biens et services des forêts et des parcs nationaux ; ➤ Absence de zones touristiques dans les forêts ; ➤ Manque de promotion de la spécificité et des paysages de la région auprès des jeunes des autres gouvernorats de la Tunisie ; ➤ Impossibilité d'exploiter les produits et les biens et services des forêts par la population locale et les investisseurs ; ➤ Tourisme écologique peu développé ; ➤ Sous exploitation des sites potentiels pour le tourisme ; ➤ Des projets non réalisés ou connaissent des difficultés (téléphérique, zone d'animation touristiques, projets d'écologies, contrats de concession, ...) ; ➤ Absence des investissements privés ; ➤ Absence d'encouragement pour la promotion des projets dans les forêts et parcs nationaux ; ➤ Difficultés de financement.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Les trois concepts et domaines suivants seront maintenus et développés le long du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'écotourisme qui est une forme de voyage respectueux des espaces naturels et des populations locales rencontrées : axé sur la nature. ➤ Le tourisme lié à l'agriculture, encore appelé agritourisme, constitue actuellement une activité très dynamique. ➤ Le tourisme alternatif est le nom générique donné aux différentes alternatives au tourisme de masse. Il existe différentes formes de tourisme alternatif : <ul style="list-style-type: none"> • Tourisme durable <ul style="list-style-type: none"> - Écotourisme (tourisme vert) - Tourisme rural • Tourisme équitable et tourisme solidaire • Tourisme responsable • Tourisme social • Tourisme participatif

	<p>Au niveau du gouvernorat de Jendouba, la matrice SWOT a identifié les forces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Paysages singuliers et peu répandus en Tunisie ; ➤ Espace forestier multifonctionnel (Production, protection, récréation et environnemental) ; ➤ Importante potentialité en produits forestiers spécifiques au gouvernorat ; ➤ Contribution aux sources de revenus d'une frange vulnérable de la population ; ➤ Présence de la société civile ayant capitalisée une expérience dans les zones forestières ; ➤ Bonne image des produits de la forêt sur le marché intérieur. <p>Toutes les forêts sont situées dans des zones montagnardes. Cependant, Tabarka se caractérise aussi par ses forêts côtières, Ain Draham et Fernana par les forêts limitrophes aux barrages et Ghardimaou par sa faune de Cerf de bérubérie.</p> <p>Le Projet concerne plusieurs stratégies et études menées par le Ministère du tourisme, de l'agriculture, de l'environnement, ... pour le développement de l'écotourisme en Tunisie. Plus particulièrement en zones forestières et parcs nationaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La nouvelle stratégie du secteur du tourisme est axée notamment sur la diversification des produits et des filières, elle offre un potentiel de synergie considérable avec le secteur forestier. Cette synergie réside dans le potentiel de valorisation de l'espace forestier par le tourisme alternatif ou le tourisme durable et inversement par la contribution du tourisme à la valorisation de certaines ressources. ➤ Le tourisme pour un développement social et économique des zones forestières : les forêts du gouvernorat de Jendouba sont des forêts habitées où la population forestière avec sa culture, ses spécialités culinaires, son mode de vie, ses produits de terroir et activités agricoles et forestières peut accueillir les randonneurs et visiteurs. ➤ En matière de développement régional : Le projet compte redynamiser l'écotourisme dans la région, créer une dynamique et améliorer l'attractivité de la région. ➤ La société civile, la Direction Générale de la Qualité de Vie (DGEQV) et le secteur privé ont bien collaboré avec le service forestier pour l'identification et l'aménagement de circuits pédestres, équestres, etc.
<p>2. Description du projet</p>	
<p>Institutions porteuses du projet</p>	<p>CRDA Jendouba Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham Direction Générale des Forêts ODNO ODESYANO Ministère du Tourisme Ministère de la culture Ministère de l'Environnement Municipalités ONG</p>

<p>Description sommaire du projet</p>	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement des forêts urbaines, récréatives et routières. ➤ Aménagement des circuits de visite dans les forêts et les parcs nationaux. ➤ Amélioration de la signalisation et l'orientation des visiteurs. ➤ Aménagement des aires protégées, de la faune sauvage, des écomusées, ... ➤ Etude des projets potentiels d'écotourisme dans la région. ➤ Développement des produits de terroir. ➤ Activation du Partenariat Public Privé. ➤ Développement de nouveaux concepts associant culture et nature à travers la valorisation des anciennes maisons forestières, la création d'un village cinématographique, ... ➤ Elaboration d'une charte environnementale. ➤ Elaboration d'une stratégie pour le marketing écotouristique de la région. ➤ Création d'un groupe - comité de coordination entre les différents intervenants (Administration, métiers, fédérations, ...) dans le domaine de l'écotourisme. ➤ Encouragement – facilitation la mise en œuvre des projets et activités écotouristiques. ➤ Développement des projets de concession. ➤ Concession, location, ... des maisons et postes forestiers abandonnés pour usage écotouristique. ➤ Encouragement à l'octroi des occupations temporaires le long des routes pour la vente des produits de terroir, les aires de repos, ... ➤ Renforcement des capacités des différents partenaires. ➤ Formation des jeunes dans les métiers de l'écotourisme.
<p>Zone d'intervention</p>	<p>Tout le gouvernorat de Jendouba. Délégations les plus impliquées seront Tabarka, Ain Draham, Fernana et Ghardimaou.</p>
<p>Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général</p>	<p>Pour le secteur forestier, l'intérêt de l'écotourisme s'aperçoit comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la pression sur les ressources naturelles (terres, eau, faune, flore, ...). ➤ Un moyen pouvant aider des populations locales à diversifier leurs activités et par conséquent augmenter leurs revenus (réduction de la pauvreté). ➤ Une valorisation de l'espace forestier. ➤ Un tourisme alternatif permettant la sensibilisation pour la protection de la nature tout en amélioration du bien-être social et économique des populations locales. ➤ Une opportunité d'investissement et d'emploi aux jeunes et nouveaux entrepreneurs. ➤ Une opportunité d'augmenter l'attrait du gouvernorat et dynamiser les activités économiques et commerciales. ➤ L'écotourisme pourrait de cette manière constituer un vrai projet de territoire et de développement local pensé par et pour les communautés. ➤ Les parcs nationaux, les réserves naturelles, les zones humides et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Zico) sont toujours répertoriés dans les sites à très fort potentiel écotouristique. ➤ Intérêt pour la diversification des produits touristiques. ➤ Contribution au développement de l'artisanat et du savoir-faire local. <p style="text-align: center;">La forêt est aussi bien une destination qu'un produit.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une croissance interne basée sur le développement d'un nouveau produit.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valorisation des biens et services des forêts. ➤ Améliorer l'attractivité de la région. ➤ Développement des opportunités d'investissement. ➤ Innovation juridique et programmatrice. ➤ Promotion des activités écotouristiques. ➤ Marketing écotouristique. ➤ Création d'une nouvelle opportunité pour la population locale. Diminuer le taux de pauvreté et de chômage au sein de la population forestière, améliorer leurs conditions de vie et diversifier leurs sources de revenus. ➤ Développer un moyen indirect pour protéger la nature et sensibiliser le public à sa conservation. ➤ Développer un moyen pour développer et désenclaver des zones et des populations marginalisées. ➤ Promouvoir de nouvelles activités à même de diversifier le produit touristique local et tunisien, essentiellement balnéaire et de réduire le déséquilibre saisonnier du tourisme concentré durant la période estivale.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIP cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIF cofinancé par la JICA.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Projets du secteur du Tourismes, infrastructures, développement des capacités, aspects juridiques et institutionnels.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forêts routières, urbaines, ... aménagées pour une meilleure attractivité de la région et l'accueil du public ; ➤ Projets et activités écotouristiques promus, diversifiés et encouragés ; ➤ Aires protégées aménagés, faune sauvage en croissance et observable ; ➤ Marketing écotouristique ; ➤ Charte environnementale établie ; ➤ Forêts gérées durablement ; ➤ Pression sur les forêts allégés et nombre de délits forestiers réduit ; ➤ Structures de concertation et de coordination pour le développement et l'encouragement de l'écotourisme créées ; ➤ Activités lucratives et générant des bénéfices pour le secteur privé renforcée ; ➤ Outils de concertation et de sensibilisation développés
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une nouvelle destination, diversifier les produits, valoriser ses territoires, et créer une nouvelle image plus marquée de ses diverses empreintes et plus humaine ; ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA et à l'ODESYANO dans la préparation et la mise en œuvre ; ➤ C'est un projet territorial.
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques ➤ Ministère du Tourisme ➤ Ministère de la culture ➤ Ministère de l'environnement ➤ CRDA Jendouba ➤ ODESYANO

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ODNO ➤ DGF 																												
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique																												
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PPP développé ; ➤ Facilitation des procédures de concession et d'installation des projets écotouristique en zone forestière ; ➤ Initiative privée encouragée et appuyée. ➤ Financement public et amélioration de l'infrastructure forestière (piste, eau, électricité). 																												
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de projets écotouristiques dans le gouvernorat ; ➤ Nombre de concessions octroyées pour des projets écotouristiques ; ➤ Nombre de forêts récréatives, aires de repos, ... aménagés ; ➤ Nombre de parcs nationaux et réserves naturelles cogérés ; 																												
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nouvelles activités introduites. ➤ Nombre d'écotouristes. ➤ Nombre d'emploi créé par l'activité éco touristique. 																												
4. Coût estimatif du projet																													
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Superficie</th> <th>Coût unitaire (DT)</th> <th>Coût total en millions de DT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'infrastructure et d'aménagement</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">50</td> </tr> <tr> <td>Equiperment des parcs nationaux</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> <tr> <td>Communication – sensibilisation – promotion de la destination écotouristique</td> <td style="text-align: center;">1 convention</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Renforcement des capacités</td> <td style="text-align: center;">1 convention</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">64</td> </tr> </tbody> </table>		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT	Etudes	-	-	1	Travaux d'infrastructure et d'aménagement	-	-	50	Equiperment des parcs nationaux	-	-	10	Communication – sensibilisation – promotion de la destination écotouristique	1 convention	-	2	Renforcement des capacités	1 convention	-	1	Total			64
		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT																									
	Etudes	-	-	1																									
	Travaux d'infrastructure et d'aménagement	-	-	50																									
	Equiperment des parcs nationaux	-	-	10																									
	Communication – sensibilisation – promotion de la destination écotouristique	1 convention	-	2																									
	Renforcement des capacités	1 convention	-	1																									
Total			64																										
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme National du CRDA de Jendouba ; ➤ Projet PGIIF cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Projet PGIIF cofinancé par la JICA ; ➤ Projets du Ministère de l'Environnement ; ➤ Projets du Ministère du Tourisme ; ➤ Projets du Ministère de la Culture. 																												

Projet 26: Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux et d'appui à l'opérationnalisation du projet de téléphérique

Projet N°3 : Projet de protection des forêts contre les incendies

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.
Intitulé du projet Projet de protection des forêts contre les incendies	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Parmi toutes les agressions auxquelles la forêt tunisienne est exposée (défrichement, coupes abusives, surpâturage, dégâts des parasites...) l'incendie reste incontestablement l'agression la plus grave. Le feu détruit les peuplements dont la reconstitution est très longue (environ 25 ans de régénération), interventions de réhabilitation très coûteuse, engendrant la dégradation des sols et s'il est répété peut conduire à l'effondrement de l'état forestier.</p> <p>La sensibilité des forêts tunisiennes au feu est assez forte, le climat est sec en été, une végétation très inflammable, une densité des peuplements assez élevée et une activité humaine permanente. Chaque année des centaines voire des milliers d'hectares sont ravagés suite à des causes diverses (charbonnière, cigarette imprudemment jetée, incinération des chaumes, propagation des feux provenant de l'Algérie, feux volontaires et criminelles).</p> <p>L'analyse SWOT du système actuel de Prévention et de lutte contre les incendies se présente comme suit :</p> <p>Les Forces/atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence humaine dans les forêts - Expérience dans les travaux de prévention et de lutte contre les incendies - Bonne coordination entre les différents intervenants <p>Les Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque des infrastructures de prévention - Manque des moyens matériels et humains - Manqué d'entretien des infrastructures et des moyens matériels - Problèmes fonciers des terres privées reboisés et situation de conflit avec les ayants droits - Cadre institutionnel défavorable, notamment la gestion du personnel et des moyens relevant d'autres arrondissements au sein du CRDA - Enquêtes criminelles non concluantes, absence des poursuites - Manque de campagne de sensibilisation <p>Les Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle stratégie forestière - Acquisition de nouveaux équipements de lutte - Grands projets forestiers en cours d'exécution - Opinion publique et décideurs sensibilisés à ce phénomène <p>Les Contraintes/menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des incendies - Augmentation des incendies criminels - Situation sécuritaires difficiles dans certaines forêts - Zones militaires non accessibles - Manque de formation des intervenants (auxiliaires et techniciens forestiers) - Pas de recrutement et vieillissement du personnel intervenant
Perspectives du domaine concerné (politique, marché,	Protéger les forêts, les infrastructures, les terres agricoles, les groupements d'habitat et les biens de la population forestière contre les feux de forêts demeure un souci permanent durant la période estivale.

etc.)	<p>Outre l'efficacité dans l'intervention pour la lutte, les mesures d'alerte et la prévention constituent les principaux axes du plan national de prévention et de lutte contre les feux de forêts.</p> <p>Durant les cinq dernières années, le service forestier s'est équipé en moyens d'intervention, cependant l'infrastructure et les travaux préventifs sont peu réalisés. Le système de surveillance et d'alerte, la sensibilisation et la coordination avec les différents intervenants devront être renforcés.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham Direction Générale des Forêts Office National de la Protection Civile ODESYANO INRGREF ONG</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement du système de surveillance des forêts. ➤ Développement des stratégies d'intervention pour la lutte contre les feux de forêts. ➤ Instauration d'un système efficace et opérationnel de lutte contre les feux de forêts. ➤ Equipement des forêts en infrastructure préventive contre les feux de forêt, amélioration des accès, désenclavement des douars et séries forestières. ➤ Amélioration et entretien des infrastructures forestières existantes. ➤ Renforcement et entretien des équipements de lutte. ➤ Renforcement de la participation des populations forestières et de la société civile dans la prévention et la lutte contre les incendies. ➤ Formation et renforcement des capacités des intervenants. ➤ Elaboration en mise en œuvre d'un programme de recherche en matière de protection contre les feux de forêts. ➤ Elaboration en mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation sur les feux de forêts. ➤ Mise en place d'un système de suivi évaluation.
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Menaces et risques encourus par les écosystèmes forestiers ; ➤ Protection des forêts ; ➤ Désenclaver et sécuriser la population locale ; ➤ Communication et sensibilisation aux dangers et effets des feux de forêts ; ➤ Assurer une bonne coordination entre les divers intervenants ; ➤ Contribuer à la protection des terres agricoles, des champs céréaliers, des infrastructures hydrauliques, des unités touristiques, des forêts urbaines et des paysages routiers.
Objectifs	<p>Objectif principal : Protection des ressources Sylvio-pastorales contre les incendies.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminution des superficies forestières brûlées. ➤ Diminution de la superficie brûlée par incendie. <p>Etre le gouvernorat leader et pilote dans les différents processus de gouvernance, gestion durable des forêts, protection des forêts, communication et sensibilisation.</p>

Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du projet PGIPI cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Appuyer et accélérer la mise en œuvre du PGIPI cofinancé par la JICA. 			
Complémentarités	Coopération avec l'Algérie renforcée.			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Forêts protégées contre les incendies ; ➤ Forêts équipées et facile d'accès ; ➤ Système de gestion et de protection durable des ressources sylvopastorales établi et mis en œuvre ; ➤ Capacités de l'administration forestière en matière de protection et de lutte contre les feux de forêts renforcée ; ➤ Coordination dans les interventions améliorée ; ➤ Communication améliorée et public sensibilisé ; ➤ Développement durable du secteur forestier assuré. 			
3. Mise en œuvre du projet				
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Introduire l'idée de projet aux différents cadres de coopération (Coopération américaine, coopération espagnole, FAO, GTZ, ...) ; ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA dans la mise en œuvre. 			
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques ➤ CRDA Jendouba ➤ DGF ➤ Office National de la Protection Civile ➤ ONG 			
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique			
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités du personnel des arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham ; ➤ Formation et équipement des auxiliaires des forêts. 			
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Système de surveillance établi et mis en place ; ➤ Approche d'intervention et de lutte approuvée par les différents intervenants, testée et mise en place ; ➤ Stratégie de communication et de sensibilisation approuvée ; ➤ Travaux préventifs (pistes, TPF, BDS, points d'eau, poste vigie, ...) exécutés. 			
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régression des superficies incendiées ; ➤ Régression de la moyenne de la superficie brûlée par incendie. 			
4. Coût estimatif du projet				
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes			
		Superficie	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT
	Etudes (système de surveillance, intervention et coordination, communication, sensibilisation)	-	-	2
	Travaux préventifs	100 000 ha	200	20
	Equipement de protection, lutte, surveillance, première intervention	10	1 000 000	10
	Communication - sensibilisation	1 convention	-	0.5
	Renforcement des capacités	1 convention	-	0.5
Total			33	
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme National du CRDA de Jendouba ; ➤ Projet PGIPI cofinancé par la Banque Mondiale ; ➤ Projet PGIPI cofinancé par la JICA ; ➤ Programme de l'ODESYANO ; 			

Projet 27: Projet de protection des forêts contre les incendies

Projet N° 4 : Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 2 : Protection des forêts pour préserver leur intégrité, maintenir et améliorer leurs fonctions et services environnementaux.
Intitulé du projet Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Dans le gouvernorat de Jendouba, la quasi-totalité des forêts constitue le domaine forestier de l'État (DFE).</p> <p>Selon le statut foncier, elle comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le domaine forestier enregistré ; - Les terres à vocation forestière acquises par accord tacite ou par expropriation ; - Les terres non enregistrées, signalées par l'article 3 du code forestier et devant faire partie fort probablement du domaine forestier de l'État. <p>La situation foncière des forêts DFE du gouvernorat de Jendouba se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24 titres fonciers ; - 17 demandes d'immatriculation ; - 20 demandes d'immatriculation rejetées. <p>Le Domaine Privé de l'Etat (DPE) à vocation forestière :</p> <p>Il a été constaté que l'administration coloniale a déclassé des superficies importantes du DFE au domaine privé de l'Etat pour les attribuer à la colonisation. Ces superficies font actuellement partie du domaine privé agricole de l'Etat (DPE) malgré leur vocation forestière et pastorale.</p> <p>Les problèmes fonciers consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des occupations illégales qui ne cessent de se multiplier et de prendre de l'extension depuis l'époque du protectorat ; - Des occupations temporaires anciennes ; - Des destructions et des déplacements des bornes de titres du domaine immatriculé. La majorité ne sont pas rétablies par manque de contrôle des bornages, insuffisance des crédits alloués et absence de structures administratives spécialisées ; - Retard considérable dans la réalisation des bornages complémentaires pour l'immatriculation définitive des réquisitions du à la carence des moyens humains et matériels ainsi que l'insuffisance de coordination avec l'OTC ; - Des réquisitions rejetées par le tribunal immobilier pour défaut de compétences ; - Des requêtes émises par les propriétaires pour la récupération des terrains privés soumis au régime forestier (contrats de reboisement, fixation de dunes et autres intérêt public) ayant restées sans suite. <p>Cette situation a engendré un conflit avec la population locale.</p> <p>En matière de gestion foncière et de concertation avec les usagers et les propriétaires, les arrondissements des forêts n'ont pas les moyens de leur politique. Ils souffrent de l'absence d'une structure et surtout de cadres spécialisés en matière légale et foncière. L'intégration des arrondissements régionaux aux CRDA n'a pas été bien réussie. L'identification des usagers, prévue par le Code Forestier (CF) n'a pas été réalisée et les propriétaires</p>

	<p>privées réclament de plus en plus la rétrocession de leurs terrains reboisés à la limite de la légalité.</p> <p>Par ailleurs, Normalement, le DFE doit constituer l'essentiel du CF. Malheureusement, ce n'est pas le cas du CF qui ne définit pas le DFE par référence à sa consistance foncière en tant que propriété exclusive de l'Etat. L'article 12 fixe la liste de ses composantes. L'article 73 du CF relatif aux infractions à l'assiette forestière des forêts ne comporte pas de dispositions propres et plus rigoureuses au DFE. La révision éventuelle du CF doit prévoir un chapitre particulier aux aspects fonciers du DFE.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Les défis remontent à l'année 1883, date de création du service forestier¹. Depuis cette date et jusqu'à présent, aucune opération d'inventaire global du patrimoine foncier forestier national n'a été entamée et surtout n'a abouti à la mise en place d'une banque de données foncières forestières fiables. Il en est résulté un manque de suivi qui a généré une multiplication des atteintes aux forêts. La principale atteinte réside dans les possessions illégales des forêts (défrichement, exploitation agricole, immatriculation au profit des particuliers).</p> <p>L'opération d'assainissement de la situation foncière du DFE est assez complexe. Elle implique plusieurs intervenants et peut avoir des conséquences de mécontentement/conflit social.</p> <p>Le processus est assez long et peut être bloqué à tout moment en l'absence d'une adhésion des parties prenantes et une volonté politique.</p> <p>Le processus d'immatriculation du DFE est en fait gelé depuis longtemps. Cependant il faut démarrer l'apurement foncier des terres forestières et affronter cette problématique.</p> <p>La gestion du foncier est une étape de préservation de l'intégrité des écosystèmes forestiers.</p>
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba. Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham. Direction Générale des Forêts. AFA. Ministère en charge du domaine de l'Etat.</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'un sommier de consistance du DFE : il s'agit de confectionner un registre dans lequel seront portés tous les TF, toutes les réquisitions d'immatriculation et tous les actes de transfert de propriété au DFE. Ce registre sera établi à partir des données disponibles à la DGF, aux arrondissements des forêts, aux services des domaines, à la CPF et à l'OTC ; ➤ Digitaliser le foncier forestier : cette action nécessite de rassembler les plans de tous les TF forestiers, les géo-référencer pour enfin les digitaliser. ➤ La cartographie et la délimitation du DFE ; ➤ La cartographie et la délimitation du domaine privé de l'Etat ; ➤ l'élaboration d'une base numérique de l'assise foncière des forêts ; ➤ Reverser les superficies forestières du DPE dans le DFE ; ➤ Développer une gestion numérisée en temps réel du DFE : Cette

¹ Décret du 28 juin 1883.

	<p>gestion nécessite d'abord la mise en place d'une banque de données foncières relatives aux forêts en commençant par les forêts du DFE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élaboration d'une base numérique de l'assise foncière des terrains privés à vocation forestière ; ➤ Développement d'un SIG foncier ; ➤ la formation en termes d'utilisation des nouvelles technologies en matière de cartographie, SIG et réhabilitation des bornes ; ➤ Développement d'un mécanisme pour l'assainissement foncier, la délimitation et l'installation des nouvelles bornes ; ➤ Développement d'un mécanisme pour la réhabilitation des bornes ; ➤ La sensibilisation et l'entente avec les habitants locaux pour sauvegarder le bornage ; ➤ Effectuer les travaux de bornage ; ➤ Formation et renforcement des capacités des intervenants ; ➤ Mise en place d'un système de suivi évaluation. ➤ Révision du CF en vue de mieux définir le DFE dans le CF et autoriser les agents de l'administration forestière à réhabiliter les limites forestières et la pose des bornes ; ➤ Compléter l'article 12 du CF en y ajoutant « les terrains forestiers du DPE » à la liste des immeubles qui forment le DFE, à l'image des terrains de parcours du domaine forestier de l'Etat prévu par l'article 58 du CF ; ➤ La mise à disposition des moyens humains nécessaires et matériels appropriés pour le rétablissement des bornes et l'identification pratique des limites réelles du domaine forestier de l'état.
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Le rétablissement de la consistance foncière du DFE :</p> <p>Les terrains forestiers étaient parmi les premiers terrains à être soumis à l'immatriculation par le tribunal mixte immobilier (actuellement Tribunal Immobilier) ou par les commissions administratives de délimitation. Les titres foncières générés par ces opérations sont donc généralement très anciens. Ils ont subi beaucoup de modifications soit légales (ouvrages ou actions d'utilité publique) soit illégales (défrichement, possessions, mains mises...). Les titres foncières forestiers sont ainsi devenus des titres gelés car ne reflétant pas la réalité du terrain. Le rétablissement de la consistance foncière du DFE nécessite la coopération de plusieurs parties prenantes qu'il y a lieu de coordonner l'intervention.</p> <p>Le DFE constitue la composante essentielle des forêts tunisiennes puisque, selon les estimations de la DGF, 95% de ces forêts sont publiques. C'est aussi la composante forestière qui a subi le plus d'atteintes quant à la protection de son assiette foncière surtout après la révolution de 2011. Depuis la création du service forestier en 1883, on enregistre une accumulation de problèmes de nature foncière. Il en résulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Menaces et risques encourus par les occupations illicites du domaine forestier de l'Etat ; ➤ Changement de vocation des terres forestières et disparition de l'état forestier ; ➤ Protection de la propriété de l'Etat ; ➤ Une bonne gouvernance à travers la protection des droits fonciers ; ➤ Une bonne coordination entre les divers intervenants.
Objectifs	Objectif principal :

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Protection de l'assiette forestière ; ➤ Diminution des occupations illicites ; ➤ Régularisation des conflits fonciers. <p>Etre le gouvernorat leader et pilote dans les différents processus d'assainissement foncier du domaine forestier de l'Etat. Gouvernance, gestion durable des forêts, protection des forêts, communication et sensibilisation.</p> <p>Par ailleurs, la réglementation forestière en matière de conservation foncier n'est pas adaptée. La modification éventuelle du Code Forestier doit prévoir la création d'une commission d'apurement de l'assiette foncière du DFE à l'instar des commissions de reconnaissance des biens domaniaux prévues par le décret 18 juin 1918, relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat ou étendre les attributions de celles-ci au DFE. Cette commission d'apurement jugera des atteintes subies par le DFE et des déclassements ou classements éventuels dans ce domaine.</p>																																																																																																																		
Liens avec les projets en cours	Nouveau projet																																																																																																																		
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Assainissement foncier des terres agricoles.																																																																																																																		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécurisation foncière des forêts tunisiennes. ➤ Processus d'assainissement foncier établi et mis en œuvre ; ➤ Pour les titres, bornes rétablies ➤ Pour les réquisitions cartographie effectuée, délimitation effectuée, bornage complémentaire établi, titres fonciers publiés ; ➤ Conflits fonciers enlevés, atténuer les litiges fonciers et conserver le patrimoine forestier ; ➤ Gestion rationnelle du droit de propriété ; ➤ Coordination entre les intervenants améliorée ; ➤ Communication améliorée et population sensibilisé ; ➤ Développement durable du secteur forestier assuré. 																																																																																																																		
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA dans la mise en œuvre ; ➤ Impliquer autorités locales, l'AFA, l'OTC, le tribunal immobilier, Ministère de domaines et affaires foncières, CNT, usagers des forêts, GDA. 																																																																																																																		
3. Mise en œuvre du projet																																																																																																																			
Planning indicatif de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="3">Année 1</th> <th colspan="3">Année 2</th> <th colspan="3">Année 3</th> <th colspan="3">Année 4</th> <th colspan="3">Année 5</th> <th colspan="3">Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude du projet</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Création d'un sommier du DFE, DPE, terres privées reboisées, terres à vocation forestière</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Création d'un SIG foncier</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Préparer les dossiers de transfert du DPE au DFE</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Développement</td> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </tbody> </table>		Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6			Etude du projet																			Création d'un sommier du DFE, DPE, terres privées reboisées, terres à vocation forestière																			Création d'un SIG foncier																			Préparer les dossiers de transfert du DPE au DFE																			Développement																		
		Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5			Année 6																																																																																																		
	Etude du projet																																																																																																																		
	Création d'un sommier du DFE, DPE, terres privées reboisées, terres à vocation forestière																																																																																																																		
	Création d'un SIG foncier																																																																																																																		
	Préparer les dossiers de transfert du DPE au DFE																																																																																																																		
Développement																																																																																																																			

Projet N°5 : Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier.

Secteur : Forêt	Orientation stratégique 3 : Réforme du secteur forestier, améliorer sa gouvernance et renforcer la capacité des parties prenantes.
Intitulé du projet : Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une administration forestière en panne, surchargée et inopérante pour mettre en œuvre les stratégies et programmes forestiers ; ➤ Multitudes des tutelles ; ➤ Secteur privé non impliqué, absence de PPP ; ➤ Restrictions imposées par le code forestier pour l'accès aux ressources, l'exploitation et la valorisation des biens et services des forêts ; ➤ Dominance de la politique nationale sur les considérations et spécificités régionales ➤ Peu de coordination dans les approches et priorités ; ➤ Absence de communication, sensibilisation et information ; ➤ Absence d'appui et de renforcement des capacités du personnel forestier local et des parties prenantes.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Lever les contraintes administratives et réglementaires pour le développement des biens et services des forêts ; ➤ Renforcer les capacités des parties prenantes pour une gestion durable et une bonne gouvernance des forêts et des aires protégées ; ➤ Appuyer et inciter le secteur privé (entrepreneurs, ONG, GDA) dans l'exécution des travaux sylvicoles et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux y compris le tourisme alternatif ; ➤ Améliorer la communication et la concertation au niveau régional et avec le niveau national ; ➤ Informer, présenter et sensibiliser sur la spécificité de la problématique forestière de la région et le plan d'action proposé.
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>CRDA Jendouba. Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham. Direction Générale des Forêts. Régie d'exploitation forestière. ODESYANO. Direction Générale des Affaires Législatifs et Foncières (MAPRH). Projet doit être guidé et dirigé par Le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques (MAPRH).</p>
Description sommaire du projet	<p>Projet porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer l'environnement institutionnel et réglementaire du secteur forestier ; ➤ Créer une dynamique de concertation et de communication entre les différents intervenants ; ➤ Renforcer les capacités des principaux intervenants ; ➤ PPP et soutien des intervenants (autres que l'administration forestière), pour le développement des biens et services des forêts. <p>Composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Amendement du code forestier ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réorganisation des arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham ; ➤ Développement d'un climat d'investissement privé dans le secteur forestier : définir, légaliser et alléger le processus de PPP ; ➤ Elaboration d'un programme de renforcement des capacités des différents partenaires (personnel de l'administration forestière, promoteurs, entreprises des travaux forestiers, bucherons et récolteurs de liège, GDA, SMSA, jeunes diplômés, unités de valorisation des PFNL, ...) ; ➤ Etablissement d'un catalogue des Métiers de la forêt et initier un programme de formation professionnelle ; ➤ Identification et mise en œuvre des axes de recherche-développement ; ➤ Renforcement des moyens humains et matériel ; ➤ Elaboration d'une stratégie de communication autour du secteur forestier afin d'informer/familiariser les différentes catégories d'acteurs (décideurs, planificateurs, techniciens, populations forestières, société civile/public, etc.) à la spécificité et programmes du secteur ; ➤ Créer une plateforme de concertation et d'échange d'information entre les différents acteurs et parties prenantes concernés par le développement du secteur forestier, ce qui devrait permettre de favoriser le développement de synergies entre les acteurs et créer une entente quant à l'identification d'opportunités de collaboration autour des activités/projets à mener. ➤ Budgétisation par objectifs, élaboration d'un système de S-E des programmes des deux AF de Jendouba et Ain Draham, analyse des performances des programmes, référentiel d'évaluation des programmes.
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Actuellement la gestion durable des forêts, la valorisation de ses biens et services, l'encouragement des initiatives privées, le développement d'un PPP, ... nécessitent des mesures d'adaptation et d'amélioration qui sont d'ordre institutionnel, réglementaire, mise à niveau des moyens humains de l'administration forestière et l'amélioration du cadre de concertation entre les différents intervenants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation du cadre juridique pour enlever les blocages quant au développement des initiatives et projets, l'accès aux produits forestiers, ... ➤ Renforcement du cadre institutionnel du secteur forestier dans le gouvernorat de Jendouba ; ➤ Instauration d'un processus de PPP ; ➤ Amélioration des compétences et des capacités des parties prenantes ; ➤ Développement des processus de concertation ; ➤ Amélioration de la visibilité du secteur forestier et son rôle dans le développement économique et social de la région ; ➤ Amélioration de la communication entre les divers intervenants ; ➤ Amélioration de la planification des travaux forestiers, leur suivi-évaluation, ...

	<p>Etre le gouvernorat leader et pilote dans les différents processus de bonne gouvernance du domaine forestier de l'Etat.</p> <p>Gouvernance, gestion durable des forêts, protection des forêts, communication et sensibilisation.</p>
Liens avec les projets en cours	<p>Le budget national, le projet JICA, le projet BIRD et le programme de l'ODESYANO comprennent en partie certaines composantes de ce projet.</p> <p>Le CRDA soumet aux différentes Unités de Gestion des Projets son plan d'action pour inclure les résultats escomptés de ces projets.</p>
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	<p>Instauration des conditions favorables pour contribuer au développement du tourisme alternatif, l'industrie forestière des produits ligneux et non ligneux, les petits métiers et services.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre juridique réglementé et adapté ; ➤ Cadre institutionnel plus performant ; ➤ Processus de PPP instauré et capacités des parties prenantes renforcées ; ➤ Stratégie de communication élaborée et mise en œuvre ; ➤ Système de planification et de SE opérationnel.
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important au CRDA dans la mise en œuvre ; ➤ Impliquer les autorités locales, les usagers des forêts et les GDA.
Mise en œuvre du projet	
Acteurs clés concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques ➤ CRDA Jendouba ➤ DGF ➤ REF ➤ ODESYANO ➤ Structures locales et centrales de la Présidence du Gouvernement.
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités du personnel des arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham ; ➤ Assistance technique de l'administration forestière. <p>Projet doit être approprié, guidé et dirigé par Le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques.</p>
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Arrondissements des forêts restructurés ; ➤ Code forestier révisé ; ➤ Processus de PPP identifié et mis en œuvre ; ➤ Plan de renforcement des capacités établi et mis en œuvre ; ➤ Cadre de concertation établi et appliqué ; ➤ Stratégie de communication préparée et mise en œuvre ; ➤ Système de planification et de SE des programmes forestiers établi et appliqué ; ➤ Catalogue de la formation professionnelle dans les métiers de la forêt établi et programme spécifique initié.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Climat d'investissement privé dans le secteur forestier amélioré ; ➤ Performance de l'administration forestière dans la mise en œuvre des programmes et projets forestiers ; ➤ Concertation entre les différents acteurs améliorée ; ➤ Meilleure visibilité et bonne perception du secteur forestier dans le

gouvernorat de Jendouba.				
Coût estimatif du projet				
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes			
		Objet	Coût unitaire (DT)	Coût total en millions de DT
		Etude du projet	-	1
		Révision du code forestier	1 convention	200
		Restructuration de l'administration forestière	1 convention	1 000 000
		Développement du processus de PPP	1 convention	-
		Préparation et mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités	1 convention	-
		Préparation et mise en œuvre d'un plan de communication	1 convention	-
		Préparation et développement d'une plateforme de concertation entre les différents intervenants	1 convention	-
		Préparation et installation d'un système de planification et SE des programmes et projets forestiers	1 convention	-
		Elaboration du catalogue des métiers de la forêts et organisation des sessions de formation professionnelles	1 convention	-
		Mesures d'accompagnement et renforcement des moyens de l'administration forestière	-	-
		Total		13.5
Sources de financement	<p>Les financements actuels du secteur forestier seront révisés pour inclure les résultats escomptés de ce projet.</p> <p>Le budget national, le projet JICA, le projet BIRD et le programme de l'ODESYANO peuvent couvrir largement le projet.</p>			

Projet 29: Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier

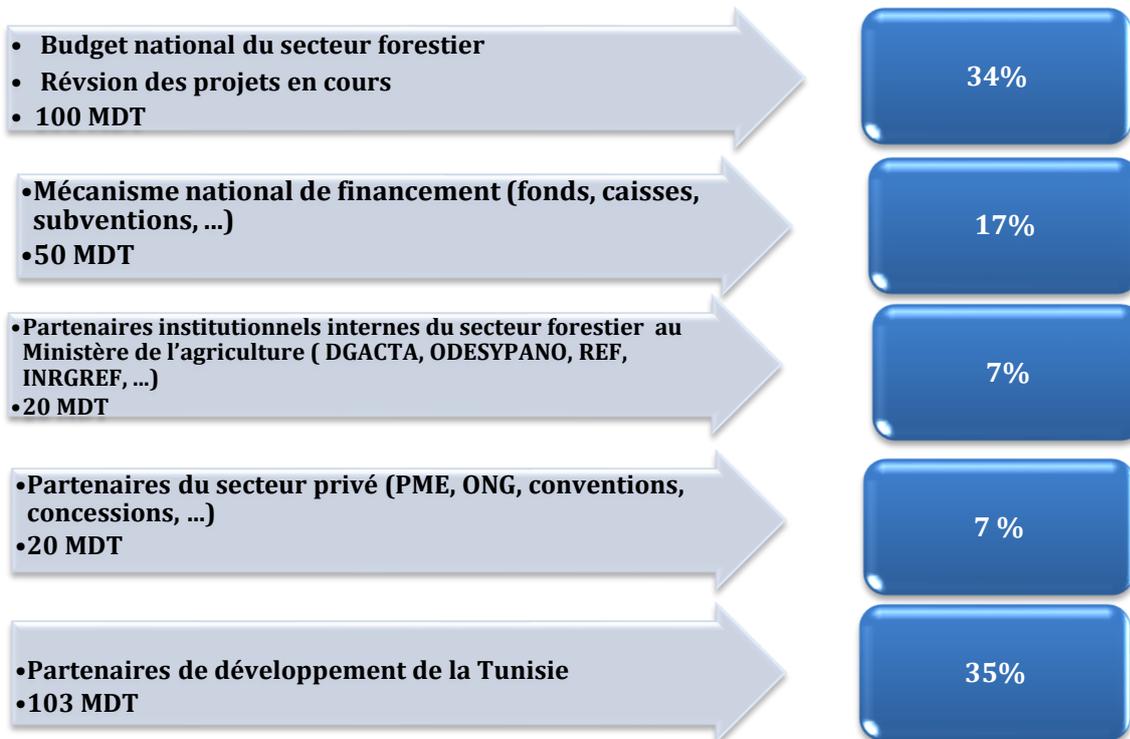
Récapitulatif des projets forestiers, de leurs coûts et d'une proposition de financement :

Sept projets forestiers sont proposés dans le PSDR, le coût total est de 293 millions de dinars.
Coût des projets forestiers dans le gouvernorat de Jendouba

Intitulé du projet	Coût Millions DT
Projet N°1 : Projet d'exploitation et de valorisation des produits forestiers.	57
Projet N°A : Projet de développement de la population forestière.	112
Projet N°2 : Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux.	64
Projet N°3 : Projet de protection des forêts contre les incendies.	33
Projet N°B : Projet de restauration des paysages forestiers et de protection biologique des infrastructures routières et hydrauliques. (Inséré dans le Programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda)	27
Projet N°4 : Projet de protection de l'assise foncière du domaine forestier de l'Etat.	10.5
Projet N°5 : Amélioration de l'environnement institutionnel, réglementaire et de la gouvernance du secteur forestier.	13.5
Coût Total	293

Sur la base des orientations de la Stratégie Nationale du secteur forestier (2015-2024), cinq sources de financement sont retenues.

Schéma de financement des projets forestiers du PSDR du gouvernorat de Jendouba :



Structure de gestion et de mise en œuvre de la composante forestière du PSDR

Conformément au schéma de gouvernance globale du PSDR, et sous l'égide de la structure dédiée au PSDR préconisée comprenant le COPIL et l'ARDES, la sous-structure en charge de la composante forestière est à créer au niveau du CRDA sous forme d'une structure matricielle

En effet, la structure matricielle est la plus aboutie car elle permet à la fois de **mener un grand nombre de projets en parallèle avec un nombre limité de ressources** et de générer un effet de transversalité qui concourt au **décloisonnement des métiers et des services**.

Chaque chef de projet hérite d'une responsabilité totale sur son projet, depuis le montage jusqu'à la clôture. Ceci sans l'autorité hiérarchique dont dispose les responsables de service. Sa seule autorité est **une compétence de leader** pour motiver, entraîner et fédérer les énergies pour tendre vers l'objectif commun.

En fonction des compétences requises au cours de l'avancement du projet, le chef de projet va solliciter, par l'entremise de leurs responsables, des ressources appartenant aux différents services de l'administration. Ces dernières n'interviendront sur le projet que **le temps nécessaire à la réalisation des tâches qui leur auront été affectées**. Elles continueront en parallèle à assumer leurs tâches au sein de leur service d'origine ou pourront être amenées à intervenir, en tant que ressource (voire chef de projet), sur d'autres projets menés au sein de l'administration.

Cette structure a l'avantage de **convenir à tout type de projet**. Seuls ceux imposant des contraintes de délai extrêmement fortes peuvent en être exclus au profit d'un mode commando.

Au niveau régional, le secteur forestier est géré par le Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA) de Jendouba.

Vu l'importance des forêts dans la région, l'organigramme du CRDA de Jendouba comporte deux arrondissements des forêts (AF) coordonnés par la Division de Reboisement et de la Protection des Sols (DRPS).

- Arrondissement des forêts de Jendouba ;
- Arrondissement des forêts d'Ain Draham.

Structure proposée :

- DRPS : Directeur du PSDR/forêt
- Comité de pilotage
- Arrondissement des forêts : Chef de Projet
- Services forestiers au niveau des délégations, services partenaires : Equipe du projet

- Suivi-Evaluation de la composante « Secteur des Forêts » du PSDR

Le tableau de bord stratégique suivant est **un outil de pilotage** constitué de plusieurs indicateurs de performance visant à anticiper les évolutions prévisibles et à inciter à prendre des décisions.

Pour chaque axe stratégique, des indicateurs stratégiques et des valeurs cibles sont identifiés.

Tableau de bord du suivi du PSDR du gouvernorat de Jendouba (composante forestière)

Axes stratégiques	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Cibles
Axe 1 Economique et sociale	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'exploitation durable et soutenue des ressources forestières. Optimiser la valorisation du bois et des PFNL. Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier. Assurer un revenu stable et durable à la population forestière. 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exploitation des produits forestier. Produits valorisés dans la région. Taux de plans d'aménagement forestier actualisés et mis en œuvre. Taux d'organisations de population forestière bénéficiant de contrat programme. Nombre de projets écotouristiques dans le gouvernorat. Nombre de concessions octroyées pour des projets écotouristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> 90% 90% 90% 75% 3 projets /délégation 2 sites/délégation
Axe 2 Ecologique	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des aménagements forestiers pour la protection des ressources. Consolider l'infrastructure pour la protection des forêts. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de séries forestières désenclavées et équipées par une infrastructure de prévention contre les feux de forêts. Nombre de sites réhabilités. Processus d'immatriculation du domaine forestier établi et fonctionnel 	<ul style="list-style-type: none"> 75% 3 sites/délégation Taux des forêts immatriculées et bornage rétabli
Axe 3 Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Lever les contraintes administratives et réglementaires. Renforcement des capacités des parties prenantes. Développement du secteur privé et du PPP. 	<ul style="list-style-type: none"> Administration forestière réorganisée. Code forestier révisé. Plan de formation élaboré et mis en œuvre. Sociétés forestières créées. Nombre de contrats de travaux élaborés. Contrats de concession signés. Nombre de convention avec les ONG. 	<ul style="list-style-type: none"> Décret publié Loi publiée Plan de formation établi 2 sociétés/an 6 contrats/an 1 Concession/an 2 Conventions/an

L'évaluation des objectifs et indicateurs seront effectués tous les deux ans. Un rapport de mise en œuvre de ce plan est produit par le CRDA pour faire état de l'atteinte de l'ensemble des objectifs en partie à l'aide d'indicateurs ci-dessus présentés.

Périodiquement, il est important de contrôler l'avancée du réalisé par rapport aux objectifs afin de piloter véritablement le PSDR.

Au niveau de chaque plan quinquennal, il peut être utile de procéder à des ajustements pour tenir compte des évolutions de la situation et l'environnement de la région.

Le périmètre d'un projet structurant n'a pas vocation à rester figer et immuable au cours de sa durée de vie. Il est au contraire fortement souhaité que de nouveaux axes ou des compléments à des axes existants, portés par des équipes présentes ou non dans le projet initial, puissent venir se greffer sur un projet structurant existant. Les ajustements permettent alors de répondre à des problématiques existantes ou nouvelles, mises à jour du projet initial. La décision d'intégrer de nouvelles propositions dans un projet structurant revient au comité de pilotage du projet.

V.8. Secteur de l'agriculture et de la pêche : rendre Jendouba le verger de la Tunisie

1. Contenu du plan d'action agriculture du PSDR Jendouba 2050

- Une fois la présente étude approuvée, une charte est à signer entre le COPIL et les départements ministériels, pour œuvrer ensemble à mettre en œuvre les projets proposés depuis la recherche de financement jusqu' aux évaluations.
- Pour la mise en œuvre des projets dans le domaine agricole, une fois la liste des projets approuvée par le COPIL, ce dernier devrait continuer à jouer un rôle central dans le pilotage de ces projets. Des réunions trimestrielles sont à organiser pour débattre de l'état d'avancement pour le financement des projets et en général pour le suivi de leur mise en œuvre et les prises de décision.
- Des comités au niveau local sont à constituer pour le suivi local des projets
- Pour les grands projets agricoles, des Unités de Gestion de Projets (UGP) sont à mettre en place. Une assistance technique est à prévoir.
- Un système de suivi/évaluation est à mettre en place par un bureau d'étude, accessible au COPIL et aux institutions en charge de la mise en œuvre des projets.
- Des évaluations indépendantes annuelles, à mi-parcours et finales sont à réaliser.

2. Rappel de quelques conditions cadres générales/transversales

- Volonté politique de favoriser le gouvernorat de Jendouba par rapport aux autres gouvernorats (Principe de la discrimination positive. L'article 12 de la constitution).
- Soutenir les exploitants agricoles en subventionnant les intrants comme durant les années 70
- Faciliter la commercialisation des produits agricoles.
- Créer une banque régionale de développement et faciliter l'accès aux crédits
- Renforcer les capacités des acteurs du développement agricole.
- Renforcer le dialogue et la concertation entre les acteurs du développement agricole.
- Développer le secteur agro-industriel

3. Rappel des Orientations Stratégiques (OS), Objectifs stratégiques (Os) et Objectifs opérationnels (OO)

L'atteinte de la vision retenue pour le développement futur du secteur agricole dans le gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050 est possible en suivant les orientations stratégiques suivantes :

Orientation Stratégique 1 :	
Mieux sécuriser l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et les autres usages, soulager la pression sur cette ressource, valoriser les eaux épurées et étendre les périmètres irrigués	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser les ressources en eau conventionnelles -Valoriser les eaux non conventionnelles -Extension des périmètres irrigués -Améliorer l'efficacité des réseaux d'irrigation 	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser les barrages restants -Réaliser d'autres connections entre les barrages et rénover les connections amorties -Suivre et gérer en temps réel et à distance le système barrages et les périmètres publics irrigués -Renforcer les travaux CES -Créer des PPI avec les eaux usées épurées

	<ul style="list-style-type: none"> -Affecter les eaux réservées actuellement pour l'AEP hors du gouvernorat, pour Jendouba -Encourager les privés pour réaliser des sondages d'eau -Assurer convenablement la maintenance et l'entretien des PPI -Renforcer l'économie d'eau -Préserver les ressources en eau contre les pollutions et le gaspillage
Orientation Stratégique 2 : Achever l'immatriculation foncière, actualiser les titres de propriété, encourager le remembrement des terres et viabiliser les exploitations agricoles	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Achever l'immatriculation foncière -Actualiser les titres de propriété -Encourager le remembrement des terres -Viabiliser les exploitations agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre à tous les propriétaires d'avoir des titres individuels -Viabiliser les exploitations agricoles
Orientation Stratégique 3 : Développer les filières agricoles	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Diversifier les spéculations végétales en privilégiant des cultures prometteuses (Grenadier, agrumes, colza, olivier, PAM,) -Augmenter les productions -Obtenir des produits compétitifs -Mieux garantir la commercialisation par les exploitants - Faire bénéficier au maximum les producteurs de la valeur ajoutée -Améliorer de façon remarquable les revenus des agriculteurs -Dégager un surplus pouvant participer à induire des effets d'entraînement sur le développement régional 	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter l'acquisition des intrants (disponibilité et subvention comme lors des années 70 avant le programme d'ajustement structurel) -Instaurer un système efficace de vulgarisation de proximité -Renforcer les intervenants dans le domaine de vulgarisation en moyens humains et matériels -Innover en matière des modes de vulgarisation et les diversifier (PPP par la contractualisation, SMS, Chaîne de TV nationale dédiée à la vulgarisation, CD,) -Renforcer la recherche -Renforcer la recherche-développement -Mise à niveau des centres de formation professionnelle agricole -Actualiser la carte agricole et y faciliter l'accès pour les agriculteurs et autres utilisateurs -Encourager les jeunes et les femmes à profiter de l'infrastructure de formation -Installer des laboratoires (défense des cultures, analyse de trace de pesticides, certification biologique, multiplication des prédateurs pour la lutte biologique, maladies du cheptel, fertilité des sols, contrôle de la qualité des intrants) -Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel -Installer progressivement un système de traçabilité des produits agricoles -Encourager la production des semences -Mettre à niveau les marchés de gros et de bestiaux, mieux les contrôler. -Augmenter la capacité de stockage des produits agricoles -Lutter contre le commerce informel

	<ul style="list-style-type: none"> -Partager équitablement la valeur ajoutée entre les acteurs de chaque filière agricole -Etendre les contrats de production -Accorder des encouragements spécifiques pour l'installation des unités de conditionnement et de transformation -Mettre à niveau les marchés de gros et de bestiaux, mieux les contrôler. -Améliorer l'état des pistes -Encourager la constitution des SMSA - Recourir aux nouvelles technologies (drones, capteurs, tensiomètres télétransmission ...) -Former les techniciens et les exploitants dans ce domaine -Développer l'utilisation des énergies renouvelables
Orientation Stratégique 4 :	
Développer le secteur de la pêche et la pisciculture et protéger les ressources halieutiques	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Augmenter la production de la pêche - Augmenter la production piscicole -Protéger les ressources halieutiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Mise à niveau du port de pêche -Intensifier l'ensemencement des barrages par les alevins -Favoriser le développement du corail -Inciter plus les pêcheurs au chalutier
Orientation Stratégique 5 :	
Reformer en profondeur la gouvernance du secteur agricole	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Améliorer la performance des acteurs de la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> -Revoir la politique nationale de l'agriculture et plus précisément celles des céréales pour laisser plus de surplus aux agriculteurs -Réaliser une étude nationale pour restructurer les organismes intervenants dans le développement agricole et recentrer leurs rôles -Renforcer les capacités de ces organismes -Renforcer les capacités des GDA et SMSA -Réviser l'arsenal juridique (GDA, SMSA, eau, sol, activité de pêche, ...) -Renforcer le contrôle pour le respect des normes pour les intrants et les produits agricoles -Réduire les conflits et tensions entre les acteurs de la gouvernance

4. Portefeuille des projets

En se basant sur le diagnostic sur le secteur agricole et la stratégie arrêtée pour le développer et en conformité avec les axes stratégiques, les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels et avec la collaboration du CRDA de Jendouba, de la DG/BGTH et l'APIP, nous avons 8 projets suivants :

Projet 1 : Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles

Projet 2 : Promotion des filières agricoles

Projet 3 : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture

Et trois autres projets qui ont été insérés dans des programmes structurant de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda :

- Projet de Construction de 5 barrages et des barrages collinaires et lutte contre les inondations (projet intégré dans le programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda)
- Projet de Conservation des eaux et du sol (projet intégré dans le programme de valorisation intégrée de la vallée de la Medjerda)
- Et enfin les projets Structurants de Rénovation et modernisation et création des PPI et le Projet de Remplacement de forages et Création de forages (présentés dans la partie projets structurants),

Enfin un projet de Renforcement des capacités du CRDA a été mutualisé avec le renforcement des capacités des institutions régionales en générales

Projet 1 : Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles

Secteur : Agriculture	Domaine : Foncier
Intitulé du projet : Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	L'immatriculation foncière ne couvre pas la totalité des terres agricoles. Les données sur les terres immatriculées manquent. Même parmi les terres immatriculées, une partie est constituée par des propriétés dans l'indivision. Le morcellement caractérise les exploitations agricoles, puisque 61% des exploitations ont une superficie inférieure à 5 ha. L'absence de titres de propriété ne permet pas aux exploitants d'accéder aux prêts. La petite exploitation et peu ou non rentable.
Perspectives du domaine concerné par le projet	En Tunisie, les problèmes fonciers constituent une grande entrave pour l'investissement privé et public et la bonne exploitation lorsque la propriété est maintenue dans l'indivision. Ces problèmes sont une source de nombreux conflits dont un nombre important est traité par les tribunaux. Après l'important effort en matière d'apurement foncier et de cadastre, le pays n'a d'autres choix que d'achever cette tâche et surtout de combattre l'indivision et le morcellement.
2. Description du projet	
Institution porteuse du projet	Direction régionale du <i>ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières à Jendouba.</i>
Description sommaire du projet	Il s'agit d'assainir totalement la situation foncière, encourager le remembrement et la lutte contre le morcellement.
Principales composantes du projet	-Installer une base de données numérique et cartographique des propriétés foncières -Achever l'immatriculation foncière -Actualiser les titres de propriété -Encourager le remembrement -Limiter le morcellement des exploitations
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Ce projet peut créer les meilleures conditions pour aider au développement agricole et de la région en général
Objectif	Assainir la situation foncière
Liens avec les projets en cours	Ce projet a des liens très étroits avec de nombreux projets dans différents secteurs (Investissements privés et publics).

Complémentarités avec d'autres projets du PSDR	Instaurer un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation -Elaboration d'une stratégie foncière
Résultats attendus	-Assainissement foncier -Réalisation d'une base de données numérique et cartographique -Baisse du taux de morcellement
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	A créer une UGP pour la réalisation du projet, rattachée à <i>directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières. Etablir un contrat cadre ente tous les organismes régionaux en charge du foncier. Pour appuyer ces organismes par des moyens humains et matériels et par la formation.</i>
Planning indicatif de mise en œuvre	15 ans. De 2023 à 2037
Acteurs clefs concernés	<i>Directions régionales des domaines de l'Etat et des affaires foncières, Tribunal foncier, OTC, direction régionale de la propriété foncière et AFA.</i>
Etude de faisabilité	A réaliser
Conditions cadre pour la mise en œuvre	-Révision du cadre juridique sur le foncier -Supporter la grande partie du budget par l'état et réduire autant que possible la participation financière des bénéficiaires. -Adhésion des bénéficiaires
Indicateurs de suivi-évaluation	-Superficie cadastrée -Superficie pour les titres gelés et dans l'indivision actualisée -Superficie remembrée -Pourcentage de la superficie morcelée -Titres de propriété inscrits dans la base de données numériques et cartographiques
Indicateurs d'impacts	Evolution des investissements privés et publics
4. risques écologiques, économiques et sociaux	
-Conflits fonciers -Faible collaboration entre les institutions en charge du foncier -Faibles capacités des institutions en charge du foncier - Faibles capacités financières des ayants droits et absentéisme	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	5 MDT
Sources de financement	Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 30: Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles

Projet 2 : Promotion des filières agricoles

Secteur : Agriculture	Domaine : filières agricoles
Intitulé du projet : Promotion des filières agricoles	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Le diagnostic réalisé sur le secteur agricole à Jendouba a montré que les filières agricoles sont caractérisées comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le maillon "producteur" est le maillon le plus faible des filières. Il est le plus exposé aux divers risques -Le manque de transparence des transactions entre les producteurs, et les fournisseurs et les acheteurs -Les producteurs profitent peu des valeurs ajoutées sur les chaînes des valeurs des filières -La faible collaboration entre les acteurs des filières -Le manque d'organisation des producteurs pour mieux tirer profit des filières
Perspectives du domaine concerné par le projet	<p>Le secteur agricole en Tunisie est appelé à affronter les principaux défis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Atteindre le plus haut niveau d'autosuffisance alimentaire dans un contexte de libéralisation et de changement climatique. -Affronter la concurrence actuelle et future dans un contexte de libéralisation des échanges internationaux. -Améliorer les revenus des producteurs -Générer un surplus favorisant une accumulation régionale qui peut engendrer un effet d'entraînement sur le développement régional. <p>La promotion des filières constitue depuis quelques années une approche de plus en plus adoptée pour développer le secteur agricole (exemple des gouvernorats de Sliliana, Médenine et Zaghuan)</p>
2. Description du projet	
Institution porteuse du projet	Le CRDA et l'ODNO
Description sommaire du projet	Le projet consiste à intervenir au niveau des différents maillons des filières agricoles, pour créer les meilleures conditions pour l'accroissement de la production, sa commercialisation, favoriser le partage le plus équitable de la valeur ajoutée et la génération de nouveaux postes d'emploi.
Principales composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> -Accroissement du potentiel de production agricole : *Plantation de 4000 ha d'arboriculture (olivier, grenadier, agrumes ...et entretien de 10000 ha d'anciennes plantations arboricoles), * Introduction de 10000 génisses pleines, de 4500 ruches apicoles, *Développement de l'élevage caprin

	<p>* Développement de la culture du colza * Développement de l'agriculture biologique</p> <p>- Promotion et valorisation des filières : *Organisation des acteurs des filières dans les zones de production en plateformes d'échange et de concertation, *Développement des activités économiques par les acteurs des filières, *Renforcement des capacités de valorisation des produits des filières, *Renforcement des capacités professionnelles des acteurs</p> <p>- Création de conditions favorables pour le développement des filières. : -*Mise en place d'un dispositif d'appui-conseil et de prestation de services (Fournitures d'intrants, collecte, stockage, insémination artificielle, laboratoires d'analyse de la qualité des produits, laboratoire de surveillance des zoonoses.) * Réalisation d'infrastructures liées aux filières (Pistes, marchés de gros, marchés de bestiaux) *Actualiser la carte agricole et y faciliter l'accès pour les agriculteurs et autres utilisateurs *Encourager l'agriculture contractuelle *Redynamiser et étendre les activités d'arbitrage entre les acteurs des filières. * Favoriser le dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.</p>
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Les retombés de ce projet seront importants au niveau de tous les acteurs opérants dans le secteur et en amont et en aval de ce secteur. Ainsi la région connaîtra une nouvelle dynamique de développement.
Objectif	Une mienneuse valorisation par les producteurs du potentiel socio-économique de leurs filières et terroirs.
Liens avec les projets en cours	Ce projet a des liens avec plusieurs projets en cours de réalisation par les administrations agricoles régionale (Vulgarisation, encadrement, financement, collecte, commercialisation, valorisation ...).
Complémentarités avec d'autres projets du PSDR	<p>-Création des zones d'activité économiques au niveau de la frontière Tuniso-algérienne -Développer la filière laitière et de produit de santé autour de la Centrale Laitière du Nord CNL -Développer la filière sucrière autour de la Générale Industrielle du Nord, GINOR et le Groupe Le safre -Projet d'aménagement de ZI, de construction de locaux industriels et de plateforme logistique -La création de pôle technologique -Améliorer les infrastructures de transport et de logistiques du gouvernorat</p>
Résultats attendus	-Accroissement de la production agricole

	-Améliorer la compétitivité des produits agricoles -Partage plus équitable de la valeur ajoutée
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	Une unité de gestion du projet (UGP) sera en charge de la mise en œuvre de ce projet. Il impliquer activement les acteurs publics, socioprofessionnels et privés au niveau des différents maillons de ces filières. Les pouvoirs publics créeront les infrastructures et feront profiter les privés des avantages et des conditions pour l'investissement, la production et la commercialisation. Le projet accordera une importance à la concertation et la négociation entre tous les acteurs des filières pour un partage plus équitable de la valeur ajoutée.
Planning indicatif de mise en œuvre	8 ans, de 2024 à 2031
Acteurs clefs concernés	Le CRDA, les exploitants agricoles, les fournisseurs de services agricoles, les industriels en agroalimentaire, les municipalités
Etude de faisabilité	A réaliser
Conditions cadre pour la mise en œuvre	-Volonté politique. -Disposition à bien coopérer entre les acteurs des filières. -Accès plus facile aux sources de financement
Indicateurs de suivi-évaluation	- Taux de réalisation des actions du projet -Degré de satisfaction des opérateurs aux niveau des filières
Indicateurs d'impacts	-Taux d'accroissement de la VA -Evolution des revenus des bénéficiaires
4. Risques écologiques, économiques et sociaux	
-Finances publiques limités -Accès difficile aux sources de financement	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	100 MDT
Sources de financement	Budget tunisien, bailleurs de fonds et bénéficiaires

Projet 31: Promotion des filières agricoles

Projet 3 : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture

Secteur : Agriculture	Domaine : Pêche
Intitulé du projet : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les produits de la pêche proviennent principalement de la pêche marine Une faible quantité provient de la pêche continentale dans les barrages. L'exploitation n'a jamais dépassé 10% du potentiel. Le secteur a beaucoup régressé. Entre 2003 et 2018 la production a chuté de plus que 50%.La vétusté des barques et l'endettement des pêcheurs en sont les principales causes. L'infrastructure du port de pêche nécessite l'amélioration. Le grand potentiel existe en mer. En plus de cela, la région compte 6 grands barrages où l'aquaculture a été entamée et 17 barrages collinaires favorables pour cette activité.. sans compter les futurs barrages à réaliser.
Perspectives du domaine concerné par le projet	La pêche est la troisième richesse naturelle du pays . Elle est le deuxième secteur agricole en termes d'exportation après l'huile d'olive. Elle constitue un enjeu stratégique pour la Tunisie en matière de sécurité alimentaire. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture a contribué durant la période 2006-2016 pour 6,4%à la valeur de la production agricole, pour 12,9%à la valeur des exportations agricoles et a généré 51261 emplois directs .
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Le CRDA, L'APIP et la municipalité de Tabarka
Description sommaire du projet	Le projet porte sur le développement de la pêche marine, de l'aquaculture continentale et de l'aquaculture continentale dans les barrages.
Principales composantes du projet	<ul style="list-style-type: none"> -Renouvellement des barques vétustes -Mise en place d'une unité pour la production de 1 million d'alevins pour leur dissémination dans les barrages - Mise en place d'une écloserie pour le repeuplement de la côte en langouste -Promotion de la pêche touristique (dans les barrages et plongée sous-marine). -Acquisition d'un treuil pour Maloula -Extension du marché de gros pour le poisson -Formation des pêcheurs et des plongeurs -Renforcement des capacités de l'arrondissement pêche en moyens humains et matériel et en formation -Renforcement de l'infrastructure du port de pêche (augmentation de la capacité d'accueil des barques, installation d'une quai cimentée, extension de l'aire d'entretien des barques et sa cimentation, mise à niveau de l'unité de fabrication de glace, consolidation des digues de protection, bitumage des pistes secondaires, acquisition

	d'une grue de 300 T, renouvellement de l'éclairage public et du réseau électrique assainissement et divers équipements,
Zone d'intervention	Tabarka et les grands barrages et les barrages collinaires
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Ce projet peut mieux valoriser le potentiel halieutique du gouvernorat. Il peut favoriser la production et l'exportation des produits de la pêche, consolider les postes d'emplois existants et créer de nouveaux postes.
Objectif	-Accroître la production de l'activité de pêche. -Consolider dans le secteur de la pêche les emplois existants et créer d'autres.
Liens avec les projets en cours	Interventions du CRDA pour l'encadrement des pêcheurs et services qui leur sont rendus par l'APIP
Complémentarités avec d'autres projets du PSDR	Projets du tourisme
Résultats attendus	- Produire à l'horizon 2050 2500 T de poisson de mer, 200 T de poisson de l'aquaculture continentales et 500 T de poisson de l'aquaculture marine.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet	La plus grande partie des actions sera réalisée à l'entreprise
Planning indicatif de mise en œuvre	Ce projet est à réaliser sur 7 ans (de 2023 à 2032)
Acteurs clefs concernés	Le CRDA, L'APIP et la municipalité de Tabarka
Etude de faisabilité	Les études de faisabilité et d'exécution sont à réaliser pour : -Mise en place d'une unité pour la production de 1 million d'alevins pour leur dissémination dans les barrages - Mise en place d'une écloserie pour le repeuplement de la côte en langouste -Renforcement de l'infrastructure portuaire
Conditions cadre pour la mise en œuvre	-Résoudre le problème de l'endettement des pêcheurs et faciliter l'accès pour les crédits (dont les crédits pour 78 personnes en possession d'autorisations) -Promulguer le cadre juridique pour encourager l'activité de tourisme de pêche.
Indicateurs de suivi-évaluation	-L'infrastructure portuaire renforcée -Le nombre de barques de pêche augmenté
Indicateurs d'impacts	-La production annuelle en produits de la pêche. -Le nombre de postes d'emploi
4. Risques écologiques, économiques et sociaux	
-Non-respect de la réglementation de la pêche -Réticence pour le financement au profil des pêcheurs	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	50 MDT
Sources de financement	Budget tunisien, la municipalité de Tabarka et les bailleurs de fonds

Projet 32: Développement de la pêche marine et de l'aquaculture

- Processus de mise en œuvre de la composante « agriculture » du PSDR

En conformité avec le schéma de gouvernance globale préconisé, à savoir un COPIL globale du PSDR et une ARDES de gestion, il sera créé des sous-comités sectoriels pour le secteur de l'agriculture, le plus adéquat au niveau du CRDA.

-Au niveau du CRDA, il est proposé qu'un cadre soit affecté à la Division Etudes et Développement Agricole pour se consacrer exclusivement à la composante agriculture du PSDR Pour ce qui est de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de cette composante du PSDR.

- Suivi-Evaluation de la composante « agriculture » du PSDR

La fonction du suivi-évaluation est une fonction importante pour la bonne mise en œuvre du PSDR (secteur agricole). Pour cela nous proposons la matrice du cadre logique suivante :

Chronogramme de mise en œuvre des projets et des mesures (Secteur agricole)

Années	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
Projets mesures																															
Projets																															
Projet 1 : Assainissement oncier																															
Projet 2 : Promotion des cultures agricoles																															
Projet 3 : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture																															

Cadre logique pour le Suivi-Evaluation

Projets/Mesures	Indicateurs objectivement vérifiables /valeurs cibles	Sources d'information	Hypothèses/Risques
I-Projets			
Projet 1 : Assainissement foncier, remembrement, digitalisation, et limitation du morcellement des exploitations agricoles	-Atteindre en 2037 un taux couverture par le cadastre de 95% des terres - En 2037, 30% des exploitations agricoles auront une superficie inférieure à 5 ha.	Rapports annuels de l'UGP du projet	-Conflits fonciers -Faible collaboration entre les institutions en charge du foncier -Faibles capacités des institutions en charge du foncier - Faibles capacités financières des ayants droits et absentéisme
Projet 2 : Promotion des filières agricoles	Passer la valeur de la production agricole annuelle de 186 MDT (2015-2018) à 246 MDT en 2050, aux prix constants de 1999.	"Budget économique annuel" élaboré par le CRDA	-Finances publiques limités - Accès difficile aux sources de financement
	Degré de satisfaction des opérateurs le long de chaque filière pour le partage de la valeur ajoutée.	Enquêtes à réaliser durant l'évaluation à mi-parcours et la fin du projet	
Projet 3 : Développement de la pêche marine et de l'aquaculture	Passer la valeur de la production annuelle des produits de la pêche de 1,4 MDT (2015-2018) à 1,7 MDT en 2050, aux prix constants de 1999.	"Budget économique annuel" élaboré par le CRDA	-Non-respect de la réglementation de la pêche -Réticence pour le financement au profil des pêcheurs
II-Mesures			
Subventionner les intrants comme lors des années 70	Les intrants sont subventionnés au taux appliqué durant les années 70	Ministère du commerce	Objection du ministère des finances
Renforcer l'économie d'eau	98% des périmètres irrigués sont dotés en 2030 en matériel d'économie d'eau	A/Exploitation des périmètres irrigués	
Renforcer la recherche	En 2050, 60% des exploitants appliquent les acquis de la recherche	Enquêtes structures des exploitations agricoles tous les 10 ans	Objection du MARHP et du ministère des finances pour accorder le budget nécessaire
Renforcer la vulgarisation			
Renforcer la recherche/vulgarisation			
Renforcer la formation des exploitants	En 2050, 50% des exploitants, de la MO ont bénéficié d'une	Enquêtes structures des exploitations	

	formation	agricoles tous les 10 ans	
Amélioration de la couverture sanitaire du cheptel	Assurer une couverture minimale de 95%	Rapport annuel du CRDA	
Traçabilité des produits agricoles	En 2050 la traçabilité de 50% des produits agricoles est connue	<i>Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des Produits Agricoles au MARHP</i>	
Encourager la production des semences	Produire dans le pays 60% des besoins en semence contre 5% actuellement	<i>Direction Générale de la Production Agricole au MARHP</i>	Objection du MARHP et du ministère des finances pour mieux soutenir cette activité
Encourager la constitution des SMSA	20% des exploitants sont adhérents dans des SMSA, contre 1,5% actuellement	Rapport annuel du CRDA	-Faible adhésion des agriculteurs -Incitations étatiques limitées
Introduction des nouvelles technologies	-A l'horizon 2050, la situation des barrages, les crues, l'exploitation des toutes les ressources en eau, l'hydromorphie seront suivies à distance. -Les irrigants dans les PPI seront munis de cartes pour s'approvisionner en eau et y inscrire le volume exploité. -Tous les techniciens seront dotés en GPS reliés au CRDA -50% du courrier de l'administration destiné aux exploitants se fait par Internet. -Base de données électronique accessible au public actualisée (avancement des projets, avancement des compagnes, situation des ressources en eau, mercuriales des produits et des intrants...) -Filmes accessible	Rapport annuel du CRDA	Budget nécessaire limité

	<p>portant sur les techniques agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> -Utilisation des drones pour le suivi de l'état des cultures -Mise en place d'une application (SMS) pour le conseil agricole, les avertissements -30% des exploitants les tensiomètres et capteurs pour mieux piloter les irrigations -Réviser la carte agricole et la rendre opérationnelle et accessible au public 		
Favoriser le développement du corail	Atteindre en 2040 une production annuelle de 1200 Kg	Rapport annuel du CRDA	La non mise en repos biologique pour l'exploitation illicite du corail
Inciter plus pour la pêche au chalutier	Atteindre un effectif de 20 chalutiers pour la capture de 1000 T de poisson (contre actuellement 9 chalutiers pour une production de 500 T)	Rapport annuel du CRDA	Réticence des banques pour accorder des prêts
Réviser la politique pour la céréaliculture	Degrés de satisfaction des céréaliculteurs	Enquêtes et interviews	
Restructuration des organismes de développement agricole	Degrés de satisfaction des exploitants quant à l'efficacité de l'administration	Enquêtes et interviews	
Réviser l'arsenal juridique	<ul style="list-style-type: none"> -Code des eaux, forêt SMSA, GDA opérationnels en 2022 -Lois sur la protection agricole et CES opérationnels en 2024 -Loi sur la pêche révisée et opérationnelle en 2026 -En 2030, le code d'encouragement aux investissements sera révisé 	MARHP	Lenteur des procédures
Renforcer le contrôle pour la qualité des intrants et des produits et le respect des normes	<ul style="list-style-type: none"> -5% des volumes des intrants seront soumis au contrôle qualité. -En plus du lait, des abatages dans les 	Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité des	

	abattoirs, les produits de la pêche, le contrôle de qualité et le respect des normes touchera tous les autres produits agricoles.	<i>Produits Agricoles au MARHP.</i> Ministère de l'industrie	
Réduire les conflits et tensions	Degrés de satisfaction des acteurs impliqués dans le secteur agricole	Enquêtes et interviews	-Interférences des courants politiques -Exclusion de certains acteurs

Pour les grands projets du secteur agricole, pour chaque projet dont les composantes seront mieux affinées et le financement assuré, un système de suivi-évaluation propre à lui sera mis en place

V.9. Secteur de l'éducation, formation professionnelle et des ressources humaines : Pour un attrapage rapide quantitatif et qualitatifs pour les ressources humaines régionale

Les axes de développement qui vont supporter la vision du secteur de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle dans le gouvernorat de Jendouba se présentent ainsi

Orientation Stratégique 1 : Favoriser un système éducatif qui rompt définitivement avec l'abandon scolaire et lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir des actions ciblant ceux qui sont en dehors de l'école et ceux qui la fréquentent ▪ Offrir aux enfants, surtout en milieu rural, les moyens de transport décents et les fournitures nécessaires et nourritures pour les maintenir dans l'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les actions de sensibilisation auprès des parents - Engager des caravanes périodiques de soutien scolaire - Mettre à la disposition des écoliers et élèves des moyens de transports décents et gratuits - Améliorer les conditions d'accueil, de prise en charge et de nourriture des écoliers et élèves au sein de leurs établissements d'enseignement - Encourager et récompenser les méritants

Orientation Stratégique 2 : Concevoir et mettre en œuvre un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche pour la promotion d'une main d'œuvre hautement qualifiée et disponible et développement	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter et maintenir une veille d'employabilité régionale ▪ Construire, des programmes de formation tenant compte des besoins actuels des entreprises existantes et aussi des futures installations 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un contact rapproché avec l'ensemble des composantes de l'écosystème entrepreneurial du gouvernorat - Etre réactif aux demandes manifestées par les entreprises - Actualiser en permanence les programmes de formation - Obtenir les certifications nécessaires des enseignements dispensés - Multiplier le placement des apprentis et des stagiaires auprès des entreprises de la région - Favoriser en permanence le recyclage du corps enseignant

Orientation Stratégique 3 : Appuyer l'Université de Jendouba dans son rayonnement régional en tant que pôle universitaire spécialisé dans les sciences agronomiques et valoriser les travaux de ses recherches	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir, l'expertise et le savoir pédagogique du corps professoral de l'Université ▪ Développement de nouveaux produits dans l'alimentation fonctionnelle humaine ou animale et/ou dans les secteurs pharmaceutique, cosmétique, etc. ▪ Soutenir et encourager les recherches promues par les différentes entités spécialisées rattachées à l'Université de Jendouba : les Ecoles Supérieures d'Agriculture pourraient se charger de l'étude des produits et des technologies les plus appropriées et à même de fournir les matières premières demandées par les industries agroalimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir des actions périodiques de vulgarisation - Profiter des rencontres internationales pour faire savoir les compétences et l'expertise du corps professoral de l'Université - Multiplier les colloques et rencontres internationaux dans la région - Concevoir et mettre à jour un portail dédiés aux professionnels pour s'acquérir des recherches et réalisations des enseignants - Concevoir un prix annuel récompensant le meilleur chercheur - S'ouvrir sur les recherches des établissements spécialisés dans le monde - Encourager les échanges d'experts entre les établissements universitaires spécialisés - Récompenser les recherches de pointe - Vulgariser les produits à l'échelle nationale et internationale - Renforcer les liens avec les programmes de développement et de recherche promus par les instances internationales spécialisées - Faire valoir les travaux de recherche au sein des écoles spécialisées - Prévoir des rencontres périodiques avec les professionnels de la région et des autres gouvernorats du pays - Participer aux salons et foires spécialisés (régional et national) Attribuer un prix annuel aux méritants

Orientation Stratégique 4 : Dynamiser le marché du travail	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instaurer un observatoire régional du marché du travail . Celui-ci serait en relation continue avec les instances universitaires de la région ▪ Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régional de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba –Arefop- 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer et suivre le système de Formation et d'enseignement - Suivre le fonctionnement du marché du travail et des besoins des entreprises - Maintenir les compétences régionales à jour dans les différents domaines d'exercice des fonctions - Maintenir des normes de pratique établies - Encouragement à la croissance professionnelle et personnelle - Augmentation de la crédibilité et de la confiance du public envers la profession - Amélioration de l'image professionnelle - Augmentation de la responsabilisation dans la prestation de services de grande qualité - Facilitation de la mobilité dans le domaine de pratique

D'après le rapport de la phase 3 :

Les projets structurants du secteur de l'éducation, des ressources humaines et de la formation professionnelle se présentent comme suit :

- **Lancer** un grand chantier pour régler le problème de **transport des élèves** pour le primaire et secondaire
- **Créer une interface Entreprise - Université, dans le cadre d'un partenariat efficace et durable** entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur
- **Rendre** Jendouba un vrai **pôle universitaire** dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole
- **Créer un observatoire régional du marché de l'emploi**
- **Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau** du Centre Régional de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba –Crefop-

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Orientation stratégique 1 : Favoriser un système éducatif qui rompt définitivement avec l'abandon scolaire et lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme	
Intitulé du projet	Description sommaire du projet
Projet N°1 : Améliorer le transport des élèves pour le primaire et secondaire	Ce problème qui est à l'origine d'une déperdition et d'un décrochage scolaires considérables... Pour rejoindre les bancs de leurs écoles, les élèves des communes et zones enclavées sont obligés de parcourir des kilomètres en supportant de surcroît des cartables lourdement chargés, la chaussée dégradée, la boue qui se forme le long du parcours etc... La création d'une Société de ramassage scolaire en PPP constituerait une solution à ce problème.

Orientation stratégique 2 : Concevoir et mettre en œuvre un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation, d'enseignement supérieur et de recherche pour la promotion d'une main d'œuvre hautement qualifiée et disponible et développement.	
Intitulé du projet	Description sommaire du projet
Projet N°2 : Création d'une interface Entreprise - Université dans le cadre d'un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur	L'Interface Entreprise-Université a pour objectif de renforcer l'ouverture de l'université sur son environnement socio-économique notamment à travers la valorisation de la recherche scientifique, technique et technologique, et au travers de la pertinence de ses diplômes comme valeurs ajoutées de l'université. La structure d'interface remplit à la fois une fonction d'impulsion, de conseil et d'appui aux équipes universitaires comme à leurs partenaires industriels. <ul style="list-style-type: none"> ♣ Elle offre, dans ce contexte, un ensemble de services dont, en particulier, des programmes de formation continue adaptés aux besoins des entreprises. Elle contribue à faire remonter, aussi bien aux services de formation qu'aux services de recherche, les besoins et souhaits des entreprises. ♣ Elle permet de favoriser le transfert de technologie dans le sens université entreprise. ♣ Elle contribue, à mettre à la disposition de ses partenaires, les ressources humaines et matérielles nécessaires à la conduite de projets menés en commun. ♣ Elle facilite les liaisons avec les autres structures, incubateurs, pépinières d'entreprises... ♣ Elle est couplée aux bureaux des stages, et aux cellules de gestion de projets.

Orientation stratégique 3 : Appuyer l'Université de Jendouba dans son rayonnement régional en tant que pôle universitaire spécialisé dans les sciences agronomiques et valoriser les travaux de ses recherches

Intitulé du projet	Description sommaire du projet
<p>Projet N°3 : Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole</p>	<p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un pôle de formation et de recherche scientifique de rang maghrébin dans les domaines des sciences, de l'agronomie, la biotechnologie et de l'environnement (agriculture, alimentation, santé, forêt et environnement). - Renforcer le développement du pôle agronomique : appuyer son dynamisme en agissant au niveau de ses composantes : entreprises, R & D et innovation.

Orientation stratégique 4 : Dynamiser le marché du travail

Intitulé du projet	Description sommaire du projet
<p>Projet N°4 : Créer un observatoire régional du marché de l'emploi</p>	<p>L'Observatoire régional de l'emploi, acteur au service de l'action publique régionale dans le champ de l'emploi et de la formation, il adapte sa démarche aux objectifs attendus afin d'assurer une offre de formation proche des réalités du marché.</p> <p>Il favorise les partenariats entre les experts, acteurs institutionnels, acteurs de terrains et chercheurs, contribue au partage d'informations et à la diffusion d'une expertise commune. Ses missions sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mutualiser et produire des données - Favoriser et animer des réseaux d'acteurs - Produire et diffuser des savoirs opérationnels
<p>Projet N°5 : Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régional de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba -Arefop-</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des programmes de formation et de perfectionnement des compétences en adéquation avec les besoins spécifiques de la région. • Mettre en place un système qualité pour les établissements scolaires

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Fiche Projet N°1 :	
Un grand chantier pour régler le problème d'analphabétisme, de transport des élèves pour le primaire et secondaire et lutter contre l'illettrisme	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les taux d'analphabétisme (le quart) et d'illettrismes (60%) dépassent nettement la moyenne nationale. L'abandon scolaire est particulièrement fort surtout en milieu rural et explique en partie le niveau élevé d'analphabétisme et d'illettrisme à Jendouba, qui est généralement plus élevé en milieu rural.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Réduire le taux d'analphabétisme, lutter contre l'illettrisme et régler le problème de transport des élèves
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	OD, MEN, MFPE
Description sommaire du projet	Il est fondamental de prendre des mesures urgentes pour lutter contre l'Abandon scolaire et contre l'analphabétisme et l'illettrisme. En plus d'une campagne de sensibilisation et de revalorisation de l'éducation. Il faut offrir en particulier fournir d'urgence aux enfants ruraux les moyens de transport et les fournitures nécessaires pour les garder à l'école
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat, principalement en milieu rural et en milieu défavorisé
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	L'analphabétisme et l'illettrisme sont des handicaps au développement
Objectifs	Eradiquer au plutôt l'analphabétisme et l'illettrisme et mettre en pratique la scolarisation obligatoire Mettre en place un système performant assurant le transport des élèves (système innovant et pratique, une plateforme/application de suivi des déplacements (arrivée/départ des bus) ...)
Liens avec les projets en cours	Existe des projets (exemple éducation pour les adultes) mais de faible portée
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	L'éducation est essentielle pour la réussite de n'importe quel projet de développement

Résultats attendus	<p>Les résultats attendus sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> -encadrement des jeunes élèves -garantir le transport à tous les élèves -acquisition des minibus pour le transport -Conception d'une plateforme /application de suivi des déplacements des minibus -mettre en place un système d'éducation à distance accessible par tous les élèves 		
Mise en œuvre du projet			
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Campagne de sensibilisation avant la mise en œuvre, urgence de la lutte contre l'abandon scolaire		
Planning indicatif de mise en œuvre	5 ans		
Acteurs clefs concernés	OD, MEN, MFPE, Ministère du transport, Tissu associatif de la région		
Etudes de faisabilité	Vérifier les possibilités de financement		
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Aucune condition préalable		
Indicateurs de suivi-évaluation	Les indicateurs de suivi – évaluation identifiés sont : Taux d'analphabétisme, d'illettrisme et d'abandon scolaire		
Indicateurs d'impact	Les indicateurs d'impacts sont : Réduction de l'analphabétisme, de l'illettrisme et de l'abandon scolaire. Amélioration des taux de réussite		
Coût de l'investissement Coût estimatif du projet			
		Coût unitaire (DT)	Coût total (DT)
	Acquisition de 3 minibus (20 places)	150.000	450.000
	Coût d'Exploitation / an (chauffeur + pièces de rechange, carburant, entretien)	40.000	120.000
	Total	190.000	570.000
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions organismes internationaux - PPP - Conseil régional 		

Projet 33: Un grand chantier pour régler le problème d'analphabétisme, de transport des élèves pour le primaire et secondaire et lutter contre l'illettrisme

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Fiche Projet N°2 :	
Création d'une interface Entreprise - Université dans le cadre d'un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un nombre de plus en plus grand d'étudiants. • Une absorption difficile • Un décalage de plus en plus important <p>POUR LES ENTREPRISES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de main d'œuvre et de cadres opérationnels. • Recours à l'extérieur et perte du savoir-faire. • Développer l'esprit d'entrepreneuriat et l'autonomie. • Développer l'employabilité et faciliter l'insertion professionnelle
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Pour l'Université de Jendouba, les partenariats avec les entreprises doivent être considérés comme une condition de plus en plus essentielle à son développement. Cela permettra de suivre l'évolution des besoins du monde économique pour orienter les programmes de recherche et d'enseignement. De ce fait, l'université doit jouer dès le départ un rôle important dans l'orientation des étudiants vers la vie professionnelle, en analysant les besoins des entreprises et en adaptant ses programmes pour être à la hauteur des attentes de ces dernières et des futurs diplômés.</p> <p>Par ailleurs, des collaborations étroites avec le monde socio-économique lui permettront des transferts de technologies ou de savoirs qui amélioreront non seulement ses ressources matérielles, humaines et financières, mais aussi sa visibilité et sa crédibilité nationale et internationale (maghrébine)</p> <p>Il est donc dans l'intérêt mutuel des entreprises et université de coopérer car elles se placent dans une position de gagnant-gagnant leur permettant de mettre en commun leur savoir-faire et d'en ressortir plus forts.</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Université de Jendouba
Description sommaire du projet	L'Interface Entreprise-Université est un Service des Relations Industrielles, (ou Fondation Université/Entreprise), a pour objectif de renforcer l'ouverture de l'université sur son environnement socio-économique notamment à travers la valorisation de la recherche scientifique, technique et technologique, et au travers de la pertinence de ses diplômés comme valeurs ajoutées de l'université.
Zone d'intervention	Gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la	<p>L'Interface Entreprise-Université :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre un ensemble de services dont, en particulier, des programmes de formation continue adaptés aux besoins des entreprises. Elle contribue à faire remonter, aussi bien aux services de formation qu'aux services de recherche, les besoins et souhaits des entreprises. • Permet de favoriser le transfert de technologie dans le sens université

région en général	<p>entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribue à mettre à la disposition de ses partenaires, les ressources humaines et matérielles nécessaires à la conduite de projets menés en commun. • Facilite les liaisons avec les autres structures, incubateurs, couveuses, pépinières d'entreprises dans la région
Objectifs	<p>POUR LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les universités et écoles d'ingénieur à l'intérêt de développer les relations avec le monde socio-économique. • Changer de vision : les enseignants et directeurs de filières ne sont pas uniquement détenteurs de connaissances à transmettre, ils sont également, en partie du moins, responsables du devenir de leurs étudiants et doivent développer des actions en ce sens. • Profiter du savoir-faire des entreprises dans le domaine de l'utilisation des compétences, en prenant en compte le temps de passage de la théorie à la pratique, et en utilisant un dialogue constructif dans la définition et la conduite des projets, • Valoriser les résultats de la recherche en partenariat avec les entreprises, en utilisant le retour d'expérience, les observations des utilisateurs, etc. <p>POUR LES ENTREPRISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les entreprises à l'intérêt de s'impliquer dans l'enseignement en particulier les activités des filières d'ingénierie. • Changer de vision : Le système éducatif forme des personnes dont le niveau de connaissance et de compétence est élevé (même s'il n'est pas toujours lisible). Ces aptitudes demandent simplement à être recentrées ou focalisées, ce qui peut se faire en introduisant des enseignements transversaux dans les formations. Pour une entreprise, il est sûrement préférable d'investir dans des moyens humains et s'impliquer ainsi en amont dans les formations universitaires pour pouvoir recruter des ingénieurs et cadres plus rapidement opérationnels dans le monde du travail plutôt que d'investir en une longue période de complément de formation en aval au sein même de l'entreprise. • Profiter du « know-how » technologique des universités. Les champs d'investigation étendus des universitaires leurs permettent de suivre les développements des disciplines avec un vision plus globale que celle des industriels souvent concentrés sur leurs propres objectifs. Les enseignants chercheurs sont donc en général beaucoup plus au fait des avancées aussi bien théoriques que technologiques. • Être réceptif à l'évolution des savoirs dont les universitaires sont en général les premiers acteurs. En effet, les avancées théoriques sont souvent dues à des problèmes posés par les limites des modèles technologiques utilisés. Ces avancées permettent d'ouvrir de nouvelles pistes de développements applicatifs dans le domaine plus technique des métiers. • Être réceptif à la valorisation possible des résultats de recherche issus du monde universitaire. Ceux-ci sont souvent très en amont des applications qui en découlent et qui ne sont d'ailleurs pas toujours celles auxquelles on s'attendrait.
Liens avec les	Projet de développement de l'UJ

projets en cours	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure Intégration de l'université de Jendouba dans son environnement, • Développement de l'esprit d'entrepreneuriat et l'autonomie. • Amélioration de l'employabilité et de la facilitation de l'insertion professionnelle • Un meilleur Transfert du savoir et du savoir-faire, • Une Valorisation des résultats de la recherche développée par les laboratoires de recherche, • Evolution du nombre de porteurs de projet hébergés et accompagnés. • Evolution du nombre d'entreprises sur site. • Evolution des brevets et des innovations. • Evolution des effectifs de chercheurs. • % de la population ciblée atteinte (porteurs projet/entreprises/chercheurs)
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<p>L'Interface est constituée d'une équipe pluridisciplinaire (Dr en Sciences, ingénieurs, managers, juristes, responsables brevets...) disposant d'une expérience et d'une pratique du monde industriel, centrée sur le transfert de technologies, mais aussi d'enseignants chercheurs au fait des pratiques universitaires en matière de formation et de recherche. Cette structure ne peut être efficace que si elle s'appuie sur un réseau d'acteurs au sein de l'institution universitaire : les chercheurs des laboratoires, et les responsables des stages et des projets dans les filières de formation.</p> <p>Les actions menées par l'Interface Université / Entreprise</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Collaborations Entreprises-Université de Jendouba <ul style="list-style-type: none"> -Mise en relation des entreprises avec les services universitaires -Recherche de partenaires -Support au montage de projets -Pôles de compétitivité 2. Animation technologique et Développement régional <ul style="list-style-type: none"> -Création et animation de réseaux à orientation technologique -Echanges, conférences, forums -Projets interrégionaux liés à l'innovation 3. Valorisation de la recherche universitaire <ul style="list-style-type: none"> -Détection et évaluation technico-économique de nouvelles technologies -Gestion de la PI – Brevets -Organisation des transferts et licensing -Création et suivi des spin- offs 4. Formation continue pour entreprises <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de formations continuées à destination des entreprises et de leurs cadres, dans les domaines liés aux sciences <ul style="list-style-type: none"> • Etape 1 : Créer une interface université/entreprise • Etape 2 : Répertorier les besoins et attentes des uns et des autres • Etape 3 : Mettre en contact industries et formations professionnelles du même secteur

	<ul style="list-style-type: none"> • Etape 4 : Définir une stratégie de coopération : objectifs communs et compatibles, priorités communes pour ne pas se disperser • Etape 5 : Déterminer les outils nécessaires pour atteindre ces objectifs (cours, stages, forums, contrats, conférences...) • Etape 6 : Evaluer les moyens à mettre en œuvre (humains, financiers, équipements, locaux...)
Planning indicatif de mise en œuvre	2021 – 2022 (24 mois)
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Université de Jendouba - Pépinières et incubateurs de projets - UTICA - UNA - ONA - Ministère de l'industrie - Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et engagement des structures centrales ; - Participation active des bénéficiaires : tissu entrepreneurial régional – UJ – industriels - collectivités locales, corps enseignant ... - Dotation en ressources humaines (équipes du projet) et financières du projet ; - Développement d'une véritable synergie entre les chefs d'entreprise de la région et l'UJ - Développement de l'esprit d'Entreprenariat ; - Facilitation à l'accès au financement, PPP, ...
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de travaux de recherche - Le nombre des nouveaux recrutés issus de l'UJ - Amélioration du degré de perception des diplômés de l'UJ - Création de nouveaux parcours et diplômes universitaires
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre d'entreprises opérant dans la région - Amélioration de l'employabilité de l'UJ - Amélioration du taux de chômage dans la région
Coût de l'investissement Coût estimatif du projet	
	400.000 Dinars
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Parrainage - Subventions - Programmes internationaux d'aide au développement - Dotations Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Projet 34: Création d'une interface Entreprise - Université dans le cadre d'un partenariat efficace et durable entre les différents acteurs économiques de la région et les établissements de formation et d'enseignement supérieur

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Fiche Projet N°3 :	
Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faible attractivité du gouvernorat - Faible rayonnement à l'échelle internationale (maghrébin notamment) - Inadéquation des programmes, besoins de l'environnement socio-économiques - Taux d'encadrement pédagogique insuffisant (le niveau d'encadrement reste en deçà des normes exigées) - Ressources pédagogiques, notamment numériques, faiblement utilisées - Insuffisance de partenariats et de relations avec les opérateurs économiques - Faible disponibilité des chercheurs-enseignants à temps plein - Insuffisance des structures de recherche et faible activité des structures actuelle (un colloque annuel)
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Une avancée importante dans le domaine de la recherche en TIC. - Un tissu d'entreprises hébergées enrichi. - De sensibles avancées en matière d'innovation - Création et hébergement de clusters dans le domaine des - Spécialisations intelligentes et relevant de plusieurs domaines : E-santé, huile d'olive, Matériaux intelligents (MECA DEV), ...
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Université de Jendouba
Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie de développement en vue d'encourager et de stimuler l'appel à l'expertise technique et le savoir-faire des établissements universitaires relevant de l'UJ dans les domaines de la biotechnologie et l'agronomie en général. - Renforcement du développement du pôle universitaire de Jendouba : Spécialité Biotechnologie et sciences agronomiques - Renforcement de son dynamisme en agissant au niveau de ses Composantes : entreprises, R & D et innovation.
Zone d'intervention	Villes d'implantation des établissements universitaires
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des effectifs étudiants inscrits. - Evolution du nombre de diplômés par niveau. - Proportion des étudiants ayant accédé au marché de l'emploi. - Taux d'évolution des embauches dues à l'intervention des universités offshore - Evolution des publications dans des revues indexées et ouvrages. - Nombre de brevets enregistrés.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un pôle de formation et de recherche scientifique de rang maghrébin dans les domaines des sciences, de l'agronomie, la biotechnologie et de l'environnement (agriculture, alimentation, santé,

	forêt et environnement). - Renforcer le développement du pôle agronomique : appuyer son dynamisme en agissant au niveau de ses composantes : entreprises, R & D et innovation.
Liens avec les projets en cours	Elaboration de rapports du diagnostic interne, diagnostic externe et analyse SWOT de l'Université de Jendouba et de 11 établissements y afférents
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration du nombre d'étudiants inscrits dans les filières techniques de l'UJ - Amélioration du ratio Nombre d'articles scientifiques publiés/nombre d'entreprises membres. - Amélioration du ratio Nombre de brevets / nombre d'entreprises membres. - Amélioration du ratio Nombre de projets de R&D collaboratifs menés (Entreprises / université / institutions de recherche)
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Un enrichissement valorisant le tissu académique local et une Amélioration de sa qualité ainsi que de ses performances. - Une contribution à la rénovation des filières accompagnant les Impératifs des évolutions technologiques et socio-sociétales aux échelles nationale et internationale. - La promotion des filières off-shore développant tout autant les activités de formations que celles de recherche fondamentale et appliquée en coopération avec le tissu productif régional et national - Des diplômes reconnus à l'international, intensifiant les opportunités d'embauche pour les diplômés en Tunisie et à l'étranger - Une stimulation de la recherche scientifique et le développement d'innovations créatrices de richesses et de progrès résultant du partage de programmes communs et de la participation conjointe aux projets de recherche internationaux porteurs d'avancées technologiques. - Une intensification de la production scientifique (publications Individuelles ou par des équipes conjointes) distinctions et prix Internationaux accordés aux chercheurs et étudiants.
Planning indicatif de mise en œuvre	2021-2023
Acteurs clés concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. - Ministère de l'agriculture - Université de Jendouba - Région de Jendouba - Services de la coopération technique et scientifique étrangers en Tunisie. - Investisseurs nationaux et étrangers - Fondations étrangères
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et engagement des structures centrales ; - Participation active des bénéficiaires

œuvre	- Dotation en ressources humaines (équipes du projet) et financières du projet ;
Indicateurs de suivi-évaluation	- Taux de réalisation des infrastructures. - Part des moyens mobilisés pour la recherche par les secteurs public, privé et l'université. - Nombre de structures de recherche mises en place. - Acquisitions de fonds documentaires.
Indicateurs d'impact	- Indicateur de production scientifique : •Publications, •Brevets. - Taux d'utilisation des infrastructures. - Evolution du nombre d'accords de partenariat entre structures de recherches et entreprises (PPP). - Nombre de projets menés en partenariat avec d'autres structures de recherches nationales et/ou étrangères. - Evolution des revenus résultant de la valorisation de la recherche. - Création d'emplois générés et créations d'entreprises. - Taux d'évolution des dépenses en R&D.
Coût de l'investissement Coût estimatif du projet	
	1.000.000 Dinars
Sources de financement	- PPP - Coopération Internationale dans le domaine de la recherche - Programme d'aide au développement

Projet 35: Rendre Jendouba un vrai pôle universitaire dans l'agronomie et la biotechnologie et mettre à niveau ses centres de formation du domaine agricole

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Fiche Projet N°4 :	
Créer un observatoire régional du marché de l'emploi	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les établissements de FP et d'enseignement supérieur n'ont ni les moyens ni la motivation ni le pouvoir nécessaires pour veiller à l'employabilité de leurs étudiants. L'acquisition de compétences et la préparation pour des métiers assez bien définis n'est pas leur souci majeur L'adaptation de l'offre de formation à la demande exige la mise en place de mécanismes efficaces et permanents qui ne sont pas encore établis
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Le partenariat entre entreprises et établissements de formation et la participation des entreprises au processus d'identification des besoins est indispensable et nécessite la mise en place d'une entité chargée de ce processus. Cette entité participera aussi au développement de la culture du suivi et de l'évaluation systématique des établissements de formation et d'éducation en fonction de l'employabilité de leurs diplômés
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	OD
Description sommaire du projet	Créer à Jendouba un Observatoire régional du marché du travail chargé du suivi et de la projection de l'offre et de la demande de travail à court et à long terme. Il participe à l'inventaire des besoins en formation et facilite ainsi la planification des programmes de formation (FP et ES)
Zone d'intervention	Marché du travail, Etablissements de FP et de d'ES
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Création des compétences et amélioration de l'employabilité des sortants des établissements de formation
Objectifs	Développer le partenariat entreprises-établissements de formation
Liens avec les projets en cours	Un projet national de réforme de la FP est en cours
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Ce projet est fondamental pour tous les projets PSDR
Résultats attendus	Les résultats attendus sont multiples : Création des compétences et amélioration de l'employabilité des sortants des établissements de formation
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités,	Initiative de l'Etat, intégration dans le cadre des grands projets de développement, Participation des entreprises et des syndicats

approche, etc.)	
Planning indicatif de mise en œuvre	Progressive, entre 5 et 10 ans
Acteurs clefs concernés	OD, MES, MFPE
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Adoption d'un plan de développement de long terme axé sur des pôles de développement et le lancement de grands projets d'industries agro et de matériaux de construction.
Indicateurs de suivi-évaluation	Les indicateurs de suivi – évaluation identifiés sont : Amélioration de l'employabilité et disponibilité des compétences demandées
Indicateurs d'impact	Les indicateurs d'impacts sont : emploi, chômage, disponibilité de la main d'œuvre spécialisée demandée
Coût de l'investissement Coût estimatif du projet	
	200.000 Dinars
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de la formation professionnelle et de l'emploi - OIT - UTICA

Projet 36: Créer un observatoire régional du marché de l'emploi

Secteur : Education Ressources Humaines et Formation Professionnelle	
Fiche Projet N°5 :	
Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régionale de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba – Arefop	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes de formation continue actuelles ne sont pas en adéquation avec les besoins réels de la région. • Les programmes de formation ne prennent pas en considération tous les acteurs du système éducatif. • Depuis des années la région est classée parmi les dernières quant aux résultats des examens nationaux. • Le taux d'abandon scolaire est important. • Les services offerts au sein des établissements scolaires ne sont pas satisfaisants. • Absence de programme de formation d'encadrement et de suivi pour les institutions ayant des élèves qui prouvent des difficultés d'apprentissage.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un programme de formation en adéquation avec les besoins spécifiques de la région. • Limiter la déperdition scolaire. • Améliorer la qualité de services des établissements scolaires et par ailleurs des résultats scolaires.
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'éducation • Centre national de formation et de perfectionnement • Agence régionale de Jendouba
Description sommaire du projet	Concevoir un programme de formation de tous les intervenants du système éducatif en faisant appel à des experts qualifiés. Ce programme répond aux besoins réels détectés pour donner suite à des investigations dans le terrain
Zone d'intervention	Formation continue de tous les acteurs du système éducatif
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Améliorer les résultats scolaires de la région surtout dans les concours nationaux ainsi que la qualité des services offerts par les établissements scolaires.
Objectifs	Répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie d'intervenant dans le système éducatif au terme de la formation continue en vue de développer les compétences aussi bien professionnelles que celles de vie
Complémentarités avec d'autres	Ce projet est fondamental pour tous les projets PSDR

projets PSDR	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité des services des établissements scolaires • Développement des compétences professionnelles. • Intégration des compétences de vie. • et par ailleurs amélioration des résultats scolaires.
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Constitution d'un comité de suivi du projet pluridisciplinaire
Planning indicatif de mise en œuvre	2021 (12 mois)
Acteurs clefs concernés	- Commissariat régional de l'enseignement
Etudes de faisabilité	Obligatoire : technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Appui et engagement des structures concernées ; - Participation active des bénéficiaires - Dotation en ressources humaines (équipes du projet) et financières du projet ; - Développement d'une véritable synergie entre les experts métiers et les différents services administratifs concernés
Indicateurs de suivi-évaluation	- Amélioration des performances du corps administratif de la région
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des indicateurs de performance de services administratifs de la région - Amélioration du rendement des employés - Faible taux de réclamation
Coût de l'investissement Coût estimatif du projet	
	<p>1.000.000 DT. Sont compris dans ce budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à niveau du centre - Mise en services des locaux de restauration et d'hébergement - Acquisition de nouveaux équipements informatiques et pédagogiques
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - PPP - Programmes internationaux d'aide au développement

Projet 37: Mettre en place un programme d'assistance technique et de mise à niveau de l'Agence Régionale de la Formation et de Perfectionnement des compétences du gouvernorat de Jendouba –Arefop

V.10. Secteur d'institutionnel et de gouvernance : Pour des institutions régionales au service du décollage économique et sociale de la région

1. Orientations stratégiques :

La démarche consiste à identifier d'abord les orientations et les axes de développement qui vont supporter la vision.

Orientation Stratégique 1 : Une refonte du système de gouvernance	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Consolidation de la transition démocratique. -Réformer de la politique de développement qui prend en compte les spécificités de la région de Jendouba. -Achever la décentralisation. -Adopter les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte par les collectivités locales. -Révision des codes. 	<ul style="list-style-type: none"> -Election des gouvernants à l'échelle nationale et à l'échelle locale. - Gestion des collectivités locales, par des conseils élus, qui sont dotées de la personnalité juridique, de l'autonomie administrative et financière. La gestion des intérêts locaux conformément au principe de la libre administration. - Adopter une politique nationale de développement qui accorde une priorité au gouvernorat de Jendouba sur la base du principe constitutionnel de l'inégalité compensatrice. -Répartir équitablement les équipements et le développement économique pour éviter les inégalités flagrantes. - Adopter un régime financier qui permet aux collectivités locales de disposer de ressources propres diversifiées. - Refonte des codes (code forestier, marchés publics, code du travail,) afin de renforcer le partenariat public-privé et encourager l'investissement privé. - Accorder une priorité à l'aménagement du territoire. - Encourager la coopération des collectivités locales à Jendouba avec les autres collectivités locales nationales et étrangères.

Orientation Stratégique 2 : Assainir le foncier de la région	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer une politique foncière favorisant la concentration, le remembrement et l'enregistrement des exploitations agricoles - Accession à la propriété des habitants et agriculteurs - Valoriser le patrimoine foncier et le rendre « bancable » 	<ul style="list-style-type: none"> - Achever l'immatriculation foncière - Eliminer les conflits fonciers avec la population forestière - Démarrer l'apurement foncier des terres forestières - Permettre aux habitants et agriculteurs d'accéder à la propriété et - Maitriser le foncier pour anticiper les besoins en terrains - Permettre aux propriétaires d'accéder aux financements via l'hypothèque de leur bien

Orientation Stratégique 3 : Harmoniser les interventions des institutions du développement	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Renforcement des capacités et organisation des acteurs et des institutions nationales ; régionales et locales en matière de concertation participative du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir une cartographie des institutions de la chaîne de décision - Recadrer les rôles des institutions régionales en intervenant sur le cadre institutionnel - Assurer un transfert de capacités pour le renforcement institutionnel - Organiser les institutions qui accompagnent les projets - « Changer l'état d'esprit » des agents du développement d' « administratif » à « objectif sur résultat »

2. Fiches projets

La phase de diagnostic avait confirmé que la gouvernance souffre de plusieurs lacunes.

Le diagnostic avait ainsi confirmé les problèmes dus à la mauvaise division horizontale et verticale du pouvoir. Etablir la vision et les orientations stratégiques du gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050, permettant l'intégration du gouvernorat dans son environnement régional, national et frontalier, ne serait possible au cas où les projets seraient limités à l'échelle régionale ; un projet de réformes doit d'abord concerner la division horizontale du pouvoir.

C'est ainsi que la constitution de 2014 doit être révisée et ce afin de fonder des rapports plus équilibrés entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif.

Soutenir la politique de décentralisation, chose qui serait bénéfique pour le gouvernorat de Jendouba, fait partie intégrante de la politique générale de l'Etat. Or pour en arriver là, il faudrait bien que le pays soit doté d'un gouvernement solidaire et stable. La formation rapide d'un gouvernement homogène, en mesure de définir la politique générale de l'Etat et de la mettre en œuvre, ne serait possible que lorsque l'élection des membres de l'Assemblée des représentants du peuple serait faite sur la base du mode de scrutin majoritaire à deux tours ; la représentation proportionnelle, mode de scrutin en vigueur aujourd'hui, est loin de répondre à ses exigences.

Les réformes de l'organisation territoriale de l'Etat constituent, ensuite, en Tunisie, une dimension clé dans l'institutionnalisation des espaces régionaux. Pour répondre au double enjeu du clivage centre/périphérie et de la territorialisation de l'action publique, les politiques de

décentralisation et de déconcentration se sont imposées comme une tendance lourde de dynamiques territoriales en Tunisie.

La nécessité d'adapter les règles locales aux règles nationales ; les avantages d'une administration proche en termes de compréhension, d'information et de rapidité.

La décentralisation consiste à transférer des compétences de l'Etat à des collectivités territoriales élues, ainsi que les moyens financiers, fiscaux et administratifs correspondants. D'espaces d'aménagement du territoire, les régions se transformeront, avec la future élection au suffrage universel direct des conseils régionaux, en espaces de décision et de représentation politique. Les collectivités locales sont des entités publiques qui jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elles se composent de communes, de régions et de districts. Chaque catégorie d'entre elles couvre l'ensemble du territoire de la République.

L'administration territoriale de l'Etat de son côté doit faire le choix d'une organisation régionalisée avec la consécration du gouverneur en tant que principal manager des politiques publiques de l'Etat dans la région de Jendouba. Et c'est ainsi que le second projet concerne le renforcement des institutions régionales.

Enfin, il faut bien souligner que l'administration publique a été séduite par l'efficacité des nouvelles technologies dans le traitement des dossiers. C'est ainsi que le gouvernement est dans l'obligation d'adopter une politique pour intégrer une technologie de pointe dans les services de l'Etat. Il s'agit de fournir les éléments utiles au public par le biais des technologies informatiques et de la communication. L'administration électronique a été définie dès 2003, dans un rapport de l'OCDE, comme « *l'utilisation des techniques de l'information et de la communication (TIC), et en particulier d'Internet, dans le but d'améliorer la gestion des affaires publiques* » (L'administration électronique : un impératif). Actuellement, c'est le terme de transition ou de transformation numérique de l'Etat qui semble s'imposer. C'est ainsi que le troisième projet consiste à instaurer un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.

Projet N°1 : Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir

Secteur : pouvoirs publics	Orientation stratégique 1 : Optimisation de la division horizontale des pouvoirs publics.
Intitulé du projet Projet de la Réforme de l'organisation horizontale du pouvoir	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du régime politique mis en place	- Avec la nouvelle organisation des pouvoirs publics, telle que définie par la nouvelle constitution du 27/01/2014, l'instabilité est devenue la règle ce qui a rendu l'exercice du pouvoir une tâche difficile pour ne pas dire impossible à accomplir. Le gouvernement, censé être responsable pour déterminer la politique générale de l'Etat et à sa mise en œuvre, est instable. Les gouvernements de coalition, constitués, et qui se sont succédé, n'ont pas les moyens de leur politique. Ils sont le produit d'une entente fragile entre plusieurs partis. Le multipartisme au sein de l'ARP est une résultante inévitable de l'adoption de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour l'élection des membres de l'ARP. -Les revendications locales traduites en projets sont difficilement réalisables.
Perspectives du domaine concerné.	La Tunisie est un pays en phase de transition démocratique amorcée depuis 2011. La consolidation du régime démocratique nécessite la révision de certaines orientations qui ont fait l'objet d'un consensus non étudié.

Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Présidence de la République Le gouvernement
Description sommaire du projet	Projet porte sur : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision de la constitution ➤ Révision du code électoral ➤ Révision du système judiciaire
Justificatifs et pertinence de la refonte du régime politique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la légitimité des gouvernants ➤ Assurer plus de visibilité ; ➤ Assumer la responsabilité ; ➤ Donner un sens à l’alternance au pouvoir ➤ Garantir un climat de confiance. ➤ Amélioration de la qualité de vie ;
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Garantir de bons rapports entre les pouvoirs publics et les pouvoirs locaux ; ➤ Préparation bien étudiée des projets locaux ; ➤ Contribution à la bonne gouvernance nationale et locale ; ➤ Création d’une dynamique socio-économique ;
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Moins de tensions entre les pouvoirs publics et les pouvoirs locaux, ➤ Instauration d’un climat de confiance ; ➤ Meilleure contribution des pouvoirs publics au développement local ; ➤ Valorisation de la démocratie participative ; ➤ Un système de suivi-évaluation instauré.
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l’étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important aux compétences nationales dans la mise en œuvre ;
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présidence de la République ➤ Le gouvernement ➤ L’Assemblée des représentants du peuple ➤ La cour constitutionnelle ➤ Le pouvoir judiciaire
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui de la société politique et de la société civile; ➤ Participation active des experts ; ➤ Renforcement des moyens humains qualifiés ; ➤ Développement de l’esprit du respect de la loi ;
Planning indicatif de mise en œuvre	D’ici 2050

Projet 38: Projet de la Réforme de l’organisation horizontale du pouvoir

Projet n°2 : Renforcement des institutions régionales

Intitulé du projet 2 Renforcement des institutions régionales	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Les institutions locales ne sont pas toutes fonctionnelles. Les collectivités locales sont censées être dirigées par des conseils élus. Or, hormis les communes, les autres nouvelles institutions telles que le conseil régional, le district, et le haut conseil des collectivités locales, sont soit absentes soit non constituées conformément au nouvel ordre juridique.</p> <p>Par ailleurs la Haute instance des finances locales n'a vu le jour que récemment. Elle a été créée, sous la tutelle du Haut Conseil des collectivités locales, sa mission est d'examiner toutes les questions relatives à la finance locale, sa consolidation, sa modernisation et sa bonne gestion conformément aux règles de bonne gouvernance, afin de promouvoir l'autonomie financière des collectivités locales et de réduire les disparités entre elles.</p> <p>La coordination entre les collectivités locales et l'autorité centrale n'est pas bien réussie. La déconcentration n'a pas aidé à produire une réactivité rapide de l'autorité centrale.</p> <p>D'autre part, Le CRDA est le principal acteur du développement de l'agriculture. Ses tâches sont nombreuses. Ses moyens, surtout matériels sont limités, surtout pour la maintenance des PPI et de l'AEP, du suivi des ressources naturelles, de la vulgarisation et de suivi-évaluation des projets. Le manque existe aussi en matière de formation du personnel.</p>
Perspectives du domaine concerné	<p>La décentralisation telle que définie par la constitution du 27/01/2014 n'est pas encore achevée. Il va falloir mettre en œuvre les institutions locales. L'organisation des élections régionales dans les années à venir est la clef de voûte de la décentralisation.</p> <p>De même, Le CRDA est appelé à être plus efficace. Ses moyens matériels sont à renforcer et être au diapason des nouvelles technologies</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Gouvernorat de Jendouba, ODNO, API, Chambre de commerce, CRDA
Description sommaire du projet	<p>L'objectif du projet est de donner à la région les moyens de définition et de mise en œuvre d'une réelle politique du développement régional. Pour cela il faut penser à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réviser la structure des différents organismes régionaux et définir les missions les modalités de fonctionnement, • Revoir le cadre institutionnel et juridique des différents organismes, • Renforcement des capacités humaines. • Renforcement en ressources financières
Zone d'intervention	Institutions régionales, CRDA
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Amélioration de la qualité des services attribués à chaque institution</p> <p>Améliorer l'organisation au sein des institutions régionales</p> <p>Amélioration de la coordination des institutions d'appui</p>
Objectifs	Donner à la région les moyens de mise en œuvre d'une réelle politique du développement régional

	Améliorer l'efficacité des interventions du CRDA
Liens avec les projets en cours	Un lien avec tous les projets du PSDR
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Ce projet est fondamental pour tous les projets PSDR
Résultats attendus	Amélioration des services rendus Appuyer la décentralisation Aboutir à une meilleure organisation au sein des institutions régionales Amélioration de la coordination des institutions d'appui
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Convocation du corps électoral pour l'organisation des élections régionales L'élection des membres du Conseil de district L'instauration du Haut conseil des collectivités publiques L'instauration de la Haute instance des finances locales Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; Donner un rôle important aux compétences nationales dans la mise en œuvre ;
Planning indicatif de mise en œuvre	Progressive, entre 3 et 5 ans
Acteurs clefs concernés	Présidence de la République, le gouvernement, le Gouvernorat de Jendouba, ODNO, CRDA
Etudes de faisabilité	
Conditions cadre pour la mise en œuvre	Appui de la société politique et de la société civile ; Participation active des experts ; Renforcement des moyens humains qualifiés ; Développement de l'esprit du respect de la loi ;
Cout	3 MDT
Indicateurs de suivi-évaluation	Les indicateurs de suivi - évaluation identifiés sont : Amélioration de la coordination entre les institutions et la satisfaction des citoyens Evolution du nombre de jours de panne dans les PPI et pour l'AEP -Publication régulière des rapports par les arrondissements

Projet 39: Renforcement des institutions régionales

Projet n°3 : Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine

Secteur : Institutionnel	Orientation stratégique & : Refonte du système de gouvernance
Intitulé du projet n° 3 Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	La situation actuelle est caractérisée par une faible capacité des municipalités. La création d'agence permet de mutualiser les efforts des communes, d'institutionnaliser l'action, et de résoudre des problématiques particulières, par exemple dans les services environnementaux
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Collectivités locales
Description sommaire du projet	Ce projet consiste à créer une agence de gestion de services urbains, inter-municipalité, qui pourra être spécialisée dans la protection de l'environnement et la valorisation des déchets et de favoriser la création d'entreprises spécialisées dans les services environnementaux
Localisation géographique du projet	Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Le développement de l'agence permettra de : Améliorer l'efficacité de la gestion des infrastructures Faire bénéficier les collectivités locales et autres organismes publics de ressources et compétences complémentaires lorsque ces entités ne disposent pas des ressources nécessaires Améliorer la lutte contre la pollution Contribuer à la création d'emploi Développer le recyclage des déchets et leur valorisation Réduire les risques d'incidents environnementaux
Objectifs du projet	Constituer une agence de gestion de services urbains spécialisée dans la protection de l'environnement et la valorisation des déchets Amélioration de la création d'entreprises Augmentation de l'investissement privé
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	Augmentation du nombre d'entreprises spécialisées dans les services environnementaux
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités,	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : Action 1 : Elaborer le plan d'affaires de la nouvelle agence de gestion des services urbains : Cette action consiste à réaliser une étude de faisabilité pour la nouvelle

approche, etc.)	<p>agence comprenant une définition de ses services son montage financier et son organisation</p> <p>Action 2 : Préparer le cahier des charges pour le choix des investisseurs potentiels : Cette action consiste à élaborer le cahier des charges pour le choix du partenaire potentiel des collectivités locales qui participera au capital de la nouvelle agence</p> <p>Action 3 : Constituer une société de développement local et lever les fonds nécessaires à l'investissement : Cette action consiste à lever les fonds nécessaires à la constitution de la nouvelle entité sous la forme d'une agence de gestion de services urbains spécialisée dans la protection de l'environnement et la valorisation des déchets</p> <p>Action 4 : Etablir des conventions de sous-traitance avec des entreprises privées : Une partie des services environnementaux existants et/ou nouveaux rendus et/ou à mettre en place par les collectivités locales seront confiés à des entreprises privées. Cette action consiste à conclure des conventions de partenariats avec le secteur privé ayant pour objet la sous-traitance de ces services.</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Action 1 : 2021-2023</p> <p>Action 2 : 2023-2024</p> <p>Action 3 : 2025-2027</p> <p>Action 4 : 2022-2025</p>
Acteurs clés concernés	Les collectivités locales - Ministère des collectivités locales - Ministère de l'environnement
Etudes de faisabilité	Elaborer le plan d'affaires de la nouvelle agence de gestion des services urbains
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Une nouvelle agence constituée – La conclusion de contrats de sous traitance
Indicateurs d'impact	<p>Augmentation du volume de déchets recyclés</p> <p>Amélioration des prestations de services environnementaux</p>
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>Action 1 : 150 000 DT</p> <p>Action 2 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers</p> <p>Action 3 : Le coût de la participation des collectivités locales au capital de la nouvelle entité</p> <p>Action 4 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers</p>
Sources de financement	Budget de l'Etat – Fonds privés

Projet 40: Appui des collectivités locales et des municipalités par la création d'agence de gestion urbaine

Projet n°4 : Instauration d'un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.

Secteur institutionnel et de gouvernance	
Intitulé du projet Instauration d'un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Une lenteur des procédures d'immatriculation foncière avec ces deux branches : facultative par les requêtes des particuliers et obligatoire par le recensement cadastral sur toute l'étendue du territoire de la Région de Jendouba.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vecteur d'amélioration de la relation administration/citoyen, le numérique permet de proposer une offre plus performante de services aux usagers et d'accroître la transparence administrative. ➤ Il est également au cœur de la problématique de modernisation de l'Etat, car il se présente comme un outil d'amélioration de ses procédures et de son fonctionnement (décloisonnement, agilité), ainsi que d'optimisation de ses coûts. ➤ La numérisation de l'administration, enfin, pose un certain nombre de questions juridiques complexes et son développement n'est pas spécifique à la sphère tunisienne, ni ne se réduit au périmètre de l'Etat. Ses enjeux tant nationaux qu'internationaux, notamment, sont importants. Outre la question de la numérisation des services publics, celle du pilotage et de la transformation du système d'information de l'Etat et celle de « l'Etat plateforme » s'imposent comme des enjeux clés. En matière de services aux usagers, on peut distinguer deux grandes étapes dans l'utilisation des TIC: la première consiste à mettre des informations à disposition des citoyens afin de simplifier leurs démarches administratives ; la seconde, qui va plus loin, permet aux usagers de réaliser directement leurs démarches en ligne. ➤ Se posent néanmoins, dans le développement de ces services numériques, la question de leur accessibilité (couverture Internet des zones rurales, déploiement du haut et du très haut débit, publics en situation de fragilité...), ainsi que des contraintes juridiques fortes en matière de protection des données personnelles et des libertés individuelles. ➤ Le développement du numérique dans l'administration s'inscrit dans une perspective de maîtrise des dépenses publiques (une procédure électronique ayant un coût de traitement estimé cent fois plus faible que celui d'une procédure papier) et peut favoriser l'émergence d'un nouveau mode de management (moins autoritaire, plus horizontal), alors que la « politique de la donnée » doit générer une meilleure circulation et valorisation de l'information propice au décloisonnement et gage d'efficacité. ➤ Cette transformation implique une adaptation des agents et des processus et nécessite des investissements financiers préalables.
Description du projet	

Institutions porteuses du projet	Gouvernorat de Jendouba, Siège auxiliaire du Tribunal immobilier à Jendouba.
Description sommaire du projet	L'Etat doit donner les moyens nécessaires au siège auxiliaire du tribunal immobilier à Jendouba afin d'accélérer la procédure d'immatriculation. Le projet sera à la fois un projet métier, mais supporté par un grand chantier informatique de développement des applications
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Ce système pourrait faciliter énormément l'accès des agriculteurs aux crédits bancaires. L'Etat pourrait aussi mettre en place des incitations fiscales et financières destinées à limiter, dans la mesure du possible, le fractionnement néfaste des exploitations agricoles, ou le remembrement le cas échéant. Ceci est aussi valable pour apurer la situation foncière des terres forestières
Liens avec les projets en cours	Un lien avec les projets des secteurs agricole et forestier
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Ce projet est fondamental pour tous les projets PSDR
Résultats attendus	Maitrise de l'assise foncière
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer toutes les parties prenantes dans l'étude de projet et les étapes de mise en œuvre ; ➤ Donner un rôle important aux compétences nationales dans la mise en œuvre ;
Planning indicatif de mise en œuvre	7 ans entre étude, lancement de l'appel d'offres et réalisation
Acteurs clefs concernés	Gouvernorat de Jendouba, ODNO, Siège auxiliaire du Tribunal immobilier à Jendouba
Etudes de faisabilité	
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appui de la société politique et de la société civile; ➤ Participation active des experts ;
Indicateurs de suivi-évaluation	Les indicateurs de suivi – évaluation identifiés sont : - Superficies assainies
Indicateurs d'impact	Fluidité des transactions Evolution du volume des investissements
Coût de l'investissement	Coût estimatif du projet
	20 millions de dinars
Sources de financement	- Budget de l'Etat

Projet 41: Instaurer un système numérique permettant d'actualiser fréquemment et rapidement l'établissement des titres fonciers en exécution des jugements d'immatriculation.

Projet n°5 : Créer un corps spécifique de la haute fonction publique régionale/territoriale

Secteur : Institutionnel	Orientation stratégique : institutionnel
Objectifs stratégiques : institutionnel	
Intitulé du projet n°5 Créer un corps spécifique de la haute fonction publique régionale/territoriale	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Les régions tunisiennes actuelles ne sont prêtes ni pour la décentralisation encore moins pour la déconcentration. Le Conseil Régional comme géré aujourd'hui, est handicapé par la faiblesse de ses ressources humaines et leur démotivation. Les premiers responsables des administrations régionales déconcentrées et leurs premiers adjoints croulent sous la charge de travail parfois insoutenable, et qui débordent, et de loin, leurs compétences. Les hauts fonctionnaires fuient les régions et veulent souvent faire carrière dans la capitale et dans les grandes villes sur le littoral Est. Pire encore, plusieurs postes fonctionnelles dans les gouvernorats de l'intérieurs restent vacants et parfois sur de longues périodes. Ce taux dépasse 50% à Jendouba pour la période 2012-2015. Préparer la déconcentration qui augure d'une efficiente et efficace décentralisation passe par le renforcement des ressources humaines des gouvernorats, des Conseil régionaux futurs et des administrations déconcentrées. Ça ne peut se faire sans une motivation sérieuse aux hauts fonctionnaires qui désireront exercer et s'installer sur de périodes conséquentes dans les régions.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Aujourd'hui, la haute fonction publique régionale : est constitué par le gouverneur ; <i>wali</i>, le secrétaire général du gouvernorat, le premier délégué. Ceux-là même travaille également pour le Conseil régional. Celui-ci utilise les hauts fonctionnaires des administrations régionales déconcentrées : agriculture, équipement, industrie, santé, etc. pour la conception, la réalisation et le suivie des projets et des programmes régionaux. Les administrations déconcentrées sectorielles contiennent généralement comme haut fonctionnaire d'Etat ; un premier responsable secondé par 2 à 3 responsables de hauts niveaux. Il ne faut pas oublier les hauts cadres des collectivités locales communales et qui peuvent être réduits à la présidence de la commune et aux secrétaires généraux. Le fonctionnement de cette administration est régi par d'anciennes textes de lois émanent de tradition hyper centralisatrice. Les hauts fonctionnaires régionaux possèdent les statuts juridiques et sont recrutés et promus d'une façon homogène et reçoivent les mêmes revenus et les mêmes avantages. Plus compliqué encore, l'exercice dans les régions est généralement perçu comme une sanction du pouvoir centrale. Résultat : les régions sont répulsives pour les hautes compétences administratives et gestionnaires et ce dans tous les domaines. En outre, l'instabilité et la mobilité des rares compétences dans les régions compliquent la situation. Le gouvernorat de Jendouba,</p>

	ne fait pas l'exception et manque d'une bonne cinquantaine de haut cadres régionaux qui assureraient une gouvernance politique, économique et sociale "optimale", efficace et efficiente.
2. description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de gouvernement - Ministère de l'Intérieure, - Ministère des Finances, - Ministère chargé des collectivités locales, - Ministères sectoriels (Agriculture, Industrie, Equipement, etc.),
Description sommaire du projet	Il s'agit de créer un corps spécifique dans la fonction publique tunisienne qui serait qualifié de " La haute fonction publique régionale/territoriale " qui concernerait : les gouverneurs, les secrétaires généraux du gouvernorat et des collectivités publiques régionales et locales et les premiers responsables des administrations déconcentrées et leurs premiers adjoints soit une bonne cinquantaine de personnes . Toutes les personnes appartenant à ce corps devraient bénéficier d'un niveau de salaire équivalent à des directeurs centraux et d'autres avantages qui peuvent leur procurer une grande satisfaction pour qu'ils se consacrent entièrement à leurs tâches, l'exécutent convenablement et pour qu'ils envisagent des passages de moyennes et de longues durées dans les régions.
Zone d'intervention	Tout le gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité des ressources humaines régionales, - Améliorer l'attractivité des régions pour les ressources humaines les plus qualifiées et les plus rares, - Fidéliser ces ressources humaines et les attacher aux régions où elles exercent.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Comblent les postes fonctionnelles non alloués dans la région de Jendouba, - Attirer des compétences diverses et les inciter à travailler dans la région - Les motiver pour qu'elles passent le plus de temps possible en région.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - A chercher...
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les autres réformes de la décentralisation et de la déconcentration
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - L'allocation de bonnes ressources humaines pour le gouvernorat de Jendouba, - L'amélioration de la gouvernance politique, économique et sociale de la région, - L'attraction de compétences diverses vers la région et leur fidélisation.
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer la décentralisation par la déconcentration, - Changer les dispositifs législatifs et les textes de lois,

projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimenter ces nouveautés sur certaines régions, Jendouba entre autres, - Commencer par les premiers responsables: Gouverneurs, présidents des conseils régionaux, secrétaires généraux, etc.
Planning indicatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Elire les conseils régionaux, 2021-2024 - Changez le statut juridique des personnels des gouvernorats et des collectivités territoriales et des administrations déconcentrées, 2020-2025 - La création de fait du "corps de la haute fonction publique territoriale", 2022...et suivantes.
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Chef de gouvernement, - Ministère de l'Intérieure, - Ministère des Finances, - Ministère chargé des collectivités locales, - Ministères sectoriels (Agriculture, Industrie, Equipement, etc.), - ENA - CEFAD - Universités
Etudes de faisabilité	Etudes administratives
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté étatique sans faille, pour la décentralisation - Engagement des régions pour se réformer, - Adhésion de l'actuelle administration régionale pour cette réforme, - Le financement public de la réforme à la hauteur des ambitions des régions.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes fonctionnelles vacants alloués, - Nombre de postes de hauts fonctionnaires créés. - Le taux de turn-over des hauts fonctionnaires affectés dans la région
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de consommation des crédits publics par an - Montants d'investissements privés par an, - Délais moyen de réalisations de projets économiques ou autres
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	Aucun
Limites économiques	Négligeable
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Résistance sociale la réforme de la décentralisation déconcentration, - Un appel régional au retour de la centralisation politique et économique, - Instabilité politique et institutionnelle majeure
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Entre 4 et 6 millions de dinars par an
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat, - Le Conseil régional,

Projet 42: Créer un corps spécifique de la haute fonction publique régionale/territoriale

Projet n°6 : S'assurer d'une bonne gouvernance du PSDR

Enfin, ce projet qui est développé et repris ans le chapitre « V.2 » Synthèse du processus de mise en œuvre et de Suivi/Evaluation », consiste à travailler sur une gouvernance durable du PSDR.

Il s'agira entre autres, outre le COPIL actuel, de constituer une société mixte ARDES en partenariat public-privé en charge du suivi du PSDR. (Cf. V.2)

Projet n°7 : Promouvoir les secteurs de ESS à Jendouba

Secteur : Institutionnel	Axe stratégique 2 : Développer l'Economie Sociale et Solidaire dans le gouvernorat de Jendouba
Intitulé du projet n°7 : Promouvoir les secteurs de ESS à Jendouba	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Le gouvernorat de Jendouba abrite plusieurs acteurs de l'ESS : des GDA (agricoles, dans le domaine de l'eau et forestier, etc.), des SMSA, des coopératives, des UCP, des associations diverses de développement dans chaque délégation qui sont financées par la BTS. Des associations de développement privées soit nationales et surtout internationales. Certains acteurs agissent dans le domaine de la gestion des ressources naturelles. D'autres dans le domaine du développement humain et dans le combat de la pauvreté. Tout ce tissu de l'ESS possède un grand rôle à jouer dans l'économie régionale de Jendouba en 2020 et surtout dans les trente prochaines années.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	L'ESS jendoubien possède une grande majo de développement car : - Les ressources naturelles sont abondantes et nécessitent une plus efficace et efficiente gouvernance ; elles sont aujourd'hui mal ou pas du tout gouvernées. Le manque à gagner dans ce domaine est inestimable : gaspillage de l'eau, des espèces végétales et animales, etc. - Les ressources humaines sont également relativement sacrifiées : déperdition scolaire phénoménale, pauvreté absolue handicapante, situation désastreuse de la condition féminine, isolements parfois catastrophiques sur certains secteurs forestiers, absence de perspectives économiques et sous intégration dans l'économie urbaine et régionale. - Moderniser l'économie de la région n'est pas antinomique avec le développement de l'ESS ; au

	contraire, il contribuera à son expansion. Ce fait est vérifié dans les pays et les économies avancées.
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs du tissu ESS de Jendouba existants et à créer - Le Ministère chargé de l'ESS - La BTS - Les banques publiques et privées - Les institutions de développement de la coopération internationale.
Description sommaire du projet	Il s'agit de développer les GDA agricoles, forestiers artisanales et les coopératives dans tous les domaines. Ce développement est aujourd'hui possible avec la nouvelle loi décrétée cette année pour encadrer et fluidifier l'ESS dans tout le pays.
Zone d'intervention	- Tout le gouvernorat de Jendouba.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Le besoin est énorme en termes de gestion des ressources naturelles, - Le besoin est également énorme en termes de gestion et de protection des ressources humaines, - Les sous-emploi endémique et le chômage massif, surtout des femmes nécessitent le développement des microprojets de l'ESS, - pour un rattrapage économique et social rapide, aucune opportunité, aucune piste ne doit pas être négligée.
Objectifs du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des opportunités de travail pour la population, - Intégrer les femmes dans la vie active, - Protéger les enfants et les adolescents et mieux les préparer à la vie sociale et active, - Combattre le chômage, - Créer des filets de sécurité pour les populations qui risquent de tomber dans la pauvreté absolue.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Lien avec les projets de mobilisation des eaux et de CES, - Lien avec les projets de conservation et d'exploitation de l'espace forestier de Jendouba, - Liens avec les projets d'infrastructures, industrielles et technologiques de la région, - liens avec les projets de développement du tourisme écologique et alternatif, - liens avec les projets de protection de l'environnement.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	A définir
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et mieux exploiter les ressources naturelles et humaines, - Créer des filets de protection contre la pauvreté, - Initier les catégories pauvres et marginalisées de la population à la vie active, - Impliquer la femme, surtout rurale, dans la vie

	active et réduire le taux de chômage féminin et élever leur taux d'activité
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Densifier le tissu associatif économique, 2020-2030, - Améliorer les conditions de son financement, - Le doter de ressources humaines en nombre et en qualité, - Développer les bonnes pratiques de l'ESS
Planning indicatif de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une vingtaine de structure de l'ESS par an entre 2020-2030 - Assurer la formation continue des ressources humaines, 2020-2040, - Créer des synergies avec l'économie moderne et structurée, 2030-2050
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Tissu des acteurs de l'ESS, - BTS, - Ministère de l'agriculture, - Ministère chargé de l'artisanat et des petits métiers, - ONA, - Organismes du microcrédit
Etudes de faisabilité	- Oui économiques et techniques
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - L'opérationnalisation de la nouvelle loi de l'ESS, - La création et le soutien d'une demande en associations et structures de promotion de l'ESS, - Le soutien étatique de l'ESS, - l'intéressement de la population par rapport au projet économique et sociale de l'ESS, - La pérennité des financements publics et privés, - La durabilité économique et sociale des projets ESS.
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures ESS crée par an, - Nombre d'emploi ESS crée par an.
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures ESS crée par an, - Nombre d'emploi ESS crée par an.
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	Aucun
Limites économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de source de financements suffisants et pérennes, - Existence de ressources humaines suffisantes, de qualité et perfectibles, - Non-articulation entre l'économie moderne de la région et le secteur de l'ESS.
Limites sociales	<ul style="list-style-type: none"> - terrorisme et perte de la paix civile, - Absence de la main d'œuvre surtout qualitative et ou refus du travail dans l'ESS, - mouvement sociaux sauvages et sabotages, - absence structurelle de ressources humaines qualifiées
5. Coût estimatif du projet	

Coût de l'investissement	Insignifiant
Sources de financement	- L'Etat, - Les associations, - La coopération internationale

Projet 44: Promouvoir les secteurs de ESS à Jendouba

V.11. Secteur de l'environnement et développement durable : Pour un environnement relativement sain à préserver des risques de la croissance future

Le passage du conceptuel à l'opérationnel et la transcription de la Vision en un plan d'action, sont réalisés à travers la définition des axes Stratégiques et de développement, qui seront déclinés en initiatives, transcrites par la suite en actions.

1. Rappel des Orientations Stratégiques (OS), Objectifs stratégiques (Os) et Objectifs opérationnels (OO)

Les orientations stratégiques de développement :

- Axe 1 : Gestion et réduction des émissions polluantes à l'échelle de l'ensemble du gouvernorat ;
- Axe 2 : Développement des ressources hydriques et se prémunir contre les changements climatiques ;
- Axe 3 : Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique.

Orientation Stratégique 1 : Gestion et réduction des émissions polluantes à l'échelle de l'ensemble du gouvernorat	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Envisager des solutions adaptées et spécifiques pour la gestion des déchets (ménagers) générés par les populations situées dans les zones rurales - Optimiser l'efficacité technique de la collecte des déchets ménagers et améliorer les conditions de travail du personnel de collecte - Intégrer toutes les entreprises dans le nouveau système centralisé des déchets municipaux. - Promulguer les textes d'application des lois relatives à la gestion des déchets - Accroître la participation et la prise de responsabilités des communes dans la gestion des déchets municipaux - Diagnostic du secteur minier en tant que source de pollution - Villes littorales convenablement protégées contre l'érosion marine 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des centres de transfert dans les communes et organiser le transport des déchets vers les unités centrales d'élimination - Créer une ou deux unités centrales de valorisation, de prétraitement et d'élimination des déchets - Après la mise en service des installations centralisées, réhabilitation des dépotoirs municipaux - Intensifier les activités d'ECO-Lef - Stimuler et accroître les activités des entreprises de recyclage et de valorisation dans le gouvernorat - Mesure d'urgence pour les boues de l'ONAS : créer des zones de stockage intermédiaires au sein des STEP - Collecte, prétraitement et élimination selon les règles de l'art des déchets d'abattoirs - Réhabilitation des mines/carrières abandonnées et contrôle des mines/carrières en exploitation - Observatoire régional de l'environnement instauré - Dispositif de contrôle de la situation environnementale dans le gouvernorat renforcé - Réseau d'assainissement couvrant l'ensemble du gouvernorat réalisé et stations d'assainissement et de pompage réhabilitées - Campagnes de sensibilisation environnementale aux différents acteurs économiques de la région et aux populations locales régulièrement organisées - Système d'information environnementale régional mis en œuvre

Orientation Stratégique 2 : Développement des ressources hydriques et se prémunir contre les changements climatiques	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Rationalisation de la consommation d'eau et établissement d'un plan d'alimentation de la région en eau - Schémas directeurs, programmes régionaux réglementaires et observatoires pour se prémunir contre les changements climatiques - Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel 	<ul style="list-style-type: none"> - Eau usées épurées réutilisées dans les différentes activités économiques de la région - Travaux CES d'alimentation des nappes aquifères accomplis - Capacités d'intervention des GDA renforcées - Exploitation des nappes d'eau dans la région rationalisée - Programmes de formation des agriculteurs à de nouveaux outils de production favorables à la rationalisation de l'exploitation des ressources hydriques régulièrement effectués - Plan de gestion des eaux pluviales actualisé et appliqué - Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable - Dispositifs d'économie d'eau au sein des unités industrielles, touristiques et agricoles à grande consommation d'eau installés - Dispositif de suivi et de contrôle des réserves hydriques de la région mis en place - Construction de barrages et aménagements hydrauliques
Orientation Stratégique 3 : Valorisation des ressources naturelles et culturelles à vocation touristique	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - La sauvegarde et la valorisation du patrimoine historique - Protection et valorisation des parcs naturels et préservation de la forêt - Produits de terroir, produits bio 	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation et la sauvegarde des monuments historiques - L'amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services de base - Appui à un programme de numérisation du patrimoine historique et culturel destiné à renforcer l'attractivité des territoires de la Région - Valorisation du bois (protection des cèdres centenaires, aménagement et reboisement de zones forestières déboisées du fait des activités humaines ...)

Orientation Stratégique 4 :	
Actualisation des plans d'aménagement des différentes collectivités locales	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - La préservation des zones agricoles, menacée par l'extension urbaine - La protection des zones inondables et des zones à risque - Lutte contre l'extension urbaine non maîtrisée - Le repérage des contraintes et des dysfonctionnements du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> - La maîtrise de l'urbanisation par la valorisation des friches et des vastes secteurs urbains sous-utilisés dans un contexte de croissance démographique relativement modérée. - Elaboration du schéma Directeur d'Aménagement Urbain à l'échelle de la vallée de Medjerda - Réalisation/mise à jour des plans d'aménagement urbain - Etablir un état des lieux de l'occupation actuelle et des différentes formes d'empiètement sur l'espace agricole en vue de proposer une stratégie d'intervention pour le préserver - L'élaboration d'une carte délimitant notamment : (i) les zones d'urbanisation existantes et les perspectives de leurs évolutions futures de manière à maîtriser l'étalement urbain et privilégier le transport collectif; (ii) les servitudes de protection des terrains agricoles, forêts, patrimoine et zones inondables et (iii) les emprises des grandes infrastructures existantes ou à créer (autoroute, voie ferrée, voie rapide, zones industrielles, logistique,...), plateformes intermodales.
Orientation Stratégique 5 :	
Energies renouvelables et efficacité énergétique	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une stratégie régionale d'économie de l'énergie - La promotion des initiatives relatives aux énergies renouvelables 	<ul style="list-style-type: none"> - Alimentation de la région en gaz naturel assurée - Elaboration du programme énergétique régional - Etablissement d'un bilan de la consommation des énergies à l'échelle de la région et des émissions des gaz à effet de serre. - Production de l'énergie renouvelable (éolienne et solaire), sur des sites identifiés dans la région en concertation avec les organismes en charge du secteur - Valorisation des déchets et récupération de l'énergie - Programme de haute qualité environnementale visant l'amélioration de l'isolation thermique des constructions publiques et l'introduction de l'énergie renouvelable (écoles, centres de santé) notamment en zones de montagne - Programme d'appui aux ménages et aux petites entreprises pour l'isolation thermique des constructions et leur équipement en panneaux solaires (mise en place d'un dispositif de conseil en économie d'énergie en partenariat avec les professionnels et d'un fonds de soutien pour l'investissement en équipement dans le secteur. - Organisation d'une filière économique autour de la

	<p>question des énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien et promotion d'unités de production de panneaux solaires et des unités photovoltaïques destinées au marché national et pour équiper les installations et les constructions. - Mise en place, en partenariat avec l'université et la formation professionnelle de cursus de formation adaptés au secteur des énergies renouvelables. - Promotion et soutien de la recherche et de l'innovation dans le secteur des énergies renouvelables
--	---

2. Contribution du secteur au développement à Jendouba

Les milieux naturels dont dispose la région constituent des opportunités potentielles à un développement global durable.

3. Portefeuille des projets : Fiche récapitulative des projets

La planification d'action ou la planification opérationnelle constitue le processus permettant d'opérationnaliser les objectifs stratégiques.

- Projet N°1 : Gestion des Déchets Municipaux du gouvernorat
- Projet N°2 : Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages
- Projet N°3 : Dépollution des lagunes de la levurerie et installation d'une station d'épuration dans la région
- Projet N°4 : Dépollution des décharges sauvages
- Projet N°5 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés
- Projet N°6 : Valorisation du patrimoine historique de la zone
- Projet N°7 : Améliorer l'efficacité énergétique et de renforcement du marché de l'énergie solaire
- Projet N° A : Projet de Centre régional de prévention, de lutte contre les catastrophes et de l'organisation des secours

3. Détail des fiches projets

Projet N°1 : Projet de Gestion des Déchets Municipaux

1.1.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

Les déchets sont collectés par les services communaux et toujours déposés dans des décharges non contrôlées, à l'exception de la ville de Jendouba, disséminées dans la zone du projet. Quant aux déchets générés dans les zones rurales, ils sont eux aussi déposés dans des dépotoirs sauvages.

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

La gestion des déchets solides est définie de façon exhaustive par la Loi Organique des Communes, et notamment par son article 129, puisqu'elle englobe toutes les activités, depuis l'enlèvement des ordures jusqu'à leur enfouissement ultime. De fait, le financement des dépenses de gestion des déchets solides est délégué aux communes, ainsi que la mise en place d'un système de recouvrement de ces dépenses auprès des usagers.

1.1.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet
ANGED Municipalités

Description sommaire du projet
Le projet porte sur la construction de : <ul style="list-style-type: none"> • une décharge au site d'Erromani qui accueille les déchets des gouvernorats de Béja et Jendouba • neuf (09) centres de transfert

Zone d'intervention
Toutes les délégations du gouvernorat

Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général
Le projet permet de mettre fin à la pollution des Oueds et des sols par les déchets solides et les eaux de lixiviat générées et la participation à la création de postes d'emploi.

Objectifs	
Objectifs Généraux	
Objectif 1 : Un système de gestion des déchets municipaux centralisé est développé dans le gouvernorat de Jendouba. Il est fiable et sécurisé, respecte le climat et l'environnement et implique les bénéficiaires et les secteurs publique et privé.	Objectif 2 : Améliorer la situation des populations les plus défavorisées dans la zone du projet.
Objectifs spécifiques	
Objectifs Techniques	
<ul style="list-style-type: none"> • Objectif 3 : Augmenter la satisfaction des bénéficiaires des services municipaux • Objectif 4 : Envisager des solutions adaptées et spécifiques pour la gestion des déchets (ménagers) générés par les populations situées dans les zones rurales • Objectif 5 : Optimiser l'efficacité technique de la collecte des déchets ménagers et améliorer les conditions de travail du personnel de collecte • Objectif 6 : Créer des centres de transfert dans les communes et organiser le transport des déchets vers les unités centrales d'élimination • Objectif 7 : Créer une ou deux unités centrales de valorisation, de prétraitement et d'élimination des déchets • Objectif 8 : Après la mise en service des installations centralisées, réhabilitation des dépotoirs municipaux • Objectif 9 : Intensifier les activités d'ECO-Lef dans les quatre gouvernorats • Objectif 10 : Stimuler et accroître les activités des entreprises de recyclage et de valorisation dans les quatre gouvernorats • Objectif 11 : Mesure d'urgence pour les boues de l'ONAS : créer des zones de stockage intermédiaires au sein des STEP • Objectif 12 : Au sein des unités de santé de la zone, gestion selon les règles de l'art des déchets de soin • Objectif 13 : Collecte, prétraitement et élimination selon les règles de l'art des déchets de soin • Objectif 14 : Au sein des abattoirs, gestion selon les règles de l'art des différents types de déchets solides (et liquides) 	

- **Objectif 15** : Collecte, prétraitement et élimination selon les règles de l'art des déchets d'abattoirs
- **Objectif 16** : Intégrer toutes les entreprises situées dans la Vallée de la Medjerda dans le nouveau système centralisé des déchets municipaux.

Liens avec les projets en cours

- Gestion des Déchets Municipaux de la Vallée de la Medjerda

Complémentarités avec d'autres projets PSDR

Projet de réhabilitation des décharges sauvages

Résultats attendus		
<p>Résultat 1 : Les déchets municipaux générés dans les zones communales et mixtes sont collectés et transportés vers le système centralisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimiser l'efficacité technique de la collecte des déchets ménagers et améliorer les conditions de travail du personnel de collecte • Envisager des solutions adaptées et spécifiques pour la gestion des déchets (ménagers) générés par les populations situées dans les zones rurales de la Vallée de la Medjerda • Créer des centres de transfert dans les communes et organiser le transport des déchets vers les unités centrales d'élimination 	<p>Résultat 2 : Les différentes fractions des déchets municipaux sont valorisées, recyclées et les résidus sont éliminés en décharge contrôlée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une ou deux unités centrales de valorisation, de prétraitement et d'élimination des déchets • Intensifier les activités d'ECOLef et les activités des entreprises de recyclage et de valorisation dans le gouvernorat • Développer la gestion contrôlée des déchets de soin et d'abattoirs • Intégrer toutes les entreprises situées dans le gouvernorat dans le nouveau système centralisé des déchets 	<p>Résultat 3 : Tous les acteurs de la gestion des déchets municipaux sont impliqués et le système centralisé est financièrement pérenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la participation et la prise de responsabilités des communes dans la gestion des déchets municipaux • Informer et faire participer les populations communales à la gestion des déchets communaux • Augmenter les coûts d'élimination des déchets non ménagers qui seront pris en charge par le nouveau système

1.1.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)

Elaboration des Plans Communaux de Gestion des Déchets
 Tri des déchets ménagers
 Pré-collecte et collecte dans les zones municipales
 Pré-collecte, collecte et transport dans les conseils ruraux
 Création de Centres de transfert
 Transport et transfert des déchets municipaux
 Elimination dans une nouvelle décharge contrôlée

Planning indicatif de mise en œuvre

2023 : l'étude de faisabilité (Phase de l'APS, APD et DAO),

2024 : procédures de passation du contrat de construction de la décharge contrôlée
 2026 : Les travaux d'une durée de 18 mois, suivi de la mise en exploitation, permettront une ouverture en janvier 2027.
 2027 : Mise en service des centres de transfert

Acteurs clés concernés

Les groupes cibles sont les groupes de personnes ou les institutions qui sont concernées par le projet et qui sont donc des intervenants à sa réussite. Ils peuvent également en être les bénéficiaires. Nous avons identifié les groupes cibles suivants :

- Les communes de la zone du projet : elles bénéficieront du projet d'un point de vue environnemental (suppression de l'élimination non contrôlée et pérenne) et financier (optimisation de la collecte, mais participation aux coûts du nouveau système).
- Le Gouvernorat de Jendouba : en assurant un ramassage des déchets communaux dans les zones mixtes, le gouvernorat verra sa situation environnementale progresser.
- L'ANGed : l'agence étend la maîtrise de la gestion des déchets communaux à une nouvelle partie du territoire national et elle se libèrera de la gestion des quatre décharges.
- L'ONAS : des solutions seront développées pour l'élimination contrôlée des boues des STEP de la région.
- L'ANPE : le fait d'améliorer d'un point de vue environnemental la gestion des déchets solides dans la Vallée de la Medjerda, permettra à l'ANPE de jouer pleinement son rôle de contrôleur et de régulateur des activités liées à cette activité. La bonne gestion environnementale des différents flux de déchets va permettre de réduire leurs impacts sur les eaux de surface et les souterraines, ainsi que sur le climat (réduction des émissions de carbone).
- Le secteur privé actif dans la gestion des déchets solides : la création d'une solution centralisée devrait permettre l'implication du secteur privé pour la gestion et l'élimination des différents flux de déchets.
- Les populations communales : elles seront évidemment le principal bénéficiaire du projet qui vise améliorer la situation existante, mais pour se faire il faudra qu'elle contribue activement à sa réussite, tant par des actions concrètes que par une participation financière accrue dans le système.

Etudes de faisabilité

Etude de faisabilité (Phase de l'APS, APD et DAO)

Conditions cadre pour la mise en œuvre

La population locale sensibilisée et adhère au projet

Les municipalités adoptent le projet

Indicateurs de suivi-évaluation

Indicateurs 1	Indicateurs 2
Les zones municipales et mixtes sont propres	Les fractions recyclées et valorisées atteignent 50 % des quantités produites
Les plaintes des populations auprès des agences d'exécution (ANGed) et de contrôle (ANPE) sont faibles	Les fractions résiduelles mises en décharge ne dépassent pas 50% des quantités produites

1.1.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement

30 MDT

Sources de financement

Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 45: Projet de Gestion des Déchets Municipaux

Projet N°2 : Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages

7.2.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

La pollution d'origine eaux usées urbaines traitées identifiées dans le gouvernorat de Jendouba provient essentiellement de huit STEP existantes dans la zone d'étude à savoir : Jendouba, Boussem, Ghardimaou, Fernana, Tabarka, Hammem Bourguiba, Ain Drahem et Tabarka Aéroport.

Les rejets des STEP ne sont pas seulement des eaux épurées mais parfois des eaux usées brutes issues des conduites de « trop plein ».

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

La Tunisie se situe en dessous du seuil dit de "stress hydrique critique" (500 m³/an/hab.). Dans ce contexte, plus encore que dans d'autres géographies, la protection des ressources hydriques, et particulièrement l'assainissement des eaux usées, correspond à une priorité nationale.

Le programme doit permettre de rénover et d'étendre la capacité d'épuration d'une dizaine de stations de traitement des eaux usées et de stations de pompage de l'Office National d'Assainissement tunisien, réparties dans 11 des 24 gouvernorats tunisiens. Il inclut le financement des études d'ingénierie et de la supervision des travaux, du génie civil, de la fourniture et de la pose des équipements.

7.2.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet

L'Office National d'Assainissement de Tunisie (ONAS)

Description sommaire du projet

Les composantes du projet sont :

- A. Mise à niveau des infrastructures d'assainissement : Cette composante, qui concerne la réhabilitation des ouvrages et des équipements d'assainissement au niveau des stations d'épuration (STEP) a été subdivisée en sous composantes, en fonction de la nature des travaux à réaliser, à savoir :
 - A.1 La réhabilitation de la filière « eau » : celle-ci concerne, selon la STEP, les travaux et les équipements relatifs au prétraitement, les décanteurs primaires et secondaires et les équipements d'aération etc.
 - A.2 La réhabilitation de la filière « boue » : elle comprend la réhabilitation des lits de séchages au niveau des STEP, l'acquisition de centrifugeuses, d'unités de déshydratation mécanique et la mise à niveau des pompes à boues.
 - A.3 La réhabilitation des réseaux de transfert : celle-ci comprend la réhabilitation des réseaux et des systèmes de pompages.
 - A.4 La mise en place du système automatisé de gardiennage, de télé contrôle, de monitoring et de télégestion des ouvrages d'assainissement. celle-ci concerne l'équipement de toutes les STEP et les stations de pompage par des systèmes de télésurveillance.
- B. Renforcement des capacités. Cette composante vise le renforcement des capacités en moyens techniques et en formation de l'ONAS. Elle se subdivise comme suit :
 - B.1 L'assistance pour les études, la surveillance et le contrôle des travaux ;
 - B.2 La participation au plan de formation de l'ONAS ;
 - B.3 L'acquisition d'équipement d'exploitation (instrumentation, engins d'exploitation et aérateurs mobiles) ;
 - B.4 La gestion du projet, y compris le suivi technique et financier et environnemental ainsi que l'audit des comptes du projet

<p>Zone d'intervention</p> <p>Le projet couvrira le Gouvernorat de Jendouba. Le projet s'adresse aussi bien aux populations urbaines qui verront leur environnement assaini qu'aux zones rurales et périurbaines. Les agriculteurs bénéficieront des eaux épurées pour leurs besoins en irrigation.</p>
<p>Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général</p> <p>Le projet permet de mettre fin à la pollution des Oueds et des nappes par les eaux usées et la participation à l'accroissement de la production agricole et la création de postes d'emploi.</p>
<p>Objectifs</p> <p>Mettre à niveau les infrastructures d'assainissement et renforcer les capacités de l'ONAS, afin d'améliorer la qualité des eaux épurées.</p>
<p>Liens avec les projets en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'amélioration de la qualité des eaux épurées (BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT) • Le projet d'amélioration de la qualité des eaux dans les villes locales vise l'amélioration des conditions de vie des habitants dans 10 villes tunisiennes (JICA)
<p>Complémentarités avec d'autres projets PSDR</p> <p>Création de 300 ha PPI avec les eaux usées épurées (secteur Agricole)</p>
<p>Résultats attendus</p> <p>Le programme permettra l'élimination totale des rejets non traités des stations d'épuration concernées, conformément aux normes de rejet tunisiennes, similaires aux principales normes internationales en la matière. Les eaux traitées de certaines stations d'épuration pourront être réutilisées à l'avenir pour l'irrigation. La conformité aux normes d'utilisation des eaux usées traitées en vigueur sera assurée par l'ajout d'un traitement tertiaire, en aval des traitements mis en place par le programme.</p>

7.2.3. Mise en œuvre du projet

<p>Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de réhabilitation des Steps • Etude de Rentabilité de l'utilisation des EUT dans des secteurs autres que les PI • Etude de Faisabilité de transfert des EUT des stations d'épuration vers les zones de réutilisation <p>Elaboration d'une stratégie nationale de communication et de sensibilisation à l'utilisation des EUT et des boues des STEP et initiation des activités de sensibilisation à l'échelle régionale</p>
<p>Planning indicatif de mise en œuvre</p> <p>Le projet sera planifié sur 5 ans</p>
<p>Acteurs clefs concernés</p> <p>ONAS</p>
<p>Etudes de faisabilité</p> <p>Dans le cadre de la préparation du projet d'amélioration de la qualité des eaux épurées, les services de l'ONAS ont procédé à l'étude diagnostique des STEP à réhabiliter ainsi qu'aux études de faisabilité et d'avant projets sommaires pour celles pour lesquelles le choix technologique sera différent de celui initialement en place.</p>
<p>Conditions cadre pour la mise en œuvre</p> <p>La population locale sensibilisée et adhère au projet L'ONAS adopte le projet</p>
<p>Indicateurs de suivi-évaluation</p> <p>Les principaux indicateurs de performance issus du cadre logique du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le volume et la qualité de l'eau épurée (DBO5, DCO, MES) ; • la conformité des STEP ;

- le volume disponible pour la réutilisation ;
- le nombre de personnes formées aux techniques de télésurveillance, télégestion et d'exploitation et autres.

Indicateurs d'impact

Volume des eaux épurées.

7.2.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement

Etude : 300 000 DT

Sources de financement

Prêt BAD

ONAS

Projet 46: Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages

Projet N°3 : Projet de Dépollution des lagunes de la levurière et installation d'une station d'épuration dans la région

7.3.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

La sucrerie de Beni Béchir a été identifiée comme une industrie polluante.

Les rejets hydriques industriels de la levurerie de Ben Béchir sont principalement générés par les opérations suivantes :

- Clarification de la mélasse,
- Séparation du mou par centrifugation,
- Filtration de la crème levure,
- Lavage et désinfection d'équipements.

Le débit maximal des rejets hydriques est de l'ordre de 1500m³/j. Des lagunes en terre sont aménagées pour recevoir les eaux usées produites.

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

Afin de concilier développement économique et social et préservation de nos ressources naturelles, les entreprises tunisiennes doivent jouer pleinement leur rôle d'acteur essentiel dans la réalisation d'un développement durable.

Ainsi, et face à l'essor économique qu'a connu notre pays au cours des dernières décennies et qui s'est traduit par un renforcement du tissu industriel et une augmentation significative du volume des investissements, au dépens parfois du volet environnemental, il était certes impératif de prendre en charge les dommages causés à l'environnement par ces activités industrielles, qui constituaient sans doute une source importante de pollution de l'air, de l'eau et du sol, ainsi qu'une source de production d'énormes quantités de déchets solides.

De ce fait, la Tunisie a commencé, depuis le début des années quatre-vingt-dix, à consolider le dispositif juridique environnemental déjà mis en place, par l'introduction de nouvelles mesures d'incitation et d'encouragement à la dépollution industrielle et à la protection de l'environnement d'une manière générale.

Parmi ces mesures d'incitation, il y a lieu de citer le Fonds de Dépollution (FODEP), en tant qu'instrument financier d'aide à la dépollution dans notre pays.

7.3.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet
ONAS ; AFI ; CRDA
Description sommaire du projet
Ce projet porte sur : <ul style="list-style-type: none"> • la construction d'une STEP pouvant accueillir les eaux usées de la levurerie ainsi que ceux de futurs industriels ; • Le traitement des eaux usées stockées dans les lagunes ; • Elimination des lagunes et réhabilitation de la zone.
Zone d'intervention
Beni Bechir
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général
Ce projet est à inscrire en première priorité, vu le rôle qu'il peut jouer dans la lutte contre la pollution hydrique et olfactive des eaux usées stockées dans les lagunes de Beni Béchir.
Objectifs
Lutte contre la pollution hydrique et olfactive des eaux usées stockées dans les lagunes
Liens avec les projets en cours
Projet d'aménagement d'une zone industrielle à Beni Béchir
Complémentarités avec d'autres projets PSDR
Projet N°2 : Amélioration de la qualité des eaux épurées des STEP et valorisation des eaux usées traitées en irrigation ou recharge artificielle des nappes au lieu de leurs rejets dans les oueds et par la suite les barrages
Résultats attendus
L'eau à l'issue de ce traitement sera conforme aux exigences de la réglementation tunisienne et pourra être rejetée directement dans les cours d'eaux sans générer des impacts négatifs notables.

7.3.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)
Réaliser les études de faisabilité de la STEP
Réaliser la STEP
Mise en service de la STEP et traitement des eaux usées des lagunes
Réaliser les études de faisabilité de dépollution des lagunes
Travaux de dépollution des lagunes
Planning indicatif de mise en œuvre
Le projet sera mis en œuvre sur la période 2023-2030
Acteurs clefs concernés
ONAS
Etudes de faisabilité
Deux études de faisabilité sont à réaliser : une pour la STEP et une pour la dépollution des lagunes
Conditions cadre pour la mise en œuvre
L'industriel adopte le projet
Indicateurs de suivi-évaluation
Quantité d'EU traitées
Taux de réhabilitation des lagunes
Indicateurs d'impact
Taux de satisfaction de la population locale

7.3.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement
10 MDT
Sources de financement
Levurière Beni Bechir
ONAS
AFI
Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 47: Projet de Dépollution des lagunes de la levurière et installation d'une station d'épuration dans la région

Projet N°4 : Projet de Dépollution des décharges sauvages

7.4.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet
Les déchets sont collectés par les services communaux et toujours déposés dans des décharges non contrôlées, à l'exception de la ville de Jendouba, disséminées dans la zone du projet. Quant aux déchets générés dans les zones rurales, ils sont eux aussi déposés dans des dépotoirs sauvages.
La description de la situation existante montre donc que presque chaque délégation dispose de son propre lieu d'élimination qui est en soi en point de pollution plus ou moins important.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)
Le projet s'intègre dans la politique nationale de lutte contre les décharges sauvages

7.4.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet
Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGed)
Description sommaire du projet
Le projet consiste à fermer et réhabiliter les décharges sauvages du gouvernorat
Zone d'intervention
Gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général
Le projet permet de mettre fin à la pollution des Oueds et des nappes par les déchets solides et la participation à la création de postes d'emploi.
Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre les nuisances olfactives et prolifération des mouches • Lutte contre la pollution du sol et des eaux souterraines • Améliorer le cadre de vie des citoyens
Liens avec les projets en cours
Amélioration de l'environnement de la zone.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR
Projet de gestion des déchets municipaux
Résultats attendus
Réhabilitation des décharges sauvages du gouvernorat

7.4.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)
Etude de faisabilité technique et économique Réhabilitation des décharges
Planning indicatif de mise en œuvre
Le déroulement du projet est lié à la bonne exécution du projet de gestion des déchets municipale et la création de la décharge El ROUMI et les 9 centres de transfert La période 2025-2030 semble probable
Acteurs clefs concernés
Anged Municipalités
Etudes de faisabilité
Etude de faisabilité technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre
Les municipalités adoptent le projet
Indicateurs de suivi-évaluation
Taux de réhabilitation des décharges sauvages
Indicateurs d'impact
Taux de satisfaction de la population

7.4.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement
10 MDT
Sources de financement
Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 48: Projet de Dépollution des décharges sauvages

Projet N°5 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés

7.5.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

Le gouvernorat de Jendouba présente une diversité d'écosystèmes riches mais très sensibles. Il s'agit d'écosystèmes Sylvio-montagneux et marins avec un littoral renfermant des habitats variés, des forêts étendues, de nombreuses aires protégées. Les pressions exercées sur ces écosystèmes particulièrement le développement du tourisme balnéaire et l'exploitation des ressources forestières sont en mesure d'accélérer le processus de dégradation de ces espaces très fragiles.

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

La préservation et la restauration des réservoirs de biodiversité et de leurs fonctionnalités est un enjeu pour une biodiversité diversifiée et pérenne.

7.5.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet

CRDA Jendouba
 Arrondissements des forêts de Jendouba et Ain Draham
 Direction Générale des Forêts
 ODNO
 ODESYPANO
 Ministère du Tourisme
 Ministère de la culture
 Ministère de l'Environnement (DGEQV)
 Municipalités
 ONG

Description sommaire du projet

- Mieux connaître le patrimoine environnemental commun pour sa préservation : acquisition de connaissance sur les écosystèmes en vue de leur préservation, répertoire, échange et acquisition d'informations, réalisation d'évaluations et de diagnostics environnementaux et mutualisation des bases et systèmes de connaissances existants et leur diffusion ;
- Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable : actions d'éducation à l'environnement pour le grand public et les acteurs socio-économiques, et petits équipements associés ;
- Préservation et restauration des milieux naturels remarquables : élaboration de démarches de gestion concertée dans les domaines de la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, des milieux naturels, des espèces et des paysages, préservation et restauration d'espèces et de milieux, consolidation du réseau écologique (études, travaux et petits équipements). Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, diffusion des résultats et échanges de bonnes pratiques, préservation et mise en valeur des paysages remarquables.

Zone d'intervention

Tout le gouvernorat de Jendouba.
 Délégations les plus impliquées seront Tabarka, Ain Draham, Fernana et Ghardimaou.

Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général

Le patrimoine naturel de la zone est riche, mais menacé dans certaines zones. Cette configuration demande aux acteurs d'intervenir conjointement afin de préserver les espèces et les milieux en créant un système de valeur ajoutée assurant un développement économique durable.

Objectifs

La stratégie du projet vise à s'appuyer sur cette richesse et à la préserver, au travers de trois objectifs :

- Valoriser le patrimoine pour renforcer l'attractivité de l'espace de coopération et les retombées économiques ;
- Protéger l'environnement et développer la gestion intégrée ;
- Structurer les démarches d'aménagement durable.

Liens avec les projets en cours

PGIF II (projet de gestion intégrée des forêts), financé par JICA

Gestion intégrée des paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie, financé par la Banque mondiale

Complémentarités avec d'autres projets PSDR

Projet N°3 du secteur Forêt : Projet de développement du tourisme alternatif en milieu forestier et parcs nationaux

Résultats attendus

Restauration des écosystèmes fragilisés

7.5.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)

Le projet démarre par le renforcement des capacités des différents intervenants, l'identification des procédures et la préparation des manuels de cogestion et de mise en œuvre des contrats-programmes, l'instauration d'un système de suivi-évaluation, ...

Planning indicatif de mise en œuvre

Période 2025-2030

Acteurs clefs concernés

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche maritime et des Ressources Hydrauliques

CRDA Jendouba

ODESYANO

ODNO

DGF

ONG

Etudes de faisabilité

Etude de faisabilité technique et économique

Conditions cadre pour la mise en œuvre

Les cadres présentent une sélection de textes réglementaires, programmes et réseaux œuvrant pour la préservation et la restauration des écosystèmes. L'ensemble est présenté par types de milieux : milieux aquatiques, zones humides, milieux marins et littoraux, milieux forestiers, milieux montagnards, milieux ruraux et agricoles et milieux urbains.

Indicateurs de suivi-évaluation

Nombre de zones restaurées

Indicateurs d'impact

Etat des écosystèmes

7.5.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement

> 10 MDT

Sources de financement

Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 49: Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés

Projet N°6 : Projet de Valorisation du patrimoine historique de la zone

7.6.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

Faute de données, nous n'avons pas pu élaborer un inventaire exhaustif du patrimoine. Ce dernier est très riche et variés aussi bien comme patrimoine matériel qu'immatériel.

Le gouvernorat de Jendouba recèle plusieurs sites archéologiques dont les plus importants sont :

- Le site archéologique romain de Bulla Régia,
- Le site archéologique romain de Chemtou,
- Le site archéologique romain : Tuburnica,
- La basilique romaine de Tabarka,
- El Haouanit (numidien) au niveau de Tabarka,
- Le jardin 18 du janvier au niveau de Tabarka,
- BorjHelal (byzantin) au niveau de Jendouba Nord,
- Hammam Bazzaz au niveau d'Oued Mliz
- Balta (romain byzantin) au niveau de Balta Bouaoun.

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

Face aux risques de destruction, d'oubli, de perte ou de pillage, les organismes internationaux mènent des actions de sauvegarde, de préservation et de sensibilisation (Exemple : la campagne internationale de sauvegarde de Carthage). Cependant, la prise en charge effective et l'application des dispositions internationales concernant le patrimoine tunisien restent inhérentes à l'importance que lui accorde la société locale. Elles dépendent aussi des moyens dont les institutions patrimoniales (Institut national du patrimoine, Agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle) disposent pour le protéger et le conserver.

7.6.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet

L'Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC)
Institut National de Patrimoine

Description sommaire du projet

Le projet s'articule autour de trois composantes :

- La réhabilitation des sites archéologiques anciens.
- La préservation des sites historiques et la rationalisation de leur exploitation.
- Des actions d'assistance et de formation auprès des autorités locales en matière de gestion et d'animation des sites archéologiques anciens.

Zone d'intervention

Le site archéologique romain de Bulla Régia,
Le site archéologique romain de Chemtou,
Le site archéologique romain : Tuburnica,
La basilique romaine de Tabarka,
El Haouanit (numidien) au niveau de Tabarka,
Le jardin 18 du janvier au niveau de Tabarka,
BorjHelal (byzantin) au niveau de Jendouba Nord,
Hammam Bazzaz au niveau d'Oued Mliz
Balta (romain byzantin) au niveau de Balta Bouaoun.

Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général

La valorisation du patrimoine historique de Jendouba permettra de créer une dynamique économique en promouvant le tourisme.

Objectifs

Sites archéologique valorisés et bien entretenus

Liens avec les projets en cours
Appui à l'enrichissement de l'offre touristique de la région
Complémentarités avec d'autres projets PSDR
Notamment le développement de l'activité touristique et l'amélioration de l'attractivité de la région
Résultats attendus
Le projet permet en outre de valoriser des monuments archéologiques majeurs, ce qui doit s'accompagner, si la situation sécuritaire s'améliore, d'un accroissement de la fréquentation touristique dans le Gouvernorat.

7.6.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)
Le projet s'articule autour des composantes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La préservation des sites historiques et la rationalisation de leur exploitation. • Des actions d'assistance et de formation auprès des autorités locales en matière de gestion et d'animation des sites historiques. • Accompagnement des pôles touristiques dans la diversification de leur offre en soutenant la création, le développement, la promotion et la commercialisation de produits touristiques composites valorisant la complémentarité entre les sites, les activités, les richesses patrimoniales et l'offre culturelle (découverte des patrimoines à travers les activités de loisirs, de plein air, tourisme industriel et scientifique...);
Planning indicatif de mise en œuvre
Période 2025-2030
Acteurs clefs concernés
Institut National de Patrimoine Office de tourisme ONG
Etudes de faisabilité
Etude technique appuyée par une étude de faisabilité.
Conditions cadre pour la mise en œuvre
Initiative privée encouragée et appuyée (ONG). Financement public et amélioration de l'infrastructure routière pour accéder aux sites archéologiques.
Indicateurs de suivi-évaluation
Identification d'un programme d'intervention et délai de son mise en œuvre
Indicateurs d'impact
Taux de fréquentation touristique

7.6.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement
30 millions de dinars comme première estimation
Sources de financement
Budget tunisien et bailleurs de fonds

Projet 50: Projet de Valorisation du patrimoine historique de la zone

Projet N°7 : Améliorer l'efficacité énergétique et développement de l'énergie solaire

7.7.1. Contexte général du projet

Situation actuelle du domaine concerné par le projet

Les investigations en énergies renouvelables à Jendouba sont timides. Le potentiel de production de l'énergie solaire est important dans le gouvernorat de Jendouba contrairement à celle éolienne.

Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)

La Tunisie compte parmi les pays en développement pionniers en matière de politique d'efficacité énergétique. Cette politique initiée depuis le milieu des années 1980 vise à relever trois principaux défis :

- L'approvisionnement énergétique du pays au moindre coût.
- L'amélioration de l'indépendance énergétique.
- La contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Progressivement, l'efficacité énergétique est devenue l'un des principaux piliers de la stratégie énergétique du pays. En effet, avec l'augmentation des prix de l'énergie en 2004, la Tunisie a renforcé sa politique d'efficacité énergétique en mettant en place un programme ambitieux couvrant l'ensemble des secteurs concernés et privilégiant trois outils, à savoir : le dispositif institutionnel, le cadre réglementaire et les incitations financières.

7.7.2. Description du projet

Institutions porteuses du projet

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Énergies renouvelable
 Agence Nationale pour la Maitrise de l'Énergie (ANME)
 Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (API)
 Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)
 STEG

Description sommaire du projet

Le projet constitue à donner un appui à la mise en œuvre technique dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la cogénération pour les industriels, et pour le développement du marché des installations photovoltaïques décentralisées.

Zone d'intervention

Les industriels et toute Jendouba en général

Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général

Les émissions de gaz à effet de serre de l'industrie tunisienne doivent être réduites par le déploiement d'applications d'efficacité énergétique innovantes.

Appui au développement durable dans la région

Objectifs

Ce projet va contribuer à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises tunisiennes et à diffuser l'usage des énergies renouvelables, et ainsi à limiter les émissions de gaz à effet de serre de la Tunisie et les pollutions atmosphérique et hydrique.

Liens avec les projets en cours

Projet GIZ : Réduction des gaz à effet de serre dans la région MENA (en allemand)

Projet GIZ : Appui à la mise en œuvre du Plan solaire tunisien

Projet GIZ : Renforcement des capacités et des ressources humaines pour le développement du marché solaire tunisien

Projet GIZ : Renforcement du marché solaire en Tunisie

Projet GIZ : Efficacité énergétique dans l'industrie tunisienne

Projet GIZ : Secrétariat chargé de la mise en œuvre du partenariat énergétique tuniso-allemand

Projet GIZ : Promotion de l'emploi à travers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans la région MENA

Complémentarités avec d'autres projets PSDR

Appui au développement de la région

Résultats attendus

Le projet permettra de favoriser le développement économique, notamment dans le secteur industriel. Les investissements ciblés (efficacité énergétique, énergie renouvelable et réduction de la pollution) permettront de réduire la facture énergétique des entreprises, de sécuriser leur approvisionnement en énergie et de promouvoir de nouvelles filières (valorisation de co-produits par exemple). La lutte contre les effets du changement climatique reste l'un des objectifs principaux du projet. Les projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable permettront en effet de réduire la consommation d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre.

7.7.3. Mise en œuvre du projet

Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)

L'approche adoptée par le projet s'articule autour de trois axes d'intervention :

- **Promotion de nouvelles méthodes et technologies d'efficacité énergétique :** Une, voire plusieurs entreprises industrielles seront encadrées pour la mise en place d'une action d'efficacité énergétique innovante. Des diagnostics énergétiques spécifiques seront menés à cet effet au sein de plusieurs entreprises industrielles. Les résultats de ces diagnostics serviront à sélectionner des actions qui seront mises en œuvre en bénéficiant de l'accompagnement technique du projet. Un système de gestion de l'énergie sera installé au sein de l'entreprise et servira à optimiser la consommation d'énergie et à collecter des informations. Ces données permettront d'évaluer en continu les actions réalisées moyennant le recours à un protocole de mesure et de vérification.
- **Optimisation de l'exploitation des installations de cogénération :** La cogénération est la production combinée d'électricité et de chaleur à partir d'énergies primaires au sein d'une même centrale. Cette technologie n'étant pas encore utilisée de façon optimale en Tunisie, le projet met en place des activités visant à optimiser son exploitation. Le recours à cette technologie permet de ménager les ressources et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans une première étape, le projet réalisera une cartographie du parc de cogénération existant en Tunisie ainsi qu'un diagnostic des installations. Les résultats obtenus permettront d'identifier les possibilités d'améliorer l'exploitation des installations de cogénération. Dans une deuxième étape, il est prévu de mettre en place un système de suivi centralisé au sein de l'ANME afin de pouvoir contrôler à tout moment la performance des installations de cogénération.
- **Promotion de l'énergie solaire**
Sélection des sites susceptibles d'accueillir les nouvelles centrales photovoltaïques
Etude de faisabilité et préparation
Autorisation
Construction des centrales photovoltaïques
Raccordement au réseau MT
- **Des formations pour développer les compétences des cadres tunisiens :** Des ateliers et des formations spécifiques dans le domaine de l'efficacité énergétique seront organisés à l'intention d'experts et de cadres tunisiens afin d'approfondir leurs connaissances techniques. Les principaux groupes cibles de ces formations sont les entreprises industrielles, les centres techniques, les établissements de recherche, l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME), la Direction générale de l'énergie (DGE) et la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG). En concertation avec l'ANME, plusieurs formations seront organisées en fonction des besoins identifiés durant la période d'exécution du projet, le projet accordant un intérêt spécifique aux

formations relatives à la norme de gestion de l'énergie ISO 50001.
Planning indicatif de mise en œuvre
Probablement sur 2025-2030
Acteurs clefs concernés
STEG
Etudes de faisabilité
Etude de faisabilité technique et économique
Conditions cadre pour la mise en œuvre
Faciliter les démarches administratives
Volonté de l'état
Indicateurs de suivi-évaluation
Taux d'implication des industriels
Taux de réduction de la consommation de l'énergie
Indicateurs d'impact
Qualité de l'air

7.7.4. Coût estimatif du projet

Coût de l'investissement
Non significatif pour le budget de l'Etat
2 MDT pour chaque centrale solaire
Sources de financement
Le Fonds national de maîtrise de l'énergie
Les lignes de crédits (AFD, BM, etc.)

Projet 51: Améliorer l'efficacité énergétique et développement de l'énergie solaire

V.12. Secteur des services marchands et non marchands : Développer une économie résidentielle qui supporte l'économie régionale

1. Contenu du plan d'actions du secteur des services du PSDR Jendouba 2050

Le plan d'actions du secteur des services marchands et non marchands est constitué par 11 projets pour 4 orientations stratégiques. Ces actions visent à atteindre les objectifs stratégiques fixés pour chaque orientation stratégique. Chaque projet est constitué par un ensemble d'actions dont la mise en œuvre permettra d'atteindre les objectifs stratégiques relatifs au projet. Les projets sont formés de 1 à 4 actions. Les délais de réalisation des projets sont prévus entre 2021 et 2035 pour un coût global de 200 millions DT compte non tenu du coût des participations au capital des sociétés de développement locales prévues pour la mise en œuvre des projets. Le capital de ces sociétés de développement locales sera constitué de fonds publics et de fonds privés. Le plan d'actions du secteur des services marchands et non marchands se résume comme suit :

Orientations stratégiques	Objectifs stratégique	Projets
Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.	- Améliorer les équipements de santé des établissements - Améliorer la qualité et l'accès aux soins	Projet n°A : Moderniser l'hôpital régional en vue d'une transformation en Hôpital universitaire Projet n°2 : Améliorer les équipements des établissements de santé
	- Optimiser l'allocation des ressources - Avoir un outil de prise de décision concernant le développement des technologies de santé - Améliorer la capacité de prévenir et faire face aux crises sanitaires	Projet n°3 : Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation
	- Améliorer la qualité et l'accès aux soins	Projet n°4 : Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale
	Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest et augmenter la densité des médecins	Projet n°5 : Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest
	Augmentation de l'investissement privé	Projet n°6 : Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat et encourager l'épargne locale
Orientation stratégique 3 : Services TIC et Transport :	- Promouvoir la recherche afin d'augmenter la création d'entreprises	Projet n°7 : La création de pôle technologique

Faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique et Améliorer le transport pour la population	- Mieux attirer les investisseurs et promouvoir la création des entreprises	
---	---	--

2. Rappel des Orientation Stratégique (OS), Objectifs stratégiques (Os) et Objectifs opérationnels (OO)

Les orientations stratégiques se résument comme suit :

Orientation Stratégique1 : Services Santé	
Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les équipements de santé des établissements - Augmenter la densité des médecins - Améliorer la qualité et l'accès aux soins -Avoir un outil de prise de décision concernant le développement des technologies de santé - En faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale - L'introduction d'une norme qualité des soins d'application obligatoire pour les établissements de soins publics et privés - La prise en charge des soins pour la population qui travaille dans le secteur informel - Des établissements de santé mieux équipés permettant de satisfaire la totalité des besoins en soins de la population - Pas de manque en ressources humaines dans les établissements de santé - Œuvrer à ce que l'hôpital devienne un hôpital universitaire - La création d'une entité chargée d'évaluer les technologies de santé

Orientation Stratégique 3 : Services TIC et Transport : Faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique et Améliorer le transport pour la population	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche afin d'augmenter la création d'entreprises - Mieux attirer les investisseurs et promouvoir la création des entreprises - Améliorer l'accès aux services transport - Développer le transport durable 	<ul style="list-style-type: none"> - La création de pôle technologique - Le développement de l'infrastructure des TIC - Amélioration de la création d'entreprises - Augmentation de l'investissement privé - Augmenter le parc transport et les véhicules électriques ou hybrides

• **Portefeuille des projets**

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe
Objectifs stratégique 1 : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les équipements de santé des établissements - Améliorer la qualité et l'accès aux soins 	

Orientation Stratégique2 : 2. Développer une offre de services qui puisse accompagner l'industrie, l'agriculture, les collectivités locales et un commerce plus formel et structuré	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser les ressources financières des collectivités locales - Mieux attirer les investisseurs et promouvoir la création des entreprises - Développer les services environnementaux - Optimiser l'allocation des ressources - Améliorer les conditions de vie de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des investissements réalisés par les collectivités locales - Augmentation de l'épargne brute des collectivités locales - Amélioration de la création d'entreprises - Augmentation de l'investissement privé

Intitulé du projet n°2 Améliorer les équipements des établissements de santé	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de Santé
Description sommaire du projet	Ce projet consiste à équiper les établissements de santé conformément à un plan d'investissement et à recruter les ressources humaines nécessaires afin de résoudre les problèmes d'accès aux soins.
Localisation géographique du projet	Gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Ce projet permettra de résoudre les problèmes d'accès aux soins notamment pour la population des zones montagneuses et rurales
Objectifs du projet	Des établissements de santé mieux équipés permettant de satisfaire la totalité des besoins en soins de la population.
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	- Augmentation du degré d'équipements des établissements de santé - Augmentation de la qualité et de l'accès aux soins
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<p>Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes :</p> <p>Action 1 : Préparer un programme de d'investissement visant à mieux équiper les établissements de santé et identifier ceux qui peuvent être transformés pour passer d'une catégorie à une autre : Cette action consiste à effectuer une étude comprenant les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des besoins en équipements des établissements de santé - Faire un état des établissements pouvant se transformer pour passer d'une catégorie à une autre (classification des établissements de santé) pour avoir un centre de santé de base de classe 4 au moins par délégation - Elaborer un plan d'investissement <p>Action 2 : Préparer les textes juridiques requis Cette action consiste à préparer les textes juridiques requis pour l'approbation et la mise en œuvre du plan d'investissement</p> <p>Action 3 : Mettre en œuvre le plan d'investissement : Cette action consiste à équiper les établissements de santé conformément au plan d'investissement et à recruter les ressources</p>

	humaines nécessaires
Planning indicatif de mise en œuvre	Action 1 : 2021-2024 Action 2 : 2023-2033 Action 3 : 2024-2034
Acteurs clefs concernés	Ministère de la santé et les établissements de santé
Etudes de faisabilité	Ce projet nécessite l'élaboration d'un état des besoins des établissements en équipements et un plan d'investissement
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Equipements mis en place et coûts d'acquisition
Indicateurs d'impact	Nombre de bénéficiaires des soins et taux de fréquentation des établissements de santé
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Action 1 : 750 000 DT Action 2 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers Action 3 : 200 millions DT
Sources de financement	Budget de l'Etat

Projet 52: Améliorer les équipements des établissements de santé

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.
Objectifs stratégique 2 : - Optimiser l'allocation des ressources - Avoir un outil de prise de décision concernant le développement des technologies de santé - Améliorer la capacité de prévenir et faire face aux crises sanitaires	
Intitulé du projet n°3 Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Absence de dispositif d'évaluation des technologies de santé
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de Santé
Description sommaire du projet	Il s'agit de : - Renforcer le dispositif d'évaluation des technologies d'évaluation - Renforcer les équipements du laboratoire de contrôle d'hygiène - Mettre en place des chambres froides pour les vaccins
Localisation géographique du projet	Gouvernorat de Jendouba et national
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Le projet permettra de fournir les outils de prise de décision pour les choix se rapportant aux actions à mettre en œuvre pour développer le dispositif de santé et réduire les risques de dégradation de l'état de santé de la population et les situations de crises
Objectifs du projet	Avoir un outil de prise de décision permettant d'assurer le développement du secteur de la santé et d' Améliorer la capacité de prévenir et faire face aux crises sanitaires
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	Mise en place d'un organisme chargé d'évaluer les technologies de santé
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : - Action 1: Etablir une convention d'assistance avec les organismes internationaux spécialisés dans l'évaluation des technologies de santé Cette action consiste à conclure une convention avec un organisme international spécialisé dans

	<p>l'évaluation des technologies de santé (ETS) afin de bénéficier d'une assistance pour la création d'une nouvelle entité spécialisée dans les ETS ou de concevoir un mode d'organisation permettant de confier cette attribution à un organisme local.</p> <p>Action 2 : Préparer un programme de d'investissement de renforcement du contrôle d'hygiène : Cette action consiste à faire un état des besoins en équipements permettant d'assurer le bon fonctionnement du centre régional d'hygiène</p> <p>- Action 3 : Préparer les textes juridiques requis pour constituer un organisme chargé de l'évaluation des technologies de santé ou attribuer ce rôle à un organisme existant</p> <p>Cette action consiste à préparer les textes juridiques requis pour la mise en place de l'entité ETS</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Action 1 : 2021-2022 Action 2 : 2021-2023 Action 3 : 2022-2025</p>
Acteurs clefs concernés	Ministère de la santé
Etudes de faisabilité	Ce projet nécessite la réalisation d'une étude permettant de faire le choix entre les deux modalités de mise en place de l'ETS (nouvelle entité ou organisme existant)
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Organisme mis en place
Indicateurs d'impact	<p>La disponibilité d'outils de prise de décision pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'allocation des ressources, l'amélioration de l'accès aux soins et la prévention des risques - Le développement des équipements médicaux - Le développement des médicaments - Le développement des actes médicaux - Le développement des programmes de santé publique - L'amélioration des méthodes d'organisation et de gestion utilisés dans la prévention, le diagnostic et le traitement - L'amélioration de l'organisation et des méthodes utilisées dans l'assistance médicale
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	

5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Action 1 : Budget d'assistance à fixer avec l'organisme international Action 2 : 800 000 DT Action 3 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers
Sources de financement	Budget de l'Etat

Projet 53: Appuyer les institutions régionales en vue de la décentralisation

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.
Objectifs stratégique 3 : - Améliorer la qualité et l'accès aux soins	
Intitulé du projet n°4	
Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Plusieurs soins préventifs ne font pas l'objet de remboursement par les organismes de sécurité sociale. Ces soins permettraient d'améliorer l'état de santé de la population et pourraient réduire les risques de futurs soins curatifs
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de Santé
Description sommaire du projet	Le projet consiste à inclure des soins préventifs dans le champ d'intervention de la prise en charge de la sécurité sociale
Localisation géographique du projet	Gouvernorat de Jendouba et national
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Les soins préventifs permettraient d'améliorer l'état de santé de la population et pourraient réduire les risques de futurs soins curatifs. La réduction du coût des soins curatifs permettrait de générer un gain représenté par la différence entre le coût de la prise en charge des soins curatifs et le coût de la prise en charge des soins préventifs
Objectifs du projet	La prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	La prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes :

	<p>- Action 1: Réaliser une étude pour l'évaluation du coût de la prise en charge des soins préventifs sur les organismes sociaux et la fixation des modalités de sa mise en place</p> <p>Cette action consiste à réaliser une étude visant à évaluer l'impact de la prise en charge sanitaire (financier et non financier). La prise en charge du coût des soins préventifs pourrait réduire le coût des soins curatifs pris en charge par les organismes sociaux actuellement. L'objectif consiste à avoir un coût de prise en charge de soins préventifs inférieur à celui des soins curatifs.</p> <p>Action 2 : Préparer les textes juridiques</p> <p>Cette action consiste à préparer les textes juridiques requis pour la mise en place de la prise en charge des soins préventifs</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	Action 1 : 2021-2024 Action 2 : 2024
Acteurs clefs concernés	Ministère de la santé
Etudes de faisabilité	Ce projet nécessite la réalisation d'une étude permettant d'évaluer le coût de la prise en charge des soins préventifs sur les organismes sociaux et la fixation des modalités de sa mise en place
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	La promulgation des mesures de la prise en charge des soins préventifs
Indicateurs d'impact	Indicateur financier : le gain obtenu par la différence entre le coût des soins curatifs et ceux préventifs Réduction du nombre de patients pour certaines maladies Autres indicateurs qualitatifs : amélioration du rendement de la population
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Action 1 : 1 millions DT Action 2 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers
Sources de financement	Budget de l'Etat

Projet 54: Mettre en place une prise en charge des soins préventifs de santé par la sécurité sociale

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 1 : Services Santé Avoir des soins de qualité accessible pour l'ensemble de la population avec des établissements et une organisation du secteur de la santé dotés d'une technologie de pointe.
Objectifs stratégique 4 : Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest	
Intitulé du projet n°5 Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Absence de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère de Santé
Description sommaire du projet	Le projet consiste à constituer un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest
Localisation géographique du projet	Gouvernorat de Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Le nouveau centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest favorisera le développement des soins et des prestations de santé
Objectifs du projet	Améliorer la qualité et l'accès aux soins
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	La constitution d'un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest Inciter les médecins à rester à Jendouba
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : - Action 1: Réaliser une étude de faisabilité comprenant la structure organisationnelle du centre de recherche : Cette action consiste à concevoir l'organisation du nouveau centre de recherche et de fixer son schéma d'investissement et de financement - Action 2: Préparer les textes juridiques requis Cette action consiste à préparer les textes juridiques requis pour la mise en place du nouveau centre de recherche
Planning indicatif de mise en œuvre	Action 1 : 2025-2028 Action 2 : 2029-2033
Acteurs clefs concernés	Ministère de la santé
Etudes de faisabilité	Ce projet nécessite la réalisation d'une étude de

	faisabilité comprenant la structure organisationnelle du centre de recherche
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	
Indicateurs d'impact	La promulgation de la constitution du centre de recherche
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	Action 1 : 400 000 DT Action 2 : Cette action ne nécessite pas de moyens financiers
Sources de financement	Budget de l'Etat

Projet 55: Faire un centre de recherche dans la santé pour tout le Nord-Ouest

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 2 : Développer une offre de services qui puisse accompagner l'industrie, l'agriculture, les collectivités locales et un commerce plus formel et structuré
Objectif stratégique : Augmentation de l'investissement privé	
Intitulé du projet n°6 Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat et encourager l'épargne locale	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	La situation se caractérise par une faible contribution du capital risque aux projets dans le gouvernorat. En 2016, les montants investis à Jendouba par les sociétés d'investissement à capital risque (régionale et non régionale) représentaient entre 0,5% et 1,5% de l'investissement total de ces sociétés à l'échelle nationale.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Epargne et investissement
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Collectivités locales
Description sommaire du projet	Ce projet consiste à créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat
Localisation géographique du projet	Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Le nouveau fonds concentrera les fonds exclusivement dans le gouvernorat pour augmenter la contribution du capital risque dans le développement de la région Et permettra de développer une épargne locale
Objectifs du projet	Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat pouvant être souscrit en partie par les habitants du gouvernorat
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	Un nouveau fonds de placement à capital risque constituer Des jendoubiens souscrivent leur épargne dans ce fond
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : Action 1 : Solliciter la participation des institutions financières et aux particuliers de la région de Jendouba aux fonds : Cette action consiste à : Définir la stratégie d'investissement du fonds (projets cibles, secteurs d'activités cibles, durée d'investissement etc.) Fixer le montant du fonds de placement à capital risque Obtenir l'approbation des institutions

	<p>financières pour participer au fonds (promoteurs potentiels du fonds) Désigner le gestionnaire du fonds Désigner le dépositaire du fonds Action 2 : Cette action consiste à lever les fonds nécessaires pour le fonds d'investissement</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Action 1 : 2021-2023 Action 2 : 2024 - 2025</p>
Acteurs clefs concernés	Collectivités locales – Banques et autres institutions financières
Etudes de faisabilité	Une étude sera réalisée pour définir les modalités de mise en place du fonds
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Un fonds de placement à capital risque constituer
Indicateurs d'impact	<p>Augmentation des fonds investis dans le gouvernorat Création de projets à haute valeur ajoutée Epargne locale de Jendouba restant dans la région</p>
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	100 000 DT plus le coût de la participation des collectivités locales au capital du fonds estimé à 50 millions de dinars
Sources de financement	Budget de l'Etat - Fonds privés

Projet 56: Créer un fonds d'investissement dédié au gouvernorat et encourager l'épargne locale

Secteur : Services marchands et non marchands	Orientation stratégique 4 : Services TIC et Transport : Faire des TIC un levier important pour le développement socio-économique et Améliorer le transport pour la population
Objectif stratégique : - Promouvoir la recherche afin d'augmenter la création d'entreprises - Mieux attirer les investisseurs et promouvoir la création des entreprises	
Intitulé du projet n°7 La création de pôle technologique	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Le gouvernorat de Jendouba est équipé d'un cyber parc. Il héberge les nouvelles entreprises sur une durée comprise entre deux et trois ans. Parmi les objectifs du parc le développement d'une offre de services TIC pour les entités économiques du gouvernorat. Le gouvernorat a besoin d'un nouveau pôle technologique pour que le secteur des TIC puisse atteindre le degré de croissance requis permettant d'avoir une contribution importante au développement de la région.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	
2. Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Les collectivités locales
Description sommaire du projet	Ce projet consiste à créer un nouveau pôle technologique.
Localisation géographique du projet	Jendouba
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Il s'agit de mettre en place une infrastructure développée permettant de favoriser la création des entreprises spécialisées dans les TIC et l'utilisation des TIC par les entreprises existantes dans le cadre de leur développement.
Objectifs du projet	Constituer une société de développement local chargée de la construction et de l'exploitation du nouveau pôle technologique.
Liens avec les projets en cours	
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	
Résultats attendus	Une nouvelle société de développement local constituée
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	Ce projet nécessite la réalisation des actions suivantes : Action 1 : Réaliser une étude de faisabilité pour la création du pôle technologique : Cette action consiste à réaliser une étude ayant pour objet la conception du nouveau parc et la détermination de son montage financier Action 2 : Préparer le cahier des charges pour le choix des investisseurs potentiels : Cette action

	<p>consiste à élaborer le cahier des charges pour le choix du partenaire potentiel des collectivités locales qui participera au capital de la nouvelle société de développement local</p> <p>Action 3 : Constituer une société de développement local et lever les fonds nécessaires à l'investissement : Cette action consiste à lever les fonds nécessaires à la constitution de la nouvelle entité</p>
Planning indicatif de mise en œuvre	<p>Action 1 : 2021-2023</p> <p>Action 2 : 2024-2025</p> <p>Action 3 : 2026-2031</p>
Acteurs clefs concernés	<p>Ministère des télécommunications</p> <p>Collectivités locales</p>
Etudes de faisabilité	Réaliser une étude de faisabilité pour la création du pôle technologique
Conditions cadre pour la mise en œuvre	
Indicateurs de suivi-évaluation	Une nouvelle société de développement local constituée
Indicateurs d'impact	<p>Le développement de l'infrastructure des TIC</p> <p>Amélioration de la création d'entreprises</p> <p>Augmentation de l'investissement privé</p>
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques : aucunes	
Limites économiques : le coût d'investissement	
Limites sociales : aucunes	
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>Action 1 : 200 000 DT</p> <p>Action 2 : 50 000 DT</p> <p>Action 3 : le coût de la participation des collectivités locales au capital de la nouvelle entité</p>
Sources de financement	Budget de l'Etat - Fonds privés

Projet 57: La création de pôle technologique

V.13. Secteur du tourisme : Revoir le concept touristique régional et l'inscrire dans la durabilité économique et écologique

1. Orientations stratégiques, objectifs stratégiques et objectifs opérationnels

Le passage du conceptuel à l'opérationnel et la transcription de la Vision en un plan d'action, est réalisé à travers la définition des axes Stratégiques et de développement, qui seront déclinées en initiatives, transcrites par la suite - dans le cadre du scénario qui sera choisi- en Actions.

En effet, la démarche consiste à identifier d'abord les axes de développement qui vont supporter la vision. L'atteinte de la vision retenue pour le développement futur du secteur du tourisme dans le gouvernorat de Jendouba à l'horizon 2050 passe par l'identification des objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans ce cadre , Les axes de développement qui vont supporter la vision du secteur du tourisme dans le gouvernorat de Jendouba stipulant : la création avec la destination de Tabarka Ain Draham et de ses environs un pôle touristique s'adressant à une clientèle nationale et internationale avec des offres touristiques spécifiques basées sur la reconversion des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles uniques dans la région en atouts de différenciation et en opportunités réelles de développement , se présentent comme suit :

Orientation Stratégique 1 : Optimisation de l'activité des filières touristiques	
Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
Soutenir la rentabilité des infrastructures touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour la mise à niveau des filières touristiques. - Rétablir la situation financière et juridique des filières, notamment hôtelières. - Mieux structurer les filières touristiques. - Renforcer la capacité des parties prenantes pour une gestion durable et de bonne gouvernance. - Encourager la coordination entre les différents opérateurs et différentes filières. - Appuyer l'exploitation de l'ensemble de la capacité hôtelière disponible dans la région.
Orientation Stratégique 2 : Reconversion des potentialités en filières de diversification touristique	
Diversification et innovation de l'offre touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre des filières de diversification touristique. - Encourager la promotion de l'innovation en matière d'offres touristiques. - Diversifier les types d'hébergement touristique en fonction des caractéristiques de la région. - Caractériser et différencier l'offre touristique de la région par rapport à l'offre des autres zones touristiques du pays. - Appuyer la mise en place d'un tourisme de 4 saisons étalé sur toute l'année. - Augmenter la capacité d'accueil des infrastructures touristiques.

**Orientation Stratégique 3 :
Accompagnement pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour le
développement de l'écotourisme**

Construire un plan de développement
intégrer de la filière d'écotourisme

- Prévoir les aires d'aménagement nécessaires au développement des activités d'écotourisme en rapport avec les exigences de protection des réserves forestières.
- Institutionnaliser l'accompagnement des projets d'écotourisme.
- Intégrer et impliquer la population locale dans la mise en place des projets d'écotourisme.

**Orientation Stratégique 4 :
Adopter une nouvelle approche de marketing**

Développer de nouveaux créneaux de
communication basés sur la matrice
produit/région/marché

- Améliorer les circuits de communication.
- Appuyer une nouvelle démarche par région basée sur la vulgarisation de l'ensemble des activités touristiques.
- Inciter les acteurs du secteur pour développer une offre touristique coordonnée à destination d'une clientèle ciblée.
- Inciter la demande notamment internationale sur la destination de Tabarka Ain Draham.
- Créer une politique événementielle de portée internationale de type festival ou compétitions sportives en liaison avec les potentialités de la région.
- Appuyer une stratégie de communication basée sur les nouvelles technologies et les canaux de communication numérique.

2. Planification et élaboration du portefeuille du PSDR

Fiches récapitulatives des projets

Secteur de tourisme	
Orientation stratégique n°1 : Optimisation de l'activité des filières touristiques	
Objectif stratégique : Soutenir la rentabilité des infrastructures touristiques	
Intitulé du projet	Description du projet
<u>Projet n°1</u> : Costa- Coralis	C'est un méga projet intégré, de taille consistante, regroupant tourisme, loisirs, culture, commerce et santé. Ce projet constitue une opportunité stratégique non renouvelable pour la région.
<u>Projet n°2</u> : Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées en vue de leurs réouvertures.	Il s'agit d'hôtels (05) implantés à Tabarka (04) et Ain Draham (01) qui ont dû fermés pour endettement et engagement de procédures judiciaires à leurs égards de la part des banques de financement. L'intervention sollicitée par ce projet consiste en : la prise en charge des dettes et le financement des travaux de remise en état d'exploitation de ces unités moyennant, la création d'un nouveau concept de montage financier incluant l'Etat, des investisseurs privés et les propriétaires. Cette opération une fois réalisée permettrait d'augmenter la capacité en lits disponibles de la région de l'ordre de 1.800 lits.
<u>Projet n°3</u> : Mise à niveau de la filière touristique des hôtels.	La régression de la qualité des services offerts par une bonne majorité des hôtels due à un déficit de rentabilité et à la nature de la clientèle non exigeante, d'un côté, et le faible pourcentage des unités de catégories supérieures, de l'autre côté, nécessitent la mise en place d'un programme de mise à niveau d'une quinzaine d'hôtels à Tabarka et Ain Draham. L'intervention sollicitée de la part de l'Etat consisterait en l'octroi des avantages prévus à ce titre mais également à la facilitation aux bénéficiaires des crédits pour la réalisation des travaux de mise à niveau s'y imposant.
<u>Projet n°4</u> : Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés	L'étalement de la saison touristique et l'augmentation de la durée de séjours des visiteurs de la région nécessite la mise en valeur de l'environnement touristique tout au long du parcours du client. Le projet proposé dans ce cadre prévoit en priorité la mise en valeur de circuits culturels intégrés qui impliqueraient : - La mise en place d'un circuit touristique intégré. - L'élaboration d'un guide de circuits culturels, - La mise à niveau des infrastructures tout autour des sites archéologiques, - Le renforcement des activités de services,

	- La création de structures de gestion efficaces au niveau des sites archéologiques.
Orientation stratégique n°2 : Reconvention des potentialités en filières de diversification touristique	
Objectif stratégique : Diversification et innovation de l'offre touristique	
Intitulé du projet	Description du projet
Projet n°5 : Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham.	Le projet consiste en l'aménagement d'une nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham sur une emprise de 56 hectares moyennant un coût de 15 millions de dinars à financer par l'Etat dans le but de développer un nouveau concept de tourisme de montagne basé sur les hôtels de charme, les chalets de montagne et l'animation sous ses multiples formes. Etant donné que les études sont en cours et compte tenu de l'importance de ce projet, il serait opportun que l'Etat s'engage une fois les études achevées à réaliser les composantes d'infrastructures nécessaires.
Orientation stratégique n°3 : Accompagnement pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour le développement de l'écotourisme	
Objectif stratégique : Construire un plan de développement intègre de la filière d'écotourisme	
Intitulé du projet	Description du projet
Projet n°6 : Institutionnalisation et organisation. De la filière d'écotourisme dans la région de Tabarka Ain Draham	Au vu de la richesse forestière de la région, l'écotourisme constituerait la filière la plus importante en matière de caractérisation de l'offre touristique de la région. Pour assurer un développement harmonieux de cette filière en parfaite harmonie avec les exigences de préservation de la forêt, ce projet consiste en la réalisation d'un plan directeur d'aménagement forestier incluant les composantes d'écotourisme.
Orientation stratégique n°4 : Adopter une nouvelle approche de marketing	
Objectif stratégique : Développer de nouveaux créneaux de communication basés sur la matrice produit/région/marché	
Intitulé du projet	Description du projet
Projet n°07 : Créer des événements de portée internationale à fort impact médiatique de type festival ou compétition en lien avec les richesses touristiques de la région	Ce projet porte sur le lancement d'événements à fort impact médiatique en lien avec les richesses touristiques de la région tels que l'organisation de : - festival - compétitions sportives, - Journées de plongées sous-marines - Compétitions golfiques.

3. Détails des Fiches des projets

Secteur : activités transversales	Axe stratégique 1 : l'impulsion de la dynamique de la zone montagneuse et ses environs du gouvernorat de Jendouba
Objectifs stratégique 1 : instaurer une dynamique socio-économique intégrée et durable dans la zone Tabarka-AînDraham	
Intitulé du programme n°8 Projet « Costa Coralys Tabarka-Jendouba »	
1. Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Depuis le début de l'indépendance, et plus particulièrement depuis la fin des années 70, la zone montagneuse et forestière de Tabarka-Aîn-Draham a bénéficié d'une multitude de réalisations socio-économiques dont notamment un aéroport international, un port de pêche et de plaisance, une zone touristique et un périmètre irrigable d'environ 2 000 ha. Toutefois, l'impact de ces réalisations sur la région est demeuré peu positif voire négatif.</p> <p>Le projet touristique, financé par des saoudiens, est resté inachevé. Prévue pour 10 000, La capacité en lits de ce projet ne dépasse pas actuellement 6 000. Le taux d'occupation de ces lits se situe à une moyenne relativement faible de 30%. La durée de séjour dans les hôtels oscille entre 1 et 2 jours. Les visiteurs de cette zone se composent en majorité de tunisien à apport quasi nul en devises.</p> <p>L'aspect inachevé du projet touristique a provoqué un autre problème non moins contraignant: l'arrêt de fonctionnement de l'aéroport de Tabarka. Par manque de rentabilité, les compagnies aériennes internationales ne programment pas des vols charters pour des zones touristiques de moins de 10 000 lits.</p> <p>La production de la pêche n'a cessé de décliner. Le port de Tabarka continue à être déserté par les barques à pêche et les chalutiers. Le tourisme de plaisance, n'a pu jusqu'à présent, compenser le piétinement de l'activité de la pêche.</p> <p>La consistante zone irrigable de Tabarka (2 000 ha) n'a pu être exploitée, et ce à cause de conflits foncier. Pourtant, l'aménagement de ces périmètres, antérieurement marécageux, a été fort coûteux.</p> <p>L'exploitation de la forêt chêne-liège de la région est excessivement sous-exploitée. La récolte de liège régresse par manque de soins apportés à la forêt et par déficit en main d'œuvre qualifiée. L'usine de traitement du liège travaille actuellement à 40% seulement de sa capacité.</p>

	<p>La crise économique multidimensionnelle dont souffre la zone Tabarka-AïnDrahem s'est négativement répercutée sur sa capacité à générer des nouveaux emplois. Au cours de la décennie 2004-2014, les emplois de la zone couvrant les trois délégations de Tabarka, AïnDrahem et Fernana, ont sensiblement régressé dans la totalité des activités productives (agriculture et pêche-mines et énergies-industries manufacturières-bâtiment et travaux publics) et ont quasi-stagné dans le commerce. Les créations nettes d'emplois positives dans l'administration (éducation-santé-sureté-...) n'ont réussi à compenser que le tiers des pertes d'emplois accusées par le reste de l'économie de la zone.</p> <p>Le croît démographique des petites communes de la zone donne aussi des signes d'essoufflement. Durant la décennie 2004-2014, ce croît a été systématiquement négatif : Tabarka (-4 116), Fernana (-1 438) et AïnDrahim (-771).</p> <p>Tous les indicateurs socioéconomiques confirment donc la tendance à la marginalisation de la zone Tabarka-AïnDrahim. La persistance de cette tendance pourrait générer un grave danger : la cassure entre non seulement cette zone et le reste du pays mais aussi entre cette zone et celle des plaines alluviales de la Moyenne Vallée de la Medjerda.</p>
<p>Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)</p>	<p>La société civile ainsi que les autorités régionales du gouvernorat de Jendouba sont entièrement conscientes de ce défi. C'est dans ce contexte qu'elles ont engagé une étude de faisabilité du projet intégré appelé « Costa Coralis ».</p> <p>De son côté, le dernier SDAD, touchant ce gouvernorat, recommande la conception et la concrétisation d'un grand projet touristique structurant, capable de donner une impulsion réelle au développement dans la zone.</p> <p>Autre signe prometteur, non moins important, : la création en 2018 d'une « société de développement du projet », d'un capital social de 5.135 MD, réuni par 45 investisseurs majoritairement de la région.</p>
<p>2. Description du projet</p>	
<p>Institutions porteuses du projet</p>	<p>En avril 2018, le projet a bénéficié d'une déclaration de soutien de la société civile de Jendouba. Celle-ci regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> * « L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens » (UGTT). *« L'Union Tunisienne de l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat » (UTICA). *« L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche » (UTAP).

	<p>*« L'Union Nationale des Femmes Tunisiennes » (UNFT). * La « Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme » (LTDH). *L'Ordre des Avocats *L'Ordre des Ingénieurs *L'Ordre des Architectes</p>
<p>Description sommaire du projet</p>	<p>C'est un projet intégré, de taille consistante, regroupant tourisme, loisirs, culture, commerce et santé. Ce projet constitue une opportunité stratégique non renouvelable pour la région.</p> <p>Les principales composantes de ce projet sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une station touristique couvrant environ 175 ha et favorisant une capacité pouvant aller jusqu'à 18 000 lits. • Un pôle touristique pour valoriser le cachet de la région et renforcer son attractivité. Il renferme notamment un port polyvalent et un nouveau complexe touristique smart et écologique. • Un port de plaisance pour assurer l'ancrage méditerranéen de la région. Il se compose surtout d'un port en eau profonde multi-usages (terminal éco-touristique ; port compétitif d'hivernage et un chantier naval de refit). • Des attractions touristiques dans un cadre naturel. Il s'agit en particulier d'un Mall de shopping ; d'un village de santé (clinique multidisciplinaire-centre de réhabilitation-une maison de repos-un centre de désintoxication) ; un espace jeux-loisirs et un tour panoramique. • Des composantes d'animation touristique. Celles-ci comportent surtout une corniche de promenade pour piétons ; une médina touristique et un village artisanal ; un grand espace d'animation permanente en pleine verdure ; un centre de congrès et des appart-hôtels. • Des composantes de consolidation des fonctions urbaines. Elles renferment en particulier une zone résidentielle ; un centre culturel ; un musée ; un centre sportif et un pôle international d'enseignement et de recherche. • Des composantes destinées à valoriser les attributs historiques et écologiques de la région. L'on peut citer les sites archéologiques (ruines de Bulla Rigia-musée de Chemtou-Tuburnica-fort de Tabarka, etc.) ; un train urbain ; un téléphérique urbain et valorisation des parcs naturels. • Des ouvertures sur le tourisme haut de gamme. Il s'agit en particulier de restaurants VIP avec vue sur mer ; hôtel de luxe en forêt et village écologique comportant des chalets.

	<ul style="list-style-type: none"> Des composantes visant à impulser des nouvelles activités propres. L'on peut citer une zone industrielle éco-responsable ; une zone d'activité logistique smart et un port à sec.
Zone d'intervention	Le projet couvre pour l'essentiel les deux délégations de Tabarka et de AïnDrahem. Les communes de la zone sont évidemment concernées.
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<p>Ce projet permet de créer dans la zone une dynamique bénéfique irréversible. Il permet aussi d'exploiter de la manière la plus rationnelle et la plus optimale les ressources naturelles diversifiées de la zone (mer, forêt, montagnes, relief marins, eaux thermales, etc.).</p> <p>Le projet en question permet enfin d'éviter la dangereuse cassure entre la région montagneuse et forestière du gouvernorat de Jendouba et sa région de plaines alluviales de la Moyenne Vallée de la Medjerda.</p>
Objectifs du projet	Arrêter l'hémorragie démographique dont souffre la zone en y créant le maximum d'emplois durables et permanents.
Liens avec les projets en cours	<p>*Achever, élargir et diversifier les réalisations de la zone touristique entamée les années 80.</p> <p>*Réhabiliter l'usage utile et bénéfique des coûteux projets publics, et plus particulièrement le port, l'aéroport et le terrain de golf de Tabarka.</p> <p>Plus précisément, le projet Costa Coralys est tenu à suivre une approche globale, cohérente et intégrée, couvrant</p> <ul style="list-style-type: none"> Le centre-ville de Tabarka avec le nouveau port de plaisance. La zone touristique actuelle, avec un centre de congrès et d'animation. Une station touristique dans l'extension de zone touristique. L'aéroport de Tabarka, avec un possible zone d'activité touristique à proximité une voie ferrée (non actuellement utilisée) qui relie les différentes zones.
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Complémentarité surtout avec les filières agricoles et agro-alimentaires à promouvoir dans le gouvernorat de Jendouba
Résultats attendus	<p>*Créer une référence nationale de projet intégré réussi.</p> <p>*impulser durablement le développement social et économique de la zone concernée mais aussi de l'ensemble du gouvernorat de Jendouba.</p> <p>*Créer le maximum d'emplois afin de renverser le mouvement migratoire que vit actuellement la zone.</p>
3. Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ol style="list-style-type: none"> Laisser murir les idées et les études préliminaires concernant le projet. (étape presque achevée). Sensibiliser progressivement les acteurs locaux,

	<p>régionaux, nationaux et internationaux, à l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité du projet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Clarifier, en concertation avec les autorités locales, régionales et nationales, le statut juridique des terres à couvrir par le projet. 4. Engager l'aménagement et le lotissement des terrains nécessaires pour le projet. 5. Engager l'édification des différentes composantes du projet, en collaboration et concertation avec les acteurs intéressés.
<p>Planning indicatif de mise en œuvre</p>	<p>De préférence, le planning de mise en œuvre du projet devrait suivre les principales étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Première étape (un an environ) : c'est l'étape de conception permettant d'accomplir une étude d'opportunité, une étude de faisabilité technique et une délimitation du périmètre du projet (cette étape est en cours de réalisation). 2. Deuxième étape (deux à trois ans environ) : c'est l'étape d'études et de montages portant sur le socle de développement du projet, le périmètre du projet, le business model, le business plan et les partenaires. 3. Troisième étape (2 à 4 ans) : c'est de réalisation portant sur la création du socle de réalisation, les études techniques détaillées et la complémentarité inter acteurs-investisseurs. 4. Quatrième étape (dix ans) : c'est l'étape d'édification des différentes composantes du projet qui devrait être menée en parallèle les unes avec les autres.
<p>Acteurs clefs concernés</p>	<p>Les acteurs concernés sont nombreux. L'on peut citer en particulier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les communes et plus particulièrement les deux communes de Tabarka et de AïnDrahim. 2. Le Conseil Régional du gouvernorat de Jendouba 3. Les organisations nationales, et surtout l'UGTT et l'UTICA. 3. Les ministères, et plus particulièrement les ministères de l'Équipement, du Transport, du Tourisme et de l'Aménagement du Territoire. 4. Les différentes institutions de financement, et plus particulièrement les banques. 5. Les hommes d'affaires tunisiens, et plus particulièrement les hôteliers. 6. Les organismes de financement étrangers, bi ou multi latéraux. 7. Les hommes d'affaires étrangers, et en particuliers les hôteliers, les tour-opérateurs touristiques et les compagnies aériennes.
<p>Etudes de faisabilité</p>	<p>L'étude de faisabilité est en voie d'achèvement</p>
<p>Conditions cadre pour la mise en œuvre</p>	<p>Les principales conditions-cadre de mise en œuvre sont les suivantes :</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assainissement foncier 2. Mobilisation suffisante des ressources de financement. 3. Implication durable des autorités publiques ainsi que des principales composantes 4. Parfaite synergie entre les actions des différentes directions régionales (en particulier ceux de l'équipement et du transport) et sociétés publiques (STEG, SONEDE, ONAS, Tunisie Télécom, etc.,).
Indicateurs de suivi-évaluation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'occupation des lits touristiques 2. Durée de séjour dans les hôtels 3. Proportion de touristes étrangers dans l'effectif total des arrivées aux hôtels
Indicateurs d'impact	<ol style="list-style-type: none"> 1. Montant des investissements réalisés 2. Nom additionnel d'emplois créés
4. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	
Limites écologiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aggravation de la pollution multidimensionnelle surtout celle de la mer. 2. Altération du milieu forestier déjà assez fragile.
Limites économiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisance du financement privé 2. Difficultés croissantes des finances publiques. 3. Inexistence d'assez d'entrepreneurs prêts à réaliser les gros travaux. 4. Manque de coordination entre les différents services publics impliqués dans la réalisation du projet.
Limites sociales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Résistance de certains propriétaires fonciers privés se situant dans le périmètre du projet. 2. Grèves ouvrières persistantes. 3. Instabilité politique excessive (trop de gouvernements et par conséquent trop de programmes). 4. Effilochement des entreprises publiques. 5. Hésitation de certaines compétences spécialisées à s'installer dans la région (médecins-animateurs-hauts cadres de l'administration-hauts directeurs d'hôtels-...).
5. Coût estimatif du projet	
Coût de l'investissement	<p>Le coût total du projet est estimé approximativement à 10 milliards de dinars dont 2.7 alloués à la station touristique.</p> <p>L'achèvement de la réalisation du projet nécessite entre 15 et 20 ans. Le montant d'investissement annuel moyen est de l'ordre de 0.5 milliards de dinars aux prix de 2020.</p> <p>En termes d'emploi, le projet pourrait générer 16 000 emplois additionnels dont 4 000 par la station touristique.</p>
Sources de financement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Budget de l'Etat 2. Banques Nationales 3. Banques internationales (Banque Mondiale-BAD-BEI-...) 4. Entreprises privées locales et étrangères 5. Les communes de la région.

Projet 58: Projet « Costa Coralys Tabarka-Jendouba »

Projet n° 02 : Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°1 : Optimisation de l'activité des filières touristiques
Intitulé du projet n° 01 : Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Pour divers problèmes d'ordre juridique et financier, la capacité hôtelière en lits disponibles de la zone de Tabarka Ain Draham (6.263 lits pour 31 unités hôtelières) se trouve démunie de presque le 1/3 pour cause la fermeture des 5 unités hôtelières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} hôtel « Golf Royal » à Tabarka, de catégories 2 étoiles, et de capacité 320 lits, fermé au courant de l'année 2010 pour conflit juridique entre l'exploitant et la banque. • 2^{ème} hôtel « Plage du Golf » à Tabarka, de catégories 2 étoiles, et de capacité 416 lits, fermé au courant de l'année 2013 pour conflit juridique entre le propriétaire, la banque et le personnel de l'hôtel. • 3^{ème} hôtel « Abou Nawas » à Tabarka, de catégories 2 étoiles, et de capacité 612 lits, fermé volontairement au courant de l'année 2012 par le propriétaire et présenté depuis à la vente. • 4^{ème} hôtel « Badis El Morjane » à Tabarka, non classé, de capacité 320 lits, fermé volontairement par son propriétaire au courant de l'année 2016 et présenté à la vente • 5^{ème} hôtel « la foret » à Ain Draham, de catégories 3 étoiles, et de capacité 132 lits, fermé par décision administrative au courant de l'année 2013 pour non-respect des règles de gestion et d'exploitation. <p>L'assainissement de la situation juridique et financière de ces 5 unités hôtelières et par conséquent leurs remises en état d'exploitation auraient pour conséquence non seulement d'augmenter la capacité d'accueil en lits touristiques de la région de Tabarka Ain Draham, mais aussi d'éviter d'avantage la dégradation de ces unités hôtelières.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Comparativement à la capacité nationale en lits touristiques et à celle des autres zones du pays, La capacité en lits touristiques de la zone de Tabarka Ain Draham est faible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec – de 3% de la capacité nationale (6.263 lits contre 237.618 lits), • Et largement derrière les autres zones touristiques : 22,4% de la capacité nationale au niveau de Jerba-Jarzis, 17,3% au niveau de Nabeul-Hammamet, 16,8% au niveau de Sousse, et 9% au niveau de Skanes-Monastir), <p>Devant la tendance haussière et encourageante des performances touristiques amorcées depuis l'année 2017, et dans la perspective de développement du secteur touristique dans la région, l'augmentation de la capacité en lits touristiques de la région de Tabarka Ain Draham devient une nécessité, d'autant plus que la capacité actuelle qui ne reflète pas les potentialités de la région, représente un handicap majeur au niveau de sa programmation par les tours opérateurs pour l'envoi de leurs contingents étant donné qu'elle reste inférieur au seuil de 10.000 lits.</p>

Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Propriétaires des hôtels. Office National du Tourisme Tunisien. Commissariat Régionale du Tourisme à Tabarka Institutions bancaires Ministère de la Justice Nouvelle ingénierie financière incluant : Etat ; Nouveaux promoteurs privés, nouveaux acquéreurs, et anciens propriétaire
Description sommaire du projet	Compte tenu des motifs ayant entraînés la fermeture des 5 unités hôtelières à Tabarka et Ain Draham, ce projet porterait sur les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Résolution du conflit juridique opposant les propriétaires et les banques d'investissement (pour 2 unités hôtelières sises à Tabarka). - Appui pour la réouverture des 2 autres unités existantes à Tabarka sous la forme d'appui direct aux propriétaires, ou d'encadrement des opérations de cession des hôtels mis en vente depuis les années 2012 et 2016. - Levée des anomalies de gestion et d'exploitation constatées par l'administration du tourisme ayant entraîné la fermeture de l'unité existante à An Draham. - Création d'un véhicule financier incluant différentes parties (public, privé, anciens propriétaire) en vue d'une reprise/cession des hôtels Ces actions doivent être initiées par l'administration du tourisme en collaboration avec l'ensemble des intervenants : propriétaires, banques ...etc.
Zone d'intervention	La zone de Tabarka La zone d'Ain Draham
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Remise en état d'exploitation d'unités hôtelières. - Augmentation de la capacité disponible en lits touristiques de la zone de Tabarka Ain Draham. - Programmation de la zone par les tours opérateurs.
Objectifs	- Création de nouveaux postes d'emploi. - Accueil de la clientèle internationale au niveau de la zone. - Rentabilisation des infrastructures touristiques. - Amélioration des recettes touristiques en devises.
Liens avec les projets en cours	- Appui au renforcement de la capacité d'accueil en lits touristiques de la zone en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'aménagement de la nouvelle zone touristique à Ain Draham. • Le projet de création d'un pôle touristique intégré Costa Coralini initié par la société Haifa pour le développement et l'investissement H.D.I..
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Rentabilisation des différentes activités économiques et développement de la région de Jendouba.
Résultats attendus	- Rentabilisation des investissements touristiques, et amélioration de la perception générale de l'investissement touristique dans la zone de Tabarka Ain Draham..

	- Augmentation de la capacité d'accueil de la zone, et appui à son intégration dans les programmes des tours opérateurs.																																																																																																																															
Mise en œuvre du projet																																																																																																																																
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire de l'état des lieux des unités tellières fermés : situation juridique, financière, technique ...etc. - Implication des différentes parties concernées : propriétaires, banques, administrations...etc. - Appui à la levée des difficultés juridiques et financières. - Intégration des unités hôtelières dans les programmes de mise à niveau du secteur touristique. - Appui et aide de l'état à la remise en état d'exploitation des différentes unités hôtelières : facilitation et garanties de crédits. etc. - Lancement de l'étude de faisabilité d'un véhicule financier de reprise des hôtels en mode PPP - Concrétisation des opérations de reprise/cession au profit du véhicule financier en question 																																																																																																																															
Planning indicatif de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Etapes</th> <th colspan="3">Année 1</th> <th colspan="3">Année 2</th> <th colspan="3">Année 3</th> <th colspan="3">Année 4</th> <th colspan="3">Année 5</th> </tr> <tr> <th></th><th></th><th></th> <th></th><th></th><th></th> <th></th><th></th><th></th> <th></th><th></th><th></th> <th></th><th></th><th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inventaire de l'état des lieux</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Identification des tâches et obligations des parties concernées</td> <td></td><td>■</td><td>■</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place feuille de route et planning de réalisation</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td>■</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau et réouvertures des unités hôtelières</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> <tr> <td>Concrétisation des cessions</td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td></td><td></td><td></td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5																		Inventaire de l'état des lieux	■	■	■													Identification des tâches et obligations des parties concernées		■	■	■	■	■										Mise en place feuille de route et planning de réalisation						■	■	■	■							Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires							■	■	■	■	■	■				Mise à niveau et réouvertures des unités hôtelières										■	■	■	■	■	■	Concrétisation des cessions										■	■	■	■	■	■
Etapes	Année 1			Année 2			Année 3			Année 4			Année 5																																																																																																																			
Inventaire de l'état des lieux	■	■	■																																																																																																																													
Identification des tâches et obligations des parties concernées		■	■	■	■	■																																																																																																																										
Mise en place feuille de route et planning de réalisation						■	■	■	■																																																																																																																							
Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires							■	■	■	■	■	■																																																																																																																				
Mise à niveau et réouvertures des unités hôtelières										■	■	■	■	■	■																																																																																																																	
Concrétisation des cessions										■	■	■	■	■	■																																																																																																																	
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Administration du Tourisme. - Société de Développement Touristique - Amen Bank - Union Internationale des Banques UIB - Société El Baraka - Stusid - S.T.K.D - MontazahTabarka - Société YadisCoralis Tabarka - Société Hôtel la Foret - STB. - Nouveaux acquéreurs. 																																																																																																																															
Etudes de faisabilité	- Etude technique suivie d'une étude de faisabilité économique est nécessaire.																																																																																																																															

Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation et intérêt des propriétaires des unités hôtelières. - Assainissement des conflits et contentieux juridiques. - Appui des administrations notamment du tourisme. - Participation active des différents bénéficiaires notamment des banques. - Intérêt des nouveaux acquéreurs. 																																																
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités hôtelières remises en état d'exploitation. - Nombre de nouveaux emplois générés. - Nombre de la clientèle additionnelle. 																																																
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités remises en état d'exploitation. - Nombre de lits additionnels. - Volume des nouveaux investissements. - Nombre d'emplois générés. 																																																
Coût estimatif du projet																																																	
Coût de l'investissement	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="6">Coût du projet selon les composantes</th> </tr> <tr> <th>Unités hôtelières</th> <th>Frais études</th> <th>Cout mise à niveau</th> <th>Frais divers</th> <th colspan="2">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hôtel Golf Royal</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">60 MDT</td> </tr> <tr> <td>Hôtel Plage du Golf</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">4 MDT</td> </tr> <tr> <td>Hôtel Abou Nawas</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">100 MDT</td> </tr> <tr> <td>Hôtel Yadis El Morjene</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">100 MDT</td> </tr> <tr> <td>Hôtel La Foret</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">1 MDT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">265 MDT</td> </tr> </tbody> </table>	Coût du projet selon les composantes						Unités hôtelières	Frais études	Cout mise à niveau	Frais divers	Total		Hôtel Golf Royal				60 MDT		Hôtel Plage du Golf				4 MDT		Hôtel Abou Nawas				100 MDT		Hôtel Yadis El Morjene				100 MDT		Hôtel La Foret				1 MDT		TOTAL				265 MDT	
Coût du projet selon les composantes																																																	
Unités hôtelières	Frais études	Cout mise à niveau	Frais divers	Total																																													
Hôtel Golf Royal				60 MDT																																													
Hôtel Plage du Golf				4 MDT																																													
Hôtel Abou Nawas				100 MDT																																													
Hôtel Yadis El Morjene				100 MDT																																													
Hôtel La Foret				1 MDT																																													
TOTAL				265 MDT																																													
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions de l'état pour la mise à niveau des unités hôtelières. - Fonds propres des promoteurs. - Crédits bancaires garanties par l'Etat. - Investisseurs privés. 																																																

Projet 59: Assainissement de la situation juridique et financière des unités hôtelières fermées

Projet n° 03 : Mise à niveau de la filière des hôtels touristiques

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°1 : Optimisation de l'activité des filières touristiques
Intitulé du projet n° 02 : Mise à niveau de la filière des hôtels touristiques	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Sur le plan des infrastructures hôtelières, le gouvernorat de Jendouba dispose de 31 unités hôtelières, de capacité totale 6.263 lits, dont 23 unités sont implantées au niveau de la région de Tabarka avec 5.729 lits.</p> <p>Les investigations menées lors de la phase diagnostic ont permis de constater les deux phénomènes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrairement à l'objectif initial assigné à la destination touristique de Tabarka visant une clientèle aisée avec des unités hôtelières de catégories supérieures conséquentes, on a assisté dès la 1^{ère} étape de mise en œuvre du projet d'aménagement de la zone touristique TABARKA Ain Draham à la réalisation d'établissements hôteliers de catégories moyennes à savoir des hôtels en majorité de 3* et des villages de vacances touristiques de catégories comparables. • L'activité de l'hébergement touristique dans les hôtels de la région a été caractérisée à l'instar des autres activités du secteur du tourisme par un déficit de rentabilité qui a eu pour conséquence direct la dégradation de la qualité des services ainsi que des bâtiments et équipements. <p>Ainsi, et dans une perspective de développement du secteur touristique dans le gouvernorat de Jendouba, basée sur l'amélioration du taux d'occupation des unités hôtelières, et surtout l'accueil d'avantage de clientèles internationales, il est envisagé dans le cadre de ce projet de mettre à niveau certaines unités hôtelières afin qu'elles puissent offrir des qualités de services répondant aux attentes des clientèles nationales et internationales.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Le tourisme en Tunisie est un facteur de développement économique, social, qui connaît depuis l'année 2017 une tendance haussière et encourageante des performances touristiques. L'année 2018 s'inscrit dans cette continuité positive et prometteuse et s'achève sur une véritable renaissance car c'est pour la 1^{ère} fois depuis 2010 année de référence que la Tunisie connaît une progression substantielle en termes d'arrivées des touristes avec près de 8,300 millions de visiteurs contre 7 millions en 2017, soit une hausse de 17,7%.</p> <p>Ce projet visant la mise à niveau des unités hôtelières s'inscrit dans cette perspective de développement du secteur touristique dans la région de Tabarka Ain Draham.</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Commissariat Régionale du Tourisme de Tabarka. - Office National du Tourisme - Direction de Mise à Niveau à l'O.N.T. T - Hôtels concernés par la mise à niveau. - Banques
Description sommaire du projet	<p>Ce projet consiste à auditer les services offerts par l'unité hôtelière à tous les niveaux : technique, commerciale.....etc. d'identifier les manquements par rapport aux exigences normatives, et remédier aux défaillances constatées dans l'objectif d'assurer une qualité de service répondant aux normes en</p>

	vigueur et aux attentes de la clientèle nationale et internationale. Ce type d'intervention est soutenu par l'Etat par le biais du fonds de mise à niveau des unités hôtelières géré par la Direction de Mise à Niveau au sein du Ministère du Tourisme.																																			
Zone d'intervention	La zone de Tabarka. La zone de AinDraham																																			
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	- Améliorer la qualité des services touristiques rendus. - Répondre aux attentes de la clientèle nationale et internationale. - Inciter l'arrivée d'avantages des clients.																																			
Objectifs	Améliorer le taux d'occupation des unités hôtelières, et par conséquent la rentabilité de l'activité touristique dans la région de Tabarka Ain Draham.																																			
Liens avec les projets en cours	Appui à l'amélioration de la qualité des services, et par conséquent de l'image touristique de la région en harmonie avec les objectifs du : <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'aménagement de la nouvelle zone touristique à Ain Draham. • Projet de création d'un pôle touristique intégré Costa Coralys initié par la société « Haifa pour le développement et l'investissement » H.D.I.. 																																			
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Améliorer l'attractivité de la région.																																			
Résultats attendus	Améliorer l'image de marque touristique de la région dans le but d'augmenter le nombre des arrivées de la clientèle nationale et internationale.																																			
Mise en œuvre du projet																																				
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Insertion dans le programme de mise à niveau touristique. - Réalisation d'une étude de mise à niveau. - Validation de l'étude de mise à niveau par la commission technique de mise à niveau. - Réalisation des travaux de mise à niveau.																																			
Planning indicatif de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inventaire de l'état des lieux</td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Identification des tâches et obligations des parties concernées</td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place feuille de route et planning de réalisation</td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires</td> <td></td> <td></td> <td>■</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Inventaire de l'état des lieux	■						Identification des tâches et obligations des parties concernées		■					Mise en place feuille de route et planning de réalisation			■				Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires			■			
Etapes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																														
Inventaire de l'état des lieux	■																																			
Identification des tâches et obligations des parties concernées		■																																		
Mise en place feuille de route et planning de réalisation			■																																	
Planification de l'appui de l'Etat : aides, garanties aux crédits bancaires			■																																	

Projet n° 04 : Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°1 : Optimisation de l'activité des filières touristiques
Intitulé du projet n° 03 : Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Malgré la richesse et le prestige de l'histoire de la région qui l'ont dotée de témoignages historiques du plus haut intérêt à découvrir par les visiteurs de la région tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le monument le plus connu de la ville de Tabarka est le fort génois qui couronne l'île « Tabarque ». • Le musée de Chemtou qui est un musée archéologique situé sur le site de Chemtou avec des vestiges s'étendant sur une période de 1500 ans. • Le site archéologique de Bulla Régia qui renferme les vestiges d'un lointain passé s'étendant sur 17 siècles et qui révèle l'existence d'une grande cité qui n'a pas encore dévoilé tous ses secrets. <p>Et en dépit de ces 51 sites abritant de monuments classés et protégés par l'Institut National du Patrimoine répartis sur l'ensemble du territoire du gouvernorat : Jendouba, Tabarka, Fernana, Balta Bouaoun ...etc. l'activité culturelle et principalement le tourisme culturel reste en deca des potentialités de la région et pour cause l'absence de services conséquents la dégradation de l'environnement immédiat de ces sites et également l'inexistence d'un circuit culturel cohérent vulgarisé et commercialisé par les parties concernées.</p> <p>La faible fréquentation de ces sites enregistrés courant l'année 2018 autour de 0,75% de l'ensemble des visites enregistrées à l'échelle nationale en est la preuve.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Selon les études stratégiques menées portant sur le développement du secteur du tourisme, le Tourisme et la culture sont devenus depuis longtemps deux concepts indissociables.</p> <p>L'une des chances de Tabarka est de posséder sur place et à proximité des vestiges archéologiques d'une valeur incontestable.</p> <p>Avec des sites archéologiques de renommée internationale et des manifestations culturelles d'envergure internationale l'activité culturelle serait en mesure de générer une plus-value pour l'activité touristique dans la région à condition d'une meilleure amélioration des services, de l'ouverture d'autres sites et de leurs programmations dans les circuits touristiques à l'échelle régionale et nationale.</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Ministère de la Culture. Unités hôtelières.</p>
Description sommaire du projet	<p>L'étalement de la saison touristique et l'augmentation de la durée de séjours des visiteurs de la région nécessite la mise en valeur de l'environnement touristique tout au long du parcours du client.</p> <p>Le projet proposé dans ce cadre prévoit en priorité la mise en valeur de circuits culturels intégrés qui impliquerait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un circuit touristique intégré. - L'élaboration d'un guide de circuits culturels, - La mise à niveau des infrastructures tout autour des sites archéologiques,

	<p>- Le renforcement des activités de services, -La création de structures de gestion efficaces au niveau des sites archéologiques.</p> <p>Une étude engagée à cet effet a permis de mettre en place un circuit touristique permettant via la visite d'un certain nombre de sites la découverte des richesses culturelles. Ce circuit identifié prévoit la visite des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ghardimaou : la réserve naturelle El Fayha. ○ Chemtou : site archéologique. ○ Bella Régia : site archéologique. ○ Bni-Mtir : Barrage challalet, centre thermal. ○ Ain Draham : le village artisanal. ○ Hamma Bourguiba ; la station thermale ○ Tabarka ; les aiguilles le golf le port de plaisance ...etc.
Zone d'intervention	GharDimaou Chemtou Bella Regia Bni-Mtir AinDraham Hammam Bourguiba Tabarka
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les potentialités de la région. - Diversifier l'offre touristique. - Augmenter le nombre des visiteurs de la région. - Création d'emplois additionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité de la région. - Rentabiliser l'activité touristique dans la région. - Développement de la région de Jendouba.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la diversification de l'offre touristique dans la région de Tabarka Ain Draham en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'aménagement de la nouvelle zone touristique à Ain Draham. • Le projet de création d'un pôle touristique intégré Costa Coralys initié par la société Haifa pour le développement et l'investissement H.D.I..
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Inciter l'investissement du secteur privé dans la région du gouvernorat de Jendouba.
Résultats attendus	- Développer la filière du tourisme culturel en appui à l'activité touristique dans le gouvernorat.
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Validation du circuit culturel identifié par l'ensemble des parties concernées. - Intervention pour l'amélioration des conditions d'accueil et des services offerts au niveau des différents sites. - Identification des différentes interventions à réaliser au niveau de chaque site identifié. - Achèvement des travaux de mise à niveau engagés au niveau du site des aiguilles à Tabarka. - Programmation des budgets conséquents. - Planification des différentes interventions.

	- Intégration du circuit culturel dans les supports promotionnels de l'activité touristique de la région.									
Planning indicatif de mise en œuvre	Etapes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6			
	Achèvement des travaux de mise à niveau des aiguilles	■	■	■						
	Validation du circuit		■	■						
	Identification des interventions		■	■	■					
	Budgétisation				■	■				
	Réalisation des interventions				■	■	■	■	■	■
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. - Ministère de la Culture. - Unités hôtelières - Ministère des Finances. - Fonds d'investissement en rapport avec l'activité culturelle. 									
Etudes de faisabilité	- Etudes techniques suivies par des études de rentabilité économique pour chaque intervention.									
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Appui des administrations. - Participation active des différents bénéficiaires. - Meilleures coordination entre les différents intervenants. - Disponibilité des financements étatiques et privés. 									
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des visiteurs des sites archéologiques. - Nombre des touristes optant pour les circuits culturels 									
Indicateurs d'impact	- Nombre de la clientèle additionnelle au niveau des unités hôtelières									
Coût estimatif du projet										
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes									
	Désignation	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	Total	
	Mise à niveau du site des aiguilles/Tabarka	-	-	-	-	-	-	-	2,3 M.D. T	
	Interventions au niveau des sites identifiés	0,5	1,0	2,0	0,3	0,2	-	2,8	5,0 M.D. T	
	Total	0,5	1,0	2,0	0,3	0,2	-	2,8	7,3 M.D. T	
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Budgets de l'état. - Investisseurs privés. - Partenariat public privé. 									

Projet 61: Adoption d'un programme de mise à niveau et valorisation des circuits culturels intégrés

Projet n° 05 : Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°2 : Reconversion des potentialités en filières de diversification touristique
Intitulé du projet n° 04 : Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Dès les premières réflexions engagées courant les années 80 pour la mise en place d'une nouvelle zone touristique dans le gouvernorat de Jendouba, L'objectif initial, selon la stratégie de diversification de l'offre touristique, était de créer deux pôles l'un à Tabarka, l'autre à Ain Draham.</p> <p>C'est ainsi qu'au cours de la même année 1984, la région d'Ain Draham a fait l'objet d'un plan d'aménagement de détail de la zone touristique « Col des Ruines » qui, pour des contraintes multiples, n'a pu être réalisé. Il a été repris au cours l'année 2015 au moment où l'activité touristique dans la région n'a pu tenir aux promesses et accomplir les objectifs qui lui ont été assignés au niveau de région de Tabarka, et ce, pour multiples raisons.</p> <p>En effet, le projet de 2^{ème} pôle touristique à Ain Draham consistait en l'aménagement d'une nouvelle zone touristique « Col des Ruines » sur une emprise de 56 hectares, dans le but de développer un nouveau concept de tourisme de montagne basé sur les hôtels de charme, les chalets de montagne et l'animation sous ses multiples formes.</p> <p>En l'absence de ce programme de diversification de l'offre touristique visé par l'aménagement des Cols de Ruines, l'activité touristique dans la région est restée focalisée sur le balnéaire, largement concurrencée par les autres stations touristiques, et par conséquent en déficit de rentabilité.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>L'aménagement d'une nouvelle zone touristique à Ain Draham est venu dans le cadre des actions mises en œuvre dans la région pour renforcer les capacités des infrastructures hôtelières existantes et réaliser son développement durable escompté. Aussi elle est venue en réponse aux options du plan directeur de développement du tourisme tunisien (ONTT/AJCI 2000) et de la stratégie de développement touristique en Tunisie (Banque Mondiale 2002) qui préconisent en particulier des modèles de stations touristiques de moindre envergure et ce afin d'éviter les principaux maux dont souffrent généralement les stations touristiques existantes.</p> <p>L'objectif principal de l'aménagement des cols de ruines est de créer un tourisme écologique spécifique à la région basée essentiellement sur l'exploitation de la nature et à son préservation durable, visant non seulement la diversification de l'offre touristique dans la région via la valorisation de ses potentialités paysagères, mais aussi d'appui à l'activité balnéaire des unités hôtelières existantes, et à la promotion du tourisme 4 saisons en offrant un produit touristique durable, complet, étalé sur toute l'année et basé sur les diverses niches et activités complémentaires à l'activité balnéaire.</p> <p>Tels sont les grandes lignes directrices indispensable au développement du secteur touristique dans la région de Tabarka Ain Draham.</p>
Description du projet	
Description sommaire du projet	<p>Ce projet comporte deux volets se présentant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'aménagement et l'équipement en infrastructures de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham sur une emprise

	<p>de 56 hectares moyennant un cout de 20 millions de dinars à financer par l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La réalisation via les investisseurs privés pour un cout global estimé autour de 200 MDT des différentes composantes du programme d'aménagement de la nouvelle zone touristique : <ul style="list-style-type: none"> - 06 unités d'hôtels de charme - 75 chalets de montagnes - 08 lots d'animation touristiques.
Zone d'intervention	La zone d'Ain Draham
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les potentialités paysagères de la région - Diversifier, enrichir et différencier l'offre touristique. - Augmenter le nombre des visiteurs de la région. - Création d'emplois additionnels
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'attractivité de la région. - Rentabiliser l'activité touristique dans la région. - Développement de la région de Jendouba.
Liens avec les projets en cours	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au renforcement de la capacité d'accueil en lits touristiques de la zone en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de création d'un pôle touristique intégré Costa Coralys initié par la société Haifa pour le développement et l'investissement H.D.I..
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Valorisation des potentialités forestières de la région.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la capacité d'accueil en lits touristiques de la région de Tabarka Ain Draham. - Appuyer l'activité balnéaire par le développement d'autres filières complémentaires.
Mise en œuvre du projet	
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux d'aménagement de la zone touristique : d'aménagement de terrain pour le bâti, parking, voirie et trottoir, et réseaux des concessionnaires (eau potable, eau pour la lutte contre les incendies, réseau d'assainissement EU, téléphone et électricité) espaces verts, et servitudes diverses. <p>Ces travaux estimé autour de 20 MDT et dont l'achèvement est prévu au courant de l'année 2023 sont à la charge de l'Etat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation via les investisseurs privés pour un cout global estimé autour de 200 MDT des différentes composantes du programme d'aménagement de la nouvelle zone touristique : <ul style="list-style-type: none"> - 06 unités d'hôtels de charme. - 75 chalets de montagnes. - 08 lots d'animation touristiques.

Planning indicatif de mise en œuvre	Planning prévisionnel de réalisation											
	Désignation	A1	A2	A3	A4	A5	A6	A7	A8	A9	A10	A11
	Réalisation des travaux d'aménagement											
	Réalisation des travaux des composantes du programme d'aménagement											
Acteurs clefs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Foncière touristique. - Office National du Tourisme Tunisien. - Concessionnaires publics. - Ministère des Finances. - Investisseurs privés. 											
Etudes de faisabilité	- Etudes techniques suivies d'études de faisabilité économique sont nécessaires.											
Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des financements publics pour la réalisation et achèvement des travaux d'aménagement (intra-muros et extra-muros). - Implication de la population locale environnante dans la mise en œuvre du projet d'aménagement de la nouvelle zone touristique. - Attrait des investissements privés pour la réalisation des composantes du programme d'aménagement. - Meilleures coordination entre les différents intervenants. 											
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Délais de réalisation des travaux d'aménagement à la charge de l'Etat. - Attractivité des investissements privés pour la réalisation des composantes d'aménagement. 											
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Volume des investissements privés. - Nombre de la clientèle drainée. - Nombre des emplois générés. 											
Coût estimatif du projet												
Coût de l'investissement	Coût des travaux d'aménagement à la charge de l'Etat											
	Désignation	Infrastructures		Achat terrain		Divers		Total				
	Travaux d'aménagement de la zone touristique :											
	Voiries	6 MDT										
	Parking	0,5 MDT										
	Réseau Sonede	1,5 MDT										
	Réseau Steg	2 MDT										
	Réseau ONAS	4 MDT										
	Réseau Telecom	1 MDT										
	Total	15 MDT		4 MDT		1 MDT		20 MDT				
Coût des travaux de réalisation des composantes d'aménagement à charge des investisseurs privés												

	Désignation	Hôtels de charme	Chalets de montagne	Centres d'animation	Total
	Travaux de réalisation des composantes du programme d'aménagement	06 unités	75 unités	08 unités	
	Total	120 MDT	60 MDT	20 MDT	200 MDT
Sources de financement	- Budget de l'Etat. - Investissements privés.				

Projet 62: Aménagement de la nouvelle zone touristique « Col des Ruines » à Ain Draham

Projet n° 06 : Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°3 : Accompagnement pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance pour le développement de l'écotourisme
Intitulé du projet n° 05 : Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Focalisé sur le balnéaire l'activité touristique dans la région est restée en crise et en déficit de rentabilité faute de diversification et de différenciation. Au vu des spécificités de la région caractérisée par une immense étendue forestière, la filière d'écotourisme constitue l'une des pistes de caractérisation et d'appui à l'activité touristique dans le gouvernorat de Jendouba. Comme il a été montré au niveau de la phase diagnostic de la présente étude, l'activité d'écotourisme est restée assez modeste avec un nombre très limitée de réalisations de maisons d'hôtes, de gîtes ruraux ...etc. qui ont été réalisées sans aucune règle de respect à l'environnement, et de ce fait n'ont eu aucun impact et plus-value sur l'offre touristique de la région.
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	Au vu de la richesse forestière de la région, l'écotourisme constituerait la filière la plus importante de caractérisation de diversification d'enrichissement et de différenciation de l'offre touristique de la région. Selon la plupart des études prospectives menées, le développement de la filière d'écotourisme en parfaite harmonie avec les exigences de préservation de la forêt, est une nécessité de premier rang au développement du secteur du tourisme dans cette région. Sur le plan international, le nombre de la clientèle adepte de la nature et donc du tourisme écologique est en croissance continue, d'où l'intérêt de se positionner sur ce créneau de tourisme écologique surtout que la région de Tabarka Ain Draham s'y prête.
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Office National du Tourisme Tunisien. Commissariat Régionale du Tourisme à Tabarka Ministère de l'Agriculture Commissariat Régionale Direction Générale des Forêts
Description sommaire du projet	Au vu de la richesse forestière de la région, l'écotourisme constituerait la filière la plus importante en matière de caractérisation de l'offre touristique de la région. Pour assurer un développement harmonieux de cette filière en parfaite harmonie avec les exigences de préservation de la forêt, ce projet consiste en : <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'un plan directeur d'aménagement forestier incluant les composantes d'écotourisme • La mise en en place pour accompagner et appuyer le développement de cette filière indispensable de premier rang au développement du secteur touristique dans la région, les outils et mécanismes nécessaires à savoir : <ul style="list-style-type: none"> - Cahier des charges fixant les conditions de réalisation et d'exploitation, des unités d'écotourisme - Mesures incitatives spécifiques.
Zone d'intervention	La zone de Tabarka La zone d'Ain Draham La zone de GharDimaou

	La zone de Balta Bouaouane La zone de Bni-Mtir																												
Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Comme il a été annoncé lors des phases précédentes de la présente étude la vision stratégique pour le développement du secteur du tourisme dans la région de Tabarka Ain Draham est axée sur la reconvention des richesses et potentialités de la région en filières de diversification et de différenciation de l'offre touristique dans le région., et c'est dans ce cadre que s'inscrit le présent projet d'institutionnalisation et d'organisation de l'activité d'écotourisme capable d'attirer et de drainer une clientèle additionnelle adeptes de la nature.																												
Objectifs	- Renforcer l'attractivité de la région en rapport avec le secteur touristique dans la région de Tabarka Ain Draham et rentabiliser l'activité de ses filières dans l'objectif de contribuer au développement de la région.																												
Liens avec les projets en cours	- Appui au renforcement de la capacité d'accueil en lits touristiques de la zone et à la diversification de l'offre en lien avec : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'aménagement de la nouvelle zone touristique à Ain Draham. • Le projet de création d'un pôle touristique intégré Costa Coralis initié par la société Haifa pour le développement et l'investissement H.D.I.. 																												
Complémentarités avec d'autres projets PSDR	- Valorisation et mise en valeur du foret en rapport avec le développement de la région.																												
Résultats attendus	- Assurer le développement harmonieux de la filière d'écotourisme. - Diversifier et différencier l'offre touristique de la région de Tabarka Ain Draham. - Valoriser et mettre en valeur les potentialités forestières de la région.																												
Mise en œuvre du projet																													
Stratégie de réalisation du projet (étapes, modalités, approche, etc.)	- Elaboration d'un plan directeur d'aménagement forestier incluant les emprises à affecter au développement des projets d'écotourisme. - Elaboration d'un cahier des charges fixant les conditions de réalisation et d'exploitation, des unités d'écotourisme. - Promulgation des mesures incitatives spécifiques au développement de l'écotourisme dans la région.																												
Planning indicatif de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Etapes</th> <th>Année 1</th> <th>Année 2</th> <th>Année 3</th> <th>Année 4</th> <th>Année 5</th> <th>Année 6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaboration du plan directeur</td> <td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Elaboration du cahier des charges</td> <td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td>Promulgation mesures incitatives spécifiques</td> <td></td><td></td><td>■</td><td>■</td><td>■</td><td></td> </tr> </tbody> </table>	Etapes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Elaboration du plan directeur	■	■	■				Elaboration du cahier des charges		■	■	■			Promulgation mesures incitatives spécifiques			■	■	■	
Etapes	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6																							
Elaboration du plan directeur	■	■	■																										
Elaboration du cahier des charges		■	■	■																									
Promulgation mesures incitatives spécifiques			■	■	■																								
Acteurs clefs concernés	- Ministère de l'agriculture. - Direction Générale des Forêts. - Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. - Agence Foncière Touristique. - Ministère chargé de l'investissement. - Ministère des Finances.																												
Etudes de faisabilité	- Etude technique suivie d'une étude de faisabilité économique est nécessaire.																												

Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'expertise en matière d'aménagement forestier et d'unités écologiques. - Coordination active entre les administrations impliquées principalement celle des forêts et du tourisme. - Financement public. - Investisseurs privés motivés pour cette activité. 										
Indicateurs de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - La concrétisation de l'ensemble des volets de ce projet. - Nombre des unités écologiques réalisées. - Volume des investissements privés en rapport avec cette activité d'écotourisme. 										
Indicateurs d'impact	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de la capacité additionnelle de la région. - Nombre de la clientèle additionnelle. - Amélioration de l'attractivité de la région. 										
Coût estimatif du projet											
Coût de l'investissement	<p style="text-align: center;">Coût du projet selon les composantes</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;">Désignation</th> <th style="width: 30%;">Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaboration du plan directeur d'aménagement forestier incluant les emprises à affecter au développement des projets d'écotourisme</td> <td style="text-align: center;">200 MDT</td> </tr> <tr> <td>Elaboration du cahier des charges fixant les conditions de réalisation et d'exploitation, des unités d'écotourisme</td> <td style="text-align: center;">100 MDT</td> </tr> <tr> <td>Promulgation des mesures incitatives spécifiques au développement de l'écotourisme dans la région</td> <td style="text-align: center;">700 MDT</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">1.000 MDT</td> </tr> </tbody> </table>	Désignation	Total	Elaboration du plan directeur d'aménagement forestier incluant les emprises à affecter au développement des projets d'écotourisme	200 MDT	Elaboration du cahier des charges fixant les conditions de réalisation et d'exploitation, des unités d'écotourisme	100 MDT	Promulgation des mesures incitatives spécifiques au développement de l'écotourisme dans la région	700 MDT	TOTAL	1.000 MDT
Désignation	Total										
Elaboration du plan directeur d'aménagement forestier incluant les emprises à affecter au développement des projets d'écotourisme	200 MDT										
Elaboration du cahier des charges fixant les conditions de réalisation et d'exploitation, des unités d'écotourisme	100 MDT										
Promulgation des mesures incitatives spécifiques au développement de l'écotourisme dans la région	700 MDT										
TOTAL	1.000 MDT										
Sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Budget de l'Etat. - Investissements privés. 										

Projet 63: Institutionnaliser et organiser l'activité d'écotourisme dans la région

Projet n° 07 : Création des événements régionaux de portée internationale à fort impact médiatique en lien avec les richesses et potentialités de la région

Secteur : Tourisme	Orientation stratégique n°4 : Adopter une nouvelle démarche marketing
Intitulé du projet n° 06 : Création des événements régionaux de portée internationale à fort impact médiatique en lien avec les richesses et potentialités de la région	
Contexte général du projet	
Situation actuelle du domaine concerné par le projet	<p>Au-delà des infrastructures touristiques dont elle est équipée, la région de Tabarka Ain Drahem dispose de ressources paysagères patrimoniales et culturelles lui permettant de développer un tourisme événementiel qui dans un contexte de concurrence accrue permettrait d'attirer les touristes, voire de les fidéliser.</p> <p>Ces événements qui pourront faire partie intégrante de l'offre touristique de la région restent très peu développés et caractérisés par la temporalité et la discontinuité.</p>
Perspectives du domaine concerné (politique, marché, etc.)	<p>Le tourisme événementiel et les objets qu'ils génèrent constituent des ressources de deux systèmes de production différents (le système touristique et le système résidentiel) auquel participent respectivement touristes et habitants. Les événements ne peuvent donc être conçus uniquement comme produits à destination des touristes mais plutôt s'adressant aussi bien aux touristes qu'aux résidents.</p> <p>Ces événements à multiples volets et domaines pourront faire partie intégrante de l'offre touristique de la région de Tabarka Ain Drahem, et par conséquent lui générer une clientèle additionnelle pour les unités hôtelières existantes.</p> <p>Dans ce contexte, la région est amenée dans un contexte de concurrence accrue de développer des événements lui permettant d'attirer les touristes et de les fidéliser.</p>
Description du projet	
Institutions porteuses du projet	<p>Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. Office National du Tourisme Tunisien. Commissariat Régionale du Tourisme à Tabarka Gérants des unités hôtelières. Structures professionnelles du tourisme. Ministère des Affaires Culturelles.</p>
Description sommaire du projet	<p>Ce projet porte sur la création, l'organisation et le développement d'événements à fort impact médiatique en lien avec les richesses touristiques de la région, qui pourraient renforcer l'offre touristique de la région, et attirer une clientèle touristique additionnelle tels que l'organisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - festivals : de Jazz, de Ray - Compétitions sportives. - Journées de plongées sous-marines. - Compétitions golfiques. - Courses de montagne.
Zone d'intervention	<p>La zone de Tabarka La zone d'Ain Drahem La zone de GharDimaou La zone de Balta Bouaouane La zone de Bni-Mtir</p>

	- Respect du planning du programme. - Durabilité des activités événementielles.	
Indicateurs d'impact	- Nombre de la clientèle additionnelle fréquentant la région. - Amélioration de l'attractivité de la région.	
Coût estimatif du projet		
Coût de l'investissement	Coût du projet selon les composantes	
	Désignation	Total
	Appui à l'organisation des festivités de Jaz et du Ray	1,5 MDT
	Appui à l'organisation des compétitions sportives	1,0 MDT
	Appui aux journées de plongée sous-marines	1,0 MDT
	Appui à l'organisation des compétitions golfiques	1,5 MDT
	Appui à l'organisation des courses de montagne	1,0 MDT
	TOTAL	6 MDT
Sources de financement	- Budget de l'Etat. - Fonds. - Participation des professionnels du secteur.	

Projet 64: Création des événements régionaux de portée internationale à fort impact médiatique en lien avec les richesses et potentialités de la région

V.14. Secteur du partenariat transfrontalier : Préparer la région et le pays pour bénéficier des aménités d'une coopération Trans maghrébine vivement souhaitée.

1. Les objectifs stratégiques

Les orientations retenues dans le cadre du partenariat transfrontalier s'inscrivent dans le cadre global du plan stratégique comme suit :

Orientations d'ensemble	Objectifs stratégiques du partenariat transfrontalier
1. Pallier le manque d'accumulation primitive à Jendouba	1. Œuvrer pour la complémentarité économique
2. Redémarrer une économie en panne	2. La coopération douanière et la lutte contre la contre bande
3. Améliorer les conditions de vie de l'ensemble des populations de Jendouba	3. Cadre social et citoyen
4. Améliorer l'attractivité du gouvernorat et de ses villes	4. Développer l'infrastructure et le transport au niveau du gouvernorat
5. La décentralisation et les institutions, catalyseurs pour le développement,	5. La coopération décentralisée

2. Les objectifs opérationnels

Orientations d'ensemble	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1. Pallier au manque d'accumulation primitive à Jendouba	Œuvrer pour la complémentarité économique	Aménager des zones d'activité économiques au niveau de la frontière Tuniso-algériennes.
2. Redémarrer une économie en panne	Renforcer la coopération douanière et la lutte contre la contre bande	Développer des mécanismes fiscaux et douaniers, éliminant la discrimination actuelle observée dans les systèmes des deux pays qui constitue l'une des justifications de l'existence d'un commerce parallèle entre les deux pays.
3. Améliorer les conditions de vie de l'ensemble des populations de Jendouba	Améliorer le Cadre social et citoyen	Rendre le climat social attractif pour la communauté algérienne installée à Jendouba.
4. Améliorer l'attractivité du gouvernorat et de ses villes	Développer l'infrastructure et le transport au niveau du gouvernorat.	Développer l'infrastructure et mettre à niveau les réseaux routiers.

5. La décentralisation et les institutions, catalyseurs pour le développement.	Développer La coopération décentralisée	Suivre une approche concertée et participative de coopération entre les zones frontalières des deux pays, associant tous les secteurs et toutes les structures locales/décentralisées concernées par le développement durable et global de telles zones.
--	---	--

3. Liste des projets et activités permettant d'atteindre les objectifs opérationnels

Cette liste se limite aux projets et mesures à caractère structurant c'est à dire ceux qui sont bénéfiques en termes de synergie et de développement.

Objectifs opérationnels	Les Projets du Secteur du Partenariat Transfrontalier
1. Aménager des zones d'activité économiques au niveau de la frontière tuniso-algérienne	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière Tuniso-algérienne 2. Mettre en place des structures dédiées au développement des zones frontalières et des échanges avec l'Algérie.
2. Renforcer la coopération douanière et la lutte contre la contrebande	<ol style="list-style-type: none"> 3. Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communaux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières.
3. Rendre le climat social attractif pour la communauté algérienne installée à Jendouba	<ol style="list-style-type: none"> 4. Mettre en place un organe de gestion des intérêts des citoyens algériens de façon à mieux résoudre leurs contraintes sociales et économiques à Jendouba.
4. Développer l'infrastructure et mettre à niveau les réseaux routiers	<ol style="list-style-type: none"> 5. Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien ; 6. Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat ; 7. Mieux exploiter l'aéroport de Tabarka.
5. Suivre une approche concertée et participative de coopération entre les zones frontalières des deux pays, associant tous les secteurs et toutes les structures locales/décentralisées concernées par le développement durable et global de telles zones	<ol style="list-style-type: none"> 8. Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération internationale bilatérale avec l'Algérie.

4. Les activités des projets :

Les Projets	Activité sommaire du projet
1. Créer des zones d'activité économiques au niveau de la frontière Tuniso-	- Préparer des études terrains des projets prioritaires des zones frontalières intégrant les spécificités de développement de telles zones, basées sur la contribution et la participation active des structures locales des zones concernées, notamment les organisations patronales et celles de la société civile ;

algérienne	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une zone économique franche adaptée aux échanges Tuniso-Algériens - Créer des zones industrielles aménagées répondant aux besoins des deux pays ; - Créer des zones d'investissements entre les deux pays, indépendamment du lieu géographique où la nationalité de l'investisseur, algérien ou tunisien et sa résidence ne sont pas prises en considération et où l'échange ou l'utilisation des monnaies des deux pays n'est pas limité.
2. Mettre en place des structures dédiées au développement des zones frontalières et des échanges avec l'Algérie.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie commune de développement agro-forestier des zones frontalières des deux pays - Créer des projets agricoles frontaliers à haute valeur ajoutée et mettre en place des systèmes de coordination dans les domaines forestiers et de l'hydraulique - Mettre en place des projets agricoles communs, de part et d'autre, susceptibles de permettre des productions à grande échelle dans les deux pays sans contraintes fiscales et douanières. - Réaliser des projets de développement industriel et de services dans les zones frontalières - Mettre en place un système privilégié pour les réseaux téléphoniques et d'internet entre les deux pays - Développer et créer des structures indépendantes qui seront en charge du financement des projets communs dans les zones frontalières, avec les règles et des procédures adaptées aux projets mixtes tuniso algériens - Mettre en œuvre un mécanisme de financement commun moyennant un fonds de développement des zones frontalières, avec la participation de l'institution financière nationale et internationale
3. Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communaux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières.	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des mécanismes communs d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers afin d'éliminer la discrimination actuelle observée dans les systèmes des deux pays qui constitue l'une des justifications de l'existence d'un commerce parallèle entre les deux pays, (TVA, Droit de consommation, Compensation...); - Permettre aux commerçants et opérateurs économiques des deux pays d'effectuer des investissements communs et des échanges de leurs produits sans subir les contraintes et les discriminations de leurs systèmes fiscaux et douaniers respectifs - Encourager le secteur privé dans les deux pays à investir dans les zones frontalières tout en lui fournissant les informations nécessaires sur les cadres d'investissement dans les deux pays, leurs octroyant les avantages pour l'installation dans les zones frontalières et des avantages fiscaux spécifiques aux investissements dans ces zones ; - Organiser des cercles de rencontres permanents entre investisseurs des deux pays sous l'égide des institutions de développement de l'investissement des deux pays ; - Organiser des rencontres entre les institutions des deux pays installés dans les zones frontalières afin de promouvoir l'investissement commun, tout en rendant plus opérationnelle la chambre économique mixte ;

<p>4. Mettre en place un organe de gestion des intérêts des citoyens algériens de façon à mieux résoudre leurs contraintes sociales et économiques à Jendouba.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un organe commun de proposition et de gestion des intérêts des citoyens de façon à mieux gérer et résoudre les contraintes sociales de la communauté algérienne à Jendouba. - Mettre en place un organe adapté qui aura pour tâche d'identifier les difficultés économiques, de proposer des solutions et de gérer les problèmes de mise en œuvre. Il s'agit d'une structure de conseil qui veillerait à l'amélioration de l'image de marque de la région et qui aiderait à l'intronisation et l'intégration des investisseurs algériens.
<p>5. Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des centres de loisirs communs entre les deux pays (complexes sportifs à normes internationales, hôtels et résidences frontalières, quartiers artisanaux, grandes surfaces, boutiques). - Fixer des circuits touristiques communs entre les zones frontalières des deux pays et réaliser des campagnes communes de promotion et de commercialisation - Créer des centres de santé communs, de haute qualité, pour répondre aux besoins des populations des régions limitrophes des frontières (clinique, centres de soins...); - Développer et varier la capacité de l'infrastructure touristique et développer le partenariat en matière du tourisme (agences de voyages...) - Organiser des foires communes de l'artisanat et des sessions de formation communes au profit des artisans des zones frontalières des deux pays.
<p>6. Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres ainsi que les conditions d'accès routiers terrestres au gouvernorat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise à niveau des points de passage douaniers terrestres par la structure en charge de ce programme, - Créer des stations d'accueil et des aires de repos (services d'hygiène, de restauration, de résidence, magasins hors taxes) - Faire des points de passage douaniers des centres d'intérêts pour les villes qui les accueillent. - Achever l'axe autoroutier Boussalem-frontière algérienne - Améliorer l'état des routes et les indications reliant la ville au point de passage douanier.
<p>7. Mieux exploiter l'aéroport de Tabarka</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'aéroport une plaque tournante au niveau de la zone méditerranéenne - Accroître la satisfaction de la demande de l'Algérie en matière de formation des pilotes de ligne
<p>8. Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération internationale bilatérale avec l'Algérie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les structures actuelles (coopération internationale, développement économique, banque centrale, agence d'investissements...) de capacités et de moyens humains nécessaires et suffisants avec l'octroi des facilités procédurales, financières et logistiques...), leurs permettant d'être mobiles en permanence et de répondre présent en toute circonstance. - Mettre en place des mécanismes de coopération entre les structures locales des zones frontalières pour prospecter les occasions de coopération et relever les difficultés qui les entourent en créant entre autres des jumelages entre les structures municipales des zones frontalières de Jendouba avec leurs homologues algériennes. (tissage de relations de coopération dans

	<p>différents domaines, économiques, culturels, sportifs...et mettre en place des structures communes de développement et de facilitation des échanges...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres entre les gouverneurs des zones frontalières des deux pays pour étudier les problèmes de développement communs de leurs zones ; - Instituer des jumelages entre les structures municipales de Jendouba avec leurs homologues algériennes.
--	--

5. Les fiches projets :

5.1. Projet n° 1 : Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communs aux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières

1. Orientation d'ensemble	Redémarrer une économie en panne
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier
3. Objectif stratégique	Renforcer la coopération douanière et la lutte contre la contrebande
4. Objectif opérationnel	Développer des mécanismes fiscaux et douaniers, éliminant la discrimination actuelle observée dans les systèmes des deux pays qui constitue l'une des justifications de l'existence d'un commerce parallèle entre les deux pays,
5. Projet 3	Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communaux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Faible cadence de la mise en œuvre des conventions et accords
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Perspectives prometteuses compte tenu des conventions et accords déjà signés
- Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir des mécanismes communs d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers afin d'éliminer la discrimination actuelle observée dans les systèmes des deux pays qui constitue l'une des justifications de l'existence d'un commerce parallèle entre les deux pays, (TVA, Droit de consommation, Compensation...); - Permettre aux commerçants et opérateurs économiques des deux pays d'effectuer des investissements communs et des échanges de leurs produits sans subir les contraintes et les discriminations de leurs systèmes fiscaux et douaniers respectifs - Encourager le secteur privé dans les deux pays à investir dans les zones frontalières tout en lui fournissant les informations

	<p>nécessaires sur les cadres d'investissement dans les deux pays, leurs octroyant les avantages pour l'installation dans les zones frontalières et des avantages fiscaux spécifiques aux investissements dans ces zones ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des cercles de rencontres permanents entre investisseurs des deux pays sous l'égide des institutions de développement de l'investissement des deux pays ; - Organiser des rencontres entre les institutions des deux pays installés dans les zones frontalières afin de promouvoir l'investissement commun, tout en rendant plus opérationnelle la chambre économique mixte ;
- Localisation géographique du projet	Concerne la gouvernance du système des échanges avec l'Algérie
- Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Contribue au développement des échanges avec l'Algérie
- Objectifs du projet	Contribution au Développement du partenariat
- Liens avec les projets en cours	Stimule la création des projets de production à Jendouba
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Stimule la demande algérienne des produits tunisiens issus d'autres projets
- Résultats attendus	Accroissement des exportations vers l'Algérie
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	Un gros travail commun sur les 5 prochaines années, puis processus continu sur les trente prochaines années avec veille en matière d'application concrète des conventions et accords déjà conclus
- Acteurs clefs concernés	Tous départements : agriculture, industrie, commerce, finances, développent économique et coopération internationale...
- Etudes de faisabilité	A réaliser en coordination entre les parties prenantes
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	En particulier : Degré de mise en application des conventions bilatérales
- Indicateurs de suivi-évaluation	Taux d'évolution des Echanges extérieurs avec l'Algérie notamment au niveau des exportations
- Indicateurs d'impact	Evolution des recettes fiscales au niveau des points frontaliers
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	Pas d'impact écologique Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	Sans coût significatif
10. Sources de financement	Administration publique

Projet 65: Mettre en œuvre des mécanismes d'adaptation des systèmes fiscaux et douaniers communs aux deux pays moyennant une discrimination positive au profit des zones frontalières

5.2. Projet n° 02 : Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien

1. Orientation d'ensemble	Améliorer l'attractivité du gouvernorat et de ses villes
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier
3. Objectif stratégique	Développer l'infrastructure et le transport au niveau du gouvernorat
4. Objectif opérationnel	Développer l'infrastructure et mettre à niveau les réseaux routiers
5. Projet 5	Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien ;
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les capacités actuelles sont en deçà des besoins potentiels
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Perspectives prometteuses compte tenu des conventions et accords déjà signés
- Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et varier la capacité de l'infrastructure touristique et développer le partenariat en matière du tourisme (agences de voyages) - Mettre en place des structures ou des complexes de loisir à investissements communs aux zones frontalières : complexes sportifs à normes internationales, hôtels et résidences frontalières communes, quartiers artisanaux, shopping, grandes surfaces, boutiques ; - Fixer des circuits touristiques communs entre les zones frontalières des deux pays et réaliser des campagnes communes de promotion et de commercialisation - Créer un centre hospitalier commun, de haute qualité pour répondre aux besoins des populations des régions limitrophes des frontières (services de santé, clinique) ; <p>Organiser des foires communes de l'artisanat et des sessions de formation communes au profit des artisans des zones frontalières des deux pays.</p>
- Localisation géographique du projet	Tout le gouvernorat de Jendouba
- Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Constitue une attractivité importante en matière du tourisme transfrontalier,
- Objectifs du projet	Accroître les recettes touristiques

- Liens avec les projets en cours	Composante importante du secteur touristique et du secteur de la santé
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Tourisme et Services
- Résultats attendus	Meilleure expansion du secteur touristique transfrontalier
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	Processus continu
- Acteurs clefs concernés	Département du Tourisme et secteur privé
- Etudes de faisabilité	En cours de réalisation
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	Volonté et disponibilité des moyens financiers
- Indicateurs de suivi-évaluation	Degré d'évolution des visiteurs notamment algériens
- Indicateurs d'impact	Evolution des visiteurs internationaux
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Impact écologique limité - Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	Du ressort du privé
10. Sources de financement	Administration publique et secteur privé

Projet 66: Mettre à niveau et accroître la capacité des centres de loisirs et de santé en direction du tourisme algérien

5.3. Projet n° 03 : Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka

1. Orientation d'ensemble	Améliorer l'attractivité du gouvernorat et de ses villes
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier
3. Objectif stratégique	Développer l'infrastructure et le transport au niveau du gouvernorat
4. Objectif opérationnel	Développer l'infrastructure et mettre à niveau les réseaux routiers
5. Projet 7	Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	L'aéroport est quasiment à l'arrêt faute de programmation de vols
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Perspectives prometteuses compte tenu des conventions et accords déjà signés avec l'Algérie
- Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de l'aéroport une plaque tournante au niveau de la zone méditerranéenne - Accroître la satisfaction de la demande de l'Algérie en matière de formation des pilotes de ligne <p>Pour se faire une série de mesures pourrait y être envisagée telles que</p> <ul style="list-style-type: none"> - La programmation des vols des pèlerins de la région du Nord-Ouest et ses environs via l'aéroport de Tabarka. - L'encouragement des vols charters sur la région de Tabarka. - La programmation des liaisons internes entre l'aéroport de Tabarka et les autres aéroports du pays.

	- La programmation des transferts des émigrés de la région sur l'aéroport de Tabarka.
- Localisation géographique du projet	Aéroport de Tabarka
- Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Constitue une grande attractivité et une ressource importante en matière de devises
- Objectifs du projet	Contribution au Développement du partenariat
- Liens avec les projets en cours	Pas de projet identifié
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Secteur des services et du tourisme
- Résultats attendus	Meilleure expansion du secteur touristique national, avec l'Algérie et méditerranéens
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	2020-2025
- Acteurs clefs concernés	Ministères du transport et du tourisme
- Etudes de faisabilité	Ministère du transport
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	Degré de mise en application des conventions signées du projet intégré HDI Degré de mise en application des conventions bilatérales.
- Indicateurs de suivi-évaluation	Degré d'évolution des visiteurs algériens, nationaux et internationaux
- Indicateurs d'impact	Evolution du nombre de passagers
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	Impact écologique limité Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	500.000 D. T pour les opérations de communication et d'amélioration des conditions d'accueil.
10. Sources de financement	Administration publique

Projet 67: Développer l'activité de l'aéroport de Tabarka

5.4. Projet n° 04 : Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération internationale, y compris avec l'Algérie

1. Orientation d'ensemble	6. La décentralisation et les institutions, catalyseurs pour le développement,
2. Axe stratégique	Le partenariat transfrontalier et l'institutionnel
3. Objectif stratégique	Développer la coopération décentralisée
4. Objectif opérationnel	Suivre une approche concertée et participative de coopération entre les zones frontalières des deux pays, associant tous les secteurs et toutes les structures locales/décentralisées concernées par le développement durable et global de telles zones
5. Projet 08	Décentraliser les structures en charge du développement et la coopération internationale, y compris avec l'Algérie
6. Contexte général du projet	
- Situation actuelle du domaine concerné par le projet	Les textes parus en matière de décentralisation ne sont pas encore mis en application
- Perspective du domaine concerné (politique, marché etc..)	Perspectives prometteuses compte tenu des conventions et accords déjà signés ainsi que de la gouvernance en matière de décentralisation
- Description sommaire du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les structures actuelles (coopération internationale, développement économique, banque centrale, agence d'investissements...) de capacités et de moyens humains nécessaires et suffisants avec l'octroi des facilités procédurales, financières et logistiques...), leurs permettant d'être mobiles en permanence et de répondre présent en toute circonstance. - Mettre en place des mécanismes de coopération entre les structures locales des zones frontalières pour prospecter les occasions de coopération et relever les difficultés qui les entourent en créant entre autres des jumelages entre les structures municipales des zones frontalières de Jendouba avec leurs homologues algériennes. (Tissage de relations de coopération dans différents domaines, économiques, culturels, sportifs...et mettre en place des structures communes de développement et de facilitation des échanges...) - Organiser des rencontres entre les gouverneurs des zones frontalières des deux pays pour étudier les problèmes de développement communs de leurs zones ; - Instituer des jumelages entre les structures municipales de Jendouba avec leurs homologues algériennes.
- Localisation géographique du projet	Concerne toutes les structures publiques du gouvernorat
- Justificatifs et pertinence par rapport au développement du secteur et de la région en général	Contribue au développement du partenariat avec l'Algérie Renforce les capacités de la décentralisation
- Objectifs du projet	Parvenir à mieux développer l'échange d'expérience en matière de

	développement urbain, de marchandises, des personnes et des capitaux
- Liens avec les projets en cours	Tourisme et fret aérien
- Complémentarités avec d'autres projets PSDR	Constitue un complément de taille aux projets proposés dans l'axe du partenariat et à l'institutionnel
- Résultats attendus	Une décentralisation efficace et Meilleure expansion des relations tuniso algériennes
7. Mise en œuvre du projet	
- Planning indicatif de mise en œuvre	Processus continu avec veille en matière d'application concrète des textes réglementaires en vigueur
- Acteurs clefs concernés	Tous les ministères, les organisations nationales et la société civile
- Etudes de faisabilité	Relève des structures compétentes
- Conditions cadre pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Degré de mise en application des conventions signées du projet intégré HDI - Degré de mise en application des conventions bilatérales
- Indicateurs de suivi-évaluation	Degré d'évolution des échanges de biens, de services, de personnes et de capitaux
- Indicateurs d'impact	Meilleur bien être
8. Limites écologiques, économiques et sociales à la réalisation du projet	Sans effet écologique négatif Impact économique et social appréciable
9. Coût estimatif du projet :	Non significatif
10. Sources de financement	Administration publique

Projet 68: Décentraliser les structures en charges du développement et la coopération internationale, y compris avec l'Algérie